

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT.

Cet Ouvrage se trouve

Chez PONTHEU, MICHELSEN et comp. *Leipsig.*

G. REIMER. *Berlin.*

C. GEROLD.

P.-J. SCHALBACHER. } *Vienne.*

F. TENDLER.

LECHARLIER. *Bruxelles.*

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON,
rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.

R.19.946

MÉMOIRES

TIRES DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT,

SUR

LES CAUSES SECRÈTES QUI ONT DÉTERMINÉ LA POLITIQUE
DES CABINETS DANS LA GUERRE DE LA RÉVOLUTION,

DEPUIS 1792 JUSQU'EN 1815.

TOME PREMIER.



PARIS,
PONTHIEU ET COMP^{TE}, PALAIS-ROYAL,
ET QUAI MALAQUAIS, N° 1.

1828.



PRÉFACE.



LA révolution, prodigieusement décrite et commentée, l'est encore tous les jours dans une multitude d'ouvrages qui se succèdent et captivent plus au moins l'attention publique : leur source féconde sera long-temps à se tarir. Une ère nouvelle devait amener de nouveaux récits et une nouvelle histoire. Mais dans ce grand nombre d'écrits que la révolution a fait naître, et qu'elle produit chaque jour encore, on ne la considère presque jamais que sous le point de vue de sa scène intérieure

et de ses tribulations domestiques. A peine a-t-on effleuré jusqu'ici son action extérieure et la réaction du dehors sur ses destinées politiques et militaires. On n'avait point encore offert un corps d'ouvrage complet sur cette partie si essentielle, et en même temps si peu connue de son histoire.

L'envisager ainsi, remonter aux causes premières de cette coalition de rois armés contre la France, en divulguer les circonstances les plus cachées, en signaler et en suivre la politique, soit dans ses démarches, soit dans ses écarts, en expliquer les succès et les revers depuis le premier coup de canon jusqu'à la paix générale, amener enfin sur cette double scène de la diplomatie et de la guerre les principaux acteurs de ce grand drame, et faire connaître leur caractère, tels sont les différens objets qu'embrassent ces Mémoires nouveaux qui s'élèvent incontestablement à la hauteur de l'histoire.

Un tel ouvrage manquait et à l'instruction et à la curiosité des contemporains. La première partie que nous livrons au public était sans doute la plus difficile à produire : en effet c'était un chaos à débrouiller. Elle sera promptement suivie de deux autres livraisons, qui conduiront le lecteur jusqu'à la seconde paix de Paris, en 1815.

Le double titre attaché à ces Mémoires en spécifie le principal objet, par la révélation *des causes secrètes qui ont déterminé la politique des cabinets dans la guerre contre la révolution.*

On la connaîtra donc cette politique de notre âge, si compliquée et pourtant si étroite et si impuissante contre le mouvement progressif de la civilisation des Deux Mondes, hâté par la révolution de France ! Elles se dissiperont enfin les obscurités qui dérobaient aux regards de l'histoire les aberrations de la diplomatie

contemporaine, et les fautes encore plus irréparables des généraux qui ont commandé en chef les armées des puissances belligérantes ! Tout sera mis au grand jour dans cette investigation sévère. Le temps est venu de recueillir, sans passion, sans préjugés, sans réticences, l'expérience politique et militaire des trente années d'une crise sans exemple, féconde en changemens de scènes et en catastrophes. Des faits aussi sérieux sont peu attrayans pour une attention vulgaire ; mais ces Mémoires, bien certainement, seront goûtés par tous les lecteurs réfléchis et attentifs ; par tous ceux qui ont quelque habitude de la scène du monde.

Ils sont plus politiques que militaires, et on en a caractérisé la nature et la source en les produisant comme *tirés des papiers d'un homme d'état*. Ce n'est point ici un titre de pure invention dont on aurait

voulu se servir comme d'une amorce. Le public, si éclairé de nos jours, est à portée d'en juger par lui-même. Il reconnaîtra aisément que tout l'ouvrage repose sur les fondemens solides de la vérité des faits et de l'authenticité des preuves ; il se convaincra que la partie politique n'a pu être réellement puisée que dans le portefeuille d'un diplomate du premier rang.

L'auteur, quel qu'il soit, en prenant ses principaux points de vue au sein même de l'Allemagne, pivot diplomatique de la vieille Europe, n'a fait que se placer sur le terrain de ses matériaux les plus précieux. Nul doute qu'il n'ait reçu communication confidentielle de documens et de notes provenant des cabinets de Prusse et d'Autriche. Si on lui demandait comment et dans quelle vue, il lui suffirait de répondre que c'est là précisément le secret de son ouvrage.

Tout ce qu'il pourrait ajouter, c'est qu'il

lui eût été facile d'en justifier plus victorieusement le titre, en y attachant un nom tiré de la haute sphère, d'où émanent les informations introduites dans son cadre, et qui se reproduiront de plus en plus dans la seconde partie de ces Mémoires. Tout bien pesé, l'auteur a jugé préférable et plus sûr d'en laisser pressentir l'origine, évitant par là de blesser la susceptibilité de certains cabinets, ou d'irriter la morgue des chancelleries d'outre-Rhin.

L'ouvrage d'ailleurs ne pouvait que gagner à cheminer ainsi avec un brevet d'indépendance. Cette heureuse émancipation l'a débarrassé de tout l'attirail d'une diplomatie servile. Dès lors, moins restreint, le sujet même a pu s'agrandir. Tout ce qui était susceptible d'en accroître l'importance et l'intérêt a été mis en œuvre. La première vue de l'auteur l'a porté à y mêler l'histoire patente à l'histoire secrète, comme

s'éclairant l'une par l'autre, et se fortifiant mutuellement.

Ainsi, dans ce vaste tableau qu'animent tant de scènes diverses, on pourra toujours remonter à l'origine des événemens dont les causes se trouvent confirmées par les effets sensibles, de même que les effets s'y montrent dérivés de leurs causes mêmes. Il en résulte que tout est lié dans cette production presque européenne : son tissu et son enchaînement s'appuyent sur un corps de preuves irréfragables ; les actes et les faits sont là pour écarter tous les doutes, et amener la conviction.

Non-seulement la politique et les secrets des cabinets s'y révèlent, mais toutes les démarches, toutes les négociations des diplomates y sont mises en action, de même que les grandes opérations militaires dont les résultats se trouvent expliqués par le jeu des ressorts cachés de la politique.

A cet égard, qu'on ne s'attende à rien d'extraordinaire ni *d'incompréhensible*. Les différens mobiles qui ont agi dans cette immense crise sociale n'ont pas différé de ceux que l'histoire, à toutes les époques, nous montre comme les ressorts habituels des passions humaines. Si peu d'hommes se sont montrés grands et forts dans le cours de tant d'années mémorables, c'est qu'on n'arrive plus aujourd'hui à de grands résultats que par les masses, c'est-à-dire qu'on ne peut plus rien accomplir, soit en politique, soit dans les armes, que par l'entraînement des peuples.

Qu'on ne s'attende pas non plus à un ouvrage partial, passionné, ou écrit dans un intérêt privé. Tout y a été vu de haut; et ce n'est ici qu'une œuvre de vérité et de bonne foi.

Quant à la partie technique, on verra d'abord que l'auteur ne procède point par

chapitres, c'est-à-dire épisodiquement et d'une manière décousue ; mais par époques, formant un tout historique.

L'Introduction fait connaître à fond l'Allemagne, et particulièrement l'état de la Prusse à la mort de Frédéric-le-Grand. Vient ensuite la première époque, qui remonte à 1786 et finit en 1792. Là se trouvent rapportés tous les précurseurs, tous les préliminaires de la coalition. Tandis que cette ligue se forme et se développe, la révolution de son côté grandit, et se fortifie en proportion du concert des rois. C'est ici que se montre surtout le discernement du peintre : aussi ne reste-t-il plus dans l'âme du lecteur aucun doute sur les vrais moteurs qui, des deux côtés opposés de l'horizon politique, suscitent la tempête qui amène la guerre. Que de lumières nouvelles jaillissent ensuite de la narration circonstanciée de la campagne de 1792 ! On y

voit à découvert les causes de son avortement.

Dans ce premier volume sont aussi rapportées différentes négociations secrètes, dont les détails ont été ignorés jusqu'à ce jour.

Le second tome comprend tous les événemens politiques et militaires de la seconde époque, c'est-à-dire à partir du mois de novembre 1792 jusqu'aux dernières stipulations de Bâle, en 1795. C'est sans aucun doute une des périodes les plus compliquées et les plus terribles que présentent les temps modernes. Soient les faits, soient les résultats, n'avaient pas encore été suffisamment éclaircis, ni approfondis; on les regardait même à certains égards comme impénétrables. Grâce à ces Mémoires, la plus vive lumière est répandue sur les événemens : elle fait disparaître toutes les obscurités de la politique.

Dans le cours de ces trente-six mois si mémorables, la coalition des rois lutte presque toujours en vain et d'après de faux plans contre une *nation armée* pour son indépendance. On avait vu au mois d'août 1792 les coalisés prendre l'offensive, et envahir la Champagne. Deux mois sont à peine écoulés que la révolution réagit contre la ligue elle-même, et déborde hors des limites de l'ancienne France. La Belgique envahie, la Hollande menacée, l'Angleterre intervient. Sa politique n'a rien d'ambigu ni de douteux : richesses et puissances, voilà les deux mobiles qu'elle avoue hautement. Tous ses griefs, tous les sujets de rupture entre les deux nations rivales sont ici exposés avec autant de lucidité que de précision.

Bien que grossie par le concours des puissances maritimes, la coalition n'obtient encore dans la seconde campagne

que des succès éphémères. La bataille de Nerwinde, l'évacuation de la Belgique, la défection de Dumouriez et le congrès d'Anvers en marquent le début. Une relation complète et authentique du congrès d'Anvers manquait à l'histoire de cette époque : ces Mémoires y suppléent. C'est à l'issue de ce premier congrès que la diplomatie européenne, usurpant la place de la force, fait avorter presque toutes les entreprises militaires, d'ailleurs mal conçues et mal conduites. Tout ce qui se rapporte aux deux campagnes de 1795 et 1794 est frappant. Leurs résultats seraient encore inexplicables, si l'auteur de ces Mémoires ne s'était trouvé à portée de conférer la partie secrète des opérations offensives avec les travaux politiques d'une ligue incohérente sans unité de vues et de sentimens.

Du reste rien de plus éminemment his-

torique que le spectacle des plus grands potentats de l'Europe aux prises avec une révolution qui place sa force et son indépendance sous la sauve-garde de la terreur. Jamais cette terrible dictature n'a été mieux définie et caractérisée que dans ces Mémoires. La troisième campagne n'était pas encore terminée que déjà les principales puissances continentales étaient en proie au découragement. En vain l'Angleterre offre ses subsides pour raviver l'ardeur guerrière de la Prusse et de l'Autriche : le cabinet de Saint-James ne recrute que des mercenaires apathiques et indociles. La Prusse, entraînée par les émigrés et poussée par l'esprit chevaleresque de son roi, s'arrête enfin ; et son cabinet, prenant d'autres errements conformes à l'esprit de la nation, change de politique et abandonne ses alliés. On suit pas à pas dans cet ouvrage ses négociations, et on en révèle toutes les

particularités, ainsi que les articles secrets du traité de Bâle, qui rompt le nœud de la coalition des rois.

Ici se termine, avec la seconde époque historique de cette guerre sociale, la première livraison des *Mémoires d'un homme d'état*. En méditant sur cet immense sujet, on en vient à reconnaître que la guerre n'est rien sans la politique, et qu'une bataille n'est qu'une affaire d'état, selon l'expression d'un grand homme (1).

Quelle que soit la portée d'un tel ouvrage, l'anecdote ni le portrait ne devaient pas en être exclus dans de justes proportions, et avec le sentiment des convenances que réclame le genre sévère de l'histoire. La variété est donc entrée aussi comme élément dans la composition de ces Mémoires. Parmi les esquisses et les portraits

(1) Napoléon.

des hauts personnages qui, dans la première partie, figurent sur l'avant-scène ou sur la scène même de ce grand théâtre, on remarquera ceux de Frédéric-le-Grand, de Joseph II, de l'empereur Léopold, de l'empereur d'Autriche actuel, de Kaunitz, d'Hertzberg, de Frédéric-Guillaume, du duc de Brunswick, de Lucchesini, du prince de Cobourg, de Dumouriez, d'Haugwitz, d'Hardenberg, de Thugut...

Danton, Robespierre et Carnot y sont peints aussi à grands traits dans leur centre d'activité révolutionnaire. Quant aux anecdotes, elles ne sont ni frivoles, ni hasardees; on n'y a introduit que celles qui, amenées par le sujet même, présentent par conséquent une sorte de caution morale et politique de leur authenticité.

L'objet de cette Préface sera complètement rempli, si le public y trouve le fil indicateur qui doit le guider dans la lec-

ture forte d'un ouvrage que nous lui présentons avec confiance comme étant d'un ordre nouveau.

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT.

INTRODUCTION HISTORIQUE.

LES nations, considérées comme corps politiques, se meuvent d'après des règles constantes : c'est la marche de la nature ; les mœurs et les coutumes seules varient selon le climat et le mode de gouvernement. C'est dans les sentimens religieux et patriotiques que les sociétés puisent les forces morales qui les animent ; leur vigueur matérielle dérive des avantages de la propriété et de l'industrie, des nécessités de la guerre et des bienfaits de la paix. De même que le globe, les nations qui en émanent sont su-


jettes à des crises et à des révolutions. Les crises qui les affectent n'ont rien d'effrayant, si elles ne sont que temporaires ou locales ; mais sont-elles contagieuses ou chroniques, la face de la terre peut en être changée par le bouleversement successif de l'ordre moral et politique : telle a été, telle est la révolution française avec toutes ses conséquences. Pendant trente ans et sous des formes diverses, soit avec le manteau royal, soit avec le bonnet de la liberté, soit avec tout l'attirail de Bellone, elle a lutté avec une immense supériorité contre l'ancienne hiérarchie sociale, dégénérée ou affaiblie jusque dans les germes de sa puissance : même après ses défaites, la révolution a prévalu par la magie de ses doctrines fondée sur l'égalité.

Récemment on l'a cru étouffée, ou du moins accablée sous le poids de la guerre des souverains et des peuples agissant de concert : il en a été autrement. Désarmée comme pouvoir, la révolution n'en est pas moins restée sur son terrain, d'où elle répand ses théories, et renouvelle ses entreprises, les unes déçues, les autres accomplies, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau-Monde.

Si, dans ce long et grave conflit, où tout l'univers est venu prendre part, des intérêts surannés, liés à la majesté des couronnes, ont

éprouvé des revers ou subi des humiliations pires que des revers, quelles en sont donc les causes politiques et morales? Les hommes d'état ne sauraient trop s'appliquer à les découvrir, soit par une exacte investigation des événemens contemporains, soit par une parfaite connaissance de leurs mobiles : éclairés alors par cette haute expérience, seule boussole certaine en politique, peut-être pourraient-ils éviter désormais les écueils où sont venus se briser les efforts de leurs devanciers.

Ce n'est donc pas pour le vulgaire, encore moins pour les sophistes et les rêveurs, que nous allumerons le flambeau qui doit jeter une si vive lumière sur les révolutions de notre époque; nous le destinons à tous les hommes attentifs et réfléchis, à ceux qui sont appelés spécialement à tenir le burin de l'histoire ou à diriger le timon des affaires. Il s'agit de leur révéler, sans détour comme sans réticence, les causes secrètes qui ont affecté les cabinets dans la conduite de la guerre contre la révolution française; il s'agit de dissiper les obscurités qui couvrent les écarts ou les erreurs de la diplomatie, et, ce qui a été plus irréparable encore, les fautes des généraux; il est temps enfin de retracer le tableau fidèle de l'expérience politique et militaire de notre âge.



Cet amas de clartés ne pouvait être formé qu'en dehors du foyer des révolutions, sous peine de le voir étouffé ou obscurci par l'aveuglement des préventions contemporaines. Or, il ne fallait rien moins qu'une préméditation noble, vigilante et sage pour essayer de rassembler ainsi tous les élémens du secret des cabinets; il fallait surtout une position sociale élevée pour expliquer avec discernement tant de faits graves et décisifs. Mettre le tout en œuvre, exposer le tout au grand jour, telle est notre tâche : c'est des sables du Brandebourg que va jaillir la lumière.

Soit qu'on envisage l'Allemagne comme une république de princes, soit qu'on la considère comme une fédération d'États indépendans, elle n'en est pas moins réputée avec raison la citadelle de l'ordre social européen, le boulevard des hommes forts et judicieux, appelés à concilier un jour dans des formes stables les deux opinions qui divisent et agitent le monde. Cette haute médiation n'a-t-elle pas déjà su l'accomplir il y a environ deux siècles à l'issue de la guerre de trente ans, guerre encore plus politique que religieuse?

De nos jours, l'Allemagne a été plutôt surprise et envahie que subjuguée; il a suffi de quelques uns de ses bastions restés intacts pour la recon-

quérir, tout en la préparant aux modifications que les temps et la sagesse réclament : c'est dans son sein qu'est le grand foyer de résistance aux passions désordonnées du siècle; trop long-temps les cabinets ne surent ni en apprécier la destination ni en diriger les forces.

Avant que la révolution française ne vînt ébranler le monde, l'Europe était réellement dans une sorte d'équilibre politique, garant de l'ordre social. En Allemagne, tout se balançait visiblement par des pouvoirs opposés, qui maintenaient ainsi l'équilibre malgré tout le poids de la maison d'Autriche.

Rodolphe de Habsbourg avait fondé la puissance de cette auguste maison. Les comtes de Habsbourg, d'Argau en Suisse, dont les possessions en Alsace et en Souabe figuraient à peine sur la carte de l'Europe, y joignirent successivement avec la dignité impériale, l'Autriche, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, le Tyrol, les Pays-Bas et les deux couronnes de Hongrie et de Bohême. Seize d'entre eux furent empereurs, six autres occupèrent le trône d'Espagne; trois fois ils firent trembler l'Europe, ce qui n'est jamais arrivé à aucune autre dynastie. En général, les princes d'Autriche devinrent plus grands encore par la fortune et par la politique de leur cabinet que par leurs vertus guerrières; et leur cabinet

eut plutôt la renommée d'une politique raffinée que d'une politique franche.

L'Empire, qui, sous Charles-Quint, aspirait à la monarchie universelle, ne fut refrené et arrêté que par la ligue protestante qui s'appuya sur les armes de la France; car la politique de la France, dirigée par le génie de Richelieu, franchissait déjà le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Richelieu vit dans la liberté de l'Allemagne la sûreté de sa patrie; Richelieu connaissait la grandeur du rôle qui convenait aux Bourbons: le résultat de son plan fut le traité de Westphalie, qui fit perdre à la maison d'Autriche la haute prépondérance dont elle avait si souvent abusé depuis Charles-Quint. La liberté politique de l'Empire germanique et la liberté religieuse des protestans, consacrées par ce traité célèbre, lui ravirent son ascendant dominateur: ce traité, vaste et systématique, devint la principale étude de l'homme d'État et du diplomate.

L'époque de la paix de Westphalie fut celle de la fixation définitive du système de la *Constitution germanique*: il n'est donc pas hors de propos d'en donner ici une idée sommaire, cette constitution ayant subsisté dans son intégrité pendant plus d'un siècle, et sa destruction ayant été la suite des bouleversemens dont nous devons assigner les causes. Il est d'ailleurs utile

que la génération actuelle connaisse le mécanisme de l'ancienne constitution allemande; elle en appréciera mieux les événemens de l'époque, et pourra juger avec connaissance de cause sous quel rapport le présent diffère du passé.

L'Empire germanique, sous les premiers Carlovingiens, d'abord monarchie limitée par les institutions et par les mœurs de l'époque, s'était transformé par la pente irrésistible du régime féodal en une fédération de plusieurs centaines d'États; tous reconnaissaient un chef suprême commun, avaient des lois et des obligations communes. Ces divers États étaient distribués en dix cercles ou circonscriptions territoriales, dont chacun avait son *prince convoquant*. Les dix cercles et les pays de l'Empire qui n'y étaient pas compris contenaient, avant la guerre de la révolution, à peu près vingt-neuf millions d'habitans sur trente-quatre mille lieues carrées.

Le chef de l'Empire était choisi par certains princes à qui cette haute fonction conférait le titre d'électeurs. Le principe de l'égalité des princes, quant au droit d'élection, avait subsisté dans toute sa force depuis l'extinction des Carlovingiens jusqu'à l'avènement de Lothaire II, duc de Saxe. La faiblesse de Lothaire ayant avili la majesté impériale, les états conférèrent à dix princes le droit d'élection : telle fut l'origine du

collège des électeurs. Le règne de Lothaire fait époque dans l'histoire de l'Empire par l'émanicipation presque entière du Saint-Siège, et par la presque totale indépendance des princes d'Allemagne. L'Empire devint alors une arène sanglante, où souvent plusieurs compétiteurs se disputaient le sceptre impérial. Aussi, les maisons les plus puissantes cherchaient à concentrer entre elles le droit d'élection. La loi fondamentale, appelée la bulle d'or, publiée en 1355 à la diète de Nuremberg, fixa enfin le mode à observer pour l'élection des empereurs, et restreignit à sept princes le droit d'y concourir. Elle sanctionna un autre changement politique de la plus haute importance, l'indivisibilité des États électoraux, qui ne pouvaient plus être affaiblis par le partage : ce fut un grand pas vers la stabilité et la civilisation.

Par le traité de Westphalie le nombre des princes électeurs fut porté à huit; savoir : les trois archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le roi de Bohême, les ducs de Saxe et de Bavière, le margrave de Brandebourg et le comte palatin. Plus tard, un neuvième électorat fut érigé en faveur de la maison de Hanovre.

Les fonctions et les droits de l'empereur avaient aussi été classés et déterminés par la bulle d'or.

La diète germanique, dans laquelle résidait la souveraineté de l'Empire, siégeait à Ratisbonne ; elle se composait de tous les états assemblés en trois collèges, celui des électeurs, celui des princes et celui des villes. Les deux premiers s'appelaient collèges supérieurs. Chaque collège délibérait séparément, et leur réunion en une assemblée n'avait lieu que dans certains cas.

Lorsque les trois collèges étaient d'accord on dressait, conformément à l'avis commun, un résultat qu'on nommait *conclusum*, en allemand *Reichs Gutachten*. S'il n'y avait que deux collèges d'accord on dressait deux *conclusum* qui étaient présentés à la commission impériale auprès de la diète. L'empereur, ayant approuvé la délibération prise par trois ou deux collèges, on en formait une résolution d'Empire, qui dès lors avait force de loi. Ces résolutions, rédigées à la fin de la diète en un seul corps, formaient ce qu'on appelait un recès de l'Empire.

Le collège des princes était composé de plusieurs élémens. Trente-trois princes ecclésiastiques, c'est-à-dire archevêques, évêques et abbés, formaient le banc ecclésiastique. Soixante-un princes séculiers, archiducs, ducs, comtes palatins, margraves et landgraves, princes ou comtes princiers, siégeaient au banc séculier. Tous ces princes avaient une voix per-

sonnelle, ou, en style de droit, un *votum virile*. Après eux venaient les deux bancs des prélats et des abbesses dites de Souabe et du Rhin, et les quatre collèges des comtes; savoir de Souabe, de Franconie, de Weteravie et de Westphalie. Ces six corps avaient chacun une voix dans le collège des princes.

Les quarante-sept villes libres qui autrefois s'élevaient à cinquante-une formaient le troisième collège depuis la paix de Westphalie; mais on ne les consultait plus guère que pour la forme; tout se décidait dans les deux collèges supérieurs.

Les tribunaux de l'Empire formaient encore un des principaux liens constitutionnels de l'Allemagne. C'étaient, en première ligne, la chambre impériale qui siégeait à Wetzlar, et le conseil aulique qui suivait toujours la cour impériale. L'une et l'autre avaient beaucoup perdu de leur considération et de leur importance.

Chaque cercle pouvait lever des impositions sur ses membres, et en cas de guerre fournissait un certain nombre d'hommes pour former les contingens, dont la réunion composait l'armée de l'Empire, qui n'était rien moins que formidable.

Ce système fédératif, il faut l'avouer, n'aurait présenté ni résistance efficace contre un ennemi

extérieur, ni ordre, ni sûreté, intérieurement, sans la prépondérance et le poids de la maison d'Autriche et des autres puissances du second et du troisième ordre.

Quand Louis XIV, abusant de ses armes, voulut assujétir non-seulement l'Empire, mais l'Espagne et l'Italie, on vit l'Angleterre venir puiser en Allemagne le système général d'équilibre; ce fut une véritable création de Guillaume III, et dans la politique ce fut une révolution contre la prédomination de Louis XIV. On touchait aux dix dernières années du dix-septième siècle. La haute pensée de l'équilibre de l'Europe allait étendre désormais ses combinaisons sur une bien plus grande échelle de puissance géographique et militaire.

A compter de cette époque, deux États, jusqu'alors obscurs et presque inaperçus, apparurent et grandirent presque tout à coup, l'un au sein de l'Allemagne septentrionale, l'autre dans le vaste espace qui confine à l'Asie, et s'étend au-delà.

L'origine de la puissance russe est assez connue : c'est une création de Pierre-le-Grand, car le génie seul a le droit de créer. Il fallut toute l'énergie d'un despote, s'appuyant sur l'autocratie pour organiser en un vaste empire, moitié asiatique, moitié européen, cette neuvième par-

tie de la terre habitable , peuplée de cent nations barbares qui ne connaissent ni la crainte ni la désertion , et dont les cohortes infatigables lassent sans pouvoir être atteintes, et dévastent en fuyant. Pierre fut l'autocrate nerveux de cet empire nouveau , voisin inaccessible de l'empire chinois d'une part , et de l'autre , s'approchant peu à peu du Niémen et de la Vistule. Le nord se vit forcé de recevoir sa loi ; la terreur de ses armes ébranla l'orgueilleuse ignorance des Ottomans ; et la Russie , venant peser désormais sur l'Europe , occupa les cabinets qui , du temps de Louis XIV , en croyaient à peine ce que les voyageurs racontaient de sa puissance.

La puissance de la Prusse est plus récente, plus surprenante encore. Il ne suffisait pas aux princes qui en ont jeté les fondemens de vaincre comme la Russie les obstacles de la nature : que n'a-t-il pas fallu de courage , de prudence et d'économie pour former des états de Brandebourg , morcelés et ouverts de toutes parts , cette monarchie militaire qui a figuré si rapidement parmi les premières puissances de l'Europe !

La maison royale de Prusse a pour tige la maison de Hohenzollern , dont l'origine se perd dans la nuit des temps ; quelques auteurs la font descendre de Witikind. Elle tire son nom de l'antique château de Zollern ou Hohenzollern ,

situé en Souabe dans un pays montagneux et peu fertile, formé de deux districts séparés, dont l'un est traversé par le Danube, l'autre par les montagnes de l'*Alb*. Dans le douzième siècle, Conrad, chef de la branche cadette de cette maison, passa en Franconie; et fut mis en possession du burgraviat de Nuremberg, ville impériale. Les burgraves étaient chargés alors par les empereurs de la garde des châteaux et des palais qui faisaient partie de leurs domaines : c'étaient des gouverneurs subordonnés aux comtes palatins. Conrad, devenu burgrave, c'est-à-dire juge châtelain, habita, comme ses devanciers, le château appelé d'abord *Castellum-Noricum* ou Noriburg, parce qu'il devait son origine aux peuples de la Norique, et connu ensuite sous le nom de Nurnberg ou Nuremberg. Il eut la haute juridiction dans le *Nord-Gau*, province qui comprenait à peu près le pays qui forme aujourd'hui les principautés d'Anspach et de Bareuth. Conrad II, troisième burgrave, qui mourut en 1260, fut conseiller de l'empereur Frédéric II, qui lui confia l'éducation de ses deux fils, et lui donna le gouvernement temporaire du duché d'Autriche.

L'avènement de Rodolphe de Habsbourg à la dignité impériale donna un plus grand essor à la fortune de cette branche cadette de la mai-

son de Hohenzollern. Frédéric III, qui en était alors le chef, était en même temps neveu de Rodolphe; il montra un grand zèle pour faire conférer la dignité impériale à son oncle, et, par ses démarches auprès des électeurs, il parvint à lui assurer les suffrages. Rodolphe reconnaissant lui donna, en 1273, l'investiture héréditaire du burgraviat de Nuremberg, que les ancêtres de Frédéric tenaient depuis près d'un siècle au nom de l'Empire. Ici commence donc la puissance politique de la maison de Hohenzollern, qui a donné sept burgraves héréditaires à Nuremberg, onze électeurs au Brandebourg et cinq rois à la Prusse. C'est la seule maison souveraine de l'Europe, la maison de Savoie exceptée, qui occupe la souveraineté de père en fils depuis plus de cinq cents ans. Une autre particularité, ou plutôt un phénomène généalogique, ajoute à son illustration : la plupart des maisons souveraines remontent, par leurs alliances en ligne directe, à Frédéric de Hohenzollern, premier burgrave héréditaire de Nuremberg, qui se trouve ainsi le père de presque tous les souverains qui règnent en Europe.

Marquons ici avec clarté et précision les accroissemens successifs de cette puissance nouvelle.

Après trois générations et au commencement

du quinzième siècle, Frédéric, sixième burgrave héréditaire, prépara en quelque sorte le berceau de la monarchie; son habileté et ses richesses lui avaient donné de bonne heure un grand crédit dans l'Empire, et il contribua puissamment à l'élection de l'empereur Sigismond. En récompense l'empereur lui céda, en 1412, tout le pays de Brandebourg avec le titre de margrave, mais en se réservant la dignité électorale. Ce pays avait été occupé jadis tantôt par les Suèves, tantôt par les Vandales, tantôt par les Saxons et même par les Francs. Le temps commençait à confondre les descendans de ces différens peuples, ainsi que leurs lois et leurs mœurs. Frédéric s'y rendit avec une petite armée pour en prendre possession; il y trouva le régime féodal encore dans toute sa force, et reçut à Neubrandebourg la prestation de serment de la plupart des seigneurs; ceux qui s'y refusèrent s'y virent bientôt contraints par la force des armes; l'un d'eux possédait un grand nombre de châteaux, qui furent rasés. Le nouveau margrave, appelé à la diète de Constance, y exerça la plus grande influence, et dirigea presque seul le conseil de Sigismond. Ce prince avait besoin d'argent; il eut recours à Frédéric, qui était riche de son économie et du crédit dont il jouissait auprès des négocians de Nuremberg, aux-

quels il vendit le *Burg*, ou château impérial, dont il avait été gouverneur héréditaire; ce qui le mit à même de prêter quarante mille écus d'or à Sigismond. En revanche il en obtint, par une déclaration impériale, signée le 30 avril 1415, les titres d'électeur de Brandebourg et d'archi-chambellan du Saint-Empire.

Cette investiture de la dignité électorale, du consentement des seigneurs et des princes de l'Empire, recélaît le germe de la monarchie. En effet, les descendants de Frédéric se virent établis désormais sur un pied stable dans la possession de la Marche de Brandebourg et de la dignité électorale. La branche cadette de la maison de Hohenzollern ne fut plus désignée dès lors que sous le nom de maison électorale de Brandebourg.

De retour dans son électorat, Frédéric prit l'engagement de seconder l'empereur dans ses efforts pour soumettre les Bohêmes, sous la condition que Sigismond, à son tour, l'aiderait à reconquérir la Marche-Ukraine, qu'avait envahie le duc de Poméranie. Le duc, battu à Angermunde, fut contraint d'abandonner à Frédéric tout ce qu'il possédait dans la Marche. Frédéric jouit comme premier margrave et électeur d'une grande considération; il fut quelque temps vicaire de l'Empire, et contribua encore à

l'élection des deux empereurs Albert II et Frédéric III : actif et puissant jusqu'à son lit de mort, il réunit par hérédité les deux principautés de Franconie (Anspach et Bareuth), dans lesquelles le burgraviat avait été partagé; mais au terme de sa vie active, en 1440, il partagea de nouveau ses possessions entre ses fils. Ce système d'apanager tenait encore au régime féodal, et n'était propre qu'à entretenir la division et l'anarchie par héritage : les esprits commençaient à en être frappés, et l'intérêt du pouvoir préparait partout en Europe un changement en faveur de l'unité monarchique.

Albert, troisième électeur, commença la révolution dans ses états; il fixa en 1473, par une ordonnance, l'indivisibilité de la Marche de Brandebourg, et l'ordre de succession dans les principautés de Franconie, comme faisant partie intégrante des possessions électorales. Or, il fut réglé qu'à l'avenir la Marche de Brandebourg devait toujours rester unie, et qu'il n'y aurait jamais que deux lignes régnantes dans le burgraviat de Nuremberg. Cette pragmatique peut être considérée comme la première base solide de grandeur à laquelle la maison de Brandebourg s'est ensuite élevée.

Après quelques règnes qui ont laissé dans l'histoire peu de traces, la puissance brande-

bourgeoise reçut, sous l'électeur Jean Sigismond, un accroissement de la plus haute importance : la possession de la Prusse.

Ce n'est que dans le dixième siècle que l'histoire du duché de Prusse commence à s'éclaircir. Les peuples qui l'habitaient ne furent compris sous le nom général de *Po-Russes* que parce qu'ils étaient voisins des Russes, dont l'empire s'étendait alors, comme de nos jours, sur toute la Courlande et la Lithuanie : là vint se former la puissance militaire des chevaliers teutoniques, nobles débris des croisades; la Prusse fut conquise, convertie et civilisée par eux. L'ordre ayant décliné perdit, en combattant contre les rois de Pologne, sa gloire militaire, une partie de son indépendance et de ses possessions. En 1525, il avait pour grand-maître Albert de Brandebourg, qui, sacrifiant son ordre à son ambition, l'anéantit, en se faisant reconnaître, par le traité de Cracovie, duc héréditaire de la Prusse sous la souveraineté de la Pologne. Voilà comment un pays, que les chevaliers teutoniques avaient conservé sous leurs lois pendant trois siècles, passa sous l'autorité d'un prince de la maison de Brandebourg.

Mais ce ne fut qu'un siècle plus tard que le duché de Prusse, où Albert avait introduit la réforme de Luther, entra dans la maison électo-

rale, dont la Pologne avait déjà reconnu le droit de succession.

Voici comment fut consommée cette acquisition décisive pour la grandeur future de la Prusse : Jean Sigismond, neuvième électeur, ayant épousé en 1594 Anne, fille unique d'Albert-Frédéric, duc de Prusse, dont il était le neveu, obtint du vivant même de son beau-père, qui avait l'esprit aliéné, l'administration du duché. Son beau-père étant mort, il entra en possession en 1611, et reçut l'investiture.

Ainsi ce fut au commencement du dix-septième siècle que la maison électorale se trouva régner à la fois sur la Marche de Brandebourg et sur le duché de Prusse, dont on ne soupçonnait point encore l'importance.

George Guillaume, successeur de Jean Sigismond, n'exerça point l'influence qu'aurait dû lui assurer tant de possessions réunies. Prince faible, il fut subjugué par son principal ministre, et devint le jouet des événemens à une époque terrible. L'Allemagne était alors embrasée par la guerre de trente ans. Le système de gouvernement avait changé dans le Brandebourg. Frédéric, premier électeur, accélérant la chute du régime féodal, avait assujéti les grands. Depuis, les états du pays conservèrent quelque influence; mais ils la perdirent peu à peu. George Guil-

laume les consulta pour la dernière fois en 1631 sur une alliance projetée avec la Suède; il les remplaça bientôt après par un conseil que domina son premier ministre Schwartzemberg, lequel parvint sous ce règne à un degré d'autorité peu différent du pouvoir des maires du palais en France. Schwartzemberg, dévoué à l'Autriche, porta son prince à se ranger sous les étendards du célèbre Wallestein. Les premiers électeurs n'avaient en fait de troupes qu'une garde de cent hommes et quelques lansquenets; en cas de guerre, ils convoquaient l'arrière-ban, multitude sans ordre, qui ne laissait la possibilité de faire aucune opération solide. George Guillaume leva une armée de vingt-cinq mille hommes, entretenus par les subsides de l'empereur et de la Hollande; mais ce prince était peu capable de diriger une telle armée, et de s'en faire un rempart. S'étant laissé entraîner à trahir les intérêts des protestans et ceux de la ligue germanique, le Brandebourg devint le champ de bataille et la proie tour à tour des Suédois et des Impériaux; la fin de ce règne surtout ne fut qu'une suite de revers et de malheurs.

Mais survint Frédéric-Guillaume, à qui la postérité impartiale a donné l'épithète de grand électeur; il était né pour relever sa malheureuse

patrie. Ce prince n'avait que vingt ans lorsque, en 1640, il parvint à la régence.

Résolu de gouverner par lui-même, il lui fallait, pour s'affranchir du joug de l'Autriche, ôter tout pouvoir au comte de Schwartzemberg dont les conseils avait dominé son père; c'était une entreprise assez délicate que celle de renverser un ministre plus souverain que son maître, selon l'expression du royal historien¹. Adam, comte de Schwartzemberg, avait accumulé sur sa personne les charges les plus importantes; il était à la fois conseiller privé de l'Empereur, président du conseil du Brandebourg, grand chambellan et gouverneur-général des Marches. A ce dernier titre il disposait des principales forteresses de l'électorat par des commandans qui lui étaient dévoués. C'était lui aussi qui redoutant le coup d'œil scrutateur de Frédéric-Guillaume, avait tenu ce jeune prince éloigné de la cour et dans la disgrâce de son père. Que de motifs d'indignation pour le nouvel électeur! Tout porte à croire néanmoins que le ressentiment individuel aurait fléchi sans la raison d'État. Quoique sur ses gardes, le ministre oppresseur du Brandebourg et vendu à l'Autriche, est enlevé militairement et dirigé de Berlin sur la forteresse de Spandau. En route et arrivé près

¹ Frédéric II.

d'un bois de sapins, que la tradition désigne encore, on le fait descendre de voiture, et là on lui tranche la tête sans formes de procès, circonstance sur laquelle Frédéric, dans ses *Mémoires sur le Brandebourg*, jette un voile officieux. Il assure que Schwartzemberg n'eut que le temps de se réfugier à Vienne, où il mourut la même année. Nous affirmons au contraire que le 4 mars 1641, il fut réellement décapité et qu'on l'inhuma ensuite dans l'église même de Spandau, où, environ un siècle et demi après, des personnes notables de Spandau ont vu ses restes et la tête séparée du tronc. On fit publier qu'il était mort subitement d'apoplexie. Dans les mémoires déjà cités, Frédéric jette à dessein de l'obscurité sur un coup d'état qu'il n'aura pas voulu dévoiler. Quoi qu'il en soit, au moyen de ces mesures énergiques, le nouvel électeur parvient à établir son autorité. L'empereur Ferdinand III ne fit aucune recherche sur le genre de mort de son conseiller privé qui lui avait assujéti si long-temps l'électorat. Sa correspondance particulière que Frédéric-Guillaume avait découverte en faisant saisir les papiers de Schwartzemberg, aurait déposé contre le ministre prévaricateur. Mais Ferdinand accueillit avec un intérêt marqué son fils Jean-Adolphe, dès qu'on lui eut rendu sa liberté qu'il avait perdue au mo-

ment où l'on avait arrêté son père. Ferdinand le nomma d'abord conseiller privé; ensuite il le déclara chef de son conseil, chevalier de la toison d'or, le fit prince et le combla de biens : c'est de lui que descendent les princes de Schwartzemberg de nos jours.

Dès que le nouvel électeur eut pris ainsi les rênes de l'État, son génie réparateur éclata aussitôt; il forma un autre conseil, donna des départemens particuliers à chacun de ses ministres, établit deux conseillers par province pour en traiter toutes les affaires, mit de l'ordre et de l'économie dans ses finances, prit les armes et se mit en campagne. Après avoir recouvré une partie de ses États, que les Suédois tenaient encore, il conclut une trêve avec la Suède et une alliance avec la Pologne : on touchait à une pacification générale. L'électeur obtint par le traité de Westphalie, et pour avoir soutenu le parti protestant, les évêchés de Minden, d'Halberstadt et de Camin, ainsi que la survivance de Magdebourg en indemnité de la Poméranie citérieure cédée à la Suède. L'avantage pour l'électorat était sensible; ses frontières fixées, son territoire libre d'ennemis et sa situation intérieure permettaient à l'électeur d'aspirer à la gloire sans compromettre sa sûreté. La guerre que l'ambition de Charles-

Gustave alluma en Pologne lui en fournit bientôt l'occasion : Frédéric-Guillaume, formé à l'école du malheur, voit le danger de sa position entre deux puissances qui portent sur ses frontières même le théâtre de la guerre; il crée d'abord un corps d'armée permanent, et obtient des États du pays, exerçant pour la dernière fois le droit de voter l'impôt, les sommes nécessaires à l'entretien de ses troupes. Ce prince était allié de la Pologne; mais il connaissait l'incertitude de ses résolutions, les embarras qui naissaient de sa constitution intérieure; il supportait d'ailleurs impatiemment l'idée d'être vassal de cette république; à ses yeux c'était un joug déshonorant, et il aspirait à s'en délivrer. Après avoir hésité quelque temps, il se détermine enfin à s'unir au roi de Suède, voisin plus redoutable, allié plus puissant, qui déjà même s'était emparé de la Prusse ducale, et il conclut à Kœnigsberg, en 1656, avec Charles-Gustave, un traité qui devait lui assurer les palatinats de Posnanie, de Kalisch et de Sieradie. Joignant aussitôt ses troupes à celles de son nouvel allié, il décide par sa vaillance le gain de la bataille de Varsovie, le 18 juillet, bataille décisive, disputée pendant trois jours par le roi de Pologne Jean-Casimir. Cette première victoire jette les fondemens de la gloire militaire des troupes nationales de la maison de Brandebourg.

Charles-Gustave et l'électeur auraient poursuivi de concert leurs succès, si le roi de Danemarck et l'empereur Ferdinand III, redoutant la domination de la Suède dans le Nord, ne s'étaient hâtés d'embrasser la défense de la Pologne. Le roi de Suède se trouvait à son tour dans une position critique. Déjà l'électeur, prévoyant la nouvelle direction qu'allaient prendre les affaires, s'était séparé de ce prince, amenant avec lui ses troupes, sous prétexte d'aller couvrir la Prusse contre les incursions des Polonais. Charles-Gustave, dans l'espoir de s'attacher l'électeur, lui confère l'entière souveraineté de la Prusse par le traité de Labiau ¹, et court ensuite à la conquête du Danemarck; mais Frédéric-Guillaume, n'écoutant que l'intérêt de l'État et profitant de sa position, conclut l'année suivante avec la Pologne le traité de Bromberg, qui lui assure les mêmes avantages que celui de Labiau. Joignant plus tard ses armes à celles de l'empereur, et renforcé par un corps de troupes impériales, il marche lui-même à la délivrance du Danemarck, et, à la tête de trente mille hommes, attaque les Suédois, qu'il chasse du Schleswig et du Jutland. En 1660, le traité d'Oliva fixe la balance des puissances du Nord, et reconnaît la souveraineté

¹ 10 Novembre 1656.

de l'électeur sur la Prusse avec des frontières plus étendues.

Frédéric-Guillaume, au sein de la paix, s'applique à rétablir la prospérité intérieure de ses États. « Il relevait les murailles des villes; les déserts devenaient des champs cultivés; les forêts se changeaient en villages, et des colonies de laboureurs nourrissaient leurs troupeaux dans des endroits que les ravages de la guerre avaient rendus l'asile des bêtes sauvages ¹. » Ce prince était occupé à réorganiser son pays, quand les affaires générales de l'Europe attirèrent de nouveau son attention. Il ne balança point à faire partie de la coalition formée contre la puissance menaçante de Louis XIV, et, se mettant en campagne avec une armée de seize mille hommes, que ses talens et son activité rendaient redoutables, il vint renforcer en 1674 l'armée battue des alliés. Tout à coup il apprend, dans ses quartiers en Franconie, que les Suédois sont entrés dans les Marches du Brandebourg, et les mettent au pillage : c'était Louis XIV qui le faisait ainsi attaquer par une puissance, inquiète elle-même des accroissemens de la maison de Brandebourg dans le Nord. L'électeur part de son camp, arrive à Magdebourg, reprend Rate-

¹ *Mémoires du Brandebourg*, par Frédéric II.

nau par ruse, et, à l'aide du général de sa cavalerie Derfflinger, son conseil et son lieutenant, il se porte à marches forcées avec cinq mille six cents chevaux au secours de ses malheureux sujets, surprend et défait les Suédois à Fehrbellin. Cette victoire, remportée en 1675, fit une sensation prodigieuse en Allemagne : un peuple nouveau venait de flétrir les antiques lauriers des Suédois; l'Empire se félicitait de voir s'élever dans son sein un vengeur de ses droits et de sa tranquillité.

Le grand électeur, profitant de sa victoire, prit Anclam, Stettin, Stralsund, et fit une descente dans l'île de Rugen : toute la Poméranie subit la loi du vainqueur. Au cœur de l'hiver, ce prince est prévenu que le comte de Horn est entré en Prusse par la Livonie avec seize mille Suédois; il part de Berlin avec neuf mille hommes, poursuit l'ennemi, fait faire à ses troupes sept grands milles en traîneaux, préparés sur les glaces du Frisch-Haff, et, terminant cette expédition étonnante par la déroute complète des Suédois, rentre triomphant, le 14 janvier, dans les murs de Kœnigsberg.

La désunion des alliés le priva du fruit de ses victoires : seul exposé aux vengeances de la France, il rendit ses conquêtes à la Suède auxiliaire de Louis XIV. La paix fut conclue à Saint-

Germain le 29 juin 1679, et ce fut avec peine que l'électeur obtint de garder les villes de Camin, de Gartz, de Greiniferberg et de Wildenbruck. La France l'indemnisait en partie des pertes qu'il avait faites et du ravage de ses provinces, en lui payant huit cent mille écus. Si Frédéric-Guillaume, dans cette dernière guerre, ne grandit pas en puissance réelle, il éleva dans l'opinion la Prusse et le Brandebourg, et préluda ainsi à un siècle de triomphes : créateur d'une patrie qui devait étonner le monde dans ses développemens ultérieurs, et doué d'un coup d'œil vaste et pénétrant, il avait familiarisé son génie à traiter la grande politique qui décide de la destinée des États. Sa sollicitude au sein de la paix se porta sur toutes les branches de l'administration publique; il fit fleurir les arts et régner la justice; sous ses lois le Brandebourg et la Prusse réunis commencèrent à former une puissance. N'ayant que deux millions de sujets et six millions de revenu, il avait porté son armée à trente mille hommes; et, avec des moyens si faibles, il n'en fut pas moins, selon l'expression du plus grand de ses descendans, « le restaurateur et le » défenseur de son pays, l'arbitre de ses égaux, » l'honneur de sa nation, le fondateur de sa puissance¹. » Ajoutons qu'il fit sortir la Prusse

¹ *Mémoires du Brandebourg*, par Frédéric II.

de son obscurité, et acquit une espèce de protectorat de fait sur tout le nord de l'Allemagne.

Son fils Frédéric I^{er} lui succéda en 1690. Il ambitionnait ardemment les insignes de la royauté et le titre de roi; il sollicita l'un et l'autre du chef de l'Empire. La cour de Vienne crut s'attacher par là un prince qui pourrait lui être utile. L'empereur Léopold I^{er}, s'attribuant la prérogative de créer des rois, érigea le duché de Prusse en royaume. Le 10 février 1701, Frédéric I^{er} se couronna roi de Prusse à Kœnigsberg avec une grande pompe. Reconnu tel par toutes les puissances, excepté la Pologne, il s'entoura d'une cour nombreuse et d'une magnificence jusqu'alors inconnue à Berlin; son royaume s'accrut sous son règne des comtés de Teklembourg, de Hohenstein, ainsi que du pays de Neufchâtel et de Valangin; mais il eut peu de poids en Europe, les différentes parties qui le composaient n'ayant encore ni solidité ni unité d'amalgame. En se faisant donner le titre de roi, Frédéric I^{er} prépara sa maison à venir se placer parmi les puissances prépondérantes : l'éclat de sa cour fut une espèce de prestige très-utile à ses vues et à ses intérêts, à une époque surtout où les dehors de la grandeur captivaient les esprits.

Sous ce point de vue, tout changea de face

en 1713 à l'avènement de son fils Frédéric-Guillaume I^{er}. L'économie la plus sévère prit la place de la magnificence : l'économie était pour ainsi dire une maxime d'état dans la maison de Brandebourg. A l'exception de l'électeur Joachim II, qui avait laissé environ sept millions de dettes, et du roi Frédéric I^{er}, auquel l'amour de la royauté avait dicté des profusions extravagantes, tous les autres princes de cette race s'étaient distingués par un ordre sévère dans leurs finances et par la plus excessive rigidité dans les dépenses de leur maison et de leur gouvernement : c'était par là qu'ils avaient préparé la grandeur et la puissance de leur dynastie. Frédéric-Guillaume en était convaincu ; aussi montra-t-il dans l'administration de l'État tout ce que peut un esprit tenace et beaucoup d'ordre. Toutefois son armée fut portée au complet de cinquante mille hommes, et même jusqu'à soixante-douze mille combattans pendant la guerre. Dans son système de gouvernement, c'était l'esprit militaire qui dictait toutes ses mesures. D'un autre côté, il répugnait, par principe d'économie, à s'immiscer dans les guerres que suscitait l'ambition de Charles XII ; mais Charles, à son retour de Turquie, ayant rompu imprudemment la convention par laquelle la Poméranie suédoise était confiée en dépôt à des garnisons prussiennes,

Frédéric-Guillaume joignit aussitôt ses armes à celles des Danois et des autres alliés. Après avoir contribué à chasser les Suédois de l'Allemagne, il obtint dans la pacification de 1720, en payant deux millions, la possession de Stettin et de la Poméranie citérieure, acquisition importante en ce qu'elle laissait la Prusse maîtresse de l'embouchure de l'Oder. L'Allemagne commençait aussi à changer de face sous le point de vue politique.

Par les guerres et les traités conclus dans le dix-septième siècle, et au commencement du dix-huitième, l'Empire germanique put se convaincre enfin que, dans ses débats avec l'Europe, sa constitution ne lui permettait plus de jouer un rôle indépendant. Dès que cette conviction fut devenue générale, chaque prince puissant de l'Allemagne se forma un système de politique à part, chaque maison ne pensa qu'à sa propre conservation, à l'agrandissement de ses États et à l'augmentation des ses armées. Si la maison de Brandebourg était venue se ranger parmi les puissances prépondérantes du Nord, c'était surtout pour avoir été la première à entrevoir ce système, et la plus prompte à en faire l'application.

Déjà le zèle de l'Empire pour la maison d'Autriche s'affaiblissait; l'Allemagne ne se ralliait

plus avec le même empressement autour de son chef. D'un autre côté, la France et la Suède y avaient perdu leur influence : la Saxe, unie à la Pologne, le margrave de Brandebourg, devenu roi de Prusse, la maison de Hanovre, élevée sur le trône de la Grande-Bretagne, se crurent, soit par vanité, soit par intérêt, appelés à régler les destins de l'Allemagne.

Tout en ne perdant pas de vue la politique générale, Frédéric-Guillaume donnait à son gouvernement les soins dont son âme forte était capable : il avait complété l'établissement du despotisme en réduisant le pouvoir de son conseil d'état et celui de ses ministres; il avait établi un grand directoire partagé entre quatre départemens qui avaient chacun à leur tête un ministre d'état. Ce prince créa aussi dans chaque province un collège de justice et un collège de finances, soumis aux ministères de ces départemens. Sur le rapport de ses divers ministres, le roi décidait et signait; aucun corps n'avait le droit d'arrêter, de ralentir ni de modifier l'exécution de sa volonté, qui tenait lieu de loi. Sous son règne, la Prusse encore déserte fut défrichée, repeuplée et embellie. En mourant, il laissa un pays qui commençait à fleurir, une armée parfaitement disciplinée, un ordre merveilleux dans toutes les affaires, et un trésor public rempli ,

c'est-à-dire le nerf de la guerre. Il laissa ainsi réglé le royaume à son fils, qu'il avait voulu faire décapiter pour cause de désobéissance; et ce fils, en parlant d'un tel père, dont la violence parfois ressemblait à de la férocité, mais doué aussi de rares vertus, s'exprime ainsi: « S'il est vrai de dire » qu'on doit l'ombre du chêne qui nous couvre » à la vertu du gland qui l'a produit, toute la » terre conviendra qu'on trouve dans la vie la- » borieuse de ce prince, et dans les mesures » qu'il prit avec sagesse, les principes de la » prospérité dont la maison royale a joui après » sa mort ¹. »

Frédéric-Guillaume avait créé la partie mécanique de l'armée : Frédéric II allait l'animer de son génie. Le trésor que son père venait d'amasser, l'armée qu'il avait vu organiser, il allait s'en servir pour consolider la puissance de la monarchie : elle était dépourvue de frontières et de forteresses; par conséquent elle était faible. Frédéric, épiant l'état de l'Europe, vit au premier coup d'œil, dans la coalition formée contre Marie-Thérèse pour lui ravir la succession de la maison d'Autriche, que le moment était venu d'élever la Prusse au rang des puissances du premier ordre. Promettant d'embrasser la cause de

¹ *Mémoires du Brandebourg*, par Frédéric II.

Marie-Thérèse, il demanda la Silésie, et, à ce prix n'ayant pu l'obtenir, il en fit la conquête. Cette guerre dura dix-huit mois : après le gain de cinq batailles, la Silésie fut abandonnée et assurée à Frédéric par la paix de Breslaw.

L'effet immédiat de cette première guerre fut l'élévation de la maison de Brandebourg. La fertile et industrielle Silésie devint le plus beau diamant de sa couronne. Ce prompt agrandissement et plus encore ses causes, le vaste génie politique et militaire de Frédéric changèrent réellement le système intrinsèque de l'Allemagne. Une puissance s'éleva qui put contrebalancer la maison d'Autriche : les armes de la France n'étaient plus nécessaires. La Prusse devenait ainsi la protectrice de tous ceux que l'Autriche opprimait ; elle se trouvait d'ailleurs dans le fait remplacer la Saxe à la tête des états protestans. Ainsi la religion, la politique, l'intérêt de famille, tout concourait à établir la séparation de l'Empire en deux puissances rivales et souvent ennemies. Cette séparation affectait essentiellement la constitution germanique, en réduisant tout le pouvoir de son chef au lien, déjà relâché, du zèle religieux et de l'intérêt de l'Église catholique, et à l'influence que ne pouvait manquer d'avoir, sur des voisins faibles, l'Autriche comme puissance du premier rang.

Or, la dignité impériale, dont la maison de Bavière n'avait pu récemment supporter le poids, semblait ne pouvoir conserver quelques restes de son ancien lustre que relevée ou soutenue par la force d'une grande puissance; en un mot, il n'y avait plus que la Prusse et l'Autriche qui pussent désormais se la disputer.

Ces considérations frappèrent tellement Marie-Thérèse et son ministre le prince de Kaunitz que, pour déraciner le germe d'une si dangereuse rivalité de puissance, ils ne virent d'autres moyens que l'humiliation et le dépouillement absolu du roi de Prusse : on espérait le surprendre dans une imprévoyante sécurité. Ce n'était pas seulement la Silésie qu'on voulait reconquérir; c'était l'Empire entier qu'on prétendait assujétir de nouveau à la prépondérance autrichienne.

Une ligue se forma; des passions mises en jeu intervinrent; se masquant de prétextes frivoles, elles firent perdre de vue l'équilibre de l'Europe et les intérêts des nations, par conséquent tous les principes d'une sage politique : telles furent les causes de la guerre de sept ans, précipitée par la découverte que fit le grand Frédéric du projet des cours de Dresde, de Saint-Petersbourg et de Vienne, d'envahir ses états et de l'en dépouiller. Ce prince trouva son salut dans

la célérité et dans l'audace; il prévint ses ennemis, et commença la guerre par des conquêtes. En vain la France vint se joindre à la coalition qui avait conjuré sa perte : il n'en résiste pas moins à cette masse imposante d'ennemis qui l'entourent et le pressent; il lutte seul contre l'Europe. Que de combats à outrance, que de chances, que de vicissitudes pendant quatre campagnes consécutives! La position de Frédéric s'aggrava; elle devint même désespérée; et toute l'Europe crut que l'année 1760 allait marquer la chute de ce prince et le partage de ses états. L'inactivité des Russes lui permit d'aller battre les Autrichiens, et le sauva. Mais la campagne suivante, ses nombreux ennemis concertent leurs mouvemens et le resserrent de tous côtés. Peut-être le héros de la Prusse aurait-il succombé, si Pierre III, son admirateur, ne fût monté tout à coup sur le trône des czars par la mort imprévue de l'impératrice Élisabeth; car, dans cette coalition, deux femmes couronnées jouaient les premiers rôles. Pierre III, ayant fait sa paix, rompit par là sans retour les plans des alliés.

Cette nouvelle chance rouvrit à Frédéric la route de la fortune, et il put sortir victorieux d'une lutte presque sans exemple dans l'histoire : l'Europe entière n'avait pu lui arracher

un seul pouce de terrain, quoique ses états fussent ouverts de toutes parts; sept grandes victoires et une suite de marches étonnantes l'avaient placé au-dessus de tous les héros modernes; jamais la fortune n'avait plus complètement trompé les combinaisons des cabinets.

La paix vint mettre le comble à la gloire de Frédéric; et, pour la sûreté de l'Europe, le système des deux puissances rivales en Allemagne fut dès lors fixé : le grand objet de leur politique fut désormais de conserver l'équilibre de leurs forces mutuelles. On vit l'application de ce principe dans le premier partage de la Pologne en 1772. Le projet en avait déjà été ébauché un siècle auparavant. Frédéric fut entraîné à y concourir par les deux cours impériales; son lot fut le moins riche dans cette première dépouille et dans ce triple concert. Le district de Netze et la Prusse occidentale, pays alors mal cultivé et mal peuplé, ne donnèrent pas à la puissance prussienne un accroissement notable; mais ils mirent l'ancienne Prusse en communication avec la Poméranie et le Brandebourg.

Ainsi des agrandissemens mutuels et proportionnés, soit aux dépens de la Pologne, soit même aux dépens de la Turquie, et une augmentation relative de puissance militaire, comme pour conserver une sorte d'équilibre,

telle fut l'essence de la politique des principaux cabinets du nord vers la fin du dix-huitième siècle. La France seule restait stationnaire ; mais l'influence morale de sa littérature et de ses mœurs était prodigieuse dans tous les pays civilisés.

Du reste, il avait fallu les ressources du génie de Frédéric pour fermer dans ses états toutes les plaies de la guerre de sept ans. Par la sagesse de son administration, et malgré les malheurs publics, il avait accru de plus du double la faible population de la monarchie qui, à son avènement, ne s'élevait qu'à deux millions deux cent quarante mille âmes ¹. Il avait créé six cents villages, bâti des places fortes, rendu à l'agriculture des friches et des marais immenses ; il avait établi et soutenu de nouvelles fabriques ; en un mot, il venait d'élever la Prusse en affermissant les trois bases principales de sa puissance : la force militaire, la justice et l'économie.

Ce prince, qui avait formé son armée pour la guerre, en fit à la paix l'armée la mieux disciplinée de l'univers ; lui-même présidait à toutes

¹ Frédéric, dans ses *OEuvres*, la porte à trois millions ; mais son éditeur Hertzberg affirme que la véritable population de la monarchie, en 1740, ne dépassait pas deux millions deux cent quarante mille âmes, et que Frédéric ne l'avait élevée à trois millions que pour former ce qu'Hertzberg appelle un nombre rond.

les revues, à toutes les parades et surtout aux grandes manœuvres de Potzdam, que venaient admirer chaque année les militaires de tous les pays. Partout on s'empressait de suivre les leçons d'un si grand maître; les principes de tactique et de discipline qu'il prescrivait à ses troupes étaient adoptés aussitôt par les différentes nations de l'Europe, et sont encore ceux qui, de nos jours, règlent les évolutions de toutes les armées : c'étaient la vitesse, la justesse et l'harmonie de tous les mouvemens qui formaient les qualités éminentes des troupes prussiennes, de même que la tenue et la précision du maniement des armes.

Cette armée d'ailleurs n'était pas un ramas de vagabonds et de mercenaires, ainsi que l'ont avancé légèrement plusieurs écrivains français. Le noyau se composait déjà sous Frédéric de fils de cultivateurs, qui tous naissent soldats; il y en avait à peine un tiers d'étrangers levé par des enrôlemens hors de la monarchie. Le but que se proposait Frédéric par ces enrôlemens était d'attirer en Prusse un surcroît de population : là d'ailleurs la sévérité de la conscription militaire était singulièrement adoucie par des sémestres et des congés de dix mois, qui donnaient au sémestrier la faculté d'être tour à tour soldat, laboureur ou artisan.

Quant aux officiers, Frédéric eut à la fois des motifs militaires et de puissantes raisons d'état pour établir en principe qu'ils devaient tous être pris dans l'ordre de la noblesse, à l'exception des officiers des corps du génie, de l'artillerie et des régimens de garnisons. Qu'on se reporte au temps, et on admirera la politique avec laquelle Frédéric sut tirer parti de l'orgueil de la naissance pour former un esprit de corps parmi ses officiers, et pour imprimer au soldat un respect plus profond pour ses chefs. N'avait-il pas raison, ce prince, de réserver à une noblesse nombreuse et pauvre la carrière des armes? Le temps n'était pas venu de suivre d'autres principes.

C'est ainsi que Frédéric eut une armée de plus de deux cent mille soldats ; savoir : cent soixante mille d'infanterie, quarante mille de cavalerie, dix mille d'artillerie, etc. L'entretien de cette armée redoutable absorbait les deux tiers des revenus de l'État.

Ce grand homme touchait aux glaces de l'âge, et sut pourtant maintenir encore dans ses limites l'Autriche, puissance rivale qui convoitait la Bavière.

Au douzième siècle le duché de Bavière était passé de la famille des Guelphes à la maison de Wittelsbach, qui déjà deux ou trois siècles aupa-

ravant en avait eu la possession, Otto de Wittelsbach est la souche des maisons bavaroises et palatines, et de leurs branches collatérales. Le haut palatinat et la dignité électorale leur étaient échus. Plus tard une huitième dignité électorale fut créée pour la branche palatine à la condition qu'elle s'éteindrait lors de la réunion des lignes palatines et bavaroises. Cet événement survint en 1777 par la mort de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière. Son héritier Charles-Théodore, électeur palatin de la branche de Sulzbach, lui succéda. L'Autriche fit aussitôt revivre certaines prétentions sur la partie de la Bavière la plus peuplée, la plus riche et la plus fertile, quoiqu'elle y eût renoncé plus de trois siècles auparavant. Elle prit incontinent des mesures qui manquent rarement de réussir à une puissance supérieure contre une plus faible quand elle n'est pas sur ses gardes. Ainsi l'électeur Charles-Théodore souscrivit à l'amiable un accommodement très-désavantageux à sa maison, et contraire au pacte de famille, à la bulle d'or, à la paix de Westphalie, à la liberté du pays, à l'inclination des sujets, à la constitution de l'Empire, à l'intérêt général, et dont la demande avait été appuyée de toute une armée autrichienne. Cet accommodement ne laissait au nouveau duc de Bavière que la plus

médiocre partie du pays avec toutes les dettes. On ne trouvait d'autre différence entre cette prise de possession adroitement préparée par l'Autriche et l'assujétissement total de l'Empire, sinon que la première ayant lieu on éviterait difficilement l'autre. D'ailleurs la Bavière forme en quelque sorte un mur de séparation entre l'Autriche et un grand nombre de petits états d'Allemagne; c'est la Bavière aussi qui sépare les armées de l'Autriche des armées de la France.

Les desseins du cabinet de Vienne étant dévoilés, tous les esprits furent en mouvement, et les regards de l'Europe se tournèrent vers Frédéric. Ce prince était alors dans la soixante-quatorzième année de sa vie active. Il arma contre l'Autriche, et se mit en campagne. Le dernier laurier dont il orna sa tête fut la paix conclue à Teschen sous la double médiation de la France et de la Russie, paix utile et sage qui affermit l'inaliénation de la Bavière.

Après quarante ans d'expérience et de réflexions, Frédéric avait reconnu que les armées de la Prusse, son trésor amassé pendant de longues années, la sagesse de son cabinet et le patriotisme national devaient être consacrés désormais à la cause générale de la liberté germanique, plutôt que d'en faire les instrumens d'une som-

bre et dangereuse ambition. C'est dans ces sentimens qu'il venait de signer la paix de Teschen. On peut dire que la Prusse et l'Autriche eurent dès lors pour principe politique de s'épier et de se contrebaler.

L'auguste antagoniste de Frédéric, Marie-Thérèse, touchait à son déclin. Elle avait procuré la dignité impériale à François I^{er} de Lorraine, dont elle avait fait son époux ; la même dignité, elle l'obtint pour son fils Joseph, prince aîné de la maison de Lorraine, et héritier des états de celle de Habsbourg.

L'impératrice-reine mourut en 1780, laissant une monarchie presque aussi étendue que toute l'Allemagne à une maison qui, cent ans auparavant, ne pouvait défendre son petit héritage. Elle lui léguait vingt millions de sujets, un revenu de plus de quatre-vingt-dix millions de florins, trois cent mille soldats aguerris et disciplinés, de plus le nom des Césars, les prééminences et la majesté impériales.

A la mort et à l'avènement de Joseph II, la monarchie autrichienne ne fut plus animée du même esprit : elle prit des moyens de gouvernement tous neufs. On s'attendait, il est vrai, qu'un jeune empereur, qui avait vu avec des yeux scrutateurs presque toute l'Europe, changerait de système, et laisserait là les vieilles maximes. On

ne fut donc pas surpris de la conduite hardie du fils de Marie-Thérèse, que rien ne put modérer. C'était un prince d'un esprit très-orné, affectant beaucoup de simplicité et l'horreur de l'étiquette. Réformateur impatient, il se hâta de changer l'ordre religieux, financier et militaire de ses états, dans des vues philosophiques, et pour le bien de ses sujets. Mais ses peuples, n'étant pas au niveau de ses lumières, étaient peu capables de l'apprécier. Ses projets de réforme, qu'il ne se donna pas le temps de mûrir ni de préparer, lui aliénèrent surtout le clergé et la noblesse, dont ils diminuaient les prérogatives et l'influence. Joseph II y persista, ne voulant agir que d'après un système arrêté de domination et de gouvernement. Il n'était pas d'ailleurs dénué d'ambition; le désir ardent de la gloire militaire le tenait en haleine. Il aurait voulu s'élever à la haute renommée de Frédéric, et en même temps à celle de Catherine, s'associant à la politique de cette grande souveraine, dans la vue de démembler de concert l'empire turc. Se croyant sûr de l'appui de la czarine, Joseph II fit d'abord revivre les prétentions de son cabinet sur la Bavière, en poursuivant la réunion de ce pays à la maison d'Autriche par voie d'échange. Il ne s'agissait plus seulement d'une partie de la Bavière,

mais du duché tout entier, du haut palatinat, des principautés de Neubourg et de Sulzbach, et du landgraviat de Leuchtenberg, surface de sept cent quarante-huit lieues carrées, traversées par le Danube, en partie limitrophes des pays héréditaires, de manière que Passau et Saltzbourg y auraient été renfermés; en partie ouverte du côté du cercle de Souabe, dont la septième partie était autrichienne, et le reste appartenait à quatre-vingts seigneurs. Et c'était pour toutes ces possessions que l'Autriche offrait au nouvel électeur de Bavière de lui donner les Pays-Bas en échange avec le titre de roi! Ainsi la cour impériale laissait pénétrer un projet, suivant lequel la puissance autrichienne aurait embrassé une étendue de quatre cents lieues depuis la France jusqu'à la Turquie.

A cette nouvelle, Frédéric sonne l'alarme, et, excitant le duc de Deux-Ponts, comme héritier éventuel, à protester contre tout échange de la Bavière, il lève aussitôt l'étendard d'une nouvelle ligue germanique, et amène ainsi l'Autriche à se désister de son projet. L'histoire d'Allemagne fournissait plusieurs exemples de telles confédérations. Dès le mois de mars 1785 Frédéric communiqua son plan aux électeurs de Saxe et de Brunswick-Lunebourg ¹, qui l'ac-

¹ L'électeur de Hanovre.

cueillirent. Le 22 janvier suivant, les sceaux furent apposés à l'association par les trois électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Brunswick-Lunebourg. Par un article secret, ils se promirent réciproquement de prévenir l'incorporation de la Bavière dans la monarchie autrichienne. Cette ligue parut tellement recommandée par l'intérêt général que neuf cours d'Allemagne y accédèrent, savoir : les ducs de Saxe-Weimar et Gotha, ceux de Deux-Ponts et Mecklembourg, la maison de Hesse, l'évêque d'Osnabruck, les princes d'Anhalt, le margrave de Bade, et, ce qui fut très-remarquable, l'électeur de Mayence, archichancelier de l'Empire.

L'objet de l'alliance de Berlin, connue sous le nom de *confédération des princes germaniques*, fut énoncé dans le préambule ; elle était purement défensive, et tendait au maintien constitutionnel des droits des états de l'Empire, fondés sur les lois et sur les traités ; elle devait remédier aux crises auxquelles l'Empire pouvait se trouver exposé. Dans le fond c'était contre les vues ambitieuses de la maison d'Autriche qu'elle était dirigée.

Ce fut le dernier acte de ce règne rempli de travaux et de gloire. Trois cent quatre-vingt-dix jours après que les électeurs de Saxe, de Brandebourg et d'Hanovre eurent signé à Berlin l'as-

sociation germanique, Frédéric-le-Grand mourut à Sans-Souci, laissant à son successeur un royaume qu'il avait agrandi de treize cent vingt-cinq milles carrés d'Allemagne, et dont il avait doublé la population. Pendant un règne de quarante-quatre ans et trois mois jusqu'au jour même de sa mort, jamais il n'avait négligé les affaires de son royaume; il finit comme il avait vécu dans toute la dignité de sa grandeur. Les Allemands ont surnommé ce roi l'*Unique*, épithète qui caractérise ses rares et étonnantes qualités. Grand dans la politique comme dans la guerre, il avait fait revivre le génie de César dans un pays du Nord où, avec peu de moyens, il s'agissait de faire de grandes choses. En descendant au tombeau il laissa une puissance affermie à Frédéric-Guillaume II, son neveu et son successeur; il lui laissa une armée formidable, un trésor garni et des généraux renommés; mais il lui laissa aussi le rôle le plus difficile à remplir, celui de suppléer un grand homme.

Dans quel état lui légua-t-il l'ensemble de la monarchie, que lui-même avait élevée au rang des premières puissances militaires? Prenons-en une vue générale.

Les états qui obéissaient au sceptre prussien ne formaient pas une masse cohérente, ni si bien arrondie que celle des états de la maison d'Au-

triche. Ils jouissaient bien moins que l'Autriche de l'avantage inappréciable d'avoir des frontières tracées par la nature. A l'exception d'une partie de la Silésie et des états maritimes, les limites de la monarchie prussienne étaient entièrement l'ouvrage de la diplomatie et de la politique.

La Prusse royale avec la Silésie, l'électorat de Brandebourg, la Poméranie, les duchés de Magdebourg et d'Halberstadt étaient les parties qui se touchaient sans interruption, en se retrécissant toujours néanmoins en largeur vers l'ouest. La figure du royaume de Prusse proprement dit, et qui a été successivement formé des démembremens de la Pologne, est celle d'un hexagone irrégulier dont les faces donnent une périmétrie d'environ quatre cent cinquante lieues. L'air dans ces contrées est plus froid que dans les pays plus occidentaux, dans la même latitude, à cause des exhalaisons humides des forêts, marais et lacs qui occupent une très-grande partie du terrain. L'immense plaine que forme ces provinces n'est interrompue que par des collines peu considérables; les forêts y sont d'une étendue et d'un rapport immense.

La partie contiguë de la monarchie, bornée au sud-est par les monts Sudètes, forme une immense plaine, composée en général de terrains fertiles, coupée de quelques districts sablonneux,

et arrosée par de nombreuses rivières qui toutes vont se décharger dans la Baltique ou dans la mer d'Allemagne. L'Oder et la Vistule sont les deux grands fleuves de la monarchie, et tous les deux ont leurs sources dans les états autrichiens. Cette direction uniforme des eaux, ainsi que la facilité de les réunir par des canaux, donne à la Prusse un grand avantage commercial sur l'Autriche. La monarchie touche d'ailleurs à deux mers : celle d'Allemagne et la Baltique; et ses rivages, dans une étendue de cent cinquante lieues, offrent pour asiles aux navigateurs les ports d'Emden, Schwinemunde, Colberg, Rugenwald, Pillau, Memel et Dantzig.

Les provinces de Franconie et de Westphalie formaient alors le dixième environ de la monarchie quant à la population; mais seulement un quinzième quant à l'étendue. La nature leur a donné des champs fertiles et de riches campagnes.

On évaluait la surface de toute la monarchie à quatorze mille lieues carrées, et sa population à près de huit millions d'habitans. Cette population d'ailleurs était toujours croissante, soit par des causes naturelles, soit par les émigrations. Déjà, sous Albert, troisième électeur, les Pays-Bas et le palatinat fournissaient des colons à la Marche de Brandebourg. L'électeur Frédéric-

Guillaume recueillit les huguenots de France après la révocation de l'édit de Nantes. Sous Frédéric II, la Marche reçut un assez grand nombre de familles étrangères, la plupart françaises.

Berlin, capitale de l'électorat, ainsi que de toute la monarchie, offrait à la mort de Frédéric une population croissante de cent quarante mille habitans. Frédéric désignait Berlin, Koenigsberg et Breslau comme ses trois capitales.

Sous les rapports militaires voici quelles étaient alors les frontières de la monarchie.

Vers l'est, un voisin redoutable, le colosse de la Russie, touchait, depuis qu'il était maître de la Courlande, au territoire prussien, sur une ligne de cent vingt lieues, à l'extrémité septentrionale de laquelle est située Memel, forteresse à peu près nulle. Une ligne de cent lieues et plus formait les frontières vers la Pologne autrichienne : elle était également dépourvue de places fortes. Ainsi une ligne de deux cent vingt à deux cent trente lieues restait sans aucune forteresse qui pût servir de point d'appui à une armée réduite à la défensive. La nouvelle citadelle de Graudentz fut d'abord destinée à dominer la Vistule.

Toutefois la nature présentait vers la Russie trois lignes militaires de défense. La première formée par le large fleuve de Memel; la seconde près de cet amas de lacs presque contigus, flan-

quée au nord par le Prégel, qui a son embouchure dans la mer; et au sud par la Narew, qui se réunit à la Vistule. Enfin la Vistule elle-même offrait une retraite et la troisième ligne défensive.

En quittant la Silésie, l'Oder traverse la Marche et la Poméranie. Sur ce fleuve, qui est large, s'élèvent les deux forteresses de Custrin et de Stettin, auxquelles il faut joindre Colberg, situé plus avant dans la Poméranie sur les bords de la Baltique. Ces trois places formaient un rempart pour Berlin dans le cas où les Russes se seraient rendus maîtres de toute la Prusse royale.

La Marche électorale était absolument sans forteresse; car Spandau ne saurait être comparé qu'à une bastille. Quant à Magdebourg ce n'était qu'une clef de l'Elbe, à moins qu'une armée entière ne vînt s'y mettre à l'abri.

Les provinces westphaliennes n'offraient de places fortes du côté de la France que la citadelle de Wesel sur le Rhin.

La seule Silésie présentait trois lignes de forteresses, et tous les avantages de la nature réunis à ceux de l'art. C'était le côté brillant de la monarchie, sans défense régulière vers l'est, assez bien gardée sur une moitié de sa frontière méridionale, et pourvue vers l'ouest de quelques places isolées. Or, contre la France et la Russie

et même contre l'Autriche, son désavantage de position était sensible dans une guerre d'invasion habilement conduite.

Du reste qui ne sait que sans la bravoure d'une armée nationale, sans l'énergie d'un monarque guerrier, sans l'enthousiasme d'un peuple patriote, les forteresses ne sauraient préserver un empire sérieusement attaqué? La grandeur et la force de la monarchie prussienne ne pouvaient donc résider que dans son armée, dans l'élan patriotique de son gouvernement et de ses habitans. Il faut à une monarchie ouverte de toutes parts de la prudence et du courage, de l'économie et des alliances.

Voyons maintenant sous quel point de vue on envisageait, sous Frédéric, le système financier, économique et commercial de la Prusse.

Frédéric-Guillaume avait déjà laissé un trésor considérable. Frédéric II montra le même penchant à thésauriser. On l'en a blâmé avec aigreur, et il faut convenir que ce moyen extrême de s'assurer par l'accaparement métallique une puissante épargne est contraire en général à une bonne économie politique. Mais à la rigueur la question ne pouvait s'appliquer à une monarchie naissante, qui, formée par la force des armes, devait encore long-temps fonder sur le même mobile sa sûreté et son existence. Il fallait, sous

la main d'un prince tel que Frédéric, un trésor disponible.

C'est sous le même point de vue qu'il faut regarder les opérations par lesquelles il a considérablement augmenté les revenus de l'État, bornés à son avènement au trône à vingt-huit millions.

Quoique Frédéric fit de ses finances une sorte de mystère même à ses ministres, on est à peu près certain qu'il éleva les revenus de l'État non pas à cent millions, comme on l'a dit, mais à soixante-six millions de francs. Il en fut moins redevable à l'incorporation de la Silésie et de la Prusse polonaise qu'aux progrès de l'agriculture et à une meilleure administration intérieure. Quant aux manufactures et à l'industrie, les Prussiens n'avaient montré jusqu'alors que peu de dispositions au commerce en grand. Il fallut appeler des étrangers qui naturellement exigèrent des concessions et des privilèges. Enfin, et c'était là le principal nœud, un gouvernement absolu et militaire pouvait-il offrir au commerce ce grand principe de vie et de liberté, sans lequel l'argent, nerf de toutes les affaires, s'arrête et se concentre en trop peu de mains? Voilà les raisons qui expliquent le système suivi par Frédéric, et trop sévèrement critiqué par le célèbre Mirabeau. En ce qui concerne la Prusse, Mirabeau a été souvent un explorateur amer, et dans

sa correspondance secrète il s'est montré plus satirique qu'historien.

Le système adopté par Frédéric convenait surtout à une époque où il fallait créer et consolider les parties constitutives de la monarchie, et où les grands principes de l'économie politique moderne étaient encore ignorés. Quant aux monopoles, convenons que la manière vexatoire dont les impositions indirectes étaient exigées les rendit odieuses à la nation. Mais Frédéric sentait peut-être que ses successeurs adouciraient l'âpreté de ses institutions financières. L'abolition ou du moins la diminution successive de tous les monopoles crians, à mesure que leurs octrois s'écoulent, a commencé sous le successeur de Frédéric, et s'est continuée sous le roi régnant.

Le véritable commerce vivifiant prévaudra un jour; mais il n'était qu'ébauché alors. Si la position de la Prusse offre divers avantages au commerce, d'un autre côté, les ports peu nombreux qu'elle possède sur la Baltique étant situés sur une mer intérieure, les navigateurs ont à prendre un chemin long et difficile pour gagner l'Océan. Voilà pourquoi le port d'Emden était déjà si précieux pour la Prusse, et il l'eût été plus encore à l'embouchure d'un grand fleuve.

Mais un spectacle tout différent s'offre aux

regards si on les porte sur la navigation intérieure. Aucun pays de l'Europe, la Hollande et l'Angleterre seules exceptées, ne présentent une communication par eau si facile et si étendue que la Prusse.

Toute la masse cohérente des États prussiens est coupée par un enchaînement de rivières et de canaux, qui, permettant de faire par eau deux à trois cents lieues, ouvre une navigation d'abord par mer entre Memel, Kœnigsberg, Elbing, Dantzick; puis intérieurement par Thorn, Varsovie, Stettin, Francfort-sur-l'Oder, Breslau, Berlin, Magdebourg et Hambourg, c'est-à-dire entre les douze places de commerce qui intéressent le plus les négocians de la Prusse.

En résultat voici en quoi consistait la balance du commerce prussien. On pouvait estimer sans être taxé d'exagération le total des exportations du royaume à quarante millions, savoir : douze pour Kœnigsberg, douze pour Dantzick, dix pour Elbing, six pour Memel, outre une exportation très-considérable aussi de marchandises et de denrées par terre en Silésie, en Gallicie, et dans la Lithuanie russe. C'étaient la Hollande, l'Angleterre et l'Italie qui en recevaient la plus grande partie. Les toiles de fabrication silésienne, transportées soit à Hambourg, soit à Dantzick, se répandaient de là dans toute l'Europe.

Passons aux institutions de la Prusse sous le règne que nous venons d'esquisser. Comme électeur de Brandebourg le roi était soumis de *droit* à l'empire germanique; mais avec deux cent mille soldats toujours tout prêts, une telle soumission tombait en désuétude ou devenait illusoire.

Quant à l'administration de l'État elle n'était pas sur un pied uniforme. Il y avait dans quelques provinces, en Silésie par exemple, un ministre dirigeant qui jouissait presque de l'autorité et de la considération d'un vice-roi.

Le conseil d'État privé, où se décidaient en dernier ressort les affaires importantes, était formé par la réunion de trois grands ministères, savoir : le ministère du cabinet ayant le département des affaires étrangères et en même temps l'inspection de la grande chancellerie; le directoire général du département des finances partagé en six directions; et le ministère de la justice, comprenant, outre le département de la justice propre, celui des affaires ecclésiastiques, des écoles et universités. Tous ces départemens avaient à leur tête des ministres d'État; mais tous les ministres n'étaient pas appelés au conseil privé. Indépendamment du conseil d'État privé il y avait un suprême collège de guerre et un contrôle général des finances avec la grande chambre des comptes.

Les décisions et ordres immédiats du roi émanaient du cabinet : là était le gouvernement suprême pour un prince tel que Frédéric. Les deux ministres des affaires étrangères n'avaient le titre de ministres du cabinet que pour la forme. Le roi décidait seul de toutes les affaires d'après les rapports *écrits* de ses ministres, qu'il voyait rarement; et jamais ses secrétaires, auxquels il dictait ses réponses, ne se seraient permis d'émettre une opinion.

Ainsi la Prusse, sous Frédéric-le-Grand, n'était régie que par la puissance militaire selon la volonté du roi : telle était sa constitution. Ce serait une erreur de croire, comme on l'a avancé, que le gouvernement de Frédéric était tempéré par la liberté de la presse : la liberté de la presse politique n'a jamais existé en Prusse. A la vérité, sous le double rapport de la religion et de la philosophie, la presse, sous Frédéric, ne connaissait d'autres bornes que celles de l'esprit humain.

Les États en Prusse n'avaient aucune influence dans les affaires du gouvernement. A la vérité la Silésie conservait une partie de son ancienne constitution féodale, avec des privilèges sur la juridiction civile; mais ce n'était plus que l'ombre des anciens États de cette province.

Voici en quoi consistaient les prérogatives de

la noblesse dans les États prussiens : Tous les paysans étaient assujétis à la juridiction seigneuriale, tandis que tous les gentilhommes n'étaient justiciables que des cours royales et des tribunaux militaires ; il y avait aussi une différence essentielle entre les impositions des terres nobles et la taxe des terres des paysans ; en outre les gentilshommes étaient exempts de la conscription, et ils jouissaient du droit exclusif d'occuper les grades et les dignités militaires. Les places civiles étaient données indistinctement au mérite.

Quoiqu'il n'y eût plus en Prusse le moindre reste de liberté politique de droit, on pouvait dire que la liberté civile y était portée à un degré inconnu dans plusieurs républiques ; les étrangers eux-mêmes en jouissaient presque sans restriction.

Un certain respect pour la liberté, mais plus encore pour l'égalité et la justice, dominait dans la pensée du royal législateur. Ses sujets pouvaient exprimer leur mécontentement et faire connaître leurs doléances, mais jamais par la voie de la presse. Dans aucun imprimé on n'aurait manqué impunément de respect aux ministres, aux magistrats et surtout aux militaires.

Il reste à toucher deux cordes délicates : la religion et les mœurs. La tolérance introduite

en Prusse par Frédéric, avait mérité les éloges de tous les organes de l'opinion européenne. Cette tolérance devint excessive, et des esprits hardis en abusèrent. Le dogme du christianisme fut attaqué avec les argumens spéculatifs de la religion naturelle. On laissa même circuler des ouvrages où les philosophes faisaient parade d'incrédulité et de scepticisme. Le peuple, il est vrai, n'en fut point affecté; il resta pour ainsi dire immobile entre les incrédules et les novateurs d'une part, et les intolérans ennemis des lumières de l'autre. Ceux-ci accusèrent de corruption et d'immoralité les mœurs des hautes classes; ils s'élevèrent contre les effets du luxe dans les villes en proie à ses ravages. A les entendre, on se livrait avec la même fureur aux jeux de hasard à Kœnigsberg et à Breslau comme à Berlin. Cette dernière capitale surtout prêtait aux déclamations des rigoristes, en ce qu'elle offrait une bigarrure de mœurs très - opposées. D'une part elle fourmillait de militaires; de l'autre les juifs y étaient fort riches et les nobles fort pauvres; enfin les Français réfugiés y étaient établis en grand nombre depuis environ un siècle. Cet amalgame désorientait l'observateur cosmopolite. Il se croyait au milieu de cette corruption de principes, au milieu de cette légèreté de sentimens, en un mot de ce torrent de vices et de

folies qui de Paris, comme d'un centre commun, s'était débordé dans toutes les parties de l'Europe. Du reste on a fort exagéré la corruption des mœurs de Berlin à cette époque; nous pourrions affirmer qu'elle y fut moins générale que dans beaucoup d'autres grandes villes que nous avons pu lui comparer. Mais peut-être y était-elle plus profondément enracinée, et pour ainsi dire systématique dans certaines classes.

A l'ombre de la tolérance générale, des associations secrètes s'étaient introduites à l'instar de la franc-maçonnerie dans presque toute l'Europe et principalement en Allemagne. On sait que la franc-maçonnerie n'avait rien offert que de louable en apparence. Plusieurs souverains dans leurs propres Etats s'en étaient déclarés les chefs. Frédéric lui-même, n'étant que prince royal, y avait été initié à Brunswick par Bielfeld, qu'il créa baron après l'avoir employé dans sa diplomatie particulière ¹. De nos jours l'empereur Joseph II fut excité à l'initiation par le baron de Born, chef des franc-maçons de Vienne ², et par les principaux affiliés. Born crut que Joseph répugnait à se soumettre aux cé-

¹ Bielfeld obtint dans les lettres une certaine réputation par divers ouvrages politiques.

² Célèbre minéralogiste, membre des principales académies de l'Europe, mort à Vienne en 1791.

rémonies d'usage ; et quoiqu'un diplôme envoyé par le prince Frédéric de Brunswick eût pour objet de l'en dispenser , l'empereur refusa par des considérations politiques, son système étant opposé à celui du nord de l'Allemagne, où la franc-maçonnerie avait fait le plus de progrès.

En général les princes qui s'étaient fait recevoir dans les loges maçonniques n'y avaient vu que des associations de bienfaisance , fondées sur cette fraternité charitable que tous les cœurs sensibles voudraient propager. On citait pour modèle les franc-maçons d'Angleterre. Là, c'était évidemment une société composée généralement de bons citoyens, qui s'entraidaient par des principes d'égalité sociale. Mais l'Angleterre avait en même temps des réunions politiques autorisées par les lois, ce qui eût rendu sans objet toute tentative de la part des loges, pour s'immiscer dans les affaires publiques. Il n'en était pas ainsi dans les gouvernements absolus de l'Europe continentale. L'excessive liberté de penser y avait fait naître dans les esprits ardents le désir d'envahir le champ de la politique. Enhardis par l'état moral de l'Allemagne, les principaux moteurs des sociétés secrètes se proposèrent le grand objet d'établir un ordre philosophique dominant sur l'opinion du genre humain. Peu d'adeptes en eurent le

secret. Les âmes simples étaient loin de soupçonner un but ultérieur à des affiliations fondées sur la fraternité et la bienfaisance. D'autres s'imaginaient que la réforme sociale se ferait par les sociétés secrètes.

Ce fut principalement à la faveur de cette disposition des esprits, et pour contre-balancer l'ascendant que reprenaient, en Bavière, les jésuites sous un prince faible, que les amis des lumières de la philosophie moderne établirent l'ordre des *illuminés* de Weishaupt, dans le dessein de éclairer les hommes et de les rendre heureux. Ils ne se proposaient rien moins que d'introduire partout la raison et le bon sens; que d'étendre la sphère des connaissances, que d'améliorer insensiblement la condition de l'homme. Tous leurs travaux devaient tourner à l'avantage de l'humanité. Le grand objet qu'ils eurent en vue d'abord fut d'obtenir dans l'opinion contemporaine une supériorité décidée sur les loges des franc-maçons, dont l'indépendance était plus ou moins gênée par les affiliations officielles de différens princes souverains. A cet effet les illuminés décidèrent en principes qu'aucun prince, fût-il juste et bienfaisant, fût-il même un grand homme, ne serait admis comme adepte ni comme régulateur dans leur association. D'après leurs sermens ils devaient empêcher autant

qu'il serait en leur pouvoir que les souverains ne commissent des crimes ou ne tombassent dans des erreurs préjudiciables à la société. Ils jurèrent aussi de travailler constamment à anéantir le despotisme, à détruire la juridiction ecclésiastique et à favoriser la liberté de la presse. C'était là déjà une terrible puissance.

L'affiliation s'accrut en nombre; des hommes ambitieux s'y introduisirent; l'autorité intervint; les papiers des illuminés furent saisis et leurs doctrines mises au grand jour. Weishaupt, qui était un rêveur de bonne foi, trouva chez le prince de Gotha une hospitalité généreuse; il y termina des jours moins agités. De la Bavière l'association s'étendit le long du Rhin dans les États des princes ecclésiastiques.

Sous son règne, Frédéric II avait donné liberté entière aux franc-maçons quels qu'ils fussent, soit *rose-croix*, soit centralistes, soit illuminés. Chacun pouvait établir à son gré des sociétés et des loges, pourvu qu'il ne troublât en rien l'ordre public. Frédéric avait le jugement trop sain pour se laisser prendre aux amorces de l'enthousiasme factice de l'illuminisme. Une sorte de mésintelligence s'établit, à la fin de sa carrière, entre lui et les chefs des différens ordres maçonniques organisés dans ses États, et principalement à Berlin.

Comme rien ne pouvait effrayer son génie , dont la tolérance était la base, il ne persécuta point les sociétés secrètes malgré leur tendance politique. Berlin en devint le centre.

Les esprits s'étant échauffés, les affiliations s'accrurent et rivalisèrent entre elles. Il y en eut dans le sens des lumières et de l'esprit du siècle ; d'autres dans un sens contraire. Les rose-croix furent opposés aux illuminés, de même que plus tard ceux-ci eurent contre eux les théosophes ou visionnaires. Bischoffswerder et Woellner étaient les chefs de ces derniers. On leur imputa de prêter à l'erreur le langage de l'illusion, aux passions et aux vices le masque de la vertu, à l'intolérance le manteau de la religion. Ils excellaient surtout, disait-on, dans l'art d'abuser les princes. S'agissait-il d'entraîner, soit un homme puissant, soit un potentat, dans les détours prestigieux de la secte, on l'animait graduellement par l'appât d'arriver aux derniers secrets des adeptes, à la science des sciences, à l'art des prodiges et des apparitions. Tout ce qui pouvait effrayer l'imagination et la faire passer successivement de la terreur à l'enthousiasme était mis en œuvre dans ce but avec une audace imperturbable. Dire qu'à la mort de Frédéric II ce genre de prestige obtint accès jusque sur les marches du trône, dire

que des jongleurs fanatiques et ambitieux abusèrent une tête couronnée par des évocations d'ombres faites en sa présence au moyen de la phantasmagorie dont les procédés étaient peu connus alors, c'est assez révéler aux contemporains les aberrations de la fin du XVIII^e siècle et celles d'un pouvoir auguste qu'on livrait à tous les genres de séduction de l'esprit et des sens.

A la tête des princes franc-maçons les plus zélés dans diverses cours d'Allemagne, on citait alors Louis-Ernest de Saxe-Gotha, Auguste de Saxe-Gotha, son frère, Charles-Auguste de Saxe-Weimar, le prince Ferdinand de Brunswick, le prince de Neuwied, dont la petite cour était regardée comme un centre d'*illumination*; on y rangeait aussi l'un des prélats même de l'Empire, le coadjuteur des sièges de Mayence, de Worms et de Constance, désigné pour le principal siège électoral ecclésiastique; le baron de Dalberg enfin, qui se fit connaître depuis par un genre de célébrité autrement historique. Mais ces jeux d'enfans allaient s'anéantir devant le grand mouvement et la commotion presque générale que préparait la fin du dix-huitième siècle.



1786—1792.

LA guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, les discussions parlementaires, les écrits qu'elle avait naître, le dénouement qui venait de la signaler, exerçaient sur les esprits en Europe la plus grande influence quand Frédéric-Guillaume II prit, le 17 août 1786, les rênes du gouvernement de la Prusse. L'entraînement était universel pour les réformes politiques. Quel exemple en effet que celui d'un grand soulèvement que des soldats n'avaient pu étouffer; que celui d'un congrès, émettant, au nom de la liberté et de l'égalité, une déclaration solennelle qui avait pour objet de fixer les droits de l'homme par rapport à l'état, déclaration généralement accueillie, et dont les rois de France et d'Espagne avaient permis dans leurs royaumes la traduction et la publication! Ne pouvait-il pas devenir contagieux, cet exemple mémorable de la révolution de l'Amérique du Nord? En faisant retentir jusqu'en Europe le cri de *liberté*, elle avait ébranlé toutes les bases des vieilles institutions

féodales par l'application à la liberté civile et politique des principes de l'égalité. Qu'on y joigne l'effet moral produit par la liberté de penser et par le concert des écrivains philosophes, et on pourra juger combien les hautes et moyennes classes de la société européenne exerçaient sur l'administration publique et sur la marche des affaires une influence continue. Le mobile de l'opinion s'éleva dès lors au-dessus de tous les ressorts humains. Partout les princes, entraînés par ce même esprit, s'occupaient d'assurer le bien être des peuples par des innovations et des réformes utiles. Dans ce noble concours d'améliorations et de philanthropie, on avait vu rivaliser à la fois Frédéric II en Prusse, Joseph II en Autriche, Catherine II en Russie, Louis XVI en France, secondé par les ministres Turgot et Malheserbes; enfin, Charles III en Espagne, aidé par les ministres d'Aranda et Campomanès. N'oublions pas Joseph, roi de Portugal, ou plutôt son ministre, le marquis de Pombal, réformateur violent qui, de concert avec le comte d'Aranda en Espagne, et le duc de Choiseul en France, avait fait sanctionner la mesure européenne de l'expulsion des jésuites.

La grande question d'État était de savoir si ces réformes intérieures, si cette marche nou-

velle du siècle se poursuivrait avec calme et régularité, par le fait des gouvernemens établis. En un mot, il s'agissait de savoir si la réformation politique s'effectuait avec le concours de la volonté des rois et de l'obéissance des peuples, ou bien si la discorde secouant ses torches, un grand choc, une conflagration subite rompant les digues de l'ordre social, commencerait l'ère des révolutions sanglantes. Les matières inflammables n'étaient pas partout préparées. En France seulement se faisait remarquer l'ardeur des innovations et tous les symptômes d'une fermentation alarmante.

La mort de Frédéric II, qui venait d'être enlevé à cette union imposante des souverains de l'époque, laissait dans l'ordre monarchique européen un vide immense et irréparable. On pouvait dire que l'expérience de tout un siècle venait de s'ensevelir avec ce prince dans la tombe. Les différens peuples qui formaient la nation prussienne, las peut-être du ton sévère du roi défunt, accueillirent l'affabilité et les promesses de son successeur, déjà mûri par l'âge plus que par l'expérience et l'habitude des affaires.

On a supposé que Frédéric-Guillaume s'était d'abord proposé un plan de gouvernement d'après lequel il aurait voulu maintenir la paix

avec ses voisins, contenir leur ambition, soutenir l'honneur des armes prussiennes, ne jamais entreprendre de guerre injuste, faire observer dans ses troupes la plus exacte discipline, et enfin ne point user arbitrairement de son autorité.

Nous sommes fondés à croire que ce plan, très-moral sans doute, et qui repose sur les mêmes règles que tout nouveau règne semble se prescrire, n'a jamais existé comme base fondamentale du gouvernement prussien. Aurait-on pu espérer d'en faire une rigoureuse application au milieu des prétentions et des intérêts opposés des états prépondérans? Maintenir la paix avec ses voisins et contenir leur ambition étaient à peu près incompatibles. Tous les princes d'ailleurs sont-ils d'un caractère constant et ferme, à l'abri de leurs propres passions? Quant aux hommes d'État qui régulent leurs conseils, que d'incidens, que d'événemens imprévus viennent presque toujours renverser les combinaisons de ceux mêmes qui sont réputés les plus vigilans et les plus pacifiques! Peu de ministres ont un système! Les plus sages se conduisent par la routine ou selon les circonstances. N'a-t-on pas entendu dire souvent au grand Frédéric « qu'il mépri- » sait la prévoyance politique outrée, qu'il n'a- » vait jamais eu de plan de campagne tracé d'a-

» vance, et qu'en politique comme en guerre il
» se conduisait selon les événemens et d'après
» l'allure des cabinets auxquels il était opposé? »

Le plan spéculatif que nous venons de mentionner péchait d'ailleurs par sa base même : il supposait à la monarchie prussienne une destinée stationnaire. La Prusse eût bientôt décliné en persistant dans un système absolu de paix avec ses voisins : il lui fallait d'autres maximes politiques dans la situation où était l'Europe livrée alors à l'ambition des deux cours impériales d'Autriche et de Russie. A la vérité, les projets d'agrandissement de ces deux cours ne menaçaient que la Turquie, puissance en quelque sorte extra-européenne ; mais l'équilibre n'en eut pas moins été rompu. D'ailleurs la règle fondamentale d'un État nouveau, cimentée militairement, consiste à s'agrandir et à se fortifier dans des proportions relatives aux empiétemens et aux acquisitions des puissances voisines. La Prusse, sous peine de déchoir, était donc obligée d'arriver à ce résultat, soit par des négociations, soit par la guerre. De là cette impérieuse nécessité de maintenir au dehors sa considération et son influence à l'avènement d'un prince qui avait à soutenir une pénible comparaison avec le grand homme auquel il succédait.

Ces vues animaient le ministre Hertzberg qui dirigeait le cabinet. Le nouveau roi d'ailleurs avait des sentimens généreux, des idées élevées, et il n'était pas dépourvu de lumières. Sa bravoure personnelle s'était montrée avec éclat dans les guerres contre l'Autriche. Mais Frédéric-Guillaume II n'était pas destiné à être un grand politique ni un grand capitaine. Enclin d'ailleurs aux voluptés et à la mollesse, on pouvait craindre même que son caractère peu constant ne l'entraînât dans la versatilité voisine de la faiblesse, défauts graves parce qu'ils livrent l'État comme le monarque aux intrigues des favoris et aux manéges des hommes pervers.

Dans l'état où se trouvait l'Europe, quelle barrière politique eût pu arrêter les progrès des deux cours impériales? Un concert entre l'Angleterre, la Prusse et la France eût seul élevé cette barrière. D'après le système d'Hertzberg, la Prusse ne devait pas balancer de se rapprocher de la Grande-Bretagne. Du vivant de Frédéric, il en avait fait la proposition; mais ce prince, sans décliner tout-à-fait son intervention politique, n'avait pas cru devoir se lier par aucun engagement contre les deux cours impériales. A sa mort Hertzberg, devenu pour ainsi dire le maître du cabinet, donna d'autant plus de consistance au projet de s'unir au cabinet de Saint-

James, qu'il s'était lié lui-même avec M. Ewart, ministre d'Angleterre à Berlin. Cet habile diplomate ne cessait de travailler son esprit sur la nécessité et l'avantage d'une ligue anglo-prussienne.

Un rapprochement avec la France était moins facile; d'abord il aurait fallu faire cesser l'alliance qui subsistait entre la France et l'Autriche, et renouveler celle qui unissait autrefois la France et la maison de Brandebourg. Frédéric en avait manifesté le vœu plus d'une fois sans qu'on eût jamais répondu à ses insinuations de manière à donner lieu à des ouvertures sérieuses. Le cabinet de Versailles avait d'ailleurs nourri des préventions contre Frédéric, et ne l'avait ménagé dans ces derniers temps que pour l'opposer à Joseph II, et même à la Russie, mais sans l'appuyer ouvertement. On ne s'était livré à Versailles qu'avec beaucoup de réserve au monarque prussien, et on s'y exprimait, au sujet de sa puissance, dans des termes qu'on a cru voir faussement se vérifier de nos jours. « Une armée et un trésor ne constituent « pas une puissance, » disaient les ministres de Louis XVI.

A l'avènement de Frédéric-Guillaume II, son cabinet, ou plutôt Hertzberg, qui en était l'âme, croyant que les préventions de la France contre

Frédéric étaient purement personnelles et nes'entendraient point à son successeur, donna le conseil au nouveau roi de chercher à se rapprocher du cabinet de Versailles, avec qui jusqu'alors on n'avait eu que des rapports très-réservés. Ce n'était qu'une tentative à laquelle se prêta Frédéric-Guillaume : il écrivit à Louis XVI une lettre particulière, où, après avoir exprimé son vœu à cet égard, il proposait à ce monarque un traité d'amitié basé sur la garantie des possessions respectives et sur l'équilibre de l'Europe.

En même temps, le baron de Goltz, ministre prussien près la cour de France¹, eut ordre de représenter verbalement au comte de Vergennes, alors à la tête du département des affaires étrangères, que la raison, la saine politique, et surtout la tranquillité de l'Europe exigeaient plus que jamais que la France et la Prusse fussent unies. Dans ses communications confidentielles, le baron de Goltz rappela au comte de Vergennes que c'était la France qui voulant opposer une rivale à la maison d'Autriche, avait donné la première la main à l'agrandissement de la maison de Brandebourg, et qui, après avoir jeté par la paix de Wesphalie le fondement de sa grandeur,

¹ Bernard-Guillaume de Goltz, colonel-chambellan, chanoine capitulaire de Magdebourg, ancien aide-de-camp-général de Frédéric II, et ministre plénipotentiaire près la cour de France depuis 1772.

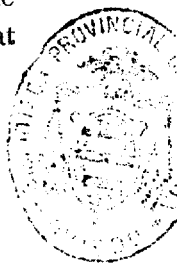
n'avait pas laissé échapper depuis une seule occasion essentielle de la cimenter; que la conquête, la cession, la garantie de la Silésie, et la tranquillité même du partage de la Pologne en offraient la preuve; qu'en vain des intrigues et des tracasseries de ministres, des refroidissemens de circonstance, et même une guerre célèbre par sa durée et par les alternatives de succès et de revers pour toutes les parties belligérantes avaient paru diviser les cabinets de Versailles et de Berlin; mais que la nature et la force des choses bien supérieures à la volonté des hommes les avaient toujours rapprochés; que la paix de Teschen, la clôture de l'Escaut, la répression des tentatives de l'empereur Joseph contre la Hollande le prouvaient évidemment; que le traité même de Versailles, qui unissait les maisons de Bourbon et d'Autriche, ne devaient pas faire oublier à la France les intérêts de la maison de Brandebourg, qui se trouvaient essentiellement liés au maintien de l'équilibre de l'Europe; qu'en un mot rien ne devait empêcher l'une et l'autre cour de se rapprocher dans des vues amicales et pacifiques.

Il ne fut pas possible de porter le cabinet de Versailles à sortir de sa réserve accoutumée; les propositions du monarque prussien et les ouvertures de son ministre furent politiquement

éludées, mais avec tous les égards du bon voisinage et d'une estime réciproque.

Dès lors le cabinet de Berlin se vit dans la nécessité d'incliner en faveur de l'alliance anglaise, soit pour se ménager un appui, soit pour former en Europe un contre-poids à la masse énorme de puissance des deux cours impériales. L'adoption de ce système politique porta le nouveau roi à écarter tout-à-fait des affaires le prince Henri, son oncle, attaché à la paix et à la France. Il ne laissa également aucun crédit politique au duc de Brunswick, déjà investi d'une grande renommée comme guerrier, et qui, arrivé à la souveraineté depuis cinq à six ans, s'était fait aussi la réputation d'un des plus sages et des plus habiles princes de l'Allemagne. Le duc tenait au même système que le prince Henri, se rapprochant, par sa philosophie spéculative et ses théories, des principes qui animaient les novateurs dont la France éprouvait encore plus que l'Allemagne l'influence active et pénétrante.

Seul à la tête des affaires, le ministre Hertzberg imprima au cabinet prussien un mouvement prononcé et énergique. C'était un homme d'État, ferme, plein de lumières, mais brusque et entêté. Aucun ministre en Europe n'était plus ouvertement dominé par la nouvelle philosophie et par les idées hardies du siècle. Ministre d'État



dans une monarchie militaire, il chérissait la liberté de penser, et en matières spéculatives ne mettait pas de bornes à la liberté de la presse; conseiller intime d'un monarque absolu, il finit par se complaire à susciter, dans des vues politiques, des émotions populaires et des troubles dans les états voisins.

Dans la grande affaire de la Hollande qui s'aggrava en 1787, et dans laquelle Frédéric II avait refusé de s'immiscer, les liens du sang et l'alliance anglaise portèrent Frédéric-Guillaume et son cabinet à y comprimer le parti opposé au stathoudérat et à la maison d'Orange. On s'est mépris sur le caractère des troubles de la Hollande à cette époque. Il ne s'agissait ni de liberté ni d'indépendance, mais d'une querelle intestine et de pouvoir entre les promoteurs du patriciat hollandais et les adhérens du stathoudérat. Ceux-là voulaient agrandir le cercle de leur influence; ceux-ci aspiraient à établir, en faveur de la maison d'Orange, une monarchie limitée et constitutionnelle qui transformerait le pouvoir exécutif en dynastie. La princesse d'Orange, sœur de Frédéric-Guillaume, eut le tort d'aigrir les esprits par ses exigences et par son caractère hautain. Se croyant offensée, elle eut recours aux armes de la Prusse et à la politique de l'Angleterre. Une armée prus-

sienne se mit en marche sous les ordres immédiats du duc de Brunswick , dont l'esprit de cette expédition contrariait les penchans secrets. Le duc inclinait pour la France, dont on pouvait craindre un armement en faveur du parti anti-stathoudérien , qu'elle soutenait presque d'une manière ostensible. Au moindre signe de rupture le duc n'eût pas manqué de prétextés pour ne point s'engager dans des hostilités dont sa prévoyance eût exagéré les suites ; mais le camp français de Givet se trouvant contremandé, le duc poussa en avant. Sa détermination fut réglée dès lors par des instructions tellement précises qu'en moins de vingt jours la révolution stathoudérienne fut consommée à La Haye, grâce aussi à la dextérité diplomatique du chevalier Harris, envoyé extraordinaire de la cour de Londres, connu depuis sous le nom de lord Malmesbury.

Si l'Angleterre par là se rapprochait de son but de maîtriser les mers, la Prusse, par une marche militaire qui consacrait sa force et son influence, frappa l'Europe d'étonnement. Mais le cabinet de Versailles, par ses irrésolutions et sa faiblesse, vit disparaître l'ancienne considération dont la France était redevable à sa position, à ses forces et à l'esprit belliqueux de ses habitans.

Cette intervention armée de la Prusse , secondée par l'Angleterre , poussa le ministre Hertzberg hors des règles de la politique consacrée par Frédéric-le-Grand. L'Autriche provoquait plus particulièrement sa surveillance remuante , et aurait eu à soutenir l'orage d'une animosité implacable si le nouveau roi , évitant de s'engager dans une guerre ouverte , n'eût calmé lui-même la fougue de son ministre. C'était comme médiateur que Frédéric-Guillaume s'était présenté à l'Autriche dans la guerre d'ambition que l'empereur Joseph II faisait à la Turquie de concert avec Catherine. Hertzberg ayant essayé de donner plus de poids à la médiation de la Prusse , voici la lettre confidentielle et très-remarquable que Joseph II écrivit à ce sujet au monarque prussien dans le courant de janvier 1788 :

« Monsieur mon frère ,

» C'est avec le plus grand regret que je me
» vois forcé de prier Votre Majesté de renoncer
» à être médiateur dans les différends survenus
» entre moi et la Porte ottomane.

» L'épée est tirée , et certes elle ne rentrera
» pas dans le fourreau que je n'aie obtenu pleine
» satisfaction et que je ne sois rentré en posses-
» sion de ce qu'on a enlevé à ma maison.

» Votre Majesté est monarque, et dans cette
» qualité elle n'ignore pas les droits de la royauté.
» Mon entreprise contre les Osmanlis est-elle
» donc autre chose qu'une tentative légitime
» pour rentrer en possession de provinces que
» les temps et les événemens malheureux ont dé-
» tachées de ma couronne ?

» Les Turcs, et peut-être ne sont-ils pas les
» seuls, ont pour maxime de reprendre dans des
» temps opportuns ce qu'ils perdirent dans des
» temps de malheurs ; pourquoi n'userais-je pas
» de représailles ?

» La maison d'Hohenzollern, pour arriver au
» point d'élévation où elle se trouve, a-t-elle usé
» d'autres principes ? Albert de Brandebourg con-
» sulta-t-il la convenance des états voisins lors-
» qu'il arracha le duché de Prusse à l'ordre dont
» il faisait partie ?

» Feu votre oncle ne prit-il pas à ma mère la
» Silésie, dans un moment où, entourée d'enne-
» mis, elle n'eut d'autre soutien que la grandeur
» de son âme, l'amour de son peuple ?

» Qu'ont donc fait ces cabinets qui prônent
» tant aujourd'hui leur équilibre européen ? Quel
» équivalent ont-ils donné à l'Autriche pour les
» possessions qu'elle a perdues dans le cours de
» ce siècle ?

» Mes prédécesseurs ont été forcés de céder

» l'Espagne lors de la paix d'Utrecht, les royau-
 » mes de Naples et de Sicile par celle de Vienne
 » quelques années plus tard, Belgrade et la Silé-
 » sie, ensuite Parme, Plaisance et Guastalla par
 » la paix d'Aix-la-Chapelle, et un peu avant Tor-
 » tone et une partie de la Lombardie.

» Et, durant ce siècle de pertes, l'Autriche
 » a-t-elle fait quelque acquisition importante? Il
 » est vrai qu'elle eut sa part de la Pologne, mais
 » la Prusse en eut meillcure portion que moi.
 » J'espère que mes motifs pour faire la guerre à
 » la Porte paraîtront concluans à Votre Majesté;
 » qu'elle ne méconnaîtra pas la légitimité de mes
 » prétentions, et qu'elle ne sera pas moins mon
 » ami quand même je germaniserais quelques
 » centaines de milliers d'Orientaux.

» Votre Majesté peut être sûre, au reste, que
 » dans les mêmes circonstances j'admettrai même
 » contre moi les principes que je professe au-
 » jourd'hui.

» Je me recommande à la continuation de votre
 » amitié, et suis avec beaucoup d'estime,

» De Votre Majesté, l'ami et bon frère.

» *Signé, JOSEPH.* »

Le tour de cette lettre et le ton de franchise qui semblait y régner, tout en contrariant le cabinet prussien, n'étaient pas de nature à déplaire personnellement à Frédéric-Guillaume.

Ce prince n'y vit aucun motif de se départir du système expectant que réclamait la situation générale de l'Europe, et d'en venir à une rupture ouverte. C'eût été se jeter imprudemment dans une lutte inégale que d'entreprendre une guerre contre les deux cours impériales unies, sans pouvoir compter sur la France et n'ayant que de faibles subsides anglais pour secours auxiliaires. Le roi, évitant même de compromettre sa politique dans un débat épistolaire, s'en tint avec l'empereur Joseph aux simples rapports directs de convenances. Mais il serra les nœuds de son alliance avec l'Angleterre; et, donnant un libre essor aux notes diplomatiques de son cabinet, sembla fermer les yeux sur la nature des expédiens auxquels eut recours son ministre Hertzberg. Dès lors Hertzberg n'hésita plus de contrecarrer les projets ambitieux de la Sémiramis du Nord, et d'humilier son orgueil en rendant aux Polonais, par ses manœuvres souterraines et par sa politique ouverte, un éclair de liberté et d'indépendance; dès lors il ne balança plus à préserver l'Empire Ottoman des dangers d'un premier partage prémédité par les deux cours impériales, en menaçant la cour de Vienne d'une invasion en Bohême tandis qu'il attisait contre elle la Belgique et la Hongrie. Par là il était sûr

de faire accepter tôt ou tard la médiation anglo-prussienne.

Cependant Hertzberg n'était pas à proprement parler ministre dirigeant ni principal ministre ; son influence était pour ainsi dire concentrée dans le domaine de la politique extérieure. Le ministre Woellner et le baron de Bischoffswerder se partageaient plus particulièrement la confiance intime du monarque. Le système intérieur ne tarda pas à s'en ressentir, et cette nouvelle influence trouva bientôt l'occasion de s'étendre aux affaires du dehors. Il n'était guère possible que sous un roi qui n'avait pas, comme Frédéric, pour tenir les rênes de l'État, une main ferme et sûre, la tendance à abuser de la liberté de penser et d'écrire ne se fit pas remarquer parmi les sujets prussiens. C'est ce qui donna lieu aux deux édits de religion et de censure promulgués en 1788, sur la liberté de conscience et la liberté de la presse. Frédéric-Guillaume dans celui-ci rétablissait la censure ; dans le premier, après s'être élevé avec force contre les déistes et les philosophes, il leur interdisait le droit de soutenir leurs opinions. Dans le fait le déisme et la philosophie n'avaient jamais été considérés comme incompatibles avec le gouvernement absolu et militaire de la Prusse.

Ces deux édits, contre-signés par les ministres

Carmer et Wœllner, contrariaient tellement les opinions dominantes qu'on les regarda en général comme établissant l'intolérance et la censure la plus rigide. On les imputa aux visionnaires qui, disait-on, environnaient et obsédaient le trône; c'était par un esprit de fanatisme qu'ils avaient fait rendre l'édit de religion, dans le but d'opprimer absolument cette liberté de penser qui sous le règne de Frédéric était devenue générale, même parmi les ecclésiastiques. Du reste, c'est ici le cas de réfuter l'assertion d'un écrivain français, très-honorable d'ailleurs ¹, mais qui n'a envisagé les affaires de la Prusse que sous un point de vue partial et superficiel. Il a prétendu que les deux édits furent rédigés dans un sens tout-à-fait contraire au but que le roi avait paru vouloir atteindre. Comment supposer que des ministres de Prusse se fussent permis de promulguer deux édits opposés diamétralement à la volonté de leur souverain? Nous pouvons affirmer le contraire. L'assertion de l'écrivain français, puisée dans ce qu'on appelle des *fagots* diplomatiques, n'aurait eu quelque apparence de fondement qui si les deux édits en question avaient été réellement promulgués avec les titres qu'on leur a fausement

¹ M. le comte de Ségur, dans son *Tableau politique de l'Europe*, de 1786 à 96.

supposés, d'édits *en faveur* de la liberté de conscience et de la liberté de la presse, titres qu'ils n'ont jamais eu. Il eût été plus vrai de dire que ce changement, peut-être trop brusque et impolitique, dans le système du gouvernement moral du pays, amena dans les conseils et dans les hautes classes de la Prusse une sourde dissidence, qui, aux approches de la révolution française, ne fut pas sans influence dans la marche des affaires du cabinet, ni sans résultats dans les événemens de la guerre.

Déjà la France était agitée par les premiers symptômes de sa révolution intérieure; et c'était au moment où une autre révolution, à laquelle la Prusse n'était pas étrangère, enlevait le Brabant à Joseph II; au moment où la ligue anglo-prussienne plaçait les deux cours impériales entre la guerre des Turcs et la fermentation menaçante des peuples de la Pologne.

Tel était l'aspect de l'Europe quand la révolution française fit sa terrible explosion, le 14 juillet 1789. En ce jour de violence, la révolution sortit de l'ordre moral pour entrer dans son action rapide et funeste. Les hommes qui la lui imprimèrent, et que l'histoire désigne, n'agirent, si l'on en croit certaines révélations, qu'après avoir pesé les résistances possibles du dehors et le caractère des souverains qui régnaient alors en

Europe. Frédéric était dans la tombe; la seule Catherine II présentait un grand caractère et une grande puissance; mais trop éloignée de la révolution pour la saisir corps à corps, distraite d'ailleurs par le Turc, elle eut aussi à s'inquiéter de l'effervescence de la Pologne, inclinée sur le même penchant que la France. Les embarras de Joseph II et son découragement le mettaient pour ainsi dire hors de cause. Le roi d'Espagne et les souverains d'Italie étaient nuls en puissance et en volonté. George III, roi d'Angleterre, avait l'une et l'autre et les aurait dirigées contre une révolution dont il avait en horreur les principes, s'il eût pu disposer à son gré de sa nation et de son ministère. Restait Frédéric-Guillaume avec une armée toute prête, à portée d'agir et d'étouffer la révolution dans son berceau. En tenter de prime-abord et isolément l'entreprise était au-dessus de ses forces morales, la Hollande et la France n'étant rien moins que sur une même échelle politique. Le seul roi de Suède Gustave III, poussé par son caractère chevaleresque, par son désir immodéré d'acquérir de la célébrité, eût peut-être été capable de concevoir et d'exécuter rapidement une si grande entreprise; mais les élémens de puissance lui manquaient, et plus tard une mort tragique

anéantit ses projets. Ainsi la révolution ne pouvant être arrêtée par des forces disjointes au dehors et au dedans, parut adulte dès ses premiers pas sans qu'on pût l'empêcher de se fortifier et de grandir.

Mais quelle idée impartiale se former de ce grand événement? Sans aucun doute, les ressorts de la vieille monarchie étant usés, une refonte dans son gouvernement, de nouveaux mobiles et un régime plus vigoureux pouvaient seuls la rajeunir. Rétrograder au despotisme de Louis XI ou au sceptre absolu de Louis XIV était impossible. Novateur impitoyable, le temps prépare en secret ses métamorphoses; chaque siècle pèse sur le siècle qui le suit, et par un mouvement insensible qui agit sur l'opinion des hommes il entraîne les institutions, les rapports et les principes sur lesquels repose l'ordre social. L'habileté du législateur consiste à y apporter les modifications qui coordonnent les lois avec le siècle.

Y procéder dans des formes légales était peu compatible avec l'effervescence de l'époque et avec le délire des opinions nouvelles. Le roi de France, porté de lui-même aux améliorations, avait montré cette paternité débonnaire qui ne fait que des enfans ingrats. L'irrésolution et la faiblesse de son caractère devaient l'abîmer dans

une si violente tempête. De tous les princes régnans, nul n'était plus propre à souffrir une révolution, aucun ne l'était moins à l'arrêter ou à s'en faire un rempart. La Providence, en lui décernant pour vertu la résignation, semblait l'avoir formé tout exprès pour subir l'initiative de la terrible leçon qu'elle s'apprêtait à donner aux rois et aux peuples.

A peine Louis XVI avait-il laissé entrevoir qu'il rendrait à la France ses États-Généraux, que la nation presque entière ne rêva plus que réformes et changemens dans son régime intérieur. Les hommes qui par leurs talens et leur éloquence dirigèrent les délibérations de l'assemblée nationale, formèrent un plan de société sur de nouveaux principes. La réformation du gouvernement avec le concours de la couronne, fut rejetée. Après avoir proclamé la souveraineté du peuple, on tira du mélange incohérent de la constitution anglaise et de celle des États-Unis d'Amérique une première ébauche du gouvernement représentatif. Et pourtant les mobiles de ces deux constitutions politiques diffèrent d'une manière essentielle : l'une, qui est à la fois aristocratique et monarchique, présentait depuis près d'un siècle à l'Europe un état de choses stable et régulier; l'autre, plus récente et plus fragile, n'offrait

qu'une base purement démocratique et élective. Sur le terrain même d'une vieille monarchie qui s'était appuyée long-temps sur la hiérarchie des trois ordres, l'assemblée nationale constituante établit l'égalité républicaine, des élections temporaires, avec une chambre unique et une ombre de roi conservé seulement pour la forme et par ménagemens pour l'ancienne habitude de la nation. Elle transforma ainsi brusquement une puissante monarchie en démocratie royale. Une si audacieuse entreprise, soutenue par de grands talens oratoires, subjuga la France au moment où ses hautes classes étaient efféminées et engourdies.

La prise de la Bastille, la dispersion des ministres du roi, l'éloignement des troupes royales, la fuite d'une partie des princes, et surtout les affreuses journées des 5 et 6 octobre constatèrent que le roi et la famille royale n'avaient plus ni autorité ni liberté. Louis XVI était visiblement retenu prisonnier dans Paris. Cette succession rapide d'événemens extraordinaires frappa les souverains plus encore que leurs ministres.

Et c'était en présence même de cette conflagration que les cabinets poursuivaient leur système de désunion, d'intrigues et d'empiétemens réciproques. Cependant Vienne et Saint-

Pétersbourg voyaient avec inquiétude les troubles de la France. Frédéric-Guillaume en était personnellement affecté. L'exemple et le voisinage de la France n'étaient pas sans danger pour l'Allemagne, qui recélait, même dans les hautes classes, un grand nombre de partisans zélés des nouvelles idées politiques, et dans les littérateurs et les savans beaucoup d'hommes séduits par les théories favorables à la liberté. Toutefois les Allemands en général, même ceux qui étaient disposés pour la France, mirent quelque réserve à s'engouer d'une révolution marquée par tant de fougues et d'excès populaires.

Ce fut d'ailleurs contre l'empire germanique que la révolution française exerça sa première action au dehors. Un décret du 4 août 1789 avait dépouillé de leurs droits sans indemnités plusieurs princes ecclésiastiques et laïcs de l'Empire à raison de leurs possessions enclavées dans les provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine. Dès le mois de janvier suivant, les députés du cercle du Haut-Rhin, assemblés à Francfort, prirent un *conclusum* portant que l'empereur et le corps germanique étaient requis d'accorder appui et protection aux états, à la noblesse et au clergé de l'empire contre les actes arbitraires de l'Assemblée nationale. Ces réclamations furent accueillies par l'empereur

Joseph II qui vivait encore. De son côté le roi de Prusse adressa , le 16 février, comme prince de l'empire , au comte de Goertz, son ministre à Ratisbonne , un rescrit portant que l'Empire était dans l'obligation de s'intéresser pour les parties lésées en contravention des traités existans.

L'Assemblée nationale de France convaincue qu'elle avait encore besoin de maintenir l'état de paix pour achever la révolution qu'elle se flattait de maîtriser, invita ce qu'on appelait le pouvoir exécutif à négocier avec les princes possessionnés une renonciation à leurs droits moyennant une indemnité convenable; mais les princes allemands déclarèrent inacceptable toute indemnité qui ne consisterait pas en bien fonds.

Tel fut le premier germe de mésintelligence et de rupture entre les souverains d'Allemagne et la révolution française. A cette époque, Joseph II cessa de vivre, quoique dans la vigueur de l'âge encore. Réformateur de bonne foi , mais jugé sévèrement , il laissa la réputation d'un prince qui, dans ses réformes, ne s'était montré si pressé de renverser tout le système féodal et l'influence sacerdotale, que pour établir dans ses états un gouvernement tel que ne le comportait pas la variété des formes aristocratiques et nationales des États héréditaires. Ses précipitations l'avaient fait échouer dans presque tous ses

projets. Léopold, son frère, qui avait gouverné sagement la Toscane, se trouvait appelé à lui succéder. Il trouva la monarchie autrichienne ébranlée jusque dans ses fondemens; les provinces belgiques venaient de s'en détacher par une violente insurrection; la basse Autriche, la Bohême, et surtout la Hongrie étaient en fermentation, et portaient à Vienne de vives doléances sur leurs nombreux griefs.

D'un autre côté la monarchie prussienne était en armes et dans toute la ferveur de sa rivalité. Non-seulement la Prusse avait contracté avec la Grande-Bretagne une étroite alliance, mais elle venait de conclure avec la Porte un traité qui avait deux objets: l'un de lui faire restituer toutes les provinces que les deux cours impériales lui avaient enlevées; l'autre d'obtenir sa coopération pour arracher la Gallicie à l'Autriche ¹.

On soupçonnait même le cabinet de Prusse, c'est-à-dire Hertzberg, qui en dirigeait la politique, de fomenter des troubles dans les États autrichiens par ses émissaires, et de permettre à des Hongrois mécontents de tenir un comité à Berlin.

Que d'embarras pour le nouveau chef de la

¹ Il n'est pas certain que ce traité ait été ratifié; nous croyons même que l'envoyé prussien à Constantinople, M. de Dietz, qui l'avait conclu, fut rappelé pour avoir outrepassé ses instructions.

maison d'Autriche au moment même où la révolution de France rompait le nœud politique qui unissait le cabinet de Versailles au cabinet de Vienne! Il ne restait à Léopold contre tant d'obstacles et pour s'opposer à la ligue anglo-prussienne que l'alliance de la Russie; mais la Russie était trop occupée elle-même de sa guerre contre les Turcs pour prêter des secours efficaces à Léopold; or sa tâche était immense s'il voulait relever la puissance autrichienne; il lui fallait recouvrer les Pays-Bas, calmer les mécontents qui agitaient ses autres provinces, conclure avec la Porte Ottomane une paix honorable, obtenir la couronne impériale, et suivre les négociations occasionées par les décrets de l'Assemblée nationale de France qui lésaient les princes d'Allemagne; mais quel espoir d'obtenir aucun de ces objets avant de s'être réconcilié avec la Prusse!

Dès lors cette vue devint la pensée dominante de Léopold. Instruit par ses agens et par ses ministres que Frédéric-Guillaume s'inquiétait personnellement des progrès de la révolution française, il jugea que le moment était venu de faire sentir aux têtes couronnées qu'il fallait se hâter d'étouffer leurs dissensions et leurs querelles pour se préparer à résister à l'ennemi commun. Léopold fonda sur cette idée l'espé-

rance d'amener Frédéric-Guillaume à changer de politique. Ajoutons que ce fut en présence de deux révolutions, celle des Pays-Bas et celle de France, que la Pologne prépara aussi la sienne, ce qui acheva de donner l'éveil aux trois grandes cours du Nord et d'inquiéter leurs cabinets.

Cependant Léopold sentait qu'il aurait contre lui, les habitudes et le système du cabinet prussien, et que c'était auprès du monarque et de ses affidés personnels qu'il lui fallait d'abord avoir accès. Le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, fut chargé de s'aboucher avec le général Bischoffswerder qui, jouissant de l'intimité du roi, était réputé le chef du parti opposé aux conseils téméraires du ministre Hertzberg. Par une correspondance directe et loyale Léopold chercha d'abord à inspirer des sentiments pacifiques au successeur de Frédéric; il lui offrit, relativement à la Turquie, de cesser les hostilités et de rester *in statu quo antè bellum* sur le pied du traité de Passarowitz; il n'oublia rien pour l'amener à un rapprochement sincère, sans négliger toutefois de se mettre en mesure contre une attaque soudaine. A cet effet, il fit passer des troupes en Bohême et en Moravie. De son côté le monarque prussien, favorablement pressenti par ces ouver-

tures, proposa l'état des choses tel qu'il se trouvait avant la guerre de Turquie, et de plus que Léopold, renonçant à une partie de la Gallicie, lui laissât l'embouchure de la Vistule, promettant à ce prix de ne pas contrarier ses efforts pour recouvrer les Pays-Bas, et s'engageant même à lui donner son suffrage pour l'élection à l'empire. L'Angleterre suggéra l'idée d'une trêve; cette proposition fut rejetée par le roi de Hongrie et de Bohême, qui désirait pousser ses avantages contre les Turcs, et avoir ainsi dans ses mains plus de gages de paix avant que les Russes fussent près d'entrer en campagne, si les négociations n'avaient aucune issue.

Déjà Frédéric-Guillaume, après avoir détaché des troupes vers la Pologne pour appuyer ses ouvertures, s'avancait en Silésie, où il vint conduire lui-même une armée formidable; il établit son quartier-général à Reichembach. Là, tandis que les armées étaient en présence, un congrès s'ouvrit, qui eut pour mobile les négociations confidentielles dont le ministre Hertzberg n'avait pas le secret.

Ce ministre entrava les négociations par son opiniâtreté à demander que la Prusse obtînt la cession de Dantzick et de Thorn, cession pour laquelle la Pologne eût tenu de l'Autriche la rétrocession de la Gallicie. Quant à cette der-

nière puissance, elle eût conservé en compensation Belgrade, Orsowa et la partie de la Croatie enlevée aux Turcs ; mais Léopold craignit d'irriter Catherine II qui n'aurait pas consenti à voir la Prusse maîtresse de l'embouchure de la Vistule , et lui-même répugnait à donner la main à un tel accroissement de la puissance prussienne. En vain Hertzberg soutint son plan avec chaleur, il trouva dans le négociateur autrichien, baron de Spielmann, une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. De son côté, Léopold voulant se rendre plus favorable la médiation de l'Angleterre, lui communiqua la crainte d'être obligé de céder une partie des Pays-Bas à la France. L'Angleterre, et encore plus la correspondance directe entre les deux souverains, aplanirent les difficultés. Tout à coup Hertzberg reçut du roi l'ordre formel d'apposer sa signature aux articles préliminaires déjà secrètement convenus ; il les signa le 27 juillet 1790. Le congrès se termina par une convention définitive conclue le 5 août, et par laquelle Léopold prit l'engagement d'ouvrir avec la Porte Ottomane des négociations pacifiques, et de donner à la Prusse un équivalent si les Turcs lui faisaient à lui-même quelque cession. Il s'engagea de plus à ne prêter à la Russie aucun secours dans le cas où cette

puissance refuserait de conclure la paix avec les Turcs; enfin il obtint de Frédéric-Guillaume la promesse d'agir de concert avec la Hollande et l'Angleterre pour l'aider à soumettre les Belges auxquels il consentait à restituer leurs anciens privilèges sous la garantie des puissances alliées.

Le traité signé, l'ordre fut donné à trente mille autrichiens de se diriger vers la Belgique; l'armée prussienne se retira, et Frédéric-Guillaume fut célébré partout comme le modérateur de l'Europe.

La paix de Véréla suivit de près la convention de Reichembach; elle désarma dans le Nord le roi de Suède et Catherine II, qui rentrèrent dans leurs anciens rapports sans perte ni cession de part ni d'autre; c'était un embarras de moins pour Catherine que le roi de Prusse aurait voulu porter de suite à se désister de ses vues ambitieuses sur la Turquie. Sous ce point de vue le traité de Véréla était trop précipité de la part de la Suède, et il contraria la politique du cabinet prussien.

Mais d'un autre côté Léopold se hâta de signer avec les Turcs une trêve de neuf mois, pendant laquelle fut ouvert le congrès de Sistow. Là devait être réglé avec les plénipotentiaires des puissances médiatrices la pacification entre

l'Empire Ottoman et l'Autriche; mais là aussi les négociateurs anglo-prussiens se montrèrent également disposés à prescrire des conditions de paix à Catherine II, pour arrêter les progrès de ses conquêtes en Orient. A cet effet, ils s'efforcèrent d'engager Léopold, si leur médiation était vaine, à joindre ses armes à celles des alliés; mais ce prince n'offrit qu'une promesse dilatoire de neutralité, jugeant peu politique de rompre son alliance avec la Russie, et peu prudent d'attaquer une puissance si formidable. Cette complication de difficultés et d'intérêts suspendit les conférences de Sistow, et, laissant une partie de l'Europe dans l'incertitude sur les résultats de l'ambition de la czarine, favorisa les progrès des révolutions de France et de Pologne.

Cependant Léopold, réconcilié avec la Prusse et à l'ombre de la convention de Reichembach, fut proclamé empereur le 30 septembre 1790. Son entrée publique à Francfort eut lieu dans les premiers jours d'octobre. Sa capitulation ne différa de celle de ses prédécesseurs qu'en ce point. Léopold y ajouta la promesse formelle de réclamer pour les droits des princes allemands qui avaient des possessions en France. C'est ainsi que se ralluma la première étincelle de l'incendie qui devait embraser l'Europe, et que

Joseph II avait laissé, en quelque sorte, s'éteindre dans ses mains défaillantes.

Libre de mettre en mouvement une partie de ses forces, l'empereur Léopold tourna toute son attention vers les provinces belgiques; il était résolu à les faire rentrer dans le devoir, aux termes de la convention de Reichembach. Déjà il venait de publier un manifeste, où, improuvant les innovations faites par son prédécesseur, il offrait de tout rétablir sur l'ancien pied. Mais les insurgens, quoique divisés en deux partis distincts, refusèrent avec fierté toutes conditions, et se mirent en devoir de résister. Il était à craindre que les deux révolutions de Paris et de Bruxelles, si voisines, ne se prêtassent un mutuel appui. Heureusement elles n'étaient pas établies sur les mêmes principes; celle de France avait pour mobile l'égalité démocratique et la destruction des privilèges; celle des Pays-Bas était fondée sur le maintien des hiérarchies sociales, et particulièrement des privilèges du clergé et de la noblesse: mais comme toutes les deux visaient de même à l'indépendance politique, on fit à Paris et à Bruxelles quelques tentatives pour établir un concert entre les deux révolutions.

Le cabinet de Louis XVI, dans l'espoir d'éloigner le duc d'Orléans réputé l'un des prin-

cipaux moteurs des troubles du royaume, avait formé le plan factice de donner ce prince au Brabant pour souverain; mais M. de La Fayette, qui dominait plus ouvertement à Paris, s'opposait en secret à l'exécution de ce plan, qui n'avait d'ailleurs aucune base réelle. Un autre personnage qui n'était point arrivé encore à la rapide célébrité dont il a joui depuis, le maréchal-de-camp Dumouriez, habile explorateur politique, s'était rendu à Bruxelles dans d'autres vues, après s'être abouché à Paris avec deux députés du congrès belge. Là, ayant examiné attentivement l'état du pays, Dumouriez n'avait découvert aucun moyen d'y opérer une grande diversion qui pût détourner le cabinet de Vienne de s'occuper tôt ou tard de la révolution française; il avait d'ailleurs reconnu que les cours de La Haye et de Berlin abusaient les Belges au sujet de leur liberté. Le général Schœnfeld, Prussien, qui commandait leur armée nationale, ne lui avait pas même caché que le sort de la Belgique dépendait de l'issue du congrès de Reichembach.

En effet, Léopold, à la suite de son couronnement, pressant la marche d'une armée de trente mille hommes, fixa pour dernier terme de soumission aux Belges, le 21 novembre. Ce terme expiré, les troupes sous les ordres du

maréchal de Bender passèrent la Meuse et apparurent aux portes de Bruxelles. Les chefs de la révolution prirent la fuite, leurs bataillons se débandèrent, et avant la fin de l'année toutes ces provinces se trouvèrent rétablies sous la domination autrichienne.

Si d'un côté ce dénouement n'éclaira point les Français sur les dangers de l'anarchie et de leurs déchiremens, de l'autre, il donna aux rois et à la plupart des grands de l'Europe une fausse idée de l'issue probable de la révolution française. Ceux-ci, de même que les émigrés, regardèrent les Pays-Bas comme le pont par où la contre-révolution pénétrerait en France.

Le cabinet de Berlin envisageait les affaires de ce pays sous un point de vue moins tranchant. La plupart des hommes d'état de la Prusse jugeaient inutile et même dangereux de chercher à opposer une digue au torrent de la révolution s'il devait être contenu par un parti assez fort et assez sage pour établir, en reformant l'état, une constitution raisonnable. Ils pensaient que la politique des cabinets devait se borner pour le moment à préserver leur propre pays de l'introduction des principes anarchiques en exerçant une surveillance rigide sur toutes les menées des adhérens de la révolution de Paris. Telle était aussi l'opinion du

prince de Kaunitz qu'on regardait comme la lumière du cabinet de Vienne; mais l'anarchie parisienne et les procédés contre le roi de France indignaient les ministres des cours d'Allemagne autant que leurs souverains.

Léopold en était blessé doublement par intérêt de famille et par un intérêt politique, ne se dissimulant pas combien était compromise, par le nouvel ordre de chose, l'ancienne alliance de l'Autriche avec la maison de Bourbon. La réduction des provinces belgiques ayant mis ce prince en contact avec la France agitée, son attention se porta naturellement sur son auguste sœur, épouse de Louis XVI, qui gémissait à Paris, abreuvée de toute sorte d'outrages. Mais Léopold, prince sage et temporisateur, aurait voulu tout attendre du temps, ne jugeant pas qu'aucune espèce d'intervention pût être efficace sans le concert des couronnes, ce qui demandait une entière concorde parmi les souverains.

Quant au roi de Prusse, il aspirait à y concourir le plus promptement possible par l'emploi de sa médiation personnelle. Il était temps, selon lui, que les têtes couronnées laissassent à leurs projets de conquêtes et songeassent enfin à s'occuper du danger commun suscité par la révolution française.

L'intérêt qu'il portait à Louis XVI et aux évé-

nemens qui bouleversaient son royaume était sincère et touchant. Frédéric-Guillaume s'en expliquait, avec autant de sensibilité que de chaleur, dans ses entretiens confidentiels avec l'envoyé de France, marquis de Moustier, diplomate instruit et dévoué à son roi. Il avait accueilli également le maréchal de camp Heymann, que lui avait recommandé Louis XVI; en un mot, il ne négligeait aucune occasion de faire porter à la connaissance particulière de ce monarque les assurances consolantes de sa sollicitude royale.

Le roi n'ignorait pas que Louis XVI et son auguste compagne trouvaient insoutenable l'amertume de leur situation, et que leurs fers étant rivés chaque jour davantage, ils s'occupaient à faire pressentir les dispositions des puissances dont ils se proposaient de réclamer le concours et l'appui.

Louis XVI prit cette résolution au mois de novembre, quand il vit qu'on faisait violence à ses sentimens religieux pour arracher sa sanction aux décrets rendus sur la constitution civile du clergé, qui n'était pas dans ses principes. Il fit d'abord passer à son ancien ministre, le baron de Breteuil, en Allemagne, des pleins pouvoirs qui l'autorisaient, vis-à-vis les différentes puissances, à traiter, pour le bien de son peuple, du rétablissement de son autorité légis-

time. Il écrivit ensuite aux principales puissances de l'Europe pour les inviter à le tirer de la cruelle position où il se trouvait. Tout porte à croire qu'il prit l'avis de son beau-frère Léopold avant de se déterminer à une démarche si importante.

Voici la lettre que Frédéric-Guillaume reçut du roi de France : elle était datée du 3 décembre 1790.

« Monsieur mon frère,

» J'ai appris par M. de Moustier l'intérêt que
» votre majesté avait témoigné, non seulement
» pour ma personne, mais encore pour le bien
» de mon royaume. Les dispositions de votre
» majesté à m'en donner des témoignages dans
» tous les cas où cet intérêt peut être utile pour
» le bien de mon peuple, ont excité vivement ma
» sensibilité; je le réclame avec confiance dans
» ce moment-ci, où malgré l'acceptation que j'ai
» faite de la nouvelle constitution ¹, les factieux
» montrent ouvertement le projet de détruire
» le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser
» à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois
» d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée
» d'un congrès des principales puissances de
» l'Europe, appuyée d'une force armée, comme

¹ Son acceptation des décrets *constitutionnels*, après les journées des 5 et 6 octobre, et ultérieurement.

» la meilleure mesure pour arrêter ici les fac-
 » tieux, donner le moyen d'établir un ordre de
 » choses plus désirable, et empêcher que le mal
 » qui nous travaille puisse gagner les autres
 » États de l'Europe. J'espère que votre majesté
 » approuvera mes idées, et qu'elle me gardera
 » le secret le plus absolu sur la démarche que
 » je fais auprès d'elle : elle sentira aisément
 » que les circonstances où je me trouve m'o-
 » bligent à la plus grande circonspection : c'est
 » ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil
 » qui soit instruit de mon secret, et votre ma-
 » jesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra.

» Je saisis cette occasion de remercier votre
 » majesté des bontés qu'elle a pour le sieur Hey-
 » mann, et je goûte une véritable satisfaction de
 » donner à votre majesté les assurances d'estime
 » et d'affection avec lesquelles je suis,

» Monsieur mon frère, de votre majesté

» Le bon frère,

» *Signé* Louis. »

La haute importance de cette dépêche royale, dont la transmission confidentielle était commune à presque toutes les couronnes, frappa le roi de Prusse ; sa sollicitude généreuse en fut bien plus vivement excitée en faveur du malheureux monarque qui avait recours à son appui. Le roi se hâta de représenter à l'empe-

reur combien il importait à tous les souverains de concerter enfin les moyens les plus convenables de tirer Louis XVI de l'indécence captivité dans laquelle il gémissait au sein de sa capitale, et combien il était urgent de s'opposer d'une manière sérieuse aux progrès d'une révolution si menaçante pour l'autorité royale. Léopold tout en se montrant indigné des violences et des outrages que le monarque français ne cessait d'essuyer de la part de l'assemblée nationale et du peuple, tout en adhérant à l'opinion du roi de Prusse, jugea néanmoins qu'on ne devait rien précipiter; qu'il fallait d'abord attendre ou provoquer les ouvertures d'assistance et de concert qui ne manqueraient pas de survenir; promettant de ne rien négliger d'ailleurs pour s'assurer du concours des cercles de l'Empire, des cantons suisses, des rois d'Espagne, de Sardaigne et de Naples. Contrarié par ces délais, Frédéric-Guillaume crut en découvrir la cause dans la complication d'embarras que présentait la suspension du congrès de Sistow, dans la prolongation de la guerre impolitique des Russes contre les Turcs, et peut-être dans le désir que nourrissait Léopold de s'assurer une entière influence dans le midi de l'Europe en y combinant, dans des vues ambitieuses, les élémens d'une coalition qu'il dirigerait à son gré.

D'un autre côté la Russie et la Suède, c'est-à-dire Catherine et Gustave, s'appuyant sur la détresse du roi de France constatée par sa dépêche secrète et pressante, montraient contre la révolution le plus violent acharnement. La czarine surtout excitait Léopold et le monarque prussien à intervenir, aidés de toutes leurs forces, pour étouffer les semences d'une révolution contagieuse.

Mais la politique de Catherine paraissait suspecte : écrasant les Turcs elle semblait vouloir pousser loin d'elle les forces intermédiaires et protectrices de l'Occident et du Midi. Si l'état de la France excitait partout des alarmes, les succès rapides des Russes et le découragement des Turcs en excitèrent bientôt de plus vives, soit à Londres, soit à Berlin. Aigri par ces difficultés, Frédéric-Guillaume crut avoir à se défier même de la cour de Vienne, qui restait toujours étroitement unie à celle de Saint-Pétersbourg ; il fut même tenté de revenir aux errements de la politique prussienne, au système anti-autrichien. Mais déjà Hertzberg n'avait plus dans le cabinet l'influence décisive ; c'était Bischoffswerder qui dirigeait en secret la marche des affaires. Soit qu'il entrât sincèrement dans les intentions du roi, soit qu'il feignît d'y entrer, il proposa de prévenir l'Autriche, qui se mêlerait tôt ou tard

des affaires de France dans des vues ambitieuses, et de tirer parti de la position critique où se trouvait Louis XVI, en offrant à ce prince d'intervenir en faveur de son autorité avec la même vigueur et la même promptitude qu'avait apportées le gouvernement prussien à rétablir la tranquillité en Hollande : on ne demanderait au roi de France qu'un traité qui, détachant la maison de Bourbon de l'Autriche, l'unirait désormais à la maison de Brandebourg. Le roi l'ayant autorisé à pressentir à cet égard les intentions de Louis, à qui lui-même avait déjà répondu directement dans les termes d'un intérêt consolant et sincère, Bischoffswerder fit passer aussitôt au baron de Goltz l'ordre d'offrir au nom de son maître, au roi de France, le secours prompt et immédiat d'une armée de quatre-vingt mille hommes, à la seule condition de rompre les liens qui l'unissaient à l'Autriche, et de s'engager dans une alliance intime avec la Prusse. L'envoyé prussien en fit l'ouverture au comte de Montmorin, qui se trouvait alors à la tête du département des affaires étrangères; mais ce ministre, asservi à la faction dominante, quoiqu'attaché à son roi, considéra l'offre de la Prusse comme tenant à un plan de contre-révolution d'une exécution violente et dangereuse, contraire d'ailleurs au caractère et

aux desseins connus de Louis XVI. Il assura que ce prince n'avait montré ni la volonté, ni le pouvoir d'y adhérer. L'ouverture ainsi déclinée n'eut aucune suite.

Cependant les nuages qui obscurcissaient la politique des cours du Nord se dissipèrent. On croit que Léopold eut connaissance, par les adversaires de Hertzberg, de la disposition d'esprit du roi de Prusse, et qu'il ne négligea rien pour le ramener, pas même les mobiles secrets. Il est de fait que plusieurs courtisans du roi s'attachèrent ouvertement au système de l'Autriche. D'un autre côté la czarine crut prudent de suspendre les projets de son ambition, afin d'éloigner l'orage qui se formait en Pologne, et qui commençait à la menacer. Toutes ces causes réunies à celles qui réclamaient qu'on s'occupât de la France, ramenèrent à des vues plus saines les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Dès le mois de mars 1791, ces deux cours se montrèrent résolues à mettre un terme à la guerre d'Orient par des stipulations modérées. L'assurance formelle en fut donnée au cabinet de Berlin.

Déjà l'empereur, pour premier gage d'intervention, avait écrit officiellement au roi de France ¹ à l'effet de lui demander le rapport de

¹ Le 14 décembre 1790.

toutes les lois relatives aux princes possessionnés et qui seraient contraires aux traités existans. Maîtrisé par la faction dominante, Louis XVI avait répondu que l'affaire était étrangère à l'Empire; qu'elle ne concernait les princes possessionnés qu'en leur qualité de vassaux de la France, et qu'au surplus on leur avait offert des indemnités. L'empereur communiqua cette réponse à la diète, qui l'invita immédiatement à prendre les mesures nécessaires pour le maintien des droits des princes et États de l'Empire. En même temps il fut déclaré qu'on leur devait toute protection et assistance; et on réclama l'intervention des puissances garantes du traité de Westphalie.

L'empereur reprenant sa correspondance directe avec le roi de Prusse, lui exposa franchement ses démarches à l'effet de poser les bases d'une coalition pour la délivrance de Louis XVI; il s'attacha particulièrement à mettre Frédéric-Guillaume en garde contre le système de désaccord et d'inimitié que semblait perpétuer un ministre plein de haines et de passions ardentes, derrière lesquelles se retranchait une trop complaisante indulgence pour les nouvelles doctrines. Le roi, frappé de ce rapprochement et touché de tant de confiance, en revint à ses penchans de Reichenbach. Une assez grande

conformité de manière de voir s'établit entre les deux monarques au sujet de la révolution française, et la noble sollicitude de Frédéric-Guillaume sur la destinée de Louis et de la reine Marie-Antoinette se montra bientôt dans tout son jour.

Léopold voyageait alors en Italie. Le roi voulant le porter décidément à s'armer en faveur de Louis XVI, lui dépêcha le général major Bischoffswerder, chargé plus particulièrement de ses missions politiques de confiance. Il avait pour instruction d'amener l'empereur à un traité de concert où seraient stipulés des arrangemens éventuels sur les affaires de France et de Pologne après l'entière cessation de la guerre d'Orient : il fallait se hâter d'y mettre un terme si on voulait s'occuper exclusivement de ramener l'ordre dans les deux pays agités par des révolutions. Le roi établit lui-même les bases de la négociation, qui se rapportait à une mission analogue de lord Elgin, et dont le roi d'Angleterre venait de lui donner connaissance. George III, vivement ému aussi de la situation de Louis XVI, avait chargé particulièrement lord Elgin de presser l'empereur d'intervenir en faveur de la famille royale de France, promettant, comme électeur d'Hanovre et prince d'Empire, de prendre part à toutes les mesures qui seraient jugées néces-

saïres. Les deux envoyés joignirent Léopold en Italie, et en reçurent un accueil très-favorable. Toutefois Léopold ne dissimula point au général major Bischoffswerder qu'on ne pouvait espérer d'établir une alliance intime et un concert salutaire entre les cabinets de Vienne et de Berlin tant que le ministre Hertzberg participerait aux affaires de Prusse, qu'il avait dirigées dans un sens opposé aux intentions et à la volonté manifestée par le roi son maître; il ajouta que la Prusse, dans les circonstances extraordinaires où se trouvait l'Europe, ne pouvait y remédier qu'en changeant son système politique de manière à former de l'Allemagne une masse compacte et unie; qu'il s'agissait d'une ère toute nouvelle qui réclamait un système nouveau, et que les hommes d'État qui, soit par prévention, soit par tout autre travers, répugnaient à y adhérer, devaient se retirer tout-à-fait des affaires. Cette insinuation entraînait précisément dans les idées de l'envoyé prussien, connu pour être l'un des principaux adversaires d'Hertzberg. Il engagea en conséquence l'empereur à s'en expliquer, sans ménagemens comme sans détour, dans sa correspondance directe, lui donnant même l'assurance que cette fois Hertzberg serait définitivement écarté du cabinet.

En effet, depuis le mois d'avril, le comte

d'Alvensleben, sur qui Frédéric II avait répandu ses faveurs diplomatiques, et le comte de Schu-
lembourg-Kehnert, président du collège de
guerre et ministre du cabinet, étaient adjoints
à Hertzberg, qui ne conservait plus qu'une au-
torité secondaire. Il continuait néanmoins à
prendre une part nominale aux affaires, et à
signer, conjointement avec ses collègues, les
pièces émanées de la chancellerie d'état. Mais,
navré d'être ainsi l'objet de la défiance du roi,
et d'ailleurs très-mécontent de la direction du
nouveau système, il comprit qu'on désirait sa
démission, et ne tarda pas à se retirer dans ses
terres en Poméranie. Aucun de ses deux succes-
seurs n'était capable de tenir, d'une main ferme,
le sceptre de la politique. Le comte de Schulem-
bourg parvint seulement à jouir d'un peu plus
d'influence que son collègue.

La négociation avec l'Autriche prit un carac-
tère plus prononcé, Bischoffswerder et lord
Elgin ayant eu plusieurs conférences avec l'em-
pereur.

A ces deux envoyés vint se joindre le comte
d'Artois, le plus jeune des frères de Louis XVI,
qui, par son initiative à une opposition ou-
verte dirigée contre la révolution, avait fixé
sur ses démarches l'attention de l'Europe. Ce
prince et les princes de la maison de Condé,

par leur prompt émigration, s'étaient mis des premiers à l'abri des excès populaires, et donnant à la noblesse française la même impulsion, l'entraînaient au dehors. Le comte d'Artois était impatient de présenter à l'empereur Léopold ses vives doléances contre les outrages auxquels le roi son frère était en butte au milieu de sa capitale; il venait en Italie pour s'étayer de la mission analogue donnée aux deux envoyés de Prusse et d'Angleterre.

Le moment était opportun. Voici en dernier lieu ce qui s'était passé dans Paris à l'ombre des intrigues secrètes dont le roi et la reine étaient le centre et l'objet. Le plan que Mirabeau gagné par la cour avait tracé pour sauver la monarchie s'étant évanoui par la mort inopinée de cet homme célèbre, mais peu estimable quoique d'un rare talent, le roi et la reine éperdus, sans appui réel dans l'intérieur, chargèrent le ministre Montmorin de presser la coalition des puissances dans le but d'une pure intervention conciliatoire. Montmorin s'en était ouvert au comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, qui, pour mieux couvrir ses relations diplomatiques, allant tantôt à Bruxelles, tantôt à La Haye, informait le ministre de Louis XVI des progrès de la négociation.

Mais les lenteurs de la diplomatie, et plus en-

core les tergiversations du monarque, laissant un champ libre aux offenses dirigées contre la majesté royale, le roi et la reine s'occupèrent d'un plan d'évasion : il y en avait plusieurs sur le tapis. Survint un outrage nouveau qui sembla fixer les irrésolutions du roi dont il alarma la conscience. On touchait au temps Pascal, et le roi, voulant se dérober dans ses exercices de piété au ministère des prêtres constitutionnels, projeta de se rendre à Saint-Cloud pour s'y livrer plus librement aux prêtres insermentés exposés à l'animadversion du peuple. A ce motif se joignant la possibilité d'une évasion, le peuple et la garde urbaine s'attroupèrent dans la cour même du palais, et arrêtant la voiture royale, la forcèrent de rétrograder malgré les efforts de M. de Lafayette, commandant de la garde nationale. Dès lors le roi et la reine se regardèrent comme absolument confinés dans l'enceinte des Tuileries, où leurs propres serviteurs étaient autant d'argus épiant leurs démarches.

Tout porte à croire que les projets secrets du roi et ses relations au dehors étaient éventés. On eut quelque indice de la lettre qu'il avait adressée aux souverains ; il paraît même que les chefs de la révolution en connurent l'existence par les affinités qu'ils s'étaient ménagées au-delà du Rhin. De ce moment leur défiance les porte à circonve-

nir le roi, et ils en viennent à exiger de lui qu'il autorise l'expédition de la circulaire du 23 avril adressée à tous les ambassadeurs et ministres de France dans les différentes cours de l'Europe. Là, par l'organe de ce même ministre Montmorin, le roi, faisant l'éloge le plus pompeux de la constitution qui le détrônait, se déclarait et se proclamait parfaitement libre. Ses ennemis espéraient le mettre ainsi en contradiction avec lui-même, soit dans le dessein de l'avilir, soit pour le décrier vis-à-vis des puissances étrangères.

Mais le roi envoya aussitôt des agens secrets à Bruxelles et à Cologne avec des dépêches propres à être communiquées d'une part au ~~roi~~ de Prusse, et de l'autre à l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas¹. Il y protestait contre toute acceptation et sanction qu'il se verrait contraint de donner aux décrets de l'assemblée nationale et aux actes émanés de ses propres ministres, déclarant que toutes les démarches qu'il faisait ou qu'on le forcerait à consentir en faveur de la constitution devaient être interprétées dans un sens opposé, et que plus il témoignerait d'y accéder plus il désirerait se voir promptement affranchi de la situation forcée et de la captivité réelle où le tenait la faction qui s'était emparée de tous les pouvoirs de l'État.

¹ Sœur de Léopold et de Marie-Antoinette.

Décidés à rompre leurs fers, le roi et la reine songèrent aussi à se rapprocher non-seulement du comte d'Artois, qui était à la tête de l'émigration, mais encore de l'ancien ministre Calonne, qui en était le régulateur, et qui jouissait de toute la confiance du prince. Il fallait aux augustes captifs un intermédiaire sûr : ils choisirent le comte Alphonse de Durfort. Ses instructions portaient¹ de déclarer au comte d'Artois que le roi son frère ne pouvait plus compter sur ses ministres ; qu'il était prisonnier de M. de Lafayette, lequel marchait à la république sourdement et avec hypocrisie ; que le roi et la reine ayant le plus grand désir d'effectuer leur évacion du côté de Valenciennes ou de Metz, mettaient l'un et l'autre leur entière confiance dans les intentions et le zèle du comte d'Artois. En outre il était chargé de désavouer la lettre adressée aux ambassadeurs. Le comte de Durfort partit vers la fin d'avril, et traversant les Alpes se dirigea sur Vicence, où venait d'arriver le comte d'Artois. Le prince y attendait l'entrevue qu'il avait fait demander à l'empereur Léopold alors à Florence avec la reine de Naples sa sœur.

Instruit par le comte de Durfort de l'objet de

¹ L'auteur est ici d'accord avec les révélations de Bertrand de Mo-leville, qui, d'après le manuscrit que lui communiqua le comte Alphonse de Durfort, fait connaître, dans ses *Mémoires*, et en détail, les instructions dont il s'agit.

sa mission, et excité par l'intérêt de famille, le comte d'Artois se montra profondément affecté des malheurs du roi et de la reine, ainsi que du retour de confiance qu'ils lui faisaient témoigner. Il n'en fut que plus impatient de voir l'empereur, et plus fondé dans l'espérance de l'émouvoir. Léopold, informé déjà par M. de Calonne des vues et des désirs du prince, avait fixé à Mantoue, pour le 20 mai, l'entrevue qu'il aurait avec lui. Ce fut pendant son voyage qu'il donna sa première déclaration, datée de Pavie le 18 mai, par laquelle il annonçait l'intention d'agir de concert avec d'autres puissances contre les desseins manifestés par la politique française. Tel fut le résultat de ses premières conférences avec les deux envoyés d'Angleterre et de Prusse, et là se trouve le germe de la première coalition si lente à se former.

A son arrivée à Mantoue, le comte d'Artois apprit de la bouche même de Léopold que, d'accord avec le roi de Prusse, il songeait à venir au secours du roi et de la reine de France, et qu'il était assuré du concours des Cercles de l'Empire, de l'Espagne, de la Sardaigne et même de la Suisse. L'empereur engagea le prince à lui communiquer ses idées sur un objet si important.

Le comte d'Artois soumit le lendemain à l'empereur le plan que des mémoires contemporains

ont divulgué. Il fut réellement tracé par l'ancien ministre Calonne, qui s'étant mis au fait de la pensée de l'empereur proposait de mettre en mouvement trente-cinq mille Impériaux vers la Flandre, quinze mille hommes des troupes des Cercles vers l'Alsace, quinze mille Suisses du côté de Lyon, autant de Sardes vers Grenoble, et enfin vingt mille Espagnols sur la frontière du Roussillon. Calonne et le frère de Louis XVI étaient persuadés que cent mille hommes réunis aux royalistes rétabliraient la monarchie. Il est très-vrai que l'empereur corrigea de sa main quelques parties de ce plan, et fixa au mois de juillet la marche des troupes. Mais tout mouvement ultérieur, toute opération hostile devaient être réglés par un congrès dont la tenue entraînait dans les vues de Léopold. Une protestation de la maison de Bourbon, signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, de l'infant de Parme et des princes du sang, libres hors du royaume, aurait précédé le manifeste des puissances qui devait paraître au moment où les troupes arriveraient sur la ligne d'observation.

Ainsi dans les idées de Léopold il ne s'agissait point, comme dans le plan de M. de Calonne, d'une invasion immédiate, sans négociations préalables. Léopold entendait se borner d'abord à une démonstration menaçante faite par une ar-

mée européenne, qui au besoin eût franchi la frontière. Voilà ce que les historiens de l'époque n'ont su ni préciser ni éclaircir. On a donc eu tort de regarder le projet de Mantoue comme équivalant à un plan tout-à-fait arrêté : ce n'était qu'un projet susceptible de modification. Lorsque le comte Alphonse de Durfort prit congé de l'empereur, ce prince s'exprima ainsi : « Vous direz à mon frère et à ma sœur que » nous allons nous mêler de leurs affaires, et » que ce ne sera pas par des paroles, mais par » des effets. »

Éclaircissons maintenant un événement d'autant plus grave qu'il désorganisa tous les plans de l'empereur : nous voulons parler de la fuite de Louis XVI. Depuis le mois de décembre elle était à peu près résolue d'après le conseil du baron de Breteuil, qui au dehors traitait avec les cabinets au nom du roi. La direction militaire d'une tentative si décisive était confiée au marquis de Bouillé, qui pourtant n'en avait pas caché les difficultés ni dissimulé le danger. Les opinions royalistes très-prononcées de cet officier général, et l'importance de son commandement, qui s'étendait à Metz et en Lorraine, avaient fixé le choix de Louis XVI. Pour déterminer le marquis de Bouillé à favoriser son évasion, ce prince lui donna l'assurance que l'em-

pereur et les autres souverains exigeaient sa sortie de Paris, et son entière liberté avant de faire aucune disposition pour son rétablissement. Il est probable que le roi fonda son opinion à cet égard sur les assertions du baron de Breteuil. Quoi qu'il en soit, tandis que Louis XVI et le marquis de Bouillé combinaient leurs préparatifs, la connaissance du plan de retraite sur Metz ou sur Montmédy parvenait à presque toutes les cours. Léopold donna l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de mettre à la disposition du roi de France non-seulement les troupes qu'il demanderait, mais encore l'argent qui était dans les caisses impériales.

D'un autre côté le roi de Suède quittant ses États vint se rapprocher de la France, sous prétexte de prendre les eaux, mais en réalité pour joindre Louis XVI dans sa retraite projetée. L'impératrice de Russie l'y avait engagé elle-même. Elle lui représenta qu'ayant l'expérience des révolutions et terminé si heureusement celle qu'il avait eu à combattre dans son propre royaume, il pourrait non-seulement aider le roi dans les circonstances extraordinaires où il se trouvait, mais encore lui indiquer les moyens de garantir la monarchie de sa destruction totale. Gustave avait cédé avec empressement aux instances de la czarine, et il attendait avec anxiété aux

bains d'Aix-la-Chapelle l'événement de l'évasion de Louis XVI.

Mais dans l'intervalle et immédiatement après l'entrevue de Mantoue, Léopold avait changé de manière de voir à ce sujet ; on lui avait même entendu dire qu'il ne fallait plus songer à une tentative où il était si difficile de réussir, et si dangereux d'échouer. C'était le sentiment du comte d'Artois et de M. de Calonne, et l'empereur y avait complètement adhéré. Qui décida Louis XVI à fuir malgré des autorités d'un si grand poids ? On en a accusé le premier moteur du projet, le baron de Breteuil, que dominaient des vues d'ambition. Contrarié par les conférences de Mantoue, par l'influence que semblait acquérir le comte d'Artois, et surtout redoutant de voir M. de Calonne, dont il était l'ennemi personnel, à la tête des affaires, cet ancien ministre brusqua, dit-on, le départ de Louis XVI, en alléguant que tel était l'avis de l'empereur.

Et c'était au moment même où l'empereur était convaincu que la sauve-garde la plus sûre pour la famille royale résiderait dans les démonstrations des armées de l'Europe et dans des manifestes menaçans. C'est ainsi du moins qu'il s'en expliqua dans sa correspondance directe avec le monarque prussien, pendant l'intervalle assez court qui sépara la conférence de Man-

tou de fatal événement de l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Quelle fut accablante pour tous les souverains cette triste annonce qui suivit de si près la grande et fallacieuse nouvelle de l'évasion ! Les cabinets qui en pesèrent les conséquences en ressentirent un effroi d'autant plus profond que dès lors ils ne virent plus d'issue, pour ainsi dire, à une révolution dont les doctrines commençaient à ébranler le monde. Aucun souverain ne fut plus frappé que Frédéric-Guillaume du surcroît d'infortune qui rivait les fers de Louis XVI. Les plus noirs pressentimens assiégèrent le monarque prussien, et le tinrent pendant plusieurs jours dans un morne abattement. Pour tromper sa douleur, le roi attendait avec une extrême impatience l'impulsion que dans cette crise solennelle l'empereur donnerait aux différens cabinets.

Les propres sentimens de l'empereur et l'expression de sa politique se manifestèrent dans sa circulaire du 6 juillet, datée de Padoue. Là il invitait les autres souverains à se concerter avec lui pour déclarer à la France :

« Qu'ils regardent tous la cause du roi très-
» chrétien comme la leur propre ;

» Qu'ils demandent que ce prince et sa famille
» soient mis sur-le-champ en liberté entière, en
» leur accordant de pouvoir se porter partout

» où le roi très-chrétien le croira convenable,
» et réclamant pour toutes ces personnes royales
» l'inviolabilité et le respect auxquels le droit
» de nature et des gens obligent les sujets en-
» vers leurs princes ;

» Qu'ils se réuniraient pour venger, avec le
» plus grand éclat, tous les attentats ultérieurs
» quelconques qui seraient commis ou qu'on se
» permettrait de commettre contre la liberté,
» l'honneur et la sûreté du roi, de la reine et
» de la famille royale ;

» Qu'enfin ils ne reconnaîtront comme lois
» constitutionnelles légitimement établies en
» France, que celles qui seront munies du con-
» sentement volontaire du roi, jouissant d'une
» liberté parfaite ; mais qu'au contraire ils em-
» ploieront de concert tous les moyens qui sont
» en leur puissance pour faire cesser le scandale
» d'une usurpation de pouvoir qui porterait le
» caractère d'une révolte ouverte, et dont il im-
» porterait à tous les gouvernemens de réprimer
» le funeste exemple. »

Tels furent les termes de la déclaration que l'empereur proposa aux principaux souverains pour être notifiée à la France, et servir de base à un concert général. Sur cette pièce, mal comprise ou mal connue alors, et sur ce qui avait transpiré de la déclaration de Pavie et de l'en-

trevue de Mantoue a été forgée la fable d'un traité de concert signé dans cette première ville, traité qui n'a jamais existé, mais que certains publicistes ont représenté néanmoins comme la pierre angulaire de la première coalition. Les deux déclarations impériales en étaient, sans contredit, l'acheminement. Déjà presque toutes les puissances s'étaient empressées de signifier aux ambassadeurs et envoyés de France l'ordre de ne plus paraître à leur cour. Mais les combinaisons et les mesures politiques de Léopold furent successivement paralysées par la politique des hommes qui dirigeaient la révolution, et enfin par l'irrésolution du cabinet de Vienne et des autres cabinets.

Au contraire, les chefs de la révolution, remis, après l'événement de Varennes, de leurs premiers embarras, suspendirent le roi de ses fonctions, ne considérant plus sa personne, retombée en leur pouvoir, que comme un gage de leur propre sûreté et de l'achèvement de leurs travaux. Les dispositions des cabinets leur étant connues, ils firent rendre à l'assemblée nationale plusieurs décrets ordonnant des levées destinées à grossir l'armée de ligne, et la mise en activité de toute la garde nationale du royaume; en un mot, ils se préparèrent à la guerre. Hors d'état de la soutenir immédiatement, ils réso-

lurent de l'éviter à tout prix, ou du moins de la renvoyer à un temps plus opportun. L'attitude que prit dans Paris une faction menaçante appelait d'ailleurs toute l'attention du parti constitutionnel.

Il lui fallut réprimer la faction jacobine ou républicaine qui provoquait par des attroupe-mens et par des pamphlets incendiaires la déchéance du roi et sa mise en jugement. On eut recours à la force armée et à la loi martiale : les rassemblemens des jacobins furent dispersés momentanément, et leurs manœuvres déjouées. Alors le parti dominant songea aux ressorts de la diplomatie, et il put les faire mouvoir à son gré.

Cependant le général major Bischoffswerder, muni d'instructions pressantes, était venu conférer à Vienne avec le prince de Kaunitz, et le 25 juillet, dix-neuf jours après que l'empereur eut donné sa déclaration de Padoue, les deux négociateurs signèrent le traité préliminaire d'alliance convenu entre les deux souverains. Par ce traité, non officiellement publié, on stipula que les deux cours s'entendraient et s'emploieraient pour effectuer incessamment le concert auquel sa majesté impériale venait d'inviter les principales puissances de l'Europe sur les affaires de France; qu'elles concluraient une alliance défensive dès que la paix aurait été ré-

tablie entre l'empire Ottoman et l'empire Russe ; que cette dernière puissance ainsi que la Grande-Bretagne, les États-Généraux et l'électeur de Saxe, seraient invités à y accéder ; qu'en outre les alliés se concerteraient sur les mesures à prendre à l'égard de la France.

Cette convention purement éventuelle avait pour principal objet de montrer à la Russie que les cours de Vienne et de Berlin ne s'occuperaient d'opposer une digue au torrent de la révolution française, ainsi que le demandait la czarine, que lorsqu'elle-même se serait désistée de ses projets sur la Turquie. L'empereur lui donna l'exemple : il pressa les conférences du congrès de Sistow, et la paix définitive fut conclue le 4 août¹ entre la Porte et l'Autriche.

Le prince de Kaunitz et le plénipotentiaire prussien avant d'apposer leurs signatures au traité préliminaire s'étaient occupés sérieusement de la situation de la Pologne, qui depuis vingt mois partageait avec la France l'attention de l'Europe. Aux embarras que suscitait la révolution française étaient venues se joindre les appréhensions que faisaient naître l'effervescence patriotique de la Pologne et l'établissement tout récent de sa nouvelle constitution.

Avant le partage, la nation polonaise ne con-

¹ 1791.

sistait que dans un corps social de huit à neuf cent mille nobles formant une aristocratie pure. Cette cohue privilégiée n'avait pas même un peuple à gouverner, mais huit à dix millions de serfs attachés à la glebe et répandus sur un si vaste territoire que sous un autre régime il aurait pu nourrir trente millions d'hommes libres. Là les charges héréditaires, les palatinats, les castellanies, les starosties, mettaient entre les nobles eux-mêmes une inégalité immense; là chaque élection de rois rouvrait la grande plaie nationale de vénalité et de corruption; là les diètes orageuses et surtout le *liberum veto* achevaient de précipiter la république dans l'anarchie et le désordre. Ce fut précisément cette maladie politique réputée incurable qui amena le premier partage. A compter de cette époque, l'Autriche et la Prusse avaient abandonné la Pologne à l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire de Catherine II. Seize ans¹ s'étaient écoulés à peine quand la diète de Pologne, animée d'un esprit d'émancipation et fatiguée du joug des Russes, se considéra comme un véritable corps constituant, et montra la ferme intention de changer le régime intérieur de l'État. Affranchir le pays de la domination russe était son but secret.

¹ De 1772 à 1788.

Dans cet état de choses, Frédéric-Guillaume offrit aux Polonais son alliance, et ce fut de bonne foi ; la raison d'État le lui commandait. Il s'agissait alors de balancer l'énorme influence des deux cours impériales dont les projets d'agrandissement compromettaient l'indépendance de l'Europe. Le ministre de Prusse à Varsovie, le marquis de Lucchesini, reçut la mission d'aiguillonner le ressentiment des Polonais. C'était un courtisan adroit, spirituel, d'une instruction classique, admis jadis dans l'intimité de Frédéric II comme littérateur et convive aimable. A la mort de Frédéric, Hertzberg ne vit aucun inconvénient à lui ouvrir la carrière diplomatique. De Varsovie on l'avait même appelé aux conférences de Reichembach. Dans sa mission de Pologne, tout en déplorant les malheurs de cette république, il avait exalté la probité généreuse de son maître, qui, disait-il, voulait garantir l'Europe de l'ambition des barbares du Nord. Au nom de son gouvernement il poussa les Polonais à se donner une constitution libre ; il offrit même une alliance défensive, insinuant seulement que le roi de Prusse désirait la souveraineté de Thorn et de Dantzick avec une portion de territoire, mais à la condition d'une compensation convenable pour la Pologne. L'alliance fut décrétée, mais

la diète déclinant la cession de Dantzick et de Thorn refroidit le cabinet prussien.

Cependant la constitution du 3 mai ¹ venait d'être proclamée par le parti patriotique, et ce parti avait cru mettre un terme aux incertitudes anarchiques de la Pologne en rendant le trône héréditaire, et en choisissant l'infante de Saxe pour commencer, à la mort de Stanislas-Auguste, la nouvelle dynastie. C'était s'aliéner les forts et ne s'appuyer que sur les faibles. Soit sagesse, soit timidité, l'électeur de Saxe n'accepta ni ne refusa cette succession éventuelle qui présentait à sa famille encore plus de danger que d'éclat. Mais si d'un autre côté on comparait la nouvelle constitution proclamée à Varsovie à la constitution informelle dont on essayait l'ébauche en France, on pouvait la considérer comme l'œuvre d'une liberté raisonnable. Frédéric-Guillaume l'approuva d'abord; mais la Russie manifesta ouvertement sa désapprobation.

En signant le traité préliminaire les deux négociateurs, le prince de Kaunitz et le baron Bischoffswerder convinrent, aux termes de leurs instructions, d'attacher à ce même traité trois articles secrets concernant la Pologne, prévoyant que bientôt on en viendrait à échanger des notes sur la grave question de la situation intérieure de

¹ 1788.

ce pays. Par le premier article les deux cours de Berlin et de Vienne reconnaissaient éventuellement l'indépendance et la nouvelle constitution de la Pologne; par le second elles s'engageaient à s'entendre à l'amiable sur l'établissement de l'infante de Saxe, en déclarant toutefois qu'elle ne pourrait épouser aucun prince d'Autriche ou de Prusse; enfin, par le troisième article, Frédéric-Guillaume et Léopold s'obligeaient réciproquement à employer leurs bons offices pour faire accéder à ce plan l'impératrice de Russie. Les deux souverains étaient fondés à croire que la connaissance de ces stipulations secrètes porterait enfin la czarine à terminer la guerre d'Orient pour ne plus s'occuper que de l'effervescence de la Pologne, ce qui leur permettrait de disposer de la plus grande partie de leurs forces, et de les tourner au besoin contre la révolution française. Il était évident que rien ne pouvait être définitivement réglé sur la Pologne avant que les deux cours ne se fussent entendues avec Catherine. On verra bientôt à quel point cette souveraine altière prit à cœur de réprimer l'émancipation patriotique des Polonais.

Nous avons à retracer auparavant les circonstances de la fameuse entrevue de Pilnitz, qui suivit de près la signature du traité préliminaire. L'empereur et le roi de Prusse, frappés des inci-

dens graves qui agitaient l'Europe et voulant régler des intérêts très-importans, résolurent de s'aboucher en Saxe, et fixèrent au 25 août l'époque de leur entrevue.

A cette nouvelle le parti constitutionnel de France ¹ redoubla d'activité dans ses intrigues pour tout calmer au dedans et au dehors, et conjurer ainsi la tempête qui se formait en Allemagne. Il commença par s'assurer de l'assentiment du roi et de la reine en leur offrant de les rétablir sur un trône démantelé d'où ils s'étaient crus à la veille de descendre. Mais il fallait en même temps désarmer l'empereur par des négociations captieuses, et par des concessions apparentes. On n'ignorait pas à Paris que ce prince, bien qu'il fût l'âme de la coalition qui se formait, désirait éviter la guerre; on savait aussi que ceux de ses ministres et de ses généraux qu'il consultait le plus volontiers seraient portés aisément à le fortifier dans le maintien de son système pacifique. Des directions confi-

¹ Ce parti reconnaissait alors pour meneurs ou pour chefs Barnave, Adrien Duport, Beauharnais, Lafayette, Alexandre et Charles Lameth, Talleyrand-Périgord, Larochehoucalt, Beaumetz, Chapelier, Thouret, Desmeunier, d'André, etc. Les principaux feuillans, royalistes mitigés et partisans des deux chambres, voulant aussi sauver le roi et la famille royale, secondèrent les constitutionnels en leur assurant la majorité dans l'assemblée et un appui dans l'opinion publique, dont les jacobins ne disposaient point encore à leur gré.

dentielles furent adressées en conséquence au marquis de Noailles¹, ambassadeur de France à la cour de Vienne; il en reçut du ministre Montmorin et des députés influans qui disposaient des principaux comités de l'assemblée. Le marquis de Noailles était très-dévoué au parti constitutionnel et à M. de Lafayette en particulier. Quoique l'empereur en apprenant l'arrestation et la suspension de Louis XVI eût fait intimider à l'ambassadeur la défense de paraître à sa cour, ce dernier n'en eut pas moins des entretiens secrets avec le prince de Kaunitz, le baron de Spielmann et d'autres personnages qui n'étaient pas sans crédit sur les résolutions de l'Autriche. Dans les premiers jours d'août il fit remettre une note confidentielle à l'empereur, où il exposait que les hommes les plus sages et les plus éclairés de l'assemblée nationale voulant parer à la destruction de la monarchie étaient déjà parvenus à soustraire le roi de France à la fureur des jacobins en rejetant sur le marquis de Bouillé sa tentative d'évasion; que la faction d'Orléans qui agissait sur les plus forcenés jacobins n'avait pu réussir à faire approuver la déchéance du roi par l'assemblée, ni à le faire ju-

¹ Fils du maréchal de Noailles, et cousin-germain du vicomte de Noailles, membre de l'assemblée constituante, était ambassadeur à la cour de Vienne depuis le mois d'octobre 1786.

ger ; mais que le parti constitutionnel au contraire, qui était celui de l'universalité de la nation ayant reconnu l'inviolabilité du roi, ne désirait qu'un accommodement et ne cherchait qu'une occasion pour transiger avec Louis XVI, afin de parvenir à un ordre de choses et à un gouvernement raisonnable; que ce n'était qu'avec des moyens doux et conciliatoires qu'on parviendrait à sauver le roi et à parer à la chute totale de la monarchie; que l'effet que produirait en ce moment une tentative étrangère sur le royaume où l'accord unanime des constitutionnels venait de se manifester, serait d'aigrir le peuple contre le roi, et de donner plus de force que jamais aux jacobins; qu'en un mot la sagesse de l'empereur était seule capable de calmer les passions et d'assurer le maintien de la paix. Ces considérations, appuyées de faits positifs, étaient de nature à faire impression sur l'esprit de Léopold; les désirs qu'on lui manifesta de la part du roi et de la reine, désirs exprimés sous l'influence du même parti, achevèrent de la disposer à rejeter les moyens violens.

Quant au roi de Prusse, les constitutionnels n'ignoraient pas que s'il penchait volontiers pour les voies énergiques et promptes, d'un autre côté il n'agirait en définitive que par l'impulsion de l'empereur. Si Hertzberg leur manquait dans

le cabinet de Berlin, si son pouvoir se trouvait partagé entre deux autres ministres plus soumis aux vues du monarque, tels que Schulembourg et Alvensleben, on savait néanmoins que l'un et l'autre étaient attachés en secret à la politique de leur prédécesseur. Or le ministère prussien, les généraux et les hommes d'État les plus en crédit restaient au fond dans les mêmes dispositions à l'égard de la France. Aussi, dans leurs comités, les constitutionnels se proposaient-ils de tirer parti de ces dispositions morales quand il en serait temps. Ce n'était pas dans la ferveur d'un système nouveau qu'on pouvait espérer de le battre en ruine. Mais qui pouvait répondre, dans un avenir incertain, de la constance de Frédéric-Guillaume? Avait-il, comme Frédéric II, cette rectitude de vues, cette force de caractère qui domine les conseils et donne la liberté d'agir d'après son propre jugement? Voilà les écueils où pouvaient venir échouer le nouveau système politique de la Prusse et l'élan chevaleresque de son roi, dont on se préparait à épier les erreurs et à mettre à profit les faiblesses.

Cependant rien de plus loyal, de plus désintéressé que les sentimens dont le roi de Prusse était personnellement animé dans l'intérêt de la monarchie française et du repos de l'Europe. Sa pensée dominante se portait vers la délivrance de

Louis XVI, suspendu de ses fonctions royales et gardé à vue depuis sa tentative d'évasion. Plus heureux dans une même tentative, MONSIEUR, frère du roi, était parvenu jusqu'à la frontière. A Bruxelles, le comte d'Artois l'avait joint : les deux princes y avaient reçu le plus cordial accueil de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, et du duc de Saxe-Teschen, son époux. L'électeur de Cologne ¹ leur fit également, à leur passage à Bonn, la réception la plus honorable. Il était plus particulièrement réservé à l'électeur de Trèves, leur oncle, Louis-Vanceslas de Saxe, de leur prodiguer les soins et l'appui qu'on doit au malheur. Louis-Vanceslas leur ouvrit généreusement le château de Schonburnstust, sa résidence favorite, près Coblantz, qu'il mit à leur disposition. Là MONSIEUR, tournant ses espérances vers le monarque prussien, invoqua son assistance royale par l'intermédiaire du colonel baron de Roll, que les deux princes tinrent à Berlin avec la mission d'y négocier pour leurs intérêts et pour ceux de la noblesse française qui avait pris le parti de l'émigration. MONSIEUR fit connaître au roi de Prusse que l'intention formelle de Louis XVI était que les princes ses frères fissent de concert et en son nom

¹ Maximilien-François-Xavier-Joseph d'Autriche, le plus jeune des fils de Marie-Thérèse, né le 8 décembre 1756.

auprès des puissances tout ce qui pourrait servir au rétablissement de sa liberté et au bien de l'État; que les princes, très-empressés de remplir ses intentions, allaient agir en commun pour sauver le roi, et travailler avec autant de zèle que d'activité à intéresser en sa faveur toutes les cours, dans l'espoir de leur faire adopter la seule détermination qui en délivrant le roi préviendrait les catastrophes dont la révolution menaçait la France et l'Europe.

Le monarque prussien accueillit le baron de Roll, et fit témoigner aux princes français qu'il était sensible à leur démarche et touché de leur position. Naturellement porté à seconder la cause royale, il parut disposé dès lors à mettre ses troupes en mouvement vers le Rhin, ne formant aucun doute que l'empereur ne fût dans des dispositions semblables, et se réservant au surplus, dans sa prochaine entrevue avec ce prince, de stimuler sa lente circonspection.

Le roi, qui désirait avoir des informations exactes sur l'état réel de la France et mûrir les moyens d'actions qu'il conviendrait d'employer, songea au marquis de Bouillé, dont le dévouement à Louis XVI et la proscription récente venaient d'avoir un grand éclat. Il fit engager cet officier-général par M. Harnier, son ministre à Mayence, et par l'électeur lui-même à se rendre

dans cette ville pour y conférer sur ces objets importans. L'électeur-archevêque de Mayence et primat d'Allemagne, Frédéric-Charles-Joseph, baron d'Erthal, était un prince fort éclairé, bienveillant et d'un commerce aimable. Attaché à la politique de la Prusse depuis la fin du règne de Frédéric II, il entra dans les vues du roi, et fit au marquis de Bouillé une réception honorable. Le ministre de Prusse montra également, de la part de son maître, à cet officier-général un grand intérêt pour la personne du roi de France; ne lui laissant point ignorer que le monarque prussien voulait employer ses forces conjointement avec celles de l'empereur pour tirer Louis XVI de sa triste situation; enfin il lui fit de la part du roi des offres personnelles de services auxquelles le marquis de Bouillé ne fut pas dans le cas d'avoir recours. L'électeur et le ministre prussien lui donnèrent conjointement l'assurance que le roi se montrait sincèrement disposé à venir au secours de Louis XVI; qu'on était persuadé en Allemagne que sa prochaine entrevue avec l'empereur à Pilnitz aurait pour principal objet une coalition entre les deux grandes puissances qui entraîneraient infailliblement toutes les autres, et qu'on s'attendait qu'une déclaration de guerre en serait le résultat. Ces dispositions hostiles gagnèrent même

la diète de Ratisbonne, qui, le 17 août, donna enfin son *conclusum* sur la réclamation des princes allemands possessionnés en France. Ce *conclusum* chargeait l'empereur d'armer les Cercles de l'Empire, mesure peu inquiétante pour la France, mais qui n'en était pas moins un indice de mésintelligence et de guerre. Peu de jours après, le ministre Harnier reçut du cabinet du roi l'ordre de prévenir le marquis de Bouillé qu'il serait attendu le 26 ou le 27 au château électoral de Pilnitz, avec un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France, qu'on l'invitait à tracer lui-même pour être communiqué aux deux souverains réunis.

Le 24 août Frédéric-Guillaume, accompagné du prince royal de Prusse ¹, du général prince Hohenlohe-Ingelfingen, du baron de Bischoffswerder et du colonel de Stein, quitta le camp de la revue de Schalkow, et se mit en route pour Gœrlitz dans la haute Lusace, où il passa la nuit. Le lendemain il se rendit à Pilnitz, résidence d'été de la cour électoral de Saxe. Là il fut reçu avec les plus hautes manifestations d'estime et d'amitié, soit de la part de l'empereur Léopold, qui l'y avait précédé de quelques

¹ Aujourd'hui Frédéric-Guillaume III, roi régnant.

heures, soit de la part de l'électeur Frédéric-Auguste, qui depuis les démêlés relatifs à la Bavière était resté attaché au système politique de la Prusse. L'empereur avait à sa suite l'archiduc François ¹, le maréchal de Lascy, le baron de Spielmann et le comte Palffy. L'électeur était au milieu de sa cour, l'une des plus polies de l'Europe.

Ce fut un spectacle imposant que celui de l'entrevue de deux grands souverains mettant en oubli leurs anciennes rivalités, se donnant des témoignages réciproques d'affection et d'estime, montrant l'intention sincère d'unir leur politique et leurs forces dans l'intérêt des trônes et dans l'espoir de conserver la tranquillité des nations et la paix du monde. Le monarque prussien, remarquable par sa tournure et par sa haute stature, qui n'était pas d'ailleurs sans dignité, se présenta avec une affabilité gracieuse dans les appartemens de l'électrice pour faire sa cour à cette princesse dont les vertus faisaient le principal ornement ². Une table de quarante couverts réunit les souverains dans un banquet somptueux. Au banquet succédèrent une représentation théâtrale, des illuminations, le cercle et un souper splendide pendant lequel le colo-

¹ Aujourd'hui empereur régnant.

² Marie-Amélie-Auguste, princesse de Deux-Ponts.

nel, baron de Roll, vint annoncer l'arrivée du comte d'Artois à Dresde ¹. Quoique ce prince n'eût pas été appelé aux conférences, il crut devoir s'en approcher et solliciter d'y prendre part sous les auspices du roi de Prusse qui obtint de l'empereur son adhésion tacite. Il fut attendu pour le lendemain.

Avant son arrivée les deux monarques eurent un premier entretien secret, où furent révélés au roi de Prusse les vues pacifiques de l'empereur à l'égard de la France. Ce prince y fit l'aveu qu'il travaillait à tout concilier par la voie des négociations pour ne point aggraver, par des moyens violens, la situation critique de Louis XVI. Il avoua également que son cabinet ne penchait point pour la guerre; que selon le maréchal de Lascy, le plus expérimenté de ses généraux, on ne devait pas l'entreprendre légèrement contre un pays tel que la France qui offrait d'immenses ressources, et dont les frontières étaient réputées impénétrables; que les conséquences d'une pareille agression pouvaient être très-dangereuses, d'abord pour la puissance même de l'Autriche, qui tôt ou tard y perdrait les Pays-Bas, et aussi pour l'empire germanique dont les États, bordés par le Rhin, seraient ex-

¹ Le dauphin, père du comte d'Artois, avait épousé une princesse de Saxe, tante de l'électeur aujourd'hui roi de Saxe.

posés aux ravages des armées et à l'introduction des maximes turbulentes que la France mettait en crédit, maximes que les peuples semblaient disposés à accueillir; que tel était le sentiment de tous ses ministres, ce qui l'avait ramené, en dépit du malheureux événement de Varennes, à son premier plan d'assembler un congrès dans la vue de négocier avec le parti qui dominait en France, non-seulement pour le redressement des griefs du corps germanique dont les droits en Alsace et dans d'autres provinces frontières avaient été lésés, mais encore pour arriver au rétablissement de l'ordre dans un royaume dont l'anarchie troublait la tranquillité de l'Europe entière; que, persuadé néanmoins qu'une si importante négociation devait être appuyée par des forces considérables, il désirait que toutes les puissances de l'Europe formassent une ligue générale et environnassent la France de leurs armées, et en vinsent à proposer, par un manifeste au parti qui se trouverait à la tête du gouvernement, de rendre la liberté au roi et à la famille royale, de réintégrer le roi dans sa dignité, et de rétablir le gouvernement monarchique sur des bases solides et sur des principes raisonnables. « Si la nation française s'y » refuse, ajouta l'empereur, eh bien! nous la » menacerons d'une invasion et d'une attaque

» générale, et s'il est nécessaire, nous l'effec-
» tuerons de concert avec une masse de forces
» imposantes. »

Le monarque prussien avoua qu'il entrevoyait peu de succès dans l'emploi des mesures dilatoires et de ce système temporisateur; que l'état de la France pourrait en être empiré au contraire en donnant au parti de la révolution le temps de se mettre sur la défensive; que son avis serait de déclarer la guerre sur-le-champ, de se mettre à la tête des armées, et de ne publier le manifeste que lorsque les troupes auraient dépassé la frontière et envahi le territoire français. Le roi s'appuyait dans son opinion sur l'expérience et les lumières du marquis de Bouillé dont il fit connaître le plan; il s'efforça de convaincre l'empereur qu'il ne restait déjà plus d'autre moyen d'étouffer la révolution que celui de l'intervention rapide des puissances alliées soutenues par des armées nombreuses; qu'il ne fallait pas s'exagérer les dangers d'une pareille invasion qui offrait peu de difficultés, au moment surtout où l'armée française, abandonnée par ses chefs, par ses propres officiers, livrée à l'indiscipline et à la licence, était dans un état de désorganisation complète; que les régimens étrangers au service du roi et une grande partie de la cavalerie conservaient

seuls de l'ordre et de la discipline, et, se montrant encore fidèles, étaient prêts à embrasser la bonne cause; qu'enfin la plupart des places fortes étaient dans le plus grand délabrement, et que l'invasion éprouverait d'autant moins d'obstacles qu'une partie de la frontière était ouverte et sans défense.

L'empereur avoua que ces raisonnemens méritaient la plus sérieuse attention; mais il insista sur les dangers que pouvait attirer une invasion brusque sur la tête de Louis XVI, qui l'en avait fait détourner, préférant la voie des négociations à tout autre. Ici Léopold donna au monarque prussien connaissance des ouvertures faites par le marquis de Noailles et par le ministre Montmorin, sur lesquelles néanmoins son avis était de se tenir en garde, ajoutant que le mois de septembre ne s'écoulerait pas sans qu'il sût précisément à quoi s'en tenir; que du reste il prenait volontiers l'engagement d'adhérer au plan qui entraînait dans les vues du monarque prussien, si, sous très-peu de temps, le roi son beau-frère n'était pas libre et rétabli sur son trône; qu'il ne s'agissait que d'un délai très-court qui n'empêchait pas de se prémunir en préparant l'emploi ultérieur des moyens militaires. Voilà comment Léopold, par une adroite déférence, établit son ascendant sur l'esprit de Frédéric-Guillaume, qui

désormais ne pouvait plus agir que dans l'orbite de la puissance impériale.

La scène politique de Pilnitz changea, et parut s'animer à l'arrivée du comte d'Artois. Ce prince était accompagné de M. de Calonne, du lieutenant-général marquis de Bouillé, du général de Flachslande, du duc de Polignac et du prince de Nassau-Siegen. Il obtint immédiatement une audience des deux souverains, avec lesquels il s'entretint environ trois quarts d'heure, les sollicitant vivement, au nom de MONSIEUR et au sien, de s'occuper de l'objet de leurs représentations communes dans l'intérêt, non-seulement du roi leur frère, mais de la noblesse, du clergé et de la monarchie. Dans ce premier entretien et dans ceux qui suivirent, le comte d'Artois, montrant toute sa vivacité, insista, sans être déconcerté par la circonspection de l'empereur, sur la nécessité, à ses yeux, d'exécuter, avec la plus grande promptitude possible, la contre-révolution par la voie des armes; il s'efforça même d'atténuer autant que le lui permettaient les convenances, les objections de Léopold, qui opposait à l'élan rapide du prince les formes lentes de la politique. Après une légère controverse les augustes interlocuteurs convinrent que le baron de Spielmann, ministre d'Autriche, le baron de Bischoffswerder, ministre de

Prusse, et M. de Calonne agissant au nom des princes français se réuniraient en conférence pour concerter un projet de déclaration qui serait porté à la signature des deux monarques réunis. Le lendemain 27, après le dîner, les hauts personnages y compris l'électeur et le comte d'Artois étant allés à Dresde, la conférence eut lieu entre les trois ministres qui discutèrent pendant près de quatre heures le projet de déclaration que le baron de Spielmann avait rédigé d'avance, d'après la pensée ou sous la dictée même de l'empereur. M. de Calonne y fit inutilement plusieurs objections dans l'intérêt des princes français et de leur système, dont il était le principal organe. Le soir, après le retour des souverains, le comte d'Artois se rendit, avec M. de Calonne, dans l'appartement de l'empereur, où se trouvaient déjà réunis le roi de Prusse, le maréchal de Lascy, le baron de Bischoffswerder et le baron de Spielmann. On lut et on discuta le projet de déclaration : les points contestés furent débattus en présence des deux souverains qui, sur les instances du comte d'Artois, consentirent à l'admission de la dernière phrase proposée par M. de Calonne. La déclaration fut alors revêtue de l'approbation de Léopold et de Frédéric-Guillaume. L'électeur de Saxe, se bornant à

être l'hôte sans devenir l'associé des souverains, la leur laissa signer, et n'y prit aucune part. Le lendemain une expédition en forme fut remise au comte d'Artois : elle était conçue en ces termes :

« Sa majesté l'empereur et sa majesté le roi
» de Prusse, ayant entendu les désirs et les re-
» présentations de MONSIEUR et de M. le comte
» d'Artois, déclarent conjointement qu'elles re-
» gardent la situation où se trouve actuellement
» sa majesté le roi de France comme un objet
» d'un intérêt commun à tous les souverains de
» l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut
» manquer d'être reconnu par les puissances
» dont le secours est réclamé ; et qu'en consé-
» quence elles ne refuseront pas d'employer,
» conjointement avec leursdites majestés, les
» moyens les plus efficaces, relativement à leurs
» forces, pour mettre le roi de France en état
» d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases
» d'un gouvernement monarchique également
» convenable aux droits des souverains et au
» bien-être des Français. Alors, et dans ce cas,
» leursdites majestés sont décidées à agir promp-
» tement et d'un mutuel accord avec les forces
» nécessaires pour obtenir le but proposé et
» commun. En attendant, elles donneront à
» leurs troupes les ordres convenables pour

» qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

» *Signé* LÉOPOLD, FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

» A Pilnitz, le 27 août. »

Telle fut cette déclaration qui fit alors tant de bruit, et qu'arrachèrent pour ainsi dire les importunités des chefs de l'émigration française. Elle manqua son but en décelant toute la pensée de l'empereur et ses vues pacifiques. Que contenait-elle d'ailleurs? le résumé des précédentes communications diplomatiques au moyen desquelles Léopold s'était flatté d'établir, à l'égard de la France, un concert entre les principaux cabinets. En y énonçant clairement que l'intervention des autres puissances était nécessaire avant que les deux augustes signataires en vissent à agir offensivement et activement contre la révolution française, n'était-ce pas donner le temps aux hommes qui tour à tour dirigeaient ce grand mouvement de se mettre en mesure de braver les forces des potentats de l'Europe?

Et pourtant la circonstance était péremptoire et l'opportunité sans retour, si on voulait se décider à une intervention armée, tentative toujours délicate et hasardeuse à l'égard d'un peuple courageux qu'il faut surtout s'abstenir de blesser dans son amour-propre na-

tional. Mais enfin il fallait agir ou rester l'épée dans le fourreau. Dans le premier cas, c'étaient le temps et les délais qui allaient décider de l'avenir, c'est-à-dire des destinées du monde. Qu'eût fait un potentat moins temporisateur, moins circonspect que Léopold? Il eût d'abord sondé toute la profondeur de cet avenir, et apprécié l'à-propos d'une action vive et prompte. Un grand obstacle moral semblait s'y opposer, il est vrai : la pensée de la contre-révolution n'était pas dans les deux cabinets de Prusse et d'Autriche. Les hommes d'État de Vienne et de Berlin étaient persuadés que la noblesse française ne pourrait plus jamais rentrer dans tous ses privilèges, ni le clergé dans ses richesses et ses prérogatives, ni le gouvernement dans son autorité absolue. Mais n'y avait-il pas un milieu entre l'anarchie révolutionnaire et l'anarchie de la contre-révolution? Ce milieu aurait pu se trouver dans la combinaison des vues politiques de l'empereur et du roi de Prusse, mais non pas certainement dans leur déclaration insignifiante et nulle. Les vues modératrices de l'empereur n'avaient besoin que d'être fécondées par l'action rapide que venait de réclamer le monarque prussien.

Il est avéré qu'à la fin de 1791 et au commencement de 1792 la France aurait pu être ré-

glée politiquement par un congrès à l'aide du parti constitutionnel dans l'intérieur. Le succès n'était pas douteux, car les intentions des deux monarques étaient pures et modérées. Dire qu'ils n'auraient voulu que profiter des malheurs de la France pour s'agrandir à ses dépens est une fausseté insigne que l'histoire répudie. Plus tard, il est vrai, la pensée d'une ambition vulgaire et impolitique perdit tout, et nous ne le dissimulerons pas; non-seulement nous révélerons les aberrations et les erreurs, mais encore les fautes énormes des hommes qui ont dirigé le pouvoir et les forces de la coalition. Qu'on médite sur cet instant si décisif, car il comprend le nœud du grand drame qui, par suite de la stérilité du premier abouchement de deux puissans monarques, n'en est point encore à son dénouement, malgré une action si longue, si meurtrière et si compliquée.

Outre les conférences que nous venons de retracer, l'empereur et le roi de Prusse eurent à Pilnitz trois entretiens secrets et sans aucun témoin. Là ils discutèrent les affaires de la Pologne comme celles de France, mais tout aussi éventuellement. Leur politique n'eut pour objet immédiat que de se préparer à un concert de mesures à l'égard de la Pologne comme à l'égard de la France, jusqu'au moment où Catherine-

la-Grande, en posant les armes et en pacifiant avec le Turc, comme elle s'y était engagée, mettrait enfin un terme aux appréhensions de l'Angleterre et de la Prusse, et aux lenteurs de l'Autriche; il fut convenu que seulement alors les deux grandes puissances allemandes interviendraient au delà du Rhin comme sur la Vistule.

Les deux révolutions cependant suivaient hardiment leur cours, tandis que du côté des souverains et depuis l'appel fait par Louis XVI aux principales puissances, huit mois s'étaient déjà perdus en négociations inutiles et sans résultat.

Le 28 août l'empereur et le roi de Prusse quittant le château de Pilnitz se séparèrent avec tous les signes d'une cordiale intimité et d'une confiance mutuelle. Frédéric-Guillaume se mit en route pour Elsterwerda, où il honora de sa visite le duc de Courlande, qui lui donna une fête brillante. L'empereur, de son côté, se dirigea vers la Bohême, allant se faire couronner à Prague, où l'accompagna le général prince de Hohenlohe, désigné par le roi de Prusse pour assister au couronnement.

Cependant les meneurs des principaux comités de l'assemblée avaient déjà connaissance de la déclaration de Pilnitz. Ne se méprenant point sur l'esprit qui l'avait dictée, ils jugèrent qu'elle se prêterait aisément aux ouvertures secrètes éta-

blies entre les organes du parti constitutionnel et le cabinet de Vienne. A mesure que cette déclaration fut plus connue, les uns affectèrent d'y voir la preuve certaine d'une coalition menaçante dans le but d'anéantir la révolution, d'autres n'y virent qu'une de ces vaines formules employées par les cours pour cacher leurs véritables projets, en un mot un acte purement comminatoire. Sous ce dernier point de vue il suffisait aux chefs du parti dominant de rendre au roi une apparence de liberté et de donner à l'ensemble de leurs travaux législatifs et politiques une forme constitutionnelle. Par là ils espéraient se rendre maîtres de la direction des événemens au dedans et au dehors. Tout fut donc préparé pour amener, dans l'intérêt d'un parti, ce dénouement factice et calculé pour la mi-septembre. De son côté l'empereur, pendant son séjour à Prague, reçut les réponses qu'il attendait de Russie, d'Espagne, d'Angleterre et des principaux souverains de l'Italie ; elles étaient conformes à ses vues. Toutes les puissances, à l'exception du cabinet de Londres, qui déclarait vouloir garder la neutralité, assuraient l'empereur qu'il pouvait compter sur leur assistance et leur réunion en concert à l'effet d'opposer au besoin une barrière aux dangers dont la révolution française menaçait les couronnes.

En même temps Léopold fut informé par le prince de Kaunitz que la charte de la nouvelle constitution allait être présentée à Louis XVI sous peu de jours; que tout faisait pressentir que le roi ne pourrait se dispenser de l'accepter sans restriction s'il voulait ne pas courir le risque de compromettre ses jours et ceux de sa famille; que d'ailleurs sa sanction, forcée dans les circonstances où se trouvait le monarque, n'était d'aucune importance pour l'avenir aux yeux des autres souverains, le roi de France pouvant toujours revenir sur tout ce qu'il serait censé avoir fait par contrainte; que rien ne s'opposerait à ce qu'il pût donner en définitive à son royaume un bon gouvernement qui d'un côté satisfît le peuple, et de l'autre laissât à l'autorité royale une latitude de pouvoirs suffisans pour maintenir la tranquillité au dedans et pour assurer la paix au dehors.

Depuis les conférences de Pilnitz, Léopold était plus porté encore à s'arrêter à ce plan pacifique et en apparence si raisonnable. Toutefois il n'y donna son entière adhésion qu'après avoir consulté Louis XVI. Ce prince lui envoya secrètement le comte de Fersen pour lui exposer ses motifs d'acceptation à l'acte qui devait lui être présenté incessamment. Il faisait répéter à l'empereur qu'il formait toujours le

même vœu , celui d'un arrangement quelconque, préférant, dans tous les cas, la voie des négociations au moyen violent des armes.

D'autres sentimens animaient les princes français et l'élite de la noblesse. La déclaration de Pilnitz ne signalait-elle pas à toutes les cours de l'Europe la cause de Louis XVI comme la cause commune de toutes les têtes couronnées? Pouvait-on supposer qu'après un semblable manifeste l'empereur et le roi de Prusse abandonneraient le roi de France aux arrêts d'une révolution sanguinaire, eux qui venaient d'engager les autres souverains à réunir leur moyens les plus efficaces pour mettre le roi très-chrétien en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également compatibles avec les droits des souverains et le bien-être des Français?

Ne formant aucun doute sur une ligue générale en faveur du roi, les princes ses frères voulurent l'en instruire en lui faisant connaître à la fois les intentions des souverains et la manière dont ils envisageaient eux-mêmes sa situation politique.

Mais n'ayant plus aucun moyen de correspondre directement avec Louis XVI sans courir le risque d'aggraver sa position, ils prirent le parti de lui adresser ouvertement, sous la date

du 10 septembre, une lettre à laquelle ils donnèrent la plus grande publicité par la voie des gazettes étrangères. Dans cette lettre, ou plutôt dans ce manifeste, les frères du roi de France l'engageaient fortement à refuser sa sanction à l'acte constitutionnel qu'on allait lui présenter, ne voyant dans les principes qui en formaient la base que l'anéantissement de la religion, le renversement de la monarchie, la violation de tous les droits et de toutes les propriétés. Qu'apercevaient-ils dans les conséquences de ces principes? L'impunité de tous les crimes, le despotisme des brigands, le bouleversement et la désolation de tout le royaume. Le roi pouvait seul prévenir tant de calamités en exerçant librement et conformément au vœu unanime de la nation le droit qu'elle lui avait formellement reconnu d'intervenir dans les changemens que réclamait l'ancienne constitution de la monarchie, rien ne pouvant être légal qu'avec l'assentiment libre du monarque. Il était notoire, ajoutaient les princes, que violemment dépouillé de tout pouvoir, détenu, gardé à vue dans son palais ainsi que sa famille, le roi était moins libre que le dernier de ses sujets; or, ils protestaient d'avance contre toute acceptation royale donnée à la constitution, s'appuyant sur l'engagement mutuel de l'empereur et du roi de Prusse pour

rendre à la couronne son autorité, et renouvelant au roi l'assurance que les souverains n'avaient pas d'autres intentions que de l'arracher à l'oppression des démagogues et aux calamités de l'anarchie.

Cette protestation fit en France et dans l'étranger la plus vive sensation; mais quand elle fut connue à Paris, Louis XVI venait d'accepter purement et simplement l'acte constitutionnel. On le lui avait présenté le 3 septembre, il l'avait accepté le 13, et le lendemain il s'était transporté à l'assemblée nationale où il avait prêté son serment. Quant à la constitution, elle avait été révisée seulement, mais point améliorée, tant les chefs du parti dominant avaient craint de se dépopulariser en faisant à la couronne des concessions contraires aux principes républicains alors en vogue, et qui déjà l'emportaient sur ceux des constitutionnels modérés. Les ennemis de Louis XVI ne manquèrent pas de présenter la protestation énergique des princes ses frères en témoignage de sa connivence avec les souverains coalisés et de son peu de sincérité dans son adhésion constitutionnelle.

L'acceptation fut notifiée à toutes les cours par une circulaire royale sous la date du 19 septembre : on l'y reçut froidement. Toutefois quand

Frédéric-Guillaume en eut le premier avis il dit tout haut : « Enfin je vois la paix de l'Europe » assurée ! » soit qu'il s'abusât dans son élan, soit qu'il voulût marquer sa déférence pour l'empereur, dont il entendait suivre la politique. Se bornant à accuser au roi de France la réception de sa lettre, le roi y ajouta seulement : « La part » que je prends à tout ce qui intéresse votre majesté est telle qu'elle est en droit d'attendre de » l'amitié sincère que je lui ai vouée. Ces mêmes » sentimens peuvent lui être un sûr garant du » parfait retour avec lequel je répondrai constamment à ceux dont elle a bien voulu me renouveler l'assurance dans cette occasion. »

L'empereur s'exprima d'une manière moins vague. Voici sa réponse, qui était écrite en latin¹ :

« Très-sérénissime et puissant prince, seigneur, notre très-cher frère, cousin et allié, » l'ambassadeur de votre majesté nous a remis » la lettre par laquelle elle nous notifie son acceptation de la nouvelle constitution qui lui » a été présentée. Plus nous sommes étroitement » unis par les liens du sang, de l'amitié, de l'alliance et du voisinage, plus nous avons à cœur » la conservation de votre majesté et de sa famille

¹ Datée de Vienne, le 23 octobre 1791.

» royale, de même que la dignité de sa couronne
» et le salut de la monarchie française. Ainsi
» nous désirons avec une affection sincère que
» le parti que votre majesté a cru devoir prendre
» dans l'état actuel des choses ait le succès qu'elle
» en attend, qu'il réponde à ses vœux pour la
» félicité publique, et en même temps que les
» causes qui sont communes au roi et aux princes
» et qui, par ce qui s'est passé dernièrement, ont
» donné lieu à de tristes augures, cessent pour
» l'avenir, et que l'on prévienne la nécessité de
» prendre des précautions sérieuses contre leur
» retour. »

Les réponses de la plupart des autres cours se restreignirent à une formalité insignifiante. Il n'en fut pas de même du roi d'Espagne : il ordonna à son ministre le comte de Florida Blanca de déclarer à M. d'Urtubize, chargé des affaires de France, que le roi catholique ne saurait se persuader que la lettre de notification du roi très-chrétien ait été écrite avec une pleine liberté physique et morale de penser et d'agir, et que jusqu'à ce que sa majesté puisse se persuader, comme elle le désire bien sincèrement, que le roi son cousin jouisse réellement d'une parfaite liberté, elle ne répondra pas à sa lettre ni à aucun écrit, ni aucune notification où l'on prendrait le nom royal dudit souverain.

Le roi de Suède renvoya la dépêche sous prétexte que le roi n'étant pas libre, on ne reconnaissait à sa cour aucune mission de France. Catherine II suivit la même marche refusant aussi de reconnaître la légation française.

L'empereur au contraire se servit du prétexte de l'acceptation constitutionnelle pour colorer son inaction, soit auprès des princes frères du roi, soit auprès des puissances qu'il avait lui-même excitées à se coaliser. En conséquence ses ambassadeurs et ses ministres furent chargés de communiquer la note suivante où ce prince semblait revenir sur ses pas et laisser des chances ouvertes à un arrangement :

« Sa majesté fait part à toutes les cours auxquelles elle a envoyé la première circulaire datée de Padoue, le 6 juillet, en y ajoutant maintenant la Suède, le Danemarck, la Hollande et le Portugal, que l'état du roi de France qui donna lieu à ladite circulaire étant changé, elle croit devoir manifester auxdites puissances sa façon de penser actuelle. Sa majesté croit qu'on doit regarder comme libre le roi de France, et par conséquent son acceptation et tous les actes qui s'en sont suivis comme valides; elle espère que l'effet de ladite acceptation sera de ramener le bon ordre en France, et de faire prévaloir le parti des personnes modérées, se-

» lon le vœu de sa majesté très-chrétienne; mais
» comme les espérances du roi pourraient, contre
» toute apparence, être trompées, et que tous
» les désordres de la licence et les excès de la
» violence à l'égard du roi pourraient se renou-
» veler, sa majesté croit que toutes les puis-
» sances auxquelles elle s'est adressée ne doi-
» vent point encore se désister des mesures
» concertées entre elles, mais se tenir en obser-
» vation, et faire déclarer par leurs ministres
» respectifs à Paris que leur coalition subsiste,
» et qu'elles seront prêtes à soutenir de concert,
» en toute occurrence, les droits du roi et de la
» monarchie française. »

Ainsi tout prétexte d'intervention armée semblait avoir disparu depuis que Louis XVI paraissait d'accord avec la nation sur la nature du gouvernement qui les ralliait. Non-seulement l'empereur reçut de nouveau à sa cour l'ambassadeur de France, mais encore il fut le premier souverain qui admit dans ses ports le pavillon national.

Ces tergiversations ne laissèrent bientôt plus aucun espoir d'établir entre tous les souverains une entière unité de vues, d'intentions et d'intérêt. La cour de Vienne et celle de Berlin semblaient croire que tout allait finir par des concessions faites au parti qui dominait alors en

France, et qu'il suffirait de quelques négociations adroites pour que le roi pût régner, avec moins d'éclat peut-être, mais d'une manière paisible.

La Russie, la Suède, l'Espagne et même la Sardaigne n'envisageaient pas sous le même aspect la situation de ce royaume. Gustave III surtout ne pouvait concevoir les lenteurs et les tâtonnemens qu'apportaient Léopold et Frédéric-Guillaume dans l'accomplissement de leurs desseins. Avant même que les deux cours de Vienne et de Berlin se fussent entendues, le roi de Suède s'était entièrement rapproché de la Russie. Catherine II, qui estimait ce prince après l'avoir combattu, avait promis de tenir à sa disposition un corps considérable de ses troupes destinées à une expédition secrète, ayant pour objet le soutien de la cause qui devenait celle de tous les rois selon Gustave et la czarine. A cet effet les deux cours du Nord étaient convenues, à l'époque de l'entrevue de Mantoue, qu'une armée de trente-six mille hommes, Russes et Suédois, serait portée sur la côte de France dans un des points les plus rapprochés de Paris, soit pour marcher immédiatement sur cette capitale, et faire là une diversion puissante si les armées allemandes pénétraient par la frontière du Rhin, soit pour

s'assurer une position militaire et y attendre le résultat des intelligences pratiquées dans l'intérieur. L'Espagne, qui avait promis quinze millions pour les frais de l'armement, aurait en outre fait marcher un corps d'armée du côté des Pyrénées, en même temps que la Sardaigne aurait fait une démonstration semblable du côté des Alpes : voilà sur quoi l'armement du Nord se serait appuyé. Gustave, qui brûlait de se signaler, se croyait d'autant plus fondé dans ses espérances qu'on ne pouvait lui supposer aucune vue d'ambition personnelle ni de conquête. Sûr par là de la confiance des Français royalistes, il se flattait de jouer le premier rôle dans cette grande scène, et d'être à lui seul le champion et le mobile de la contre-révolution. Tout s'évanouit par la malheureuse tentative de Louis XVI : son arrestation à Varennes, sans détruire entièrement les projets de Gustave, força néanmoins ce prince à en renvoyer l'exécution au printemps.

Or, l'attitude du roi de Suède et de la czarine en provoquant la contre-révolution à main armée se trouvait en dissidence avec la politique des cours de Berlin et de Vienne, et cette dissidence ajoutait aux préventions personnelles que Frédéric-Guillaume et Léopold nourrissaient contre Gustave, dont ils désapprouvaient les

projets. Désormais d'accord l'un et l'autre, ils étaient résolus de ne rien précipiter à l'égard de la France.

Cependant la marche des événemens vint bientôt justifier les prévisions de Catherine et de Gustave. L'acceptation de la constitution avait fait prendre à Louis XVI l'engagement fatal de faire exécuter une charte à peu près inexécutable dans la situation où se trouvait la France. C'était inutilement que le parti constitutionnel, successivement affaibli, avait cherché par un effort et en compromettant sa popularité à relever le trône. Poussé hors du pouvoir dont il avait imprudemment abandonné les rênes, ce parti venait d'être supplanté dans la faveur populaire et dans la nouvelle assemblée par des révolutionnaires ardents, ennemis acharnés de la maison royale. Cette même époque avait amené la désorganisation complète des royalistes et des modérés de toutes les nuances; le trône se trouvait comme isolé, et Louis XVI dans une plus fâcheuse position qu'avant le mois de juin.

Frappés de sa détresse, Gustave et Catherine s'efforcent de persuader au chef de l'Empire qu'il est dans l'obligation, comme souverain, comme frère, et comme empereur, de venir au secours de sa sœur et d'un roi opprimé; ils lui

représentent que ce serait s'abuser étrangement que de compter sur les voies de la raison pour ramener les Français à un gouvernement stable; ils pressent de nouveau et en commun l'empereur et le roi de Prusse de déclarer la guerre à la France. La czarine en particulier écrit une lettre très-forte à l'empereur, lui rappelant que son nouvel allié, le roi de Prusse, pour une simple impolitesse faite à sa sœur la princesse d'Orange, a fait entrer, il y a quatre ans, une armée prussienne en Hollande, tandis que lui, chef de l'empire, souffre patiemment les insultes et les affronts qu'on prodigue à la reine de France, permet la dégradation de son rang et de sa dignité, et l'anéantissement du trône d'un roi son allié et son beau-frère.

Dans sa réponse, où régnait un ton modéré, Léopold se plaint de ce que, malgré des promesses récentes, la cour de Russie n'avait pas encore fait sa paix avec les Turcs. Il représenta qu'en vain on viendrait à alléguer la cessation des hostilités, puisqu'elles pouvaient recommencer d'un moment à l'autre; or, qu'il n'était pas possible que dans cette position il entreprît une nouvelle guerre sur le Rhin. Ces récriminations ne furent pas sans fruit.

En attendant, Catherine et Gustave séparant leur politique de celle de l'empereur et du roi

de Prusse, conclurent, le 19 octobre à Drottingholm, une alliance intime, offensive et défensive, dont les articles secrets se rapportaient aux affaires de France. On put en inférer que Gustave n'avait point abandonné son projet d'expédition maritime; et en effet les stipulations secrètes réglaient l'opportunité et le mode d'exécution de l'armement.

N'apercevant aucun milieu entre la révolution et la contre-révolution, ces deux têtes couronnées protégeaient avec une sorte d'ostentation les princes français, les grands du royaume et l'universalité de la noblesse qui, disséminés sur les frontières, attendaient avec une vive impatience leur rétablissement à main armée, avec le secours des puissances étrangères, s'aveuglant sur la situation de la France et sur les dispositions des cabinets, prenant la révolution pour une simple insurrection momentanée, comptant sur un parti dans l'intérieur qui n'existait pas, et sur des ressources immédiates qui étaient éloignées ou chimériques. Se voyant pourtant délaissés par Frédéric-Guillaume et Léopold, les émigrés fondèrent leurs plus chères espérances sur l'appui que leur prêtait ouvertement la Russie et la Suède. Catherine et Gustave eurent des ministres accrédités auprès des princes français à

Coblentz. L'impératrice y envoya le comte de Romanzow, et Gustave y tint le baron d'Oxens-tiern avec un caractère public. Les princes eux-mêmes eurent des envoyés auprès de plusieurs souverains.

La lettre datée de Saint-Pétersbourg le 19 octobre, adressée par la czarine au maréchal de Broglie, et que tous les journaux rendirent publique, manifesta le haut intérêt que la cause des royalistes français excitait dans l'âme de cette souveraine. Le style de cette lettre et les brillantes promesses qu'elle contenait entretenirent l'ardeur et les espérances de l'émigration.

Et c'était au moment même où de nombreux rassemblemens d'émigrés venaient de se former à Bruxelles, à Coblentz, à Ettenheim; au moment où différens corps s'étaient organisés, où des chevaux et des armes avaient été achetés et distribués, où des émissaires allaient et venaient, où enfin tout prenait un aspect hostile.

L'attitude et les démarches des princes et de la noblesse donnant de justes inquiétudes dans l'intérieur, les esprits s'irritèrent contre la cour, et on finit par la soupçonner de connivence. Louis XVI cédant aux conseils de ses ministres, à la crainte ou à l'influence du parti dominant, désavoua les armemens faits en son nom par les

deux princes ses frères; mais ni ses proclamations, ni la lettre qu'on lui fit écrire aux princes pour les engager à rentrer dans le royaume ne produisirent l'effet qu'on en attendait. Le parti qui était en force dans le nouveau corps législatif poussant aux mesures de rigueur, requit, par un décret du 31 octobre, Louis Stanislas Xavier, prince français, de rentrer sous deux mois dans le royaume, le déclarant, faute de quoi, déchu de son droit éventuel à la régence. Par un autre décret, l'assemblée déclara suspect de conspiration contre la patrie tout Français faisant partie des attroupemens formés sur les frontières, et prononça la peine de mort contre tous ceux qui au premier janvier 1792 seraient encore en état de rassemblement.

Le roi lui-même employa les ordres et les prières pour détourner la noblesse d'exercer aucun acte d'hostilité. Il envoya le baron de Viomesnil et le chevalier de Coigny, qui jouissaient de sa confiance particulière et de celle de la reine, auprès des princes à Coblenz pour les informer des motifs qui l'avaient forcé à accepter la nouvelle constitution, et de sa ferme résolution d'essayer de la faire exécuter, afin que la nation fût à portée de l'apprécier par ses effets. Les deux envoyés avaient aussi la mission de témoigner aux princes la désapprobation de Louis XVI

sur l'armement et les préparatifs des émigrés, Tout fut inutile ; les frères du roi ne crurent pas devoir répondre ; les princes de la maison de Condé et la noblesse française restèrent également sourds aux instances du roi et aux injonctions menaçantes de l'assemblée.

Moins de passions et plus de sagesse guidèrent l'empereur, son conseil et la plupart des princes d'Allemagne voisins de la France. Espérant éviter la guerre, ils donnèrent des ordres pour la dispersion des rassemblemens d'émigrés. Le cabinet prussien suivit la même marche. L'empereur alla jusqu'à manifester par des actes publics une sorte d'adhésion au gouvernement constitutionnel de la France : il sévit contre quelques insultes faites à la cocarde nationale dans le Brabant, et fit communiquer par le commandant militaire de ses troupes une note adressée au duc d'Uzès, à Bruxelles, qui interdisait aux émigrés français tout rassemblement, même sans armes.

Mais, comme chef de l'Empire, Léopold soutint sa dignité, soit qu'il y fût porté naturellement, soit que jusqu'ici, par ses lenteurs et ses concessions, il n'eût voulu que gagner du temps, et en éloignant ce prétexte de guerre en substituer un autre plus plausible et qui parût rallier les intérêts des puissances. Prenant à cœur la

garantie des princes allemands possessionnés en France, et dont les réclamations avaient occupé la diète de Ratisbonne, il en fit le principal objet de ses négociations.

L'empereur et la diète manifestèrent l'opposition la plus décidée à toute voie d'indemnité envers les princes, quelque avantageuses que fussent les soumissions déjà faites par quelques-uns d'entre eux, tels que le duc de Deux-Ponts, le prince Maximilien son frère, le duc de Wurtemberg et le prince de Lœwenstein-Wertheim : ils s'étaient montrés disposés à entrer en arrangement, la voie de l'indemnité étant la seule que les décrets français autorisassent. La première assemblée, guidée par la légèreté et l'irréflexion, n'avait pas considéré que l'exécution de ses décrets, opérant la dépossession des princes lésés, ou dénaturant leurs propriétés, il en résultait réellement une violation arbitraire de la souveraineté territoriale de l'empereur et de l'Empire, à moins qu'elle ne fût concertée avec la personne de l'empereur et avec la diète; que par conséquent leur consentement était indispensable pour la validité de toute stipulation d'indemnité avec les princes possessionnés; que ce consentement n'étant point obtenu et n'ayant pas même été demandé, l'empereur était incontestablement fondé à réclamer la réintégration plénière

des vassaux de l'Empire, et que la France ne pouvait s'y refuser sans s'exposer à soutenir une guerre évidemment injuste.

Tels furent les motifs qui portèrent l'empereur à écrire au roi très-chrétien sa lettre datée de Vienne le 3 décembre. Interposant en son nom et en celui de l'Empire, la protestation la plus solennelle en faveur des princes possessionnés en Alsace et en Lorraine, dont les décrets de la première assemblée avaient violé les droits, Léopold annonçait « la résolution for-
» melle de leur porter tous les secours qu'exi-
» geaient la dignité de la couronne impériale et
» le maintien des constitutions publiques de
» l'Empire, s'ils n'obtenaient pas réintégration
» plénière et conforme aux dispositions des
» traités. »

A cette lettre étaient joints les décrets de commission et de ratification du dernier *conclusum* de la diète sur le même objet. Le décret de l'empereur portait qu'il avait espéré que l'instabilité des choses en France pourrait conduire au rétablissement des droits supprimés en Alsace et en Lorraine, mais que la constitution ayant été acceptée par le roi sans stipuler aucune exception à cet égard, sa majesté impériale avait jugé à propos de ratifier les points suivans :

« 1^o Que l'empereur et l'Empire n'auraient au-

» cun égard aux soumissions qu'auraient pu
 » faire quelques états aux indemnités proposées
 » par la France, attendu que l'exécution illimitée
 » des décrets de l'assemblée nationale, rendus
 » depuis le 4 août 1789, était une usurpation
 » arbitraire, une infraction, une violation de
 » la souveraineté territoriale de l'Empire et de
 » l'empereur ;

» 2^o Que sa majesté impériale avait vu avec
 » peine que la lettre du roi très-chrétien n'avait,
 » ni quant à la forme¹, ni quant à son contenu,
 » répondu à l'attente générale sur son caractère
 » reconnu de justice et de loyauté; qu'elle y re-
 » marquait la prétention erronée de croire les
 » terres des princes lésés tellement soumises à
 » la souveraineté du roi que, sauf une indem-
 » nité, il pouvait en disposer librement; que sa
 » majesté impériale protestait solennellement en
 » son nom et au nom de l'Empire contre toutes
 » mesures prises depuis le mois d'août 1789,
 » qui seraient contraires aux traités; qu'elle se
 » serait déjà empressée de donner aux princes
 » lésés tous les secours qui dépendaient d'elle,
 » conformément à la dignité impériale et aux
 » lois de l'Empire, si elle n'avait pas espéré ter-
 » miner amiablement cette affaire.»

¹ Cette réponse était écrite en français, au lieu de l'être en latin, suivant l'usage.

Enfin à ce décret de ratification était joint un monitoire adressé au directoire des Cercles d'Allemagne, pour les inviter « à empêcher la circulation des écrits séditieux, à prévenir toute perturbation de l'ordre public, en forçant chacun de se soumettre à l'autorité des magistrats, et même de se prêter de mutuels secours en cas d'émeute, le tout conformément aux ordonnances de police de l'Empire, et aux recez de Spire et d'Ausbourg. »

Cet office si important, avant même d'être expédié pour sa destination, fut signalé et annoncé par l'ambassadeur de France, soit au ministre des affaires étrangères, soit à ses correspondans intimes de Paris, où il donna lieu, par la connaissance anticipée de son contenu, à des comités particuliers. Les informations secrètes du temps ne seront point ici démenties par la vérité de l'histoire. Dans ces comités préparatoires figuraient d'une part le ministre des affaires étrangères et le nouveau ministre de la guerre Louis de Narbonne, et de l'autre un certain nombre de personnages en très-haut crédit dans l'assemblée, dans les clubs et dans les conseils privés de Louis XVI. Déjà la pensée d'en venir au terrible moyen de la guerre dominait tous les hommes avides de popularité, de pouvoir et de renommée, et déjà cette pensée avait acquis

une sorte de consistance politique dans les salons d'une femme célèbre, où se réunissaient les zélateurs les plus marquans de l'indépendance nationale et de la liberté. Ici encore le voile le plus épais serait inutile : on voit qu'il s'agit de madame de Staël, ambassadrice de Suède, femme étonnante, et que l'amour de la célébrité contemporaine mêla dans presque toutes les grandes intrigues de l'époque. Mais à cette passion dévorante se joignait dans son cœur les élans d'une commisération sensible et généreuse qui à chaque catastrophe lui faisait expier les erreurs de son jugement et de son esprit. C'était elle qui, en dépit du roi de France et par ses puissans manéges, venait de porter au ministère M. de Narbonne, qu'elle aimait à cause des grâces de son esprit, de son assurance, et de cet élan d'honneur militaire et de bravoure française qui l'animait. On prétendait que le mobile le plus actif de ce ministre remuant était l'espoir de se faire une haute réputation et de répondre à tous les sentimens exaltés d'une femme extraordinaire. S'il désirait avec ardeur d'allumer la guerre au dehors, c'était pour signaler son ministère constitutionnel. Son élocution facile lui donnant une certaine vogue dans l'assemblée, diriger la révolution ne lui paraissait pas au-dessus de ses forces unies à

celles de la femme célèbre qui le subjuguait. Ce qui d'abord exerça leurs actives combinaisons, ce fut d'entraîner le roi et son conseil dans les voies de la guerre. Non-seulement le roi en repoussait l'effrayante initiative, mais les ministres de Lessart et Cahier de Gerville eux-mêmes y répugnaient; ils travaillaient plutôt à éluder les hostilités qu'à les provoquer. Mais déjà, par l'impulsion des conciliabules provocateurs, un message venait d'être fait au roi, le 29 novembre, de la part de l'assemblée. Ce message invitait le roi à prendre des mesures décisives pour faire cesser enfin les rassemblemens extérieurs qui, disait-on, compromettaient plus dangereusement la liberté qu'une guerre ouverte et déclarée. « La nation française, ajoutait » l'assemblée, ne peut tolérer plus long-temps » ce manque d'égards et ces sourdes hostilités : » un mouvement général entraîne la nation, et » tel est déjà le cri de tous les Français : *Plu-* » *tôt la guerre qu'une patience ruineuse et avi-* » *lissante!* » Ainsi les premiers cris de guerre véhémens contre les rois seraient partis de l'hôtel de l'ambassadeur d'un roi qu'on savait le plus disposé à tourner contre la révolution française toute la puissance de ses armes!

Dans sa réponse le roi dit que l'empereur avait rempli ce qu'on devait attendre d'un allié

fidèle; mais que ses démarches n'ayant pas eu le même succès auprès des autres princes, des réponses peu mesurées avaient été faites à ses réquisitions. Il s'agissait de l'électeur de Trèves : le roi de France, d'après la nouvelle impulsion donnée à son cabinet, avait requis de nouveau l'électeur, et d'un ton menaçant, de disperser les rassemblemens d'émigrés formés dans ses états. L'électeur avait répondu qu'il n'y avait dans ses États aucun rassemblement d'émigrés en corps d'armée; qu'aucune loi de l'Empire ne lui interdisait de donner asile à la noblesse française proscrire et fugitive; et qu'au surplus il était aisé de reconnaître que le roi n'était pas libre lorsqu'il avait souscrit l'office qui lui avait été remis de la part de sa majesté très-chrétienne.

Qu'on juge de la position du conseil : bientôt la connaissance certaine de l'office de l'empereur sur les indemnités, la crainte de l'effet qu'il ne pouvait manquer de produire, les fâcheuses préventions de connivence entre le roi et les princes ses frères, entre le roi et la noblesse qui s'agitait et s'armait sur les frontières du royaume, préventions qu'il fallait se hâter de détruire, toutes ces considérations l'emportèrent dans le conseil; en un mot un art trompeur, mêlé à des circonstances irrésistibles, décidèrent le roi

et ses ministres à une démarche solennelle, ou plutôt à une représentation parlementaire dont toutes les machines venaient d'être préparés.

Le 16 décembre le roi se rend à l'assemblée accompagné de tout ses ministres : le plus profond silence régnait dans la salle. Le roi prend place et prononce d'une voix assurée un discours où il annonce qu'il a fait déclarer à l'électeur de Trèves que si avant le 15 de janvier il ne fait pas cesser dans ses États tout attroupeement et toute disposition hostile de la part des Français qui s'y sont réfugiés, il ne verra plus en lui qu'un ennemi de la France. Le roi ajoute qu'il écrit à l'empereur pour l'engager à déployer, s'il le faut, son autorité comme chef de l'Empire pour éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique; qu'il prend en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ses déclarations. « Si elles ne sont point écoutées, poursuit le roi, » alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à » proposer la guerre. » La réponse froide du président¹ et l'attitude de l'assemblée laissèrent assez entrevoir que les députés n'attachaient aucune idée de force et d'énergie au discours

¹ M. Lemontey.

émané de la couronne , et qui toutefois fut envoyé aux quatre-vingt-trois départemens.

Le roi s'étant retiré, le ministre Narbonne rentra dans la salle pour annoncer à l'assemblée que trois armées, formant cent cinquante mille hommes, seraient dans un mois rassemblées aux frontières, sous le commandement des généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette.

Quand peu de jours après le ministre de Lessart communiqua enfin, de la part du roi, la lettre de l'empereur du 3 décembre et les pièces qui y étaient jointes, leur style et leur forme toute diplomatique firent d'abord peu d'impression sur l'assemblée, quoique l'office de l'empereur contint des avertissemens fermes et sérieux. Le tout fut renvoyé au comité diplomatique. Établi par l'assemblée constituante, et influencé dans l'origine par Mirabeau, ce comité interpellait les ministres sur toutes les relations extérieures de la France. Dès lors les transactions les plus délicates et les plus secrètes des cabinets devinrent des objets de discussion à la tribune. Depuis qu'il était privé des lumières de Mirabeau, le comité diplomatique ne jetait plus le même éclat. Dans la nouvelle assemblée il était mené par de violens et présomptueux déclamateurs étrangers à tous les principes de politique; aussi tout annonçait qu'il ne tarderait pas à de-

venir une arme redoutable dans les mains du parti de la guerre qui dominait dans l'assemblée et dans les clubs.

A compter de cette époque, les journaux de Paris, les pamphlets et les délibérations du club des jacobins ne cessèrent de provoquer l'explosion des passions hostiles. L'assemblée nationale ouvrant, le 19 décembre, la discussion au sujet des préparatifs annoncés par le roi, le député Brissot prononça un discours qui fit sensation. Brissot était alors le coryphée des jacobins et du parti guerroyant; il discuta d'abord les intérêts respectifs et les moyens des différentes puissances de l'Europe, s'attachant surtout à prouver qu'il n'y en avait aucune qui pût penser sérieusement à entrer en guerre avec la France et qui eût les moyens de la soutenir. On le couvrit d'applaudissemens. D'autres orateurs parlèrent dans le même esprit; et l'assemblée adoptant un projet de déclaration solennelle proposé par Condorcet, fit connaître aux puissances les principes et la politique de la France régénérée. C'était une amplification revêtue d'un vernis philanthropique, et mise en avant pour masquer encore la guerre dans l'attente de l'achèvement de ses préparatifs.

Tandis que les divers partis mettaient tout en mouvement pour arriver à une rupture géné-

rale, l'horizon politique au dehors prenait aussi une teinte plus sombre.

Déjà l'électeur de Trèves, menacé par la déclaration du roi de France, avait eu recours au chef de l'Empire pour qu'il préservât ses frontières et ses États. L'empereur, prenant en sérieuse considération l'assistance demandée, fit communiquer à l'ambassadeur de France à Vienne, par le chancelier de l'Empire, un nouvel office en date du 21 décembre. Il contenait en substance que l'électeur de Trèves avait rendu compte à l'empereur de la déclaration que le roi de France lui avait faite relativement au rassemblement des émigrés dans ses États; que l'électeur avait répondu à cette déclaration qu'il avait suivi les réglemens mis en vigueur dans les Pays-Bas autrichiens, mais que dans la crainte que les inquiétudes que lui avait données cette espèce d'injonction ne se réalisassent, il avait réclamé l'assistance du chef de l'Empire; que de son côté l'empereur, convaincu des intentions modérées de sa majesté très-chrétienne, mais n'étant pas rassuré par son expérience journalière sur l'adoption générale de ses intentions, et craignant que malgré les principes du roi il ne fût commis des voies de fait contre l'électeur, sa majesté impériale avait cru devoir enjoindre au maréchal de Bender de porter les secours les

plus efficaces à ce prince ; mais que sa majesté était trop sincèrement attachée au roi de France pour ne pas désirer que toutes ces mesures fussent rendues inutiles par le maintien de la tranquillité publique et de la bonne intelligence entre les couronnes.

L'assemblée parut violemment agitée par la lecture de ces dépêches, qui furent renvoyées à l'examen du comité diplomatique. Peu de jours après, le député Gensonné, qui en faisait partie, occupant la tribune, y sanctionna en quelque sorte les précédentes provocations de ses collègues. Les députés Isnard et Fauchet, dans un accès de frénésie, insultèrent à toutes les cours en excitant l'insurrection des peuples. Tous les partis semblaient vouloir engager la France dans une lutte terrible contre tous les intérêts européens.

Et ce fut après avoir excité lui-même cette effervescence et l'esprit guerrier des Français que le conseil du roi parut chercher d'un autre côté à éviter la rupture dont il était menacé avec toutes les cours. Il ne fut pas plus heureux dans le choix de ses moyens que dans ses tentatives.

D'abord le corps diplomatique français, accusé à Paris d'aristocratie et de royalisme, subit une sorte d'épuration constitutionnelle. De tous

les diplomates d'alors, un seul, M. de Noailles, à Vienne, était censé marcher dans la ligne du nouveau régime. Le premier rappelé fut le comte de Vergennes, ministre près l'électeur de Trèves; on le remplaça par M. Bigot de Sainte-Croix, chargé de notifier à l'électeur les décrets contre les émigrés, et de veiller à leur exécution. A M. de Béranger succéda M. de Marbois, auprès de la diète de Ratisbonne. Le changement le plus marquant fut celui qu'éprouva la légation de Berlin : au moment même où le cabinet constitutionnel de Paris envoyait à Londres, comme négociateurs, M. de Biron¹ et l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, il faisait passer en Prusse, avec une mission particulière, M. de Ségur. C'était un homme de cour, un homme d'esprit et un littérateur aimable qui déjà, dans la carrière des ambassades, avait eu le don de plaire à Catherine II. Mais que les temps étaient changés dans le court intervalle de deux ou trois ans ! M. de Ségur, comme diplomate constitutionnel, n'aurait pas plus réussi alors à Saint-Pétersbourg qu'il ne devait réussir à Berlin, malgré les grâces de son langage et la modération de son caractère.

M. de Ségur, depuis son retour de Russie,

¹ Connu d'abord sous le nom de duc de Lauzun; il a laissé, sous ce nom, des *Mémoires*, ou plutôt la chronique galante de son temps.

avait été accueilli par Louis XVI et par la reine elle-même. Nommé au mois d'avril 1791 ambassadeur extraordinaire à Rome, en remplacement du cardinal de Bernis, il ne s'était point rendu à sa destination. Ses opinions comme constitutionnel modéré portèrent Louis XVI, après l'acceptation de la constitution, à lui offrir le portefeuille des affaires étrangères. M. de Ségur l'accepta d'abord, et finit par le refuser, ayant appris que le baron de Breteuil, au-delà du Rhin, conserverait la haute direction des affaires politiques. Deux mois après, le roi, craignant de se voir forcé par une assemblée déjà trop ardente à diriger ses armes contre ses frères, chefs des émigrés réunis et armés dans l'électorat de Trèves, exigea de M. de Ségur, que tout en conservant son titre d'ambassadeur, il se chargeât d'une mission particulière pour engager le roi de Prusse à conseiller à l'électeur de Trèves d'interdire les armemens aux émigrés. Là ne se bornait pas néanmoins la mission de M. de Ségur : il venait succéder en quelque sorte auprès de Frédéric-Guillaume à M. de Moustier¹, que ce prince estimait, mais dont les chefs de la

¹ Père du marquis de Moustier, membre de la chambre actuelle des députés, et plus connu par son ambassade à Madrid et les circonstances de son rappel à l'occasion de l'intervention anglaise dans les derniers troubles du Portugal suscités par le parti apostolique d'Espagne.

révolution se défiaient à Paris, à cause de son dévouement à l'émigration. Aussi Louis XVI n'eut-il pas le courage de lui remettre le portefeuille des affaires étrangères, qu'il lui destinait. Les diplomates constitutionnels, à part leurs instructions secrètes, étaient chargés d'engager les puissances à ne point s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, de leur proposer d'indemniser en argent ou en terres les princes germaniques possessionnés en Alsace, et d'obtenir qu'on fit cesser l'armement des émigrés, dont les rassemblemens protégés rendraient la guerre inévitable et entraîneraient des malheurs impossibles à calculer. Mais le fond de la mission de M. de Ségur était d'une nature encore plus délicate et d'un succès plus douteux : il avait pour instruction secrète d'employer tous les ressorts de la diplomatie à détacher le cabinet de Berlin de sa nouvelle alliance avec l'Autriche, en lui offrant toutes les compensations et les avantages d'une alliance contraire. En cas d'obstacles aisés à prévoir, il devait au moins s'efforcer de paralyser le concours hostile de la Prusse par l'emploi des moyens clandestins les plus actifs et les plus puissans. M. de Ségur avait représenté vainement avant son départ la difficulté d'une mesure si tardive et l'impossibilité presque évidente de rompre un lien déjà formé :

on exigea qu'au moins il fit, dans ce but, toutes les tentatives possibles. Ses directions à cet égard pouvaient bien le mettre sur la voie de certains appuis, soit à Berlin, soit à la cour, soit même auprès des ministres, qui la plupart étaient peu portés pour la guerre; mais d'un autre côté M. de Ségur, avec les dispositions d'esprit où était Frédéric-Guillaume à l'égard de la France, pouvait-il se flatter de rompre les nœuds qui liaient ce prince à l'empereur Léopold? Il y avait peu à espérer de l'opinion publique dans un pays et dans un moment où elle n'exerçait encore qu'une influence détournée sur les décisions du cabinet. Il y avait peu de fonds à faire aussi sur les intrigues de cour, presque toujours impuissantes sans le concours fortuit de quelques chances favorables. M. de Ségur allait avoir d'ailleurs à soutenir la concurrence de deux agens d'un parti contraire, et accrédités près du roi. L'un d'eux, le baron de Roll, était ouvertement reconnu comme l'envoyé des princes: il en a déjà été fait mention. Quoique M. le vicomte de Caraman n'eût aucun caractère public, il n'en fut pas moins avoué à la cour de Prusse comme agent particulier de Louis XVI, et à ce titre on l'admit à traiter directement soit avec les ministres du roi, soit avec le roi lui-même. Que d'obstacles à vaincre! M. de

Ségur était d'ailleurs précédé à Berlin par les mêmes préventions qui s'attachaient à tous les pas des constitutionnels de sa caste.

Le roi, qui était de retour de Potsdam depuis le 20 décembre, avait assisté à la parade. Le 23 il donna un grand dîner, où furent invités les généraux et les ministres d'État. On s'aperçut que les affaires de France préoccupaient le roi, et qu'il préparait son gouvernement à recevoir une direction hostile.

Sur ces entrefaites arriva M. de Ségur, avec le titre d'ambassadeur. Il fut signalé aussitôt comme *patriote* par les émigrés réfugiés alors à Berlin, et qui redoutaient le succès de sa mission temporaire. S'étant présenté le 12 janvier pour remettre ses lettres de créance, le roi le reçut avec froideur, mais s'entretint cependant avec lui pendant plus d'une heure sur sa mission, et lui répétant : « N'attaquez pas l'Au- » triche, laissez en paix l'Allemagne, et je ne » vous ferai pas la guerre. » Ne se rébutant pas, M. de Ségur revint faire sa cour; mais le roi le regardant avec humeur, et se tournant aussitôt d'un autre côté, affecta de sourire au général émigré Heymann, qu'il aborda d'un air gracieux. Le lendemain, dans les cercles de la ville, on répandit le bruit qu'un billet, écrit par le roi lui-même à la reine, avait engagé

cette princesse à n'accueillir que très-froidement M. de Ségur, et que la reine avait répondu que jamais ordre ne lui coûta moins à suivre. D'un autre côté, les ministres Schulenburg et Finkenstein se renvoyaient de l'un à l'autre le négociateur français, qui s'étonnait avec eux d'un si étrange accueil, et de ce que l'envoyé de Louis XVI était traité à Berlin avec tant de méfiance. En effet on eût dit que les honneurs et la confiance étaient réservés aux agens des princes dont la mission était regardée comme un attentat contre leur patrie, même par un grand nombre de Prussiens.

Mais le roi, vivement irrité par les déclamations dirigées de Paris contre tous les trônes, souhaitait plus que jamais qu'on en vînt à une guerre ouverte, à laquelle il était poussé par les sollicitations des émigrés et par les vains propos de ses propres favoris. Les uns et les autres ne formaient aucun doute que le plus brillant succès ne couronnât une expédition militaire dirigée contre la France. A les entendre, la contre-révolution de la Hollande n'ayant coûté que trois semaines, et le Brabant ayant été soumis en quinze jours, la contre-révolution en France devait être au plus l'ouvrage de deux mois.

Peu de personnes à la cour osaient tenir

un autre langage : les ministres auraient cru se rendre suspects, et ils se bornaient à des représentations détournées. Il n'y avait guère que le prince Henri, lié précédemment avec M. de Ségur, qui, partisan déclaré de la France, quelle que fût la nature de son gouvernement, et poussé par l'habitude de fronder, manifestât ouvertement la crainte de voir s'allumer une guerre dont on ne pouvait prévoir les suites ni calculer les conséquences. Mais ce prince était sans influence comme sans crédit. Il n'en était pas ainsi du duc de Brunswick : placé entre les mêmes penchans et les amorces de l'ambition, mais plus avisé, il semblait n'opiner encore en faveur du maintien de la paix que pour ne pas se montrer trop avide du commandement général que l'opinion publique lui décernait d'avance.

Le cabinet constitutionnel s'exagérant la capacité militaire du duc de Brunswick et l'importance du rôle qu'il semblait appelé à jouer sur le théâtre de la coalition, crut qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire la conquête d'un prince qui au fond aimait la France et les Français, et par là d'entraîner le cabinet prussien dans un autre système politique. Cette négociation secrète fut préparée dans des entretiens confidentiels entre l'ambassadrice de Suède,

Madame de Staël, le ministre de la guerre Narbonne, M. de Talleyrand-Périgord et d'autres affidés influens. On en fit l'objet d'une mission particulière, offerte d'abord à M. de Ségur, qui, n'en espérant aucun succès, la refusa; elle fut destinée alors au comte de Custine, fils du général Custine, qui lui-même figurera bientôt dans ces mémoires. Le jeune Custine, dont la tournure et les manières étaient séduisantes, avait l'esprit cultivé et une instruction précoce comme militaire; il connaissait la Prusse et la tactique des troupes prussiennes, qu'il était allé étudier sur leur propre terrain; il se montrait d'ailleurs animé de cette valeur française si impatiente de se signaler. On le décida facilement à entrer dans les vues du parti constitutionnel, dont son père était un des plus fermes appuis. Ceux qui le mettaient en avant parvinrent, par le ministre des affaires étrangères de Lessart, à faire entrer Louis XVI dans l'esprit de sa mission projetée, et à lui faire agréer le négociateur. Le roi de France apposa sa signature à une lettre officielle écrite en son nom au duc de Brunswick, et dans laquelle, employant les formules les plus délicates de l'éloge et de l'estime, le roi pressait le duc d'accepter la dignité de généralissime de ses troupes. On voit par là que le parti constitutionnel regardait comme un coup

d'État le succès de cette mission, qui coïncidait avec celle de M. de Ségur. Porteur de la lettre de Louis XVI, le négociateur français partit pour Brunswick dans les premiers jours de janvier, en même temps que M. de Ségur se mettait en route pour Berlin. Arrivé à sa destination, et faisant remettre la lettre du roi, il attendit impatiemment l'audience qu'il avait fait demander pour s'expliquer plus particulièrement sur l'objet de sa mission et recevoir la réponse du prince. Quatre jours s'écoulèrent sans aucune entrevue. Enfin le cinquième jour le duc, qui avait eu le temps de la réflexion, accordant l'audience demandée et s'expliquant avec une sorte de franchise, déclara qu'il n'accepterait point l'insigne honneur que lui proposait le roi de France; qu'étant déjà la seconde personne de la Prusse et attaché par des liens indissolubles à cette monarchie, son ambition était satisfaite. Vainement le comte de Custine mit-il en usage tout ce qu'une cajolerie délicate lui suggéra pour ramener le duc aux désirs de la France; il lui donna même l'assurance que ses pouvoirs militaires auraient plus de latitude que ceux qui avaient été déférés jadis au maréchal de Saxe sous Louis XV; il lui fit envisager qu'il s'y mêlerait une haute influence politique si néces-

saire non-seulement pour maintenir la paix générale et ramener la Prusse à un système plus conforme à ses vrais intérêts , mais encore pour consolider le gouvernement constitutionnel , qui trouverait la garantie de sa durée dans la sagesse , l'expérience et la valeur d'un prince dont la réputation était européenne. Le duc , tout en déclarant qu'il honorait le roi de France et qu'il estimait la nation française , avoua qu'il ne commettrait pas l'imprudenc d'aller sur le théâtre mouvant des révolutions échanger la haute et solide position que sa naissance , quelques succès et sa fortune lui avaient départie , contre un avenir précaire et incertain. Toutefois il n'ôta point au négociateur tout espoir d'accéder à sa proposition dans d'autres circonstances. Ainsi le jeune Custine , par son tact et son esprit d'observation , tira de cette mission manquée des fruits que le cabinet constitutionnel laissa mûrir , et on le verra lui-même paraître bientôt à Berlin avec une mission nouvelle.

Cependant les démarches de M. de Ségur pour se créer des appuis directs à la cour de Prusse n'avaient pas répondu à son attente. Il trouva à Berlin le commandeur de Maisonneuve , qui , sous l'égide de M. de Lafayette , dont il était le parent , venait d'être nommé envoyé de France à Stuttgart , en remplacement de M. de Mackau.

Pendant un séjour à Berlin antérieur à la mission de M. de Ségur, le commandeur de Maisonneuve, décoré de la croix de Saint-Louis et jouissant du grade de maréchal de camp, s'était fait connaître depuis 1790 avec le titre apparent de chargé d'affaires de Malte ; il avait eu accès non-seulement à la cour, mais dans les plus hautes classes de la société. M. de Ségur se crut donc fondé à croire que par ses relations le commandeur lui faciliterait le succès de sa mission en l'introduisant auprès des personnes les plus influentes de la cour. Mais soit que cette liaison excitât quelque défiance, soit qu'on ne vît plus dans l'introducteur de M. de Ségur qu'un partisan du nouvel ordre de choses en France, le commandeur de Maisonneuve n'eut plus à la cour le même crédit. Se voyant en butte aux préventions qu'excitait le nouveau ministre de France, il quitta Berlin pour sa nouvelle destination, livrant ainsi M. de Ségur à lui-même. Qu'on juge avec quelle méfiance le roi, déjà si fortement prévenu contre cet envoyé du cabinet constitutionnel, recevait les représentations ou les notes où il exposait les suites et les dangers d'un embrasement général. M. de Ségur trouva pourtant à Berlin un organe de la paix, qui, profitant de son accès auprès du roi, se dévoua pour le

succès de sa négociation : c'était le chevalier de Boufflers, littérateur badin et léger, mais dont le nom historique s'était mêlé, à Paris, à ceux des partisans les plus sincères d'une monarchie tempérée. Selon M. de Ségur lui-même ¹, « Il eut le rare courage, au milieu de » passions si violentes, de braver leur fougue, » de dire la vérité au roi de Prusse, et de lui dé- » voiler l'avenir. Il lui prédit qu'il exaspérerait » le peuple qu'on voulait calmer, qu'il compro- » mettrait la vie du monarque qu'il espérait de » sauver, et qu'il ne pourrait forcer la nation » française à recevoir des lois dictées par l'é- » tranger. » M. de Ségur croit que ce langage, appuyé par des considérations d'une politique secondaire qu'il déduit, ébranla les résolutions de Frédéric-Guillaume, ralentit son ardeur et suspendit l'orage prêt à fondre sur la France. M. de Ségur a pu se méprendre : se voyant mieux traité par le roi, invité aux concerts de la cour, trouvant les ministres plus faciles et plus confians, au point qu'ils se plaignaient devant lui des importunités et des folles demandes des émigrés, il crut avoir emporté les trois points essentiels de sa mission, savoir : le désarmement des émigrés, la négociation à l'amia-

¹ *Tableau politique de l'Europe*, depuis 1786 jusqu'en 1796, t. II.

ble avec les princes possessionnés en Alsace, et l'assurance de la part du cabinet prussien de ne point attaquer la France si la France n'attaquait pas l'Autriche. M. de Ségur fut ainsi trompé par des apparences dont il ignorait la cause, et il s'attribua un succès qu'il ne devait réellement qu'à l'accord des mesures concertées secrètement entre Léopold et Frédéric-Guillaume.

La conduite des deux monarques s'explique naturellement. Frédéric-Guillaume parut comprendre d'abord que l'intervention des puissances étrangères dans les troubles de la France pourrait être plus nuisible qu'utile aux personnes augustes pour lesquelles il ambitionnait de prendre les armes. Quoique vivement sollicité tant par les émissaires des émigrés que par ses propres sentimens en faveur du parti de la contre-révolution, il n'entendit jamais s'écarter par trop de précipitation de la marche tracée par le chef de l'Empire. Léopold fait-il notifier, le 5 janvier, au cabinet constitutionnel de Paris, et en traitant l'assemblée nationale sans ménagement, que la moindre invasion du territoire de l'Empire sera regardée, par lui, comme une déclaration de guerre, aussitôt Frédéric-Guillaume charge son ministre à Paris de déclarer au cabinet de sa majesté très-chrétienne qu'il envisagera une invasion de troupes françaises sur le

territoire germanique comme une déclaration de guerre, et qu'il s'y opposera de toutes ses forces. Si le roi consentit ensuite à écrire à l'électeur de Trèves pour lui conseiller de ne plus permettre l'armement des émigrés dans ses États, c'est que le chef de l'Empire venait de recommander à ce même électeur de ne permettre chez lui ni rassemblemens d'émigrés, ni aucuns préparatifs, ni mesures hostiles. Il est vrai que les ministres de Prusse se montrèrent disposés à suivre une négociation pour indemniser en terres les princes allemands possessionnés en Alsace. Mais cette base de négociation n'avait pas été réprouvée; elle était la seule compatible avec le *conclusum* de la diète et le décret de ratification de l'empereur. Enfin si Frédéric-Guillaume déclara en même temps qu'il ne combattrait la France que si elle attaquait l'empereur ou quelque prince de l'Empire, c'est que les deux cours étaient d'accord de se maintenir sur la défensive, et d'y attendre les chances que feraient naître les événemens.

On ne touchait pas même à la fin de janvier 1792, que déjà M. de Ségur mandait à son gouvernement que le cabinet de Prusse suivrait la marche de celui de Vienne.

Qu'arriva-t-il lorsqu'essayant de franchir ces bornes reconnues, on offrit au cabinet de Ber-

lin de conclure une alliance avec la France constitutionnelle, et que, pour rendre la proposition plus admissible, on le laissa maître de prescrire telles conditions qu'il lui plairait de fixer? Le cabinet eut ordre de repousser toute espèce d'ouverture de ce genre, et d'avertir qu'on s'exposerait à des désagrémens personnels si on revenait à la charge. M. de Ségur ne tarda pas à demander son rappel, et l'obtint.

Peu de temps avant son départ de Berlin, M. de Ségur étant tombé malade, on répandit à son sujet les nouvelles les plus extraordinaires sur un acte prétendu de profond désespoir sur lui-même, et heureusement non accompli. Mais comment supposer qu'un homme de cour, qu'un diplomate doué d'un caractère si aimable et d'une si douce urbanité eût été capable de s'armer d'une résolution *catonique*? D'autres, écartant cette supposition, parlaient d'un attentat ténébreux commis sur la personne de M. l'ambassadeur par des malveillans. Le fait est que dans un violent accès de fièvre, M. de Ségur tombant de son lit, fut relevé la figure ensanglantée, accident qui n'eut aucune suite, mais qui donna lieu aux fables bientôt démenties qui occupèrent un moment non-seulement Berlin, mais Paris même.

Reportons nos regards sur le grand foyer des passions politiques dont l'explosion devait em-

braser l'univers. Les amis de la paix n'étaient pas sans espoir dans Paris même, lorsque de nouvelles déclamations du député Brissot, précédées par les rapports du comité diplomatique, rédigés dans le même esprit, vinrent attiser le feu qui couvait depuis si long-temps. Aux griefs qu'avaient fait naître les rassemblemens d'émigrés se joignaient alors le mécontentement excité par la réclamation de l'empereur relative aux princes d'Allemagne possessionnés en France et par l'office du 21 décembre, plus grave encore dans son objet. Quant aux motifs de la réclamation de l'empereur et du *conclusum* de la diète, le comité diplomatique et l'assemblée elle-même s'obstinaient à considérer les fiefs des princes possessionnés comme soumis aux lois de l'État dans l'intérieur duquel ils étaient situés. La lettre de l'empereur, aussi-bien que le *conclusum*, paraissaient d'ailleurs des actes attentatoires à la souveraineté nationale. L'office du 21 décembre excita une bien plus vive explosion : il semblait qu'il eût déchiré le voile. Avant même qu'on n'en fit l'objet d'un rapport à l'assemblée, il donna lieu dans les comités, dans les clubs, dans les conférences entre les ministres et les députés influens, à des soupçons, des reproches, des interprétations virulentes. On était surtout frappé des expressions de la

chancellerie impériale, qui présentait *les souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique, et pour la sûreté et l'honneur des couronnes*. C'était le paragraphe qui faisait naître le plus de réflexions et qui laissait les impressions les plus profondes. On y voyait l'indice certain d'une ligue formée à l'insu de la France et contre elle. On se demandait pourquoi l'empereur, beau-frère et allié du roi de France, ne lui avait point fait part de ce concert formé entre les souverains de l'Europe, et à la tête duquel Léopold semblait s'être placé. On commençait à croire généralement qu'il existait une espèce de ligue formée entre les principales puissances de l'Europe, dans la vue d'apporter des changemens dans la constitution française. On mettait même en avant comme à peu près certain ce qui jusqu'alors n'avait été soupçonné que par un petit nombre de personnes, savoir : que les puissances avaient dessein de provoquer l'établissement d'un congrès où cet objet serait traité entre elles ; et que là, réunissant leurs forces et leurs moyens, elles voudraient contraindre le roi et la nation à se soumettre à des lois qu'elles auraient faites. On indiquait même Aix-la-Chapelle pour la tenue de ce congrès, qui opérerait sur la France comme les cours de Berlin, de Londres et de La Haye

avaient opéré sur la Hollande lors de ses derniers troubles. Le seul indice d'une intervention étrangère et armée indignait la fierté nationale; et dès lors les hommes modérés virent décliner leur influence. La fermentation des esprits était au comble.

Comme les rassemblemens d'émigrés armés étaient le grief qui excitait le plus d'irritation, dès le 1^{er} de janvier 1792, et avant d'en venir à la discussion publique des affaires litigieuses du dehors, un décret violent avait été rendu à une grande majorité de voix. Ce décret mettait en accusation, comme prévenus d'attentat et de conspiration contre la sûreté générale de l'État, non-seulement MONSIEUR et le comte d'Artois, mais encore le prince de Condé, M. de Calonne, le marquis de Laqueille et le vicomte de Mirabeau, comme complices des frères de Louis XVI. Après avoir été ainsi décrété d'accusation, MONSIEUR fut déclaré peu de jours après, d'une voix unanime, déchu de son droit à la régence.

Tels furent les préludes du rapport que le comité diplomatique présenta le 14 janvier sur l'office du 21 décembre, communiqué par le prince de Kaunitz à l'ambassadeur de France à Vienne. Le rapporteur Gensonné soumit à l'examen de l'assemblée les questions suivantes :

« 1^o Quelle est notre situation politique à

» l'égard de l'empereur, et qu'avons-nous à
» craindre de ses dispositions?

» 2^o Pouvons-nous regarder cette dernière
» démarche comme une hostilité de la part de
» l'empereur, et devons-nous accélérer, en l'at-
» taquant, l'instant d'une rupture qui doit être
» très-prochaine?

» 3^o Devons-nous nous borner à exiger de
» l'empereur, dans un bref délai, des explica-
» tions tellement claires et précises qu'elles ne
» laissent plus d'inquiétude sur ses intentions,
» ou que ses réponses ne nous laissent plus de
» prétextes pour déclarer la guerre?

» Il est temps, avait dit le rapporteur dans
» son exorde, il est grand temps de donner à la
» nation française l'attitude qui lui convient au-
» près des nations étrangères, de signaler son
» indépendance, de déjouer cette politique té-
» nébreuse qui tend à donner à la révolution
» une marche rétrograde, et à soumettre notre
» gouvernement intérieur à l'influence de quel-
» ques princes étrangers, et la volonté générale
» d'un grand peuple à des lois qu'il n'aurait pas
» dictées; il est temps de détruire ce foyer d'in-
» quiétudes qui tend à prolonger la fermenta-
» tion d'un levain de guerre intestine, et de
» donner à tous les peuples une preuve éclatante
» de l'énergie et du courage des Français. »

L'orateur, considérant ensuite la conduite de l'empereur depuis l'époque de la révolution, et sans remonter aux anciens griefs de la France contre l'Autriche, fixa principalement l'attention de l'assemblée sur le concert des puissances dirigées par la cour de Vienne contre la liberté de la nation française. Il cita la clause de la déclaration de Pilnitz, relative aux affaires de France; les notes par lesquelles l'empereur avait textuellement manifesté le *vœu d'arrêter toute entreprise préjudiciable à la dignité du roi*; la protection accordée à l'électeur de Trèves; la défense de porter les couleurs nationales; la permission de porter la cocarde blanche, et surtout l'asile et les secours accordés aux émigrés. Il conclut de tous ces faits que l'empereur avait ouvertement violé le traité de 1756. « Il » est plus que probable, ajouta-t-il, que cette » coalition des puissances formée par l'empereur lui-même, et qu'il se flatte de diriger à » son gré, n'a d'autre but que de nous effrayer » par l'appareil de la force, et de nous amener » insensiblement à l'adoption d'un congrès qui » modifierait notre constitution, qui renverserait le principe de l'égalité des droits et donnerait au trône une autorité presque absolue. » Tel est le projet de cette coalition; il a peut-être été formé dans le sein de la France; des

» intelligences secrètes ont entretenu l'espoir de
» le faire adopter..... Mais une nation de vingt-
» quatre millions d'hommes libres, qui ne veut
» que la liberté et qui la veut tout entière, ne
» s'avilit pas au point de soumettre sa souverai-
» neté aux volontés de quelques despotes.....
» C'est à vous, qui êtes chargés de parler au nom
» du peuple, et à qui il a confié ses plus chers
» intérêts, c'est à vous à examiner, d'après la
» conduite de l'empereur, si sa dernière note ne
» doit pas être regardée comme une hostilité,
» et si la guerre peut être entreprise en ce mo-
» ment *sans être offensive*..... Dans une situation
» semblable, Frédéric-le-Grand ne soutint les
» efforts de la ligue que la cour de Vienne avait
» formée contre lui qu'en allant au-devant de
» ses projets. Il l'attaqua : une irruption sou-
» daine assura sur sa tête une couronne que le
» moindre délai aurait pu lui ravir..... Dites au
» roi, poursuivit l'orateur, que la guerre est né-
» cessaire, que l'opinion la provoque, que le
» salut de l'État lui en impose la loi, que la na-
» tion désire qu'il lui donne des preuves de son
» attachement, qu'il lui sacrifie toute considé-
» ration étrangère au salut de la patrie, que la
» nation attend de son roi une conduite ferme,
» constante et loyale, que la confiance et l'amour
» du peuple en seront le prix. »

Unanimement applaudi par l'assemblée et par les tribunes, le rapporteur conclut par un projet de décret portant en substance que le roi serait invité à demander à l'empereur de faire connaître avant le 10 février prochain, par des explications claires et précises, ses dispositions à l'égard de la France; et si, dans le cas où elle serait attaquée, il lui fournirait les secours qu'il lui devait en vertu de l'article 9 du traité du mois de mai 1756; que le refus de donner lesdites explications serait considéré par la nation comme une rupture, comme un acte d'hostilité envers elle de la part de l'empereur; que le roi serait également invité à donner les ordres les plus précis pour faire continuer et accélérer, autant qu'il serait possible, les préparatifs de guerre et les rassemblemens de troupes aux frontières, de manière qu'elles fussent en état d'agir dans le plus bref délai.

L'assemblée ordonnant l'impression de ce rapport, ajourna la discussion au 17 janvier. A peine ce décret fut-il rendu, que le président Guadet, s'élançant du fauteuil à la tribune, y exhala son indignation patriotique dans une véhémente improvisation dirigée contre les principaux membres du parti constitutionnel de la première assemblée : on les soupçonnait généralement de vouloir terminer la révolution par un

congrès dont l'objet principal devait être de faire revivre le système des deux chambres et de présenter son adoption comme le seul moyen qu'eût la France de prévenir une guerre générale. « Quel est donc, s'écria Guadet, ce com- » plot formé contre la patrie, et jusqu'à quand » souffrira-t-elle que ses ennemis la fatiguent » par leurs manœuvres et l'outragent par leurs » espérances? S'il est vrai que ces intrigues aient » été conduites par des hommes qui croient y » voir un moyen de se relever de la nullité po- » litique où ils viennent de descendre, l'assem- » blée nationale pourrait-elle fermer les yeux sur » un pareil danger?..... Apprenons à tous les » princes que la nation française est résolue à » maintenir sa constitution tout entière, ou à » périr tout entière avec elle..... Marquons d'a- » vance une place aux traîtres, et que cette » place soit l'échafaud.

» Je propose de décréter à l'instant même que » la nation française regarde comme infâme, » traître à la patrie, coupable du crime de lèse- » nation, tout agent du pouvoir exécutif, tout » Français, qui prendraient part, directement » ou indirectement, soit à un congrès dont » l'objet serait d'obtenir une modification quel- » conque de la constitution, soit à une média- » tion entre la nation et les rebelles émigrés,

» soit enfin à une composition avec les princes
» possessionnés en Alsace. Je propose que cette
» déclaration soit portée sur-le-champ au roi,
» avec invitation d'en donner connaissance à
» tous les princes de l'Europe, et de leur dé-
» clarer qu'il regardera comme ennemis de la
» France tout prince qui manifesterait l'inten-
» tion de porter atteinte à la constitution. «

A peine l'orateur a-t-il cessé de parler, que tous les membres de l'assemblée se lèvent par un mouvement simultané aussi prompt que l'éclair, et expriment par de nouvelles acclamations, par leurs sermens, l'adhésion unanime à la déclaration qu'ils viennent d'entendre. Les tribunes, partageant avec plus de vivacité encore cet enthousiasme, mêlent leurs acclamations et leurs sermens à ceux de l'assemblée. Les ministres présens à la séance, et que leurs liaisons connues faisaient suspecter d'être attachés au parti constitutionnel, cèdent, pour écarter tout soupçon, à l'entraînement général, ou plutôt au délire de l'assemblée, et dès le soir même ils viennent annoncer que le roi a sanctionné immédiatement la déclaration décrétée par elle au milieu des acclamations publiques.

Le lendemain 15 janvier, le ministre de Prusse, baron de Goltz, et M. de Blumendorf, conseiller d'ambassade et chargé d'affaires de l'empereur,

se hâtent d'expédier, chacun à sa cour, un courrier porteur des journaux et des dépêches contenant les détails de la séance de la veille.

Ces dépêches firent dans les deux cours, et surtout dans les conseils de l'empereur, une sensation profonde. Convaincu depuis le mois de décembre que le parti dominant voulait la guerre, le cabinet de Vienne avait pris la ferme résolution de ne pas la déclarer, d'éviter même tout ce qui pouvait y donner lieu, mais en conservant toutefois les moyens de la soutenir avec avantage. Sa politique sur ce point ne pouvait convenir aux deux partis extrêmes : les émigrés et les jacobins ne respiraient que la guerre, qui pouvait seule amener les chances d'un triomphe complet. On ne pouvait plus douter, d'après les nouvelles de Paris, que le parti constitutionnel, regardé par Léopold comme le dernier asile de la royauté, ne fût désormais sans force et sans influence dans l'intérieur. L'empereur et le prince de Kaunitz en éprouvaient une sorte de dépit. Léopold dit même tout haut à table : « Les Français veulent » la guerre ; ils l'auront, et ils verront que Léopold le pacifique sait faire la guerre quand il » le faut. »

D'un autre côté l'empereur était persuadé que les ministres de Louis XVI n'avaient pas

encore perdu l'espoir d'éviter ou d'éloigner les dangers d'une rupture : la voie des négociations restait toujours ouverte. Le ministre de France, marquis de Noailles, tout en conservant la dignité de son caractère, loin d'irriter la cour impériale, se servait toujours dans ses communications des expressions les plus modérées, qui contrastaient avec les fougueuses déclamations de quelques membres de l'assemblée nationale. Plusieurs fois il avait mandé à son cabinet qu'on était extrêmement frappé à la cour de Vienne du désordre de l'administration en France, de l'insubordination des pouvoirs, du peu de respect qu'on témoignait à la personne du roi. Il avait ajouté qu'une des choses dont le ministère autrichien se montrait le plus choqué, était la licence des discours et des écrits. « Ce cabinet, mandait-il, prétend » qu'un gouvernement où de pareils excès sont » tolérés, est lui-même intolérable. » A cette communication le ministre des affaires étrangères de Lessart répondait : « Il faut considérer » que notre organisation ne fait que de naître ; » que les ressorts de notre gouvernement ne » sont pas tous encore en activité, qu'au milieu » des inquiétudes, qui nous viennent en partie » du dehors, il est impossible que les lois exer- » cent au dedans tout leur empire. Que l'on

» cesse de nous inquiéter, de nous menacer, de
» fournir des prétextés à ceux qui ne veulent
» que le désordre, et bientôt l'ordre renaîtra.
» Quelle est au surplus la cause de cette ferment-
» tation intérieure dont la cour de Vienne pa-
» raît si blessée ? C'est la consistance qu'ont pris
» les émigrés, ce sont leurs préparatifs, leurs
» projets, leurs menaces ; c'est l'appui plus ou
» moins réel qu'ils ont trouvé dans la plupart
» des cours de l'Europe..... »

Cependant Louis XVI, de même que tous les princes faibles, après s'être laissé entraîner, aurait voulu reculer devant les conséquences d'une rupture, et en détourner les causes s'il était possible. Son cabinet ayant reçu de l'envoyé de France à Coblenz, le 16 janvier, deux jours après le rapport fait à l'assemblée nationale par le comité diplomatique, des nouvelles plus satisfaisantes pour les amis de la paix, le ministre des affaires étrangères se hâta d'aller à l'assemblée lire ces dépêches, partageant avec le roi l'espérance que des informations si positives calmeraient les députés et les disposeraient peut-être à porter plus de modération dans la discussion importante qu'on avait ajournée au lendemain. L'envoyé de France près l'électeur de Trèves mandait que la dispersion des émigrés était aussi réelle et aussi complète que la nation

pouvait le désirer; que les canons, munitions, approvisionnementns étaient ou seraient rendus; que les marchés des fournisseurs seraient résiliés; que les puissances n'accorderaient aux émigrés aucun secours; que le cardinal de Rohan avait reçu ordre de l'empereur de ne tolérer dans ses possessions aucun rassemblement hostile; que l'empereur avait annoncé, il est vrai, qu'il était prêt à protéger tous les États de l'Empire, et surtout ceux qui avaient été lésés; mais qu'il avait promis en même temps d'empêcher que ces mêmes États n'agissent par des attroupeemens et ne troublassent de leur chef la bonne harmonie entre l'Empire et la France. Ces assurances ayant fait peu d'impression, le ministre se rend à la séance du lendemain, avec l'approbation du roi, qui désirait par dessus tout éviter la guerre, et là il adresse à l'assemblée les plus fortes représentations pour qu'elle se tienne en garde contre toute détermination qui ne serait pas dictée par la prudence et la justice. Il invoque la constitution, les principes du droit des gens, ce qu'exige la dignité de la nation et la sûreté du royaume. Il représente que les ménagemens suggérés par une sage et juste politique doivent être préférés à toutes les mesures qui pourraient exciter un ressentiment légitime, telle que celle qui fixerait impérieuse-

ment à l'Empire ou à l'empereur un délai de peu de jours pour expliquer ses intentions. Il observe que le roi avait employé des moyens aussi fermes, mais plus conciliatoires, et combien il est essentiel de ne pas contrarier l'effet d'une négociation si importante..... « Je termine, » ajouta le ministre, par une réflexion qui seule » suffirait pour avertir votre prudence dans le » choix des moyens propres à conserver la paix : » la plus juste et la moins malheureuse des » guerres est encore une source trop féconde » d'injustices et de calamités. »

Ces représentations produisirent tout aussi peu d'effet que la lecture des dépêches du ministre de France à Coblenz.

Le député Brissot montant le premier à la tribune, parla pendant près de deux heures pour faire prévaloir une politique diamétralement opposée. Les principaux traits de son discours n'échapperont point au genre de ces mémoires, car Brissot, orateur du parti républicain, à compter de ce jour jusqu'au mois de mai 1793, va diriger en quelque sorte la diplomatie de la révolution. « Le masque est enfin » tombé, dit-il; votre ennemi véritable est » connu. L'ordre donné au général Bender vous » apprend son nom : c'est l'empereur. Les élec- » teurs n'étaient que ses prête-noms; les émi-

» grés n'étaient qu'un instrument dans ses mains.
» Vous devez maintenant mépriser les émigrés;
» c'est à la haute cour nationale à venger la na-
» tion de la révolte de ces princes mendians.....
» Les électeurs ne sont pas plus dignes de votre
» colère; la peur les fait prosterner à vos pieds.
» Votre ennemi véritable, c'est l'empereur. Il
» cherche à vous attaquer et à vous effrayer. Si
» vous devez être attaqué, il vous convient de
» prévenir; si l'on veut vous amuser, vous ne
» devez pas vous endormir; si l'on ne tend qu'à
» vous forcer par la terreur à une capitulation
» indigne de vous, il faut réaliser ce que vous
» avez cent fois promis : *la constitution ou la*
» *mort!* La mort, elle n'est point à craindre;
» examinez votre position et celle de l'empereur.
» Votre constitution est un anathème éternel
» aux trônes absolus. Tous les rois doivent
» donc haïr votre constitution; elle fait leur
» procès, elle prononce leur sentence, elle sem-
» ble leur dire à chacun : *Demain tu ne seras*
» *plus, ou tu ne seras roi que par le peuple.* Cette
» vérité a retenti dans le cœur de Léopold; il
» cherche à en reculer le fatal moment. Il faut
» donc dire à l'empereur : si c'est notre consti-
» tution que vous voulez détruire, ou renoncez
» à ce projet, ou préparez-vous à la guerre. On
» vous dira peut-être, pour excuser cette ligue,

» qu'elle n'a point la violence pour but ; qu'on
» veut seulement, dans un congrès, corriger
» quelques vices de votre constitution. Mais ce
» congrès, fût-il pacifique, serait encore un ou-
» trage sanglant à la nation française. Anathème
» donc aux ambitieux qui, pour perpétuer les
» troubles et leur influence, en ont conçu le
» projet ! Anathème aux puissances assez folles
» pour vouloir les protéger ! Eh ! de quel droit
» l'empereur veut-il intervenir dans nos démê-
» lés !.... Négocier, c'est nous faire perdre tous les
» avantages d'une guerre franche : pendant cette
» comédie politique, nos préparatifs militaires
» épuisent nos ressources ; les inquiétudes re-
» naissent, les agitations intérieures continuent,
» les forces combinées s'assemblent, la saison
» favorable pour elles s'avance, les prétentions
» se montrent, la hauteur se déploie dans les
» offices, les menaces succèdent au ton miel-
» leux ; on s'offense, l'invasion suit, une guerre
» désastreuse éclate dans nos foyers mêmes, les
» mécontents se rallient bientôt aux drapeaux
» étrangers, et la guerre civile se joint à la guerre
» étrangère. Telles sont les vues secrètes de vos
» ennemis ; ils sont rois, et vous êtes peuple ; ils
» sont despotes, et vous êtes libres ; or il n'y a
» point de capitulation sincère entre la tyrannie
» et la liberté. Je ne dirai donc pas à l'empereur

» avec votre comité : *Vous voulez-vous engager*
» *à ne pas attaquer la France ni son indépen-*
» *dance*; mais je lui dirai : *Vous avez formé*
» *une ligue contre la France*; je dois vous com-
» *battre*; et cette attaque immédiate est juste,
» nécessaire, commandée par les circonstances
» et par vos sermens. » L'orateur conclut par
proposer d'anéantir le traité qui liait la France
à la maison d'Autriche, et d'exiger de l'empereur,
d'ici au 10 février pour tout délai, une
satisfaction telle qu'elle pût dissiper les inquié-
tudes de la nation.

Ce discours et d'autres encore, prononcés
dans le même esprit, furent seuls goûtés et ap-
plaudis. Avant même la clôture de la discussion,
le ministre de Lessart, déjà intimidé par les in-
terpellations et les reproches du comité diplo-
matique, frappé aussi de l'extrême irritation du
parti qui voulait la guerre et qui prenait un as-
cendant marqué sur les résolutions de l'assem-
blé, crut mettre sa responsabilité à couvert en
faisant demander à l'empereur des explications
catégoriques. Sa dépêche du 21 janvier, adressée
à l'ambassadeur de France, décelait tout l'em-
barras de sa position. Après avoir signalé la pro-
fonde impression qu'avait faite sur l'assemblée
nationale l'office impérial du 21 décembre,
après avoir déduit amèrement les causes de

mésintelligence qui pouvaient amener une mesure aussi terrible que la guerre, il s'exprimait ainsi :

« Je viens, Monsieur, de prononcer un grand
» mot, un mot qui occupe actuellement tous les
» esprits; un mot qui est l'objet des inquiétudes
» des uns et des désirs des autres : ce mot est
» la guerre. Vous croyez bien que le roi est à la
» tête de ceux qui y répugnent; son excellent
» esprit, d'accord avec son cœur, cherche à en
» repousser l'idée. Il la regarde, dût-elle être
» heureuse, comme un fléau pour l'humanité et
» comme une calamité pour le royaume. Mais
» en même temps, et je peux vous l'assurer, le
» roi a été vivement affecté de l'office du 21 dé-
» cembre. Cet ordre, donné si brusquement à
» M. le maréchal de Bender, cette apparente in-
» tention de secourir l'électeur de Trèves, tan-
» dis que ce prince tenait à notre égard la con-
» duite la plus hostile, cette annonce d'un con-
» cert inconnu entre toutes les puissances de
» l'Europe, la tournure et le ton de l'office ont
» fait une impression dont les gens les plus sages
» n'ont pu se défendre, et qu'il n'a pas été au
» pouvoir du roi d'effacer.

» Vous devez donc, Monsieur, chercher des
» explications sur trois points : 1^o sur l'office du
» 21 décembre; 2^o sur l'intervention de l'empe-

» reur dans nos affaires intérieures ; 3^o sur ce
» que sa majesté impériale entend par les sou-
» verains réunis en concert pour la sûreté et
» l'honneur des couronnes. »

Depuis que les premiers cris de guerre s'étaient fait entendre à Paris, les dépêches qui en étaient arrivées successivement au cabinet d'Autriche avaient donné lieu à différens conseils d'État : Léopold y assistait presque toujours ; mais il n'en sortait encore aucune solution sur la grave question de la paix ou de la guerre. Ce cabinet était divisé, c'est-à-dire que les hommes d'État qui le composaient différaient sur la manière d'envisager non-seulement la question de la guerre, mais la situation intérieure de la France. Il restait donc toujours à décider si l'on fixerait une époque quelconque pour l'attaque militaire du royaume, ou si l'on attendrait pour y pénétrer l'explosion d'une guerre intestine dont on ne doutait pas. Le prince de Kaunitz et les ministres du roi de Prusse étaient de ce dernier sentiment, vivement combattu par l'impatience des princes français et de la noblesse du royaume. Ce parti affirmait que ce n'était qu'en y entrant à l'improviste qu'on déterminerait le soulèvement en faveur du roi. La diète de Ratisbonne tenait pour l'avis du prince de Kaunitz, à l'exception de l'électeur de Mayence,

qui, par l'organe du cardinal prince de Rohan, pressait de tout son pouvoir l'empereur, comme chef du corps germanique, de faire le plus promptement possible une invasion dans la Haute-Alsace, où étaient préparés tous les éléments de la contre-révolution. De même que le conseil de l'empereur, la cour d'Autriche était divisée en deux partis qui influaient plus ou moins sur les déterminations générales. L'un, séduit ou entraîné par l'émigration française, mettait en jeu tous les mobiles qui pouvaient décider l'empereur à brusquer la guerre et à la faire porter sur-le-champ en Alsace; l'autre, et c'était le parti temporisateur, se croyait le plus fort parce qu'il s'appuyait sur les intentions personnelles de Léopold, et qu'il était soutenu par des relations directes avec la reine de France et quelques-uns des ministres de Louis XVI, dirigés eux-mêmes par un comité clandestin¹. Ce comité, toujours dans l'espoir qu'il surviendrait quelque chance plus favorable qui ne se présentait jamais, ne demandait qu'une guerre politique et d'observation qui amenât le renversement d'une constitution dont l'action régulière leur paraissait impossible, ou qui permit enfin d'y apporter des modifications essentielles

¹ Barnave et Duport, de l'assemblée constituante, en étaient réputés les chefs.

dont l'expérience faisait sentir tous les jours davantage l'impérieuse nécessité.

Mais depuis l'arrivée du dernier courrier, le chancelier de cour et d'État prince de Kaunitz commençait à croire une guerre ouverte inévitable. Le baron de Spielmann pensait qu'il ne fallait pas s'y engager tant que la voie des négociations resterait accessible. La Russie d'ailleurs tenait encore en suspens les deux cours de Vienne et de Berlin. Ces deux cours attendaient d'un moment à l'autre des nouvelles d'Yassy et de Saint-Pétersbourg, qui devaient annoncer la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte ottomane. Enfin le traité arriva : il venait d'être conclu à Yassy le 9 janvier, et en vertu de ses stipulations le Dniester devenait la limite des deux empires. Catherine donnait là un gage de sa modération. Exempts désormais de toute appréhension sur les affaires d'Orient, et sûrs que la Russie pourrait faire face à la fermentation de la Pologne, Léopold et Frédéric-Guillaume pouvaient enfin agir et ne plus se borner à un concert de négociations infructueuses.

Les demandes d'explications renfermées dans les dépêches de M. de Lessart, du 21 janvier ; ayant été communiquées par l'ambassadeur de France au cabinet de Vienne, un conseil extraordinaire fut convoqué dans les appartemens

de l'empereur. A ce conseil assistèrent, comme ministres d'État et de conférences, les princes de Colloredo, Stahremberg et Rosemberg, les comtes de Lascy et de Hatzfeld, et le baron de Reischach. En outre le baron de Spielmann y assista comme référendaire ou rapporteur, et le baron de Kollenbach comme actuaire ou greffier. Le chancelier de cour et d'État prince de Kaunitz présidait le conseil, l'empereur présent.

Le rapport entendu, il ne resta plus aucun doute dans les esprits sur l'état des relations politiques avec la France, le seul énoncé de la séance du 14 janvier indiquant assez que le comité diplomatique, c'est-à-dire l'assemblée elle-même, s'était emparé de la direction des affaires étrangères, et que par conséquent la guerre était inévitable. Venaient à l'appui les demandes d'explications présentées par l'ambassadeur de France dans sa dernière note. N'y voyait-on pas le ministre des affaires étrangères, et par conséquent Louis XVI lui-même, entraînés l'un et l'autre, contre leur gré, dans les voies d'une rupture imminente ?

Le résultat du conseil donna lieu à différentes dispositions ; voici en résumé les principales :

1° Que dans toute l'étendue des États héréditaires des préparatifs militaires seraient ordonnés et activés ;

2° Que l'ordre immédiat de filer dans le Brisgaw serait donné à un corps de six mille hommes, et qu'on formerait des troupes réunies en Bohême un corps de trente mille hommes prêt à marcher au premier signal ;

3° Que le traité préliminaire d'alliance et de concert, signé le 25 juillet précédent entre l'Autriche et la Prusse, serait converti, le plus promptement possible, en un traité définitif ;

4° Qu'on ne donnerait les explications demandées par la note de M. l'ambassadeur de France qu'après la signature du traité définitif, et que d'ici là les deux cours alliées s'entendraient sur le plan offensif ou défensif qu'il conviendrait d'arrêter en cas de rupture.

Dans l'intervalle, le décret par lequel l'assemblée nationale termina le 25 janvier la discussion sur la note officielle du prince de Kaunitz fut porté à la connaissance de l'empereur, et confirma ce prince dans ses précédentes résolutions. Ce décret était ainsi conçu :

« L'assemblée nationale considérant que l'em-
» pereur, par sa circulaire du 25 novembre 1791,
» par sa conclusion d'un nouveau traité avec le
» roi de Prusse, le 25 juillet 1791, notifié à la
» diète de Ratisbonne le 6 décembre; par sa ré-
» ponse au roi des Français sur la notification
» à lui faite de l'acte constitutionnel, et par l'of-

» fice de son chancelier de cour et d'État, en
» date du 21 décembre 1791, a enfreint le traité
» de 1756, a cherché à exciter entre diverses
» puissances un concert attentatoire à la souve-
» raineté et à la sûreté de la nation ; considérant
» que la nation, après avoir manifesté sa réso-
» lution de ne s'immiscer dans le gouvernement
» d'aucune puissance étrangère, a le droit d'at-
» tendre pour elle-même une juste réciprocité
» à laquelle elle ne souffrira jamais qu'il soit
» porté la moindre atteinte, applaudissant à la
» fermeté avec laquelle le roi des Français a
» répondu à l'office de l'empereur, après avoir
» entendu le rapport de son comité diplomati-
» que, décrète ce qui suit :

» Art. I^{er}. Le roi sera invité par une députa-
» tion à déclarer à l'empereur qu'il ne peut
» désormais entretenir des relations politiques
» avec aucune puissance qu'au nom de la na-
» tion française et en vertu des pouvoirs qui
» lui sont délégués par la constitution.

» II. Le roi sera invité à demander à l'empe-
» reur s'il entend vivre en paix et bonne intel-
» ligence avec la nation française, s'il renonce
» à tout traité ou convention dirigés contre la
» souveraineté, l'indépendance et la sûreté de
» la nation.

» III. Le roi sera invité à déclarer à l'empe-

» reur qu'à défaut par lui de donner à la na-
» tion, avant le 1^{er} mars prochain, pleine et
» entière satisfaction sur les points ci-dessus
» énoncés, son silence, ainsi que toute réponse
» évasive ou dilatoire, seront regardés comme
» déclaration de guerre.

» IV. Le roi sera invité à continuer de pren-
» dre les mesures les plus promptes pour que
» les troupes françaises soient en état d'entrer
» en campagne au premier ordre qui en sera
» donné. »

Presque en même temps que ce décret parve-
nait à la connaissance des cabinets de Vienne et
de Berlin, le traité définitif d'alliance et de concert
entre les deux cours recevait, le 7 février
1792, sa signature à Berlin même. Le maintien
de la constitution germanique, tel était, d'après
l'article 8, l'un des principaux objets de l'al-
liance. Déjà les ministres d'Autriche et de Bran-
debourg en avaient fait la déclaration officielle
aux ministres de la diète à Ratisbonne : il im-
portait aux deux cours que le traité qui les
unissait fût censé avoir pour base la conserva-
tion et la garantie du corps germanique et de
sa constitution. Pendant un demi-siècle n'avait-
on pas cru la trouver cette garantie dans la riva-
lité des deux puissances maintenant réunies
contre la révolution française ? Or c'était l'explo-

sion de la révolution que Vienne et Berlin devaient s'attacher à représenter comme menaçant l'ordre public et l'indépendance de l'Allemagne. Mais la plupart des petits souverains du corps germanique ne voyaient dans la révolution qu'un danger chimérique ou éloigné. Les seuls princes ecclésiastiques, inspirés par l'instinct de leur conservation, redoutaient la révolution française, et désiraient la guerre comme moyen d'arriver à la stabilité par la contre-révolution. L'électeur de Mayence, éclairé par ses relations intimes avec Vienne, disait au marquis de Bouillé à cette époque : « Vous êtes bien heureux que » les Français soient les agresseurs, car sans » cela la guerre n'aurait pas lieu. »

En effet, Léopold ne sembla se réveiller qu'au bruit des harangues et des décrets hostiles de l'assemblée nationale. « Aujourd'hui, mande- » t-il à Frédéric-Guillaume ¹, c'est elle qui me- » nace, qui arme, qui nous provoque de toute » manière; ces motifs produisent naturellement » l'occasion, le droit et l'objet principal d'une » intervention armée. Les principaux points de » réclamation et d'exigence doivent avoir pour » but : 1^o que les armemens extraordinaires et » les préparatifs de guerre que vient d'entre- » prendre la France soient discontinués et dis-

¹ Correspondance directe des premiers jours de février.

» sous; 2^o que le gouvernement fasse cesser et
» réprimer par les mesures les plus énergiques
» et les plus suivies les menées audacieuses et
» criminelles des associations et des individus
» tendantes à propager dans d'autres pays des
» principes capables d'y altérer la tranquillité
» intérieure; 3^o qu'il reconnaisse et maintienne
» l'obligation et la foi des traités publics, et
» qu'en conséquence il satisfasse les griefs des
» princes de l'Empire; 4^o qu'il soit adopté des
» moyens vigoureux et suffisans pour réprimer,
» punir et prévenir efficacement, par la suite,
» toutes les entreprises et tentatives d'associa-
» tions ou d'individus tendantes à renverser en
» France les fondemens essentiels du gouverne-
» ment monarchique. »

L'empereur examinait ensuite la nature des moyens qu'il convenait de déterminer, conformément au traité définitif d'alliance. D'après son avis, il y avait urgence à rassembler des forces très-considérables pour être à même non-seulement de prévenir, de repousser les hostilités et les violences que la France entreprendrait au dehors, mais aussi pour la contraindre à satisfaire complètement le concert des puissances sur les points de réclamation et d'exigence déduits ci-dessus.

Enfin l'empereur annonçait comme prochaine

une démarche formelle de sa part à l'effet d'amener les puissances à passer d'un concert éventuel à un concert actif de déclarations et de mesures communes fondées sur les mêmes principes qui avaient concilié les suffrages à ses premières propositions, en les adaptant, cette fois, à l'état actuel des rapports internes et externes de la France.

Le roi de Prusse donna son entière approbation à ce nouveau plan, et les deux souverains prirent la résolution de s'entendre pour concourir à son exécution le plus promptement possible.

D'un autre côté le chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz, adressa, sous la date de Vienne le 17 février, à M. de Blumendorf, chargé d'affaires de l'empereur à Paris, sa réponse aux explications demandées par le ministre des affaires étrangères de Lessart¹. Le chargé d'affaires avait ordre de lui en remettre une copie en le priant de la placer sous les yeux du roi. Cette dépêche est un document d'autant plus précieux pour l'histoire qu'on peut la considérer comme le manifeste de Léopold contre le parti des républicains ou des jacobins. On croit que ce qui concerne l'état intérieur de la France fut minuté par l'empereur lui-même après s'être con-

¹ Par sa note du 21 janvier 1792.

certé avec Louis XVI et ses conseillers intimes.

Le premier éclaircissement donné par le chancelier de cour et d'État était relatif aux ordres transmis au maréchal de Bender. On y posait en fait que l'empereur, sans attendre qu'il en fût requis par la France, avait soumis le premier dans ses États la réception des émigrés aux règles les plus strictes de l'asile innocent, et qu'il n'avait promis secours à l'électeur de Trèves qu'autant qu'il aurait pleinement satisfait à la demande de la France, de ne permettre chez lui ni rassemblement d'émigrés, ni aucunes mesures hostiles ; que la déclaration d'assistance était d'ailleurs positivement limitée au cas d'invasion qui surviendrait malgré les dispositions modérées et prudentes des princes de l'empire à faire observer, à l'égard des émigrés, les mêmes réglemens qui étaient en vigueur aux Pays-Bas ; qu'il était donc plus clair que le jour que l'empereur, loin de vouloir menacer la France, n'avait voulu que lui rappeler l'obligation où il se trouverait comme chef de l'Empire, co-État et voisin, de secourir un autre État d'empire contre d'injustes attaques, dont le menaçait évidemment la violence extrême qui se manifestait dans les dispositions de l'assemblée nationale, ainsi que des départemens et des municipalités les plus voisines.

Le deuxième éclaircissement portait sur le concours des puissances. Loin de dissimuler aucune démarche de l'empereur pour obtenir ce concours, le ministre impérial remontait à son origine, en exposait les motifs, et en faisait en quelque sorte l'historique. « A cette époque, dit-il (juillet 1791), la France offrait à l'Europe le spectacle d'un roi légitime forcé par des violences atroces à s'enfuir, protestant solennellement contre les acquiescemens qu'on lui avait extorqués, et peu après arrêté et détenu prisonnier avec sa famille par son peuple. Oui, c'était alors au beau-frère et à l'allié du roi à inviter les autres puissances de l'Europe à se concerter avec lui pour déclarer à la France qu'ils regardaient tous la cause du roi très-chrétien comme la leur propre. »

Ici le chancelier de cour et d'État rapportait les termes de la déclaration que l'empereur proposa aux principaux souverains d'adopter pour base d'un concert général¹.

« On défie, ajoutait-il, d'y trouver une syllabe qui ne fût avouée par tout ce que les princes du droit des gens ont de plus sacré; et prétendît-on que la nation française, par sa nouvelle constitution, se fût élevée au dessus

¹ La circulaire de Padoue du 6 juillet 1791, mentionnée pag. 122 du tom. I^{er} de ces *Mémoires*.

» de la jurisprudence universelle de tous les
» siècles et de tous les peuples, encore ne saurait-
» on, sans contredire la constitution elle-même,
» *caractériser de ligue contre la France, de réu-
» nion des puissances pour contraindre le roi et
» la nation d'accepter la loi qu'elles auraient
» faites*¹, un concert dont le seul but était de
» venir à l'appui de cette inviolabilité du roi et
» de la monarchie française que la nouvelle con-
» stitution reconnaît et sanctionne comme base
» immuable.

» A cette même époque de la détention du roi
» se rapporte la stipulation comprise dans des
» points préliminaires d'une alliance défensive
» entre les cours de Vienne et de Berlin, le 25 juil-
» let de la même année, portant que *les deux
» cours s'entendront, s'emploieront pour effectuer
» incessamment le concert auquel sa majesté l'em-
» pereur vient d'inviter les principales puissances
» de l'Europe sur les affaires de France*; stipula-
» tion qui répond entièrement, comme on voit,
» aux principes et au but du concert, de même
» que la déclaration signée en commun par les
» souverains de l'Autriche et de la Prusse, lors
» de leur entrevue à Pilnitz le 27 août.

» Ce concert, poursuit le ministre impérial,

¹ Expressions tirées des réquisitions faites à l'empereur au nom de la nation française.

» était près de se consolider lorsque le roi et sa
» famille furent relâchés, l'autorité royale réin-
» tégrée, le maintien du gouvernement monar-
» chique adopté par une loi fondamentale de la
» constitution, et lorsque le roi très-chrétien dé-
» clara par sa lettre à l'assemblée nationale du
» 13 septembre : *qu'il acceptait la constitution ;*
» *qu'à la vérité il n'apercevait point, dans les*
» *moyens d'exécution et d'administration, toute*
» *l'énergie qui serait nécessaire pour conserver*
» *l'unité dans toutes les parties d'un si vaste em-*
» *pire ; mais qu'il consentait que l'expérience*
» *seule en demeurât juge.*

» Alors l'empereur s'adressa une seconde fois
» aux puissances qu'il avait invitées au concert
» pour leur proposer d'en suspendre l'effet. Cette
» proposition suspensive fut motivée par l'ac-
» ceptation du roi, par la vraisemblance qu'elle
» avait été volontaire, et par l'espoir que les pé-
» rils qui menaçaient la liberté, l'honneur et la
» sûreté du roi et de la famille royale, ainsi que
» la conservation du gouvernement monarchique
» en France cesserait à l'avenir. Ce n'est que
» pour les cas où ces périls se reproduiraient que
» la reprise active du concert y est réservée.

» Au lieu donc que cette dépêche circulaire
» serve à constater, ainsi qu'on l'avance sans
» preuves dans l'invitation en forme de décret,

» que l'assemblée nationale a fait présenter au roi
» le 25 janvier : *que l'empereur a cherché à exci-*
» *ter entre diverses puissances un concert attenta-*
» *toire à la souveraineté, à la sûreté de la France,*
» elle atteste tout au contraire que sa majesté
» impériale a cherché à tranquilliser les autres
» puissances, en les engageant à partager avec
» lui les espérances qui motivèrent l'acceptation
» du roi très-chrétien.

» Depuis lors le concert de l'empereur avec
» ces puissances n'a plus subsisté qu'éventuelle-
» ment, à raison des inquiétudes qu'il était na-
» turel de conserver après une révolution qui,
» pour me servir des termes de M. de Lessart,
» *s'étant d'abord faite avec une extrême rapidité,*
» *s'est ensuite prolongée par les divisions, étant*
» *impossible que tant d'opposition, tant d'efforts*
» *et tant de secousses violentes ne laissassent pas*
» *après elles de longues agitations !...*

» Ces inquiétudes et le concert d'observation
» passive qui en résulte ont un double motif
» aussi fondé qu'inséparable dans ses objets.»

Ici le ministre impérial, prenant le ton et le langage du manifeste, poursuivait en ces termes :
« Tant que l'état intérieur de la France, au lieu
» d'inviter à partager l'augure favorable de M. de
» Lessart, *sur la renaissance de l'ordre, l'activité*
» *du gouvernement et l'exercice des lois, mani-*

» festera au contraire des symptômes journalle-
» ment croissans d'inconsistance et de fermenta-
» tion, les puissances amies de la France auront
» les plus justes sujets de craindre pour le roi et
» la famille royale, les mêmes extrémités qu'ils
» ont éprouvées plus d'une fois, et pour la France
» de la voir replongée dans le plus grand des maux
» dont un état puisse être attaqué, l'anarchie po-
» pulaire, qui est aussi le plus contagieux pour
» les autres peuples. Et tandis que plus d'un état
» étranger a déjà fourni les plus funestes exem-
» ples de ses progrès, il faudrait pouvoir contes-
» ter aux autres puissances le même droit de
» maintenir leurs constitutions que réclame la
» France en faveur de la sienne, pour ne pas
» convenir que jamais il n'a existé de motif d'a-
» larmes et de concert général plus légitime,
» plus urgent et plus essentiel à la tranquillité
» de l'Europe.

» Il faudrait pareillement pouvoir récuser le
» témoignage des événemens journaliers les plus
» authentiques pour attribuer la principale cause
» de cette fermentation intérieure de la France, à
» la consistance qu'ont prise les émigrés, à leurs
» préparatifs, leurs projets, leurs menaces, à
» l'appui qu'ils ont trouvé. Les faibles arme-
» mens des émigrés ne demandaient point une
» présence de forces, trente à quarante fois plus

» nombreuse : les armemens des émigrés sont
» dissous, ceux de la France continuent.

» L'empereur, bien loin d'appuyer leurs pro-
» jets ou prétentions, insiste sur leur tranquil-
» lité; les princes de l'Empire suivent son exem-
» ple; aucune puissance ne les soutient par des
» troupes; et les secours pécuniaires qu'elles peu-
» vent avoir accordés à l'intérêt dû à leurs mal-
» heurs suffisent à peine à leur entretien.

» Non, ajoutait l'organe impérial, non, la
» vraie cause de cette fermentation et de toutes
» les conséquences qui en dérivent n'est que
» trop manifeste aux yeux de la France et de
» l'Europe entière; c'est l'influence et la vio-
» lence du parti républicain, condamné par les
» principes de la constitution, proscrit par l'as-
» semblée constituante, mais dont l'ascendant
» sur la législature présente est vu avec effroi et
» douleur par tous ceux qui ont à cœur le salut
» de la France.

» C'est la fureur de ce parti qui produisit les
» scènes d'horreur et de crimes dont furent
» souillées les prémices d'une réforme de la con-
» stitution française, appelée et secondée par le
» roi lui-même, et que l'Europe entière eût vu
» tranquillement se consommer, si des attentats
» réprouvés par toutes les lois divines et hu-
» maines n'eussent forcé les puissances étran-

» gères à se réunir en concert *pour le maintien*
» *de la tranquillité publique et pour la sûreté et*
» *l'honneur des couronnes.*

» Ce sont les moteurs de ce parti qui , depuis
» que la nouvelle constitution a prononcé l'in-
» violabilité du gouvernement monarchique ,
» cherchent sans relâche d'en saper et d'en ren-
» verser les fondemens , soit par des motions ou
» des attaques immédiates , soit par un plan
» suivi de l'anéantir dans le fait en entraînant
» l'assemblée législative à s'attribuer les fonc-
» tions essentielles du pouvoir exécutif , où en
» forçant le roi de céder à leurs désirs par des
» explosions qu'ils excitent , et par les soupçons
» et les reproches que leurs manœuvres font re-
» tomber sur le roi lui-même.

» Comme ils ont été convaincus que la ma-
» jeure partie de la nation répugne à l'adoption
» de leur système de république, ou , pour mieux
» dire, d'anarchie, et comme ils désespèrent de
» réussir à l'y entraîner si le calme se rétablit
» dans l'intérieur et que la paix se maintienne
» au dehors, ils dirigent tous leurs efforts à l'en-
» tretien des troubles et à susciter une guerre
» étrangère.

» C'est dans le premier de ces desseins qu'ils
» nourrissent avec soin les dissensions reli-
» gieuses comme le ferment le plus actif des

» troubles civils ; anéantissant l'effet des vues
» tolérantes de la constitution par l'alliage d'une
» intolérance d'exécution directement contraire.
» C'est dans ce but qu'ils tâchent de rendre im-
» possible la réconciliation des partis opposés
» et le ramènement d'une classe qu'on s'est alié-
» née par les plus rudes épreuves auxquelles le
» cœur humain puisse être soumis, en lui en-
» levant tout espoir d'adoucissement et d'égards
» concilians. Et tandis qu'on les voit eux-mêmes
» attaquer ou violer impunément la nouvelle
» constitution dans ses principes essentiels, ils
» provoquent l'enthousiasme public sur son in-
» violabilité et sur son immutabilité dans les
» points les plus accessoires ; voulant surtout
» empêcher que le désir d'un repos stable et le
» jugement de l'expérience ne disposent la na-
» tion à y adapter des tempéramens non moins
» conciliables avec le but essentiel à l'établisse-
» ment d'une monarchie, que propres à rappro-
» cher les esprits et à restituer l'ordre et l'éner-
» gie qui manquent à l'administration interne.

» Mais voyant que leur crédit et le succès de
» leurs vues dépendent uniquement du degré
» d'enthousiasme et d'effervescence qu'ils réus-
» sissent d'exciter et d'entretenir dans la nation,
» ils ont provoqué la crise actuelle de la France
» avec les puissances étrangères. Voilà pourquoi
» ils ont entraîné le gouvernement à prodiguer

» les revenus publics , insuffisans pour les dé-
 » penses courantes et pour le soutien du crédit
 » de l'État, à l'armement en guerre de cent cin-
 » quante mille hommes , sous prétexte de faire
 » face aux quatre mille environ que les émigrés
 » rassemblaient et ne rassemblent plus en Al-
 » lemagne , dans l'attente évidente que ces ar-
 » memens , soutenus d'un langage menaçant et
 » dictatoire , provoqueraient infailliblement des
 » voies de fait , des contre-armemens , et finale-
 » ment une rupture ouverte envers l'empereur
 » et l'Empire. Voilà pourquoi , au lieu d'apaiser
 » les justes inquiétudes que les puissances étran-
 » gères ont conçues depuis long-temps sur leurs
 » menées sourdes , mais constatées , pour sé-
 » duire les autres peuples à l'insubordination et
 » à la révolte , ils les trament aujourd'hui avec
 » une publicité d'aveu et de mesures sans exemple
 » dans l'histoire d'aucun gouvernement policé
 » de la terre. Ils comptaient bien que les sou-
 » verains cesseraient enfin d'opposer l'indiffé-
 » rence et le mépris à leurs déclamations ou-
 » trageantes et calomnieuses , lorsqu'ils verraient
 » que l'assemblée nationale non-seulement les
 » tolère dans son sein , mais les accueille et en
 » ordonne même l'impression ¹.

¹ Ce passage fait allusion aux discours de tribune prononcés par
 Brissot et ses amis les *girondins*.

» Ils comptaient surtout pousser à bout l'em-
» pereur, et le forcer à des mesures sérieuses.
» qu'ils pussent ensuite tourner à l'entretien des
» alarmes de la nation, en protégeant et soutenant
» le nouveau complot de révolte qui vient
» d'être découvert aux Pays-Bas, et dont on sait,
» à n'en pouvoir douter, que le foyer subsiste à
» Douai ¹, et que le plan est fondé sur l'appui du
» parti républicain en France. C'est en général
» contre l'empereur, et en profitant de l'état non
» préparé où se trouvent ses forces dans ses provinces
» voisines, que paraît être dirigé leur
» principal, ou du moins leur premier dessein;
» ils espèrent sans doute prévenir les conséquences
» d'une attaque qui deviendrait la cause
» commune des puissances, en parvenant par
» des négociations et des offres simultanées à les
» désunir ² et à leur inspirer, en sens contraire,
» les mêmes mouvemens de jalousie et de rivalité
» d'alliance qu'ils ne réussiraient nulle part
» d'exciter, à une époque où toutes conspirent

¹ Attribué à Merlin de Douai, alors juge, et jouissant d'une très-grande influence dans la ville de Douai, et en outre l'un des conseillers intimes du duc d'Orléans à cette époque.

² Ce passage fait allusion aux tentatives de négociation des envoyés constitutionnels à Brunswick et à Berlin, et probablement aussi à quelques-unes des notes présentées par M. de Noailles au cabinet de Vienne, contre la nouvelle alliance entre l'Autriche et la Prusse.

» sincèrement à fonder un système de repos et
» de modération générale sur des bases inébran-
» lables.

» Ce n'est enfin qu'à la funeste influence du
» même parti et au même but de précipiter la
» guerre avec sa majesté impériale que peut être
» attribué ce décret incompetent du 25 janvier,
» par lequel on s'est permis, empiétant sur l'ini-
» tiative réservée au roi par la constitution, de
» reprocher à l'empereur d'avoir violé le traité
» d'amitié et d'alliance de 1756, parce qu'il vou-
» lut secourir le roi de France prisonnier, et la
» monarchie française détruite à l'époque du
» 21 juin dernier; parce que depuis l'époque du
» 13 septembre il s'est empressé de ramener les
» autres souverains à l'unisson de la détermina-
» tion et des espérances de sa majesté très-chré-
» tienne; par lequel décret on invite le roi à de-
» mander raison, au nom de la France qui arme
» en guerre, sur les desseins hostiles de l'empereur
» qui n'a point armé, qui a fait cesser les ar-
» memens d'autrui, et qu'on force aujourd'hui de
» s'armer en défense; par lequel décret, ajoutant
» l'offense à l'injustice, on s'arroge de prescrire,
» sur des reproches sans preuve, à un souve-
» rain auguste, l'allié de la France, un terme
» péremptoire de satisfaction, comme si les rè-
» gles et les égards consacrés par le droit public

» des nations étaient soumis à l'arbitrage d'une
» législature française!

» Malgré des procédés aussi provoquans, l'em-
» pereur donnera à la France la preuve la plus
» évidente de la constante sincérité de son atta-
» chement, en conservant de son côté le calme
» et la modération que son intérêt amical pour
» la situation de ce royaume lui inspire. Il rend
» justice aux sentimens personnels du roi son
» beau-frère; il est loin d'attribuer de tels pro-
» cédés à la majeure partie de la nation qui, ou
» gémit elle-même des maux que lui cause ce
» parti frénétique, ou participe involontairement
» aux erreurs et aux préventions dans lesquelles
» on travaille à l'entretenir sur la conduite de sa
» majesté impériale.

» Découvrir les détails et les desseins vérita-
» bles de sa conduite vis-à-vis de la France, sans
» retenue, sans déguisement aux yeux du roi et
» de la nation entière, voilà la seule arme à la-
» quelle l'empereur souhaite pouvoir se borner
» de recourir pour déjouer les artifices d'une
» cabale qui, faisant état dans l'état, et fondant
» son ascendant réprouvé par la loi sur le trouble
» et la confusion, n'a d'autre ressource pour se
» soustraire aux reproches des embarras inex-
» tricables qu'elle a déjà préparés à la nation,
» que de la précipiter dans des embarras et des

» calamités plus grandes encore, à la faveur des-
 » quelles elle parvienne à consommer son plan
 » de renverser le gouvernement monarchique
 » confirmé par la constitution..... »

Le ministre impérial, dans sa note du 19 février, adressée à l'ambassadeur de France à Vienne, en lui envoyant copie de ce manifeste, signalait avec plus de force encore le parti jacobin. « Toute l'Europe, disait-il, est convain-
 » cue avec l'empereur que ces hommes, notés
 » par la dénomination de parti jacobin, voulant
 » exciter la nation d'abord par des armemens,
 » puis à la rupture avec l'empereur, ne cher-
 » chent qu'à amener des prétextes de guerre.
 » Tels sont les motifs des explications qu'ils
 » ont provoquées d'une manière et avec des
 » circonstances calculées visiblement pour ren-
 » dre impossible à l'empereur de concilier dans
 » ses réponses les intentions pacifiques et ami-
 » cales qui l'animent, avec le sentiment de sa
 » dignité blessée et de son repos compromis.....

» L'empereur, disait en terminant le prince de
 » Kaunitz, croit devoir au bien-être de la France
 » et de l'Europe entière, ainsi qu'il y est auto-
 » risé par la provocation et les dangereuses me-
 » nées du parti des jacobins, de démasquer et de
 » dénoncer publiquement une secte pernicieuse,
 » non-seulement comme les ennemis du roi très-

» chrétien et des principes fondamentaux de la
» constitution actuelle, mais comme les pertur-
» bateurs de la paix et du repos public. L'ascen-
» dant illégal de cette secte l'emportera-t-il en
» France sur la justice, la vérité, le salut de la
» nation ? Voilà la question à laquelle se rédui-
» sent maintenant toutes les autres. Quel que
» soit le résultat, la cause de l'empereur est celle
» de toutes les puissances. »

Quand le ministre des affaires étrangères de Lessart, après avoir fait connaître d'abord les pièces préalables de la négociation, vint donner à l'assemblée, dans la séance du 1^{er} mars, communication de l'office de l'empereur, il fut interrompu fréquemment dans sa lecture, tantôt par de violens murmures, tantôt par des ricanemens sardoniques ou par des éclats de rire insolens. Le ministre, obtenant néanmoins quelque attention, rendit compte de l'état des forces militaires de l'empereur dans les Pays-Bas, forces qui s'élevaient à cinquante-cinq mille hommes, ainsi que de l'envoi de six mille hommes dans le Brisgaw, mouvement dont l'ambassadeur de France avait été prévenu; il fit également connaître l'ordre donné en Bohême pour que trente mille hommes fussent prêts à marcher. Il annonça que l'ambassadeur de France était chargé de déclarer à la cour de

Vienne que le roi n'avait pas pensé qu'il convînt à sa dignité ni à l'indépendance de la nation d'entrer en discussion sur des objets qui ne concernaient que la situation intérieure du royaume ; que sa majesté avait cependant remarqué, dans le dernier office de la cour de Vienne, l'assurance donnée au nom de l'empereur, que loin d'appuyer les projets ou les prétentions des émigrés, S. M. I. désirait maintenir la tranquillité et convaincre la nation française *combien étaient calomnieuses les imputations qu'on s'était permises en le taxant d'avoir attenté à l'indépendance et à la sûreté de la France par des concerts et des alliances qui tendaient à s'immiscer dans son gouvernement et à renverser ou changer sa constitution* ; qu'enfin le roi, trouvant dans la réponse de l'empereur des ouvertures pacifiques et amicales, les avait saisies avec empressement ; mais que, voulant mettre un terme à des inquiétudes trop prolongées, et plaçant toute sa confiance dans l'amour du peuple français et dans son attachement à la constitution, le roi ne voyait qu'avec peine un concert qui n'avait plus d'objet, et demandait à l'empereur de le faire cesser, lui offrant, ou plutôt lui renouvelant, l'assurance de l'union et de la paix, lui demandant une pareille manifestation de ses sentimens et de ses intentions,

mais la lui demandant prompte, franche et catégorique. Enfin le ministre prévenoit l'assemblée que l'ambassadeur de France était aussi chargé d'annoncer que, pour gage d'une fidélité réciproque, le roi promettait qu'aus-sitôt que l'empereur aurait pris l'engagement de faire cesser tous préparatifs de guerre dans ses États, et de remettre ses forces militaires dans les Pays-Bas et dans le Brisgaw sur le pied où elles étaient le 1^{er} avril 1791, sa majesté ferait également cesser tous préparatifs, et réduirait les troupes françaises dans les départemens frontières à l'état ordinaire des garnisons; que c'était à cette détermination, la seule qui pût convenir à la dignité de deux grandes puissances et à leurs intérêts respectifs, que le roi reconnaîtrait les sentimens qu'il avait droit d'attendre de son beau-frère et de l'ancien allié de la France; mais qu'après une invitation aussi loyale et aussi formelle, sa majesté ne pourrait voir dans une réponse qui ne porterait pas les mêmes caractères, que la volonté de prolonger une situation dans laquelle la France ne pouvait ni ne voulait rester plus long-temps.

L'assemblée nationale parut d'abord approuver la conduite du roi à l'égard de l'empereur; et, cédant à l'impulsion des députés ministé-

riels, en témoigna sa satisfaction par des applaudissemens. Mais bientôt la cour et le ministre des affaires étrangères purent juger combien ils s'étaient mépris sur l'effet que devait produire dans la capitale cette espèce de manifeste de l'empereur, dirigé nominativement contre les jacobins, et offrant son appui aux constitutionnels. Les jacobins en tirèrent un surcroît de consistance et de forces. Le ministre de Lessart eut personnellement à se repentir de l'imprudence avec laquelle il s'était laissé aller à livrer ainsi à la discussion de l'assemblée et du public les pièces les plus secrètes d'une négociation si importante, et qui n'était pas même terminée. Dès le lendemain, dans tous les journaux réputés les organes de la révolution, l'office de l'empereur fut commenté de la manière la plus irritante et la plus fâcheuse, ce qui ne pouvait manquer de rendre impossible toute espèce de rapprochement et de conciliation. En général on fut persuadé que la rédaction solennelle de cette pièce avait été réellement concertée entre le roi de France, l'empereur et leurs conseillers intimes; on désigna même quelques-uns des députés de l'assemblée constituante, tels que Barnave et Duport, comme l'ayant composée. On ajouta que le modèle en avait été envoyé par la reine, à Bruxelles, au comte de Mercy-Argen-

teau, qui l'avait fait passer à l'empereur ¹, assertion hasardée d'après un fait grossi ou altéré par l'esprit du temps. L'office de l'empereur porte évidemment le cachet du style de la chancellerie impériale; mais d'un autre côté nous sommes très-fondés à croire que l'empereur, ayant sous les yeux le dernier mémoire ² que lui adressa la reine de France sur l'état des différens partis contre lesquels la cour avait à lutter, minuta réellement lui-même les passages de cet office dirigés contre les jacobins, et que son chancelier de cour et d'État donna ensuite à l'ensemble de la rédaction la forme diplomatique et officielle. Quoi qu'il en soit, les constitutionnels eux-mêmes, qui formaient alors le seul parti en état de balancer l'ascendant des révolutionnaires exagérés, désapprouvèrent l'office de l'empereur, tout en partageant l'opinion qui y était exprimée sur la conduite et les excès de leurs adversaires, compris sous la dénomination de jacobins. Ils trouvèrent peu convenable que l'empereur entrât dans de si grands détails sur

¹ Madame de Stael le dit positivement dans ses *Considérations sur la révolution française*, tom. II.

² Ce mémoire provenait des ex-constituans du parti constitutionnel, qui formaient alors le comité secret et dirigeant dont l'existence est historiquement prouvée par la pièce trouvée dans l'armoire de fer aux Tuileries, sous ce titre : *Projet du comité des ministres, concerté avec MM. Lameth (Alex.) et Barnave.*

l'état intérieur des partis en France ; en un mot la fierté nationale se révolta contre les conseils menaçans que donnait à la France un monarque étranger.

Mais ce monarque avait tout à coup cessé de vivre au moment même où son dernier office occasionait toute cette irritation en France, et où il changeait en une alliance active son concert éventuel avec la cour de Berlin. Cette mort si subite, et qui eut une si grande influence sur la marche ultérieure des événemens, demande qu'on en révèle les particularités.

Résolus enfin d'agir militairement contre la France, Léopold et Frédéric-Guillaume s'étaient décidés à concourir à un nouveau plan de concert par l'emploi d'une armée de cinquante mille hommes chacun au-delà des forces qui se trouvaient déjà réunies en Westphalie et dans les Pays-Bas. Il s'agissait de répartir cent quatre-vingt mille combattans sur l'immense ligne qui s'étend depuis Bâle jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. A la mi-février, ce plan n'était encore qu'ébauché entre les deux souverains ; mais, d'accord sur les bases, Léopold avait ordonné au conseil aulique de guerre de hâter les préparatifs ; de son côté, Frédéric-Guillaume venait d'appeler à Berlin le duc de Brunswick, à l'effet de conférer avec ce prince, auquel il destinait

le commandement général de ses troupes. Le 16 février, le roi eut, avec le duc, à Potsdam, une longue conférence, à l'issue de laquelle fut tenu un conseil secret en présence même du roi : le duc de Brunswick, le ministre d'état Schulenburg et le baron de Bischoffswerder furent les seuls qui y assistèrent. On y agita les points suivans : mettre les troupes sur le pied de guerre, négocier avec la Saxe pour l'entraîner dans la coalition, et arrêter avec la cour de Vienne un plan de campagne approprié aux circonstances politiques. Le même jour un courrier extraordinaire fut expédié pour cette capitale, et des circulaires furent adressées à tous les régimens. Des dispositions relatives aux approvisionnemens et à l'artillerie ayant été immédiatement ordonnées, il fallut toucher au trésor.

Le surlendemain, le général-major Bischoffswerder partit pour Dresde, porteur des ouvertures du roi destinées à la cour électorale. De là il devait se rendre à Vienne. Il trouva l'électeur de Saxe peu disposé à faire cause commune autrement qu'en sa qualité de prince d'Empire. Poursuivant sa route, l'envoyé extraordinaire de Prusse arriva dans la nuit du 27 au 28 février à Vienne, espérant obtenir, dès le lendemain, une audience de l'empereur. S'étant présenté à l'hôtel du chancelier de cour

et d'état de bonne heure, le prince de Kaunitz vint à sa rencontre, l'accueillit par des embrassemens, mais avec l'accent que donne l'inquiétude et le trouble : il lui apprit que l'empereur, tombé malade inopinément, était hors d'état de le recevoir en audience. Le prince de Collorédo lui fit la même réception, et lui parla avec anxiété de l'indisposition subite de l'empereur. Mais on était loin de soupçonner Léopold en danger; et hors de l'enceinte de la cour son état de maladie était à peine connu. On l'avait vu deux jours auparavant donner audience à l'envoyé turc, et jouir en apparence d'une santé parfaite. C'était le 27 seulement que le mal s'était déclaré; mais en proie dès le 28, le jour même de l'arrivée de l'envoyé extraordinaire de Prusse, à de vives douleurs d'entrailles, ses médecins, croyant avoir à combattre une pleurésie, eurent recours aux saignées pour éteindre l'inflammation. Pendant la nuit ses entrailles se gonflent; il ne peut jouir d'aucun repos, les forces l'abandonnent, les vomissemens convulsifs se déclarent. Réunis en consultation, les médecins, baron de Stœrck, Lagusius et Schreibers, changeant d'opinion sur la nature du mal, et se disposant à essayer d'autres remèdes, s'abusent sur le danger; ils quittent l'empereur à deux heures après midi. A trois heures

des symptômes plus alarmons surviennent ; et ce malheureux prince , dans une crise de vomissemens convulsifs et inutiles , n'ayant autour de lui que deux valets de chambre , expire , le 1^{er} mars , pour ainsi dire dans les bras de l'impératrice accourue éplorée et toute tremblante.

A l'instant même les cris *l'empereur est mort ! l'empereur est mort !* retentissent dans les appartemens du palais , et y jettent le désordre et le désespoir. Quel spectacle que celui de toute cette famille impériale éperdue , plongée dans la désolation ! Tout le reste du jour à peine distingue-t-on les augustes maîtres de leurs serviteurs également au désespoir , tant les sentimens de surprise et de douleur se confondent. Le bruit de la mort de l'empereur ne trouve d'abord que des incrédules dans toute la ville de Vienne , où l'on était à peine instruit de sa maladie. Tous les grands , faisant atteler leurs carrosses , accourent au palais , qu'ils trouvent rempli de lamentations et d'effroi. A ce moment apparaît l'impératrice , entourée de ses nombreux enfans baignés de larmes ; et , les conduisant ainsi devant le nouveau roi , elle vient implorer sa protection pour ces augustes orphelins. François I^{er} , fils aîné de Léopold , confondant ses sanglots avec ceux de sa mère et de ses frères , dont le plus jeune avait

à peine quatre ans, leur fait la promesse sacrée d'en agir avec eux comme un père.

Mais que penser de ce genre de mort qui, frappant Léopold comme d'un coup de foudre, devenait un si grand événement dans l'état où se trouvait l'Europe? La face des affaires pouvait en être changée. Même aux hommes de l'art, cette catastrophe semblait inexplicable : « Ou la » gangrène, disaient-ils, était déjà dans les en- » trailles, ou le monarque a été frappé d'un » coup d'apoplexie séreuse. »

L'ouverture du cadavre, le lendemain, mit à découvert les entrailles tuméfiées par la gangrène et l'estomac saturé de matières séreuses. Le corps, embaumé immédiatement, fut exposé en public dans la chapelle de la cour. Des bruits d'empoisonnement se répandirent, s'accréditèrent même sans que l'histoire contemporaine les ait depuis confirmés, ni victorieusement démentis. Les investigateurs sont restés partagés ou dans le doute sur les causes réelles de cette mort inopinée : les uns soutiennent qu'elle a été l'effet naturel d'une dysenterie opiniâtre dont Léopold recélait le germe depuis son couronnement à Prague; et ils ajoutent que, trop adonné aux voluptés, ce prince avait fait un usage immodéré d'excitans connus en Italie sous le nom de *diavolini*, et préparés dans son propre

laboratoire, car il aimait à s'occuper de chimie. D'autres, n'hésitant pas d'attribuer la catastrophe au poison, citent en témoignage Lagusius, son médecin ordinaire, qui, disent-ils, a déclaré n'en pas douter après avoir assisté à l'autopsie du cadavre. Mais d'où serait parti le crime? Telles étaient alors les animosités politiques que les jacobins et les émigrés firent de cet événement l'objet d'accusations mutuelles. Ceux-là se seraient débarrassés, par le poison, d'un potentat puissant, leur ennemi déclaré, et qui enfin allait agir en armes pour abattre leur propagande; ceux-ci auraient excités à commettre le crime en haine des principes philosophiques de Léopold, de ses répugnances et de ses lenteurs à se jeter dans l'entreprise de la contre-révolution. Mais par quelle voie, par quels moyens l'aurait-on commis ce crime? Selon les uns, ce fut dans un bal masqué qu'une dame, remarquée par Léopold, et à la faveur de son déguisement, lui aurait présenté des bonbons empoisonnés. Selon d'autres, le fanatisme et la perfidie se seraient servis pour ce noir attentat de la main même de la *belle Italienne*, tendrement aimée de Léopold. Cette femme, assure-t-on, aurait joui depuis en Italie, au sein des richesses et du luxe, de la récompense de son crime.

Mais laissons là des anecdotes sans preuves. Toutefois il est hors de doute que Léopold aima les femmes avec passion ; qu'il était très-attaché à Dona-Livia, à la Prohaska, à la comtesse de Wolkenstein, et à d'autres encore d'un rang inférieur : toutes s'éclipsèrent immédiatement après sa mort, redoutant l'animadversion publique ou les sévérités du nouveau règne. La comtesse de Wolkenstein était la seule maîtresse déclarée depuis le séjour de Léopold à Vienne ; il l'avait même présentée à l'impératrice, qui, s'élevant à une noble resignation, avait daigné lui dire qu'elle la préférait à tout autre, pourvu qu'elle ne se mêlât point des affaires du gouvernement. Léopold lui avait fait le don magnifique de deux cent mille florins en obligations de la banque. On croit que la mort ne lui laissa pas le temps de pourvoir au sort des autres femmes qu'il avait aimées. On trouva dans son cabinet une collection d'étoffes précieuses, de bagues, d'éventails, et même jusqu'à cent livres de fard superfin. Les traces de ses galanteries étaient si frappantes, que l'impératrice dit au nouveau roi ces paroles remarquables : « Mon fils, vous avez » devant vous deux grands exemples, celui de » votre oncle et celui de votre père ; imitez leurs » vertus, mais gardez-vous de tomber dans leurs » vices. »

Après nous être arrêtés encore un moment sur quelques-uns des traits caractéristiques de cet empereur, nous en viendrons aux conséquences politiques de sa mort inattendue, et dont la véritable cause restera peut-être inconnue à jamais. Léopold fut sans contredit, en Toscane, le modèle de bons princes. A son avènement au trône des Césars, sa politique fut adroite et prévoyante. On a vu comment il releva tout à coup la monarchie autrichienne, détraquée par les réformes salutaires, mais intempestives, de Joseph II, son frère et son prédécesseur; il la releva par une alliance adroitement ménagée, et qui, en rompant le nœud du système politique établi par le grand Frédéric, le rendit lui-même l'arbitre de l'Allemagne. On a vu combien, après s'être érigé en chef suprême de la coalition, il hésita d'intervenir autrement que par des notes et des déclarations diplomatiques dans les troubles de la France, ce qui lui attira, de la part des deux partis extrêmes, l'épithète d'*Agamemnon cunctator*. Mais ce prince avait observé combien peu était populaire la haine de la révolution, et combien les peuples étaient peu éclairés sur ses résultats, ce qui lui faisait répéter souvent dans sa sagesse : « Un politique habile a dit qu'il » faut se garder de toucher à certaines choses » sans être capable de les arracher : la plus dan-

» gereuse de toutes les choses à toucher, c'est
» la révolution française. »

Immédiatement après sa mort, les ministres d'Autriche se réunirent en conférence, à laquelle assista le nouveau roi de Hongrie et de Bohême : elle dura plus de deux heures. Bientôt un courrier extraordinaire fut expédié à Berlin ; il était porteur d'une lettre du jeune roi à Frédéric-Guillaume, et dont le contenu était absolument confirmatif du nouveau système arrêté entre les deux cours. Les mêmes assurances furent données verbalement à l'envoyé extraordinaire de Prusse. Toutefois la vacance du trône impérial, si inattendue, allait nécessairement retarder l'exécution des mesures actives convenues, et récemment arrêtées en principe entre Léopold et le monarque prussien.

La mission du général-major Bischoffswerder avait eu principalement pour objet de resserrer plus que jamais les liens d'amitié qui unissaient si heureusement les deux souverains, et en même temps de se concerter dans les arrangements de détail à prendre à l'égard des affaires de France. Mais quand l'envoyé de Prusse voulut entrer en conférence à ce sujet avec le chancelier de cour et d'état, il ne tarda pas à se convaincre que la cour de Vienne venait d'adopter un plan purement défensif. Ses instances furent

inutiles pour en faire adopter un autre plus conforme à l'esprit de ses instructions.

Alors, jetant un coup d'œil sur le nouveau règne, il fit de ses observations particulières l'objet d'une dépêche confidentielle, qui rendit plus amère aux yeux de son souverain la perte dont la nouvelle si récente et si inattendue lui avait porté dans l'âme un des coups les plus rudes.

Le successeur présomptif de la couronne impériale avait à peine vingt-quatre ans. Il avait reçu à Florence sa première éducation, sous les yeux de son père. Son intelligence n'ayant pas d'abord paru devoir s'élever à une très-grande hauteur, son oncle, Joseph II, l'appela près de lui, jeune encore, et le fit instruire par des hommes de mérite qui jouissaient d'une réputation honorable. S'attachant surtout à lui donner des notions justes sur la constitution, les intérêts et les rapports de la monarchie autrichienne, et cherchant d'un autre côté à l'accoutumer à l'amour du travail, Joseph le traita toujours avec plus de sévérité que de douceur. Le jeune prince eut d'abord quelque peine à se plier au genre d'esprit de son oncle, et plus encore à s'acclimater dans un pays comme l'Allemagne, dont la constitution atmosphérique et physique ne ressemble en rien à celle de l'Italie. Toutefois

il y parvint. Sa santé, faible d'abord, s'étant un peu fortifiée, il fit avec son oncle la pénible campagne de Hongrie, qui lui fut presque aussi funeste qu'à Joseph, dont elle ruina la santé. Mais sa jeunesse lui fit tout surmonter. Déjà on songeait à le marier. Le 6 janvier 1788 fut célébré, sous les auspices de l'empereur Joseph, son union avec la princesse Élisabeth de Wurtemberg. Cette princesse avait embrassé, quelques années auparavant, la foi catholique, ce qui ferait présumer que ce mariage était projeté d'avance. Les deux époux étaient à peu près du même âge, François étant né en 1768, et la princesse en 1767 : or elle avait alors vingt-un ans, et François un an de moins. Ce nouveau lien attachait encore plus Joseph aux destinées de son neveu, dont la femme, par les grâces de son esprit et les qualités de son cœur, charmait sa tendresse. On sait que la perte si prématurée de cette intéressante princesse, morte en couche le 8 février 1790, hâta les derniers momens de Joseph, lui-même aux portes du tombeau : il vit par là s'évanouir son espoir le plus cher fondé sur la supériorité d'esprit de sa nièce, exerçant déjà une influence salutaire sur le caractère timide et peu formé de son neveu. Ne pouvant supporter le veuvage, François épousa en secondes noces, le 18 septembre de la même

année, la princesse Thérèse des Deux-Sicules.

Ce prince, à la mort de son père Léopold, n'était encore que le chef de la maison d'Autriche; mais son alliance avec la Prusse ne laissait aucune incertitude sur son choix comme chef de l'Empire, car sans un chef puissant l'Empire n'était rien. Jusque là le nouveau roi n'était aucunement astreint à suivre les engagements de son père, qui dérivait du collège électoral et du *conclusum* de l'Empire. Aussi tout semblait faire une loi de presser son élection comme empereur d'Allemagne.

Sous ce point de vue le successeur présomptif de la couronne impériale n'était pas censé donner de grandes espérances, soit à cause de son inexpérience, soit relativement à sa santé, qu'on regardait toujours comme extrêmement débile : il crachait, disait-on, le sang, et on croyait même que sa vie était attaquée dans ses sources principales. Les médecins, tremblans pour ses jours, lui interdisaient tout exercice violent, soit d'esprit, soit de corps. Quoique le nouveau roi se montrât impatient du frein, et ennemi par tempérament de la sage circonspection du prince de Kaunitz, il ne fit aucun changement essentiel dans son conseil. Il nomma ministre d'état le maréchal de Lascy, qui avait été l'ami intime de l'empereur Joseph, et ministre d'état et du

cabinet le comte de Collorédo, son grand-maître d'hôtel et son ancien gouverneur. En rétablissant dans sa place de secrétaire du cabinet M. Knecht, que Léopold avait congédié immédiatement après son avènement au trône, il ôta les clefs de directeur de ce même cabinet au prince Charles de Lichtenstein. Ce favori de Léopold passait pour avoir eu, avec la direction de son cabinet particulier, le département de ses plaisirs.

Dans le billet par lequel François lui demanda sa démission de la place de directeur du cabinet secret, il ajouta : « Au reste, je me réserve vos » services pour d'autres cas, et je vous prie de » me servir avec la même fidélité que vous avez » servi mon père. » On vit par là que François était capable de garder, avec des familles puissantes telles que celles-ci, des ménagemens de convenance. Le prince dont il s'agit était fils du prince Charles de Lichtenstein, mort de ses blessures dans les dernières guerres de l'Autriche contre les Turcs. Il n'avait alors que vingt-sept ans. C'était le compagnon ordinaire de Léopold dans ses voyages : il avait la direction de ses affaires personnelles, et jouissait au plus haut degré de sa faveur.

Le nouveau roi s'était établi dans les appartemens qu'avait occupés l'empereur Joseph : son

cabinet était arrangé exactement comme celui de son oncle. Ce fut le 14 mars qu'il donna sa première audience publique. Outre les deux jours d'audience ordinaire, il était libre chaque jour à tout individu de la monarchie de s'adresser au roi, les femmes exceptées. C'était le comte Collorédo qui les recevait, et qui remettait au roi leurs mémoires.

A son avènement, Léopold avait fait brûler toutes les dénonciations anonymes et secrètes reçues dans le cabinet de son prédécesseur. François fit mieux encore : il ordonna à toutes ses chancelleries de ne recevoir dans aucun cas de pareilles dénonciations. Ce prince enjoignit à la censure de ne permettre l'impression d'aucun article qui contiendrait son éloge, « Parce » que, dit-il, c'est à l'avenir seul à juger si je » serai digne d'éloge ou de blâme. » Comme on lui présentait la liste d'apanage de la famille royale, il effaça le nom de sa mère en disant : « Ma mère ne doit pas être du nombre des pen- » sionnés. » Ce fut avec cette belle aurore que se présenta le nouveau règne.

Quant à la manière dont le roi de Hongrie et de Bohême envisageait les affaires de France, on n'avait encore là dessus que peu d'indices. Le parti du baron de Breteuil, chargé au dehors des intérêts du roi et de la reine de France,

sembla décliner, et le parti des princes ou de l'émigration parut au contraire prévaloir à la nouvelle cour. François fit assurer les princes français « qu'il resterait fidèle au système de » son père ; » assurance susceptible d'interprétations diverses. L'ambassadeur constitutionnel, marquis de Noailles, n'eut plus aucun crédit : depuis la mort de Léopold il était en quelque sorte gardé à vue.

A cette époque, et avant même qu'on ne reçût à Paris la nouvelle de la mort de l'empereur, il s'y opéra une révolution ministérielle qui précipita l'Europe vers cette guerre mémorable qui devait effacer dans l'histoire les revers et les prodiges de la guerre de trente ans. On n'y préluda que par de grandes intrigues en France. Le ministre Narbonne, qui, de concert avec les constitutionnels, peu goûtés à la cour, s'était tant agité dans les préparatifs hostiles en allant lui-même sur les frontières visiter les places fortes et inspecter les troupes, vit néanmoins décliner sa popularité à mesure que le parti démocratique prenait le dessus. Il crut s'assurer dans l'assemblée les suffrages du parti anti-ministériel, d'abord en se mettant en relation avec Condorcet, Brissot, Carra et d'autres députés meneurs des jacobins et très-suspects à la cour, ensuite en dénonçant dans les

journaux, comme ennemi de la constitution, son collègue Bertrand de Moleville, ministre de la marine, avec qui il était en dissidence. Le renvoi de M. de Narbonne fut aussitôt résolu dans le conseil, malgré la réclamation de M. de Lafayette. Congédié par le roi, M. de Narbonne ne retira de sa démarche que le triste avantage d'entraîner son adversaire dans sa chute, et de désorganiser entièrement le ministère. Dès lors Brissot et la faction ardente voient jour à s'avancer eux-mêmes dans le pouvoir, à s'emparer de la direction de la guerre et de la politique extérieure. Ils concertent aussitôt une dénonciation en forme contre le ministre de Lessart, qui semble avoir toute la confiance du roi, et qui, à leurs yeux, sert de lien entre le cabinet de Vienne et le parti qui dirige en secret les conseils de Louis XVI; ils arrêtent dans leurs réunions que Brissot fera sur-le-champ le rapport insidieux qu'il a préparé d'avance, et sans le discuter ni le communiquer au comité diplomatique, dont il est membre, mais où le ministre a aussi ses créatures. Tout étant disposé dans le dessein de frapper un grand coup, à peine le député Girardin, à la séance du 10 mars, voit-il l'assemblée occupée du renvoi de Narbonne, qu'il impute à l'inertie combinée du ministère la cause des

troubles de la France. « Je demande, dit-il, » l'accusation contre les ministres; les rapports » prouveront que l'un d'eux est plutôt ministre » de Léopold que de Louis XVI. » Gensonné soutient que tous les ministres sont coupables de trahison envers la nation et le roi. Guadet dit qu'au dedans les rênes du gouvernement sont dans les mains de l'aristocratie; qu'au dehors Léopold, les rois de Prusse et d'Espagne dirigent le fil des relations de la France : il demande que Brissot soit entendu à l'instant. Brissot monte à la tribune, et avant d'entrer dans la discussion des pièces renvoyées au comité relativement aux négociations avec la cour de Vienne, il présente avec art les principaux faits qui les avaient précédées. Il examine d'abord la conduite à tenir vis-à-vis de l'empereur, ensuite le parti à prendre à l'égard du ministre des affaires étrangères; il rappelle que la circulaire de l'empereur aux diverses puissances de l'Europe, et son traité avec le roi de Prusse prouvaient un concert formé contre la sûreté et la constitution de la France, ce qui avait nécessité le décret du 25 janvier, décret qui exigeait une déclaration précise de l'empereur; il ajoute que le ministre de Lessart, après avoir provoqué cette mesure dans le comité, en avait fait faire ensuite une censure

amère dans un message; qu'il en avait imposé en annonçant que le roi avait écrit à l'empereur, tandis qu'il ne s'agissait que d'une lettre de lui ministre; que dans cette lettre, en avouant qu'il avait été un temps, avant l'acceptation de la constitution, où *la cause des émigrés était liée à celle du roi*, opinion qui démontre qu'alors de Lessart était un traître envers le roi ou envers la nation, il avait ainsi justifié la ligue formée par l'empereur. Brissot établit que la politique de l'empereur n'a pas varié; que loin de désavouer le concert avec les puissances, il vient, le 12 février, de faire un nouveau traité avec la Prusse. Il s'attache ensuite à prouver que la conduite qu'il y avait à tenir dans chaque circonstance était si simple, si clairement indiquée, qu'à moins de trahison ou d'ineptie extrême on ne pouvait pas en suivre une autre. Il soutient comme un principe incontestable que la responsabilité du ministre des affaires étrangères est très-différente de celle de ses collègues, en ce qu'elle peut très-rarement être exercée à son égard sur des preuves positives et matérielles; qu'il ne faut pas se réduire à discuter s'il a enfreint ou exécuté les lois; qu'il faut principalement examiner s'il a trahi ou négligé l'intérêt national; que plus ces différentes manières d'envisager cet intérêt et d'apprécier des

mesures politiques rendent cette responsabilité difficile à examiner, plus elle doit être sévère, soit en raison de la grande confiance que la nature des choses force d'accorder au ministre, soit en raison des ressources d'impunité que lui fournissent sa double correspondance, l'une ostensible et l'autre secrète, et la facilité qu'il a de n'en communiquer que ce qu'il veut. « L'incapacité seule, ajoute Brissot, devient dans un tel ministre un véritable crime ; car s'opiniâtrer à tenir le gouvernail dans une tempête lorsqu'on n'a ni la force, ni la tête, ni le courage nécessaires, c'est s'exposer à être l'assassin de ses frères, qu'un homme plus habile pourrait sauver. »

Après avoir ainsi disposé l'assemblée à punir aussi sévèrement l'incapacité que la trahison, Brissot accuse principalement de Lessart d'avoir compromis la sûreté et la constitution de la France en ne donnant aucune connaissance au corps législatif de la circulaire de juillet, du traité avec le roi de Prusse, de la convention de Pilnitz, ni même de la déclaration du mois de novembre. « Si le ministre a connu ces pièces, dit-il, son silence est une trahison ; s'il ne les a pas connues, sa négligence est excusable. » Brissot l'accuse en outre d'avoir celé, jusqu'au 1^{er} mars, l'office reçu le 12 jan-

vier, qui annonçait les sentimens hostiles de l'empereur. C'était la note remise le 5 janvier par le prince de Kaunitz à l'ambassadeur de France¹, et où le chancelier de cour et d'État faisait ressortir la faiblesse et la pusillanimité de la majorité des membres de l'assemblée nationale, qui, disait-il, pliaient continuellement sous l'ascendant d'une minorité factieuse. En exprimant toute son horreur pour le parti des révolutionnaires ardens et décidés, appelés jacobins, le chancelier de cour et d'État disait, au nom de l'empereur : « Ces monstres ne » sont pas assez abhorrés, assez connus ; ils » ne sont pas seulement ennemis de toutes les » religions et de tous les trônes, c'est à l'ordre » social, aux propriétés, aux propriétaires qu'ils » en veulent pour établir partout la souverai- » neté des brigands. » Cette note avait paru si amère au ministre, et si propre à irriter les passions, qu'il s'était d'abord abstenu d'en donner connaissance au comité diplomatique, et avait surtout évité de la communiquer à l'assemblée, ce dont on lui faisait un grief. Enfin Brissot l'accusait d'avoir donné le change, en atténuant les preuves indubitables du concert des rois réunis (suivant eux) *pour le maintien de la tranquillité publique et la sûreté des cou-*

¹ Mentionnée ci-dessus, pag. 192.

ronnes, et d'avoir demandé à cet égard des explications, tandis qu'il avait les pièces authentiques sous les yeux. En conséquence de ces griefs, Brissot proposait le décret d'accusation contre de Lessart. L'assemblée et les tribunes applaudirent avec transport; et, à la suite d'une brillante improvisation de Vergniaud contre ce ministre et contre la cour, le décret fut mis aux voix et adopté à une très-grande majorité, sans que l'accusé eût été entendu dans ses moyens de défense.

Louis XVI assistait à son conseil quand cette foudroyante nouvelle lui parvint; il en fut vivement affecté : on lui enlevait à la fois deux ministres en qui il avait placé sa confiance, l'un par une accusation capitale, l'autre en le forçant à la retraite ¹. La consternation et le découragement se peignirent sur sa physionomie dans ce triste conseil du 10 mars, pendant la durée duquel, pour mettre le comble à ses chagrins, arriva le courrier de Vienne qui lui apportait la nouvelle de la mort de l'empereur Léopold.

Le parti dominant ne vit dans cet événement inattendu que la chance la plus heureuse qui pût se présenter en faveur des progrès et du triomphe de la révolution.

¹ M. Bertrand de Moleville.

Le fil de la ligue formée contre elle ne se trouvait plus dans les mains de l'Autriche ; le successeur de Léopold , en sa qualité de chef de cette maison , n'était nullement à craindre pour la France comme agresseur ; et quelques mois de répit semblaient encore assurés au parti qui voulait la guerre, s'il lui convenait d'en profiter pour compléter ses armemens. Déjà même on croyait à Paris que l'Autriche serait forcée par les circonstances d'abandonner au moins pour quelques mois le ton menaçant. Les diplomates constitutionnels discutaient par avance la question de savoir si le sceptre de la coalition passerait dans les mains de Frédéric-Guillaume , qui n'avait pas, disaient-ils , pour s'en emparer le même intérêt que Léopold , ni l'ambition orgueilleuse de Catherine , ni l'ardeur chevaleresque de Gustave III.

Mais Gustave lui-même était frappé à mort. Quinze jours après le décès de Léopold il succomba d'une manière encore plus tragique , par l'effet d'une conspiration née du mécontentement de la noblesse suédoise , à laquelle , en 1772 , il avait ravi , à l'aide des subsides du cabinet de Versailles , une grande partie de ses prérogatives : c'était une réaction. L'exemple de la révolution française ayant fait naître au sein de cette noblesse un esprit plus ardent

d'opposition, Ankarstroëm, l'un des conjurés, s'arma contre Gustave dans la nuit du 16 au 17 mars, et lui tira un coup de pistolet à brûle-pourpoint dans un bal masqué. Quoiqu'averti du danger par un billet anonyme, Gustave, par un excès de témérité, s'obstinant à paraître au bal, n'avait pu échapper à sa destinée. Il survécut encore douze jours à sa blessure, et dans ce triste intervalle il lui échappa cette réflexion remarquable : « Je voudrais bien savoir ce que » Brissot dira de ma mort ! » Elle fit en Europe, et surtout à Paris, une grande sensation. Il semblait que la révolution française, avant même d'en venir à combattre les rois à coups de canon, avait le pouvoir magique de se débarrasser des têtes couronnées qui se déclaraient le plus vivement contre elle.

Les émigrés surtout déplorèrent la mort du roi de Suède. « Il y a maintenant, disaient-ils, *du vide dans le Nord.* » La plupart attribuaient à la *propagande* la première idée du complot sous lequel venait de succomber ce prince. « Le coup est parti de France, s'écriaient-ils, et les *régicides* préparent bien d'autres » forfaits. » Cette manière de voir sombre s'accréditait peu en Allemagne. La mort de l'empereur Léopold y parut bien autrement importante : elle arrivait dans un moment où la

vacance de l'empire, ou l'éclipse du chef de la coalition ne pouvait manquer de faire vaciller le système politique de l'Europe centrale; mais en réalité la mort de Léopold ne fit que suspendre un moment et précipiter ensuite les événemens avec plus de violence. La composition du nouveau ministère, que Louis XVI dans ses perplexités et dans sa détresse se vit contraint de former, était désormais incompatible avec aucune vue de conciliation et de paix. Frappé du décret d'accusation porté contre le ministre des affaires étrangères de Lessart, et redoutant de voir dénoncer la reine, ainsi qu'on l'en avertit secrètement, Louis laissa là les moyens termes, et reçut les ministres des mains de la faction ardente qui voulait le subjuguier par la guerre. Peut-être cette mesure désespérée aurait-elle pu le sauver, s'il y avait eu dans ses résolutions plus de franchise et dans son caractère plus de fermeté : on ne perd les couronnes que par faiblesse ou par entêtement.

Le ministère français de la fin de mars 1792 marque dans l'histoire par cela seul qu'il eut pour chef le célèbre Dumouriez, militaire-diplomate plein de capacité, de feu, d'impudence, d'audace et d'ambition. Fils d'un commissaire des guerres, Dumouriez, sous le règne précédent, s'était fait remarquer de bonne heure sur les

champs de bataille en Allemagne et dans quelques missions diplomatiques, car ses penchans le portaient tout autant vers la politique que vers la guerre. Il avait nourri cette première passion à l'école de la diplomatie immorale du publiciste Favier, cheville ouvrière de la correspondance secrète du comte de Broglie sous Louis XV. Favier était un homme de génie dans son genre, un penseur profond, très-instruit, mais cynique et sans principes, fertile en expédiens, en projets vastes, en combinaisons machiavéliques. Par ses saillies, par son cynisme à la fois docte et effronté, il exaltait et tournait à son gré la tête des jeunes adeptes qu'il initiait dans les mystères de la politique. C'était à ses leçons mêmes ou par la connaissance de ses écrits qu'on avait vu se former dans la carrière diplomatique les divers personnages qui ont successivement figuré comme explorateurs ou négociateurs sur l'avant-scène ou sur la scène même de la révolution.

Dumouriez, au milieu d'une crise sociale, nageait pour ainsi dire dans son élément. Il avait adopté avec ardeur et bonne foi les principes des constitutionnels; mais il était toujours prêt néanmoins à servir le roi d'abord, comme Mirabeau, à l'ombre des libertés publiques, ou bien à se réunir à tel parti de la ré-

volution qui offrirait à son ambition pétulante plus de chances et d'attraits : ses liaisons avec le député Gensonné, l'un des chefs de la faction de Brissot ou de la Gironde, ne furent pas stériles. C'était lui d'ailleurs qui, dans des mémoires rédigés de sa main et dans des conférences politiques, avait poussé ce parti à la guerre en lui donnant pour règle d'exiger la dissolution du concert des puissances. Dumouriez n'était pas non plus sans appui auprès de Louis XVI : l'intendant de la liste civile, de Laporte, son ancien condisciple, lui fraya aussi la route du ministère. Lumières acquises, expérience pratique, connaissance parfaite des hommes et des rouages qui constituent les divers gouvernemens, coup d'œil exercé, soit comme homme politique, soit comme homme de guerre, rien ne manquait à Dumouriez que la prudence, qui mûrit et achève son ouvrage.

Nommé ministre des affaires étrangères le 16 mars, il met à son acceptation une condition, *sine quâ non*; il veut un secours de six millions pour les dépenses secrètes de son département, et annonce au roi que si on le lui refuse, il ne prendra pas le portefeuille. Fort du parti qui l'a poussé au ministère, il obtient l'assurance qu'il aura les six millions à sa disposition, dont il ne sera tenu de rendre aucun

compte. Il s'installe plein de confiance , organise ses bureaux, et s'entoure de ses créatures. Voici son premier discours à l'assemblée :

« Le roi, en me nommant ministre des affaires » étrangères, dit-il, a cherché à prouver son at- » tachment à la constitution. Nous sommes » devenus les gages de la confiance publique, » de l'accord entre les pouvoirs constitués, et » de l'union qui seule peut nous donner les » moyens de résister à l'orage et de l'écartier. » Pendant que vous travaillerez à perfectionner » nos lois, à dissiper les factions, à rétablir l'or- » dre dans le royaume, à faire renaître la con- » fiance ; pendant que mes collègues travaille- » ront, chacun dans leur département, à donner » à l'exécution des lois l'ensemble et la force » nécessaires, je serai auprès des puissances » étrangères l'organe de votre énergie. La vérité » dictera toutes mes dépêches au nom du roi » des Français. Une nation libre et puissante ne » doit point avoir recours à l'astuce et au men- » songe. Votre confiance nous a précédés dans » le ministère, qu'elle nous y accompagne. L'as- » semblée nationale, le roi, les ministres ne » seront plus qu'un tout indivisible. »

Le roi connaissait déjà les principes et les opinions de son nouveau ministre sur la révolution. Il les avait précédemment développés

dans un mémoire qu'il avait fait parvenir à Louis XVI vers la fin de l'année 1791¹. Quant à son principal mobile, on a vu que Dumouriez n'était entré en fonctions qu'après s'être assuré le *nerf* de la diplomatie.

Selon son propre parti, voici les principes d'après lesquels il devait la régler. La diplomatie française présentait deux réformes à exécuter avec promptitude : celle des hommes et celle des places. « Où sont les envoyés patriotes ? disait l'un des organes du comité diplomatique² ? Est-ce un M. de Châlons à Lisbonne ? ses liaisons avec MM. de Coigny et de Polignac, ses complaisances pour le duc Luxembourg ne sont-elles pas assez connues ? Est-ce un M. de Durfort à Venise ? A-t-on oublié la cocarde blanche arborée dans son palais à la nouvelle du départ du roi pour Varennes ? M. de Moustier, nommé pour Constantinople, a été désigné pour Londres. Eh bien, lisez la *Police dévoilée* par M. Manuel, tom. 1^{er}, pag. 242, vous jugerez sa délicatesse ! Que le comité diplomatique lise sa correspondance de Prusse, il jugera son patriotisme. M. de Choiseul-Gouffier

¹ Il est rapporté dans le *Recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer*, et avait été remis au roi par de Laporte, son intendant.

² Dans un article semi-officiel et intitulé *Diplomatie*, publié le 4 avril.

est à Constantinople : ouvrez, ouvrez aussi sa correspondance, et vous douterez si elle est écrite de Worms ou des rives du Bosphore. Des talens littéraires et les gravures d'un ouvrage fait par des coopérateurs sont quelque chose pour les arts; mais sont-ils des garans suffisans du civisme d'un ambassadeur? Et tant d'autres, qu'il serait trop long de nommer, qu'ont-ils fait pour mériter notre confiance, ou plutôt que n'ont-ils pas fait pour la perdre?»

Voyons maintenant le chapitre des dépenses : « A quoi sert un ambassadeur à Rome, à Florence! deux cent mille francs de traitement à Rome! un ambassadeur à Parme pour assister aux processions de l'infant! à Venise un ambassadeur pour voir lancer le *Bucentaure*! à Gènes, dont le territoire n'est qu'une langue de terre, un ministre pour complimenter les sénateurs et prendre des leçons de *sigisbéat*!..... N'est-il pas plus important de surveiller l'ambition orgueilleuse de la maison d'Autriche, plutôt suspendue qu'anéantie par le coup qu'elle vient de recevoir?..... » On indiquait ensuite un plan de réduction de dépenses et de réduction de places à la nomination du pouvoir exécutif, et on citait avec éloge MM. Ternaut, Descorches Sainte-Croix, Sémonville et Bigot de Sainte-Croix, qu'on présentait comme dignes

d'occuper de meilleures et de plus importantes légations. » Ce qu'on propose, ajoutait l'organe du parti dominant, l'ancien ministre se serait bien gardé de l'exécuter; la raison en est simple: M. Ternaut est honoré de la confiance de Washington, et il est l'ami de M. de Lafayette; ne serait-il pas mieux placé à Londres qu'à Philadelphie? M. Descorches Sainte-Croix est du club des jacobins, et il était à la tête de sa municipalité; ne serait-il pas mieux à Madrid qu'à Varsovie? M. de Sémonville, électeur de 1789, et réuni à la commune le 13 juillet, a mis sur sa porte à Gènes la devise de la nation le jour qu'on croyait le roi à Montmedy, et de plus il est désiré à Constantinople par tout le commerce de Marseille et de Lyon. M. Bigot de Sainte-Croix est un homme sincèrement ami de la révolution, et qui, placé en Pologne, y recevrait le prix de ses services par un avancement réel. Il connaît la Suède et la Russie, et il pourrait en étudier les mouvemens. »

Peu disposé néanmoins à être régenté, le nouveau ministre se borna d'abord aux changemens suivans dans le corps diplomatique français : il envoya M. de Maulde, son parent, à La Haye; M. Lehoc à Hambourg; M. de Vibraye à Copenhague, et M. Villars à Mayence.

Dumouriez mit sous les yeux du comité

diplomatique un rapport confidentiel sur l'ensemble de son département ¹. La France, malgré sa grande existence, était devenue, selon ce ministre, dans l'état politique de l'Europe, une puissance tout au plus du second ordre. La révolution et les mouvemens des émigrés avaient achevé de l'anéantir, et elle était alors comme effacée du tableau politique. On avait chargé les affaires étrangères d'environ un million de pensions pour de grands seigneurs, pour des étrangers et pour des services secrets, comme espionnage; et enfin pour le secret des postes, c'est-à-dire pour l'abus de l'ouverture des lettres.

On traitait en France, dans l'opinion, comme ennemis les cabinets qui désapprouvaient les excès de la révolution et qui donnaient retraite aux émigrés, ce qui en soi-même n'était pas répréhensible; mais on devait regarder comme hostiles les gouvernemens qui se déclaraient plus ouvertement contre la nation française, en prenant hautement le parti des émigrés, en protégeant la levée de corps armés sous des enseignes et des dénominations françaises, et avec l'intention ouverte de faire

‡ En comparant les détails qui, dans ces Mémoires, concernent Dumouriez avec ceux qu'il rapporte lui-même dans ses propres mémoires, on aura une idée des réticences qu'il a cru devoir s'imposer à cause de sa position et de certaines convenances politiques.

la guerre civile; en donnant aux princes français non-seulement de simples pensions alimentaires, mais de vrais subsides pour payer leurs troupes; en refusant de traiter dorénavant avec les ministres de la France, négociant au nom du roi; en reconnaissant, quoiqu'avec un caractère secret, les plénipotentiaires des princes émigrés; en ayant l'air de voir en ces princes le vrai gouvernement et l'unique représentation de la monarchie française.

La Russie montrait contre la révolution un acharnement très-violent. Peut-être, selon Dumouriez, couvrait-elle une politique profonde. Cette puissance ne pouvait que gagner à jeter loin d'elle les armées de la Prusse et de l'Autriche, et à les envoyer se détruire contre les places fortes dont la France est hérissée.

La nation véritablement intéressée à ce que les troubles qu'occasionait la révolution française se terminassent promptement et sans s'étendre au-dehors, était la nation germanique. Dumouriez voyait en elle trois intérêts très-distincts : celui du corps germanique proprement dit ou de l'Empire, celui du roi de Prusse, celui de la maison d'Autriche. Ces intérêts, bien entendus, devaient engager ou à une neutralité parfaite ou à une médiation conciliatoire. Mal

entendus, ils entraînaient nécessairement et très-promptement la guerre.

Le corps germanique avait été lésé par les décrets constitutionnels dans la personne de ses membres qui avaient des enclaves dans l'Alsace, parce que ces biens se trouvaient nécessairement déchargés des droits féodaux et de tout servage.

Mais c'était une simple discussion juridique, suivant Dumouriez, discussion qui n'intéressait pas assez tout le corps germanique pour le mettre dans le cas d'avoir recours aux armes. Il était juste, disait-il, d'acheter le droit de souveraineté de quelques-uns de ces enclaves, et d'indemniser pour les droits utiles de toutes ces propriétés : l'affaire était en négociation. Déjà plusieurs de ces petits souverains, comme le comte de Lowestein-Wertheim, avaient passé des traités avec le prédécesseur de Dumouriez, qui eût réussi à les satisfaire en suivant les règles exactes de la justice, si les grands souverains de l'Empire, ajoutait le nouveau ministre, n'en avaient pas fait une affaire générale pour l'embrouiller. Il en aurait coûté de l'argent à la France, et l'assemblée n'était pas assez injuste pour refuser un accommodement raisonnable, qui était la base des négociations du ministère, et qui convenait au corps

germanique par de hautes considérations très-importantes. Une guerre contre la France, poursuivait Dumouriez, ne pouvait donc que ruiner le corps germanique, qui n'avait rien à y gagner; au contraire, si la Prusse et l'Autriche rétablissaient la monarchie arbitraire, elles seules profiteraient du démembrement, et toute augmentation de leur puissance allait au détriment des autres États de l'Empire et à la diminution de sa force constitutive. C'est d'après ces principes que Dumouriez adressa de nouvelles instructions aux divers envoyés de France en Allemagne.

Venant à l'Autriche, il représenta que le seul moyen de ramener la confiance des Français dans la cour de Vienne, eût été de faire jouer à cette cour le noble rôle de conciliatrice, convenable à sa dignité et à ses véritables intérêts, puisque par là elle eût assuré à la France son régime constitutionnel, et à elle-même la confirmation de son alliance sur des bases invariables et la garantie de la tranquillité des Pays-Bas. Dumouriez rappelait que la cour de Vienne avait paru d'abord adhérer à cette vue politique, puisque le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, avait envoyé précédemment un agent à Paris pour négocier sur ces principes. Mais que d'un

autre côté cette même cour, prenant dans ses notes récentes le ton de l'aigreur et de l'hostilité, hérissait d'entraves et d'obstacles la négociation des indemnités des princes allemands, les menaçait même de faire casser par la diète de l'Empire tous les traités, et excitait surtout les Cercles pour les engager à en faire une cause commune et les tirer ainsi de leur esprit de neutralité. Annonçant l'intention de ramener la négociation avec l'Autriche au point de dignité et de respect mutuel qui convenait à deux grandes puissances, il communiqua au comité diplomatique un échantillon de sa correspondance avec cette cour.

Voici quelques traits de sa première dépêche¹ à M. de Noailles : « Les affaires, lui mandait Dumouriez, doivent prendre par la mort de Léopold une direction nouvelle. La disgrâce que M. de Lessart vient d'éprouver est venue en grande partie de la faiblesse de sa négociation, qui, à l'avenir, va prendre une marche simple et vraie : telle est l'intention du roi, et c'est ce qu'il m'a recommandé en entrant au ministère. Ce que vous me mandez sur le caractère du roi de Hongrie et de Bohême fait espérer qu'il envisagera les horreurs d'une guerre interminable, dont lui seul serait dans le cas de

¹ Du 19 mars 1792.

faire les frais, et d'essuyer les pertes quand même il réussirait à ruiner la France. Certainement, s'il favorisait la fureur coupable des émigrés qui déchirent le cœur paternel du roi, il n'en résulterait pour lui qu'un état de faiblesse et d'épuisement, pareil à celui dans lequel il aurait plongé la France elle-même, et alors il perdrait tout l'ascendant que deux cents ans de possession du trône impérial ont donné à ses prédécesseurs : voilà le tableau de ses dangers en cas de succès. Si, au contraire, la guerre qu'on semble nous déclarer tournait mal pour les puissances attaquantes, alors les succès de la France seraient uniquement nuisibles au roi de Hongrie et de Bohême, puisque lui seul possède les États limitrophes dans lesquels se répandraient nos armées victorieuses.....

Dumouriez, après avoir examiné les motifs de la guerre dont on menaçait la France, ajoutait : « Je ne parlerai point des clubs et des pamphlets : ce ne peut pas être un motif de guerre; si c'en était un, depuis long-temps toutes les puissances de l'Europe auraient été forcées de faire une croisade contre l'Angleterre..... Le concert des puissances est évidemment dirigé contre le roi; ce concert n'est que momentané, parce qu'il blesse l'ordre et l'intérêt politique; il ne peut pas durer, et il cessera néces-

sairement ou après la guerre ou pendant la guerre. Dans tous les cas, le chef de la maison d'Autriche restera isolé, épuisé de finances et de troupes. Tout ce danger peut cesser de part et d'autre par une déclaration franche de la cour de Vienne et par un désarmement réciproque. Le prétexte de la nécessité de beaucoup de troupes dans les Pays-Bas, pour empêcher l'esprit de révolution d'y pénétrer, est un motif insuffisant. Les armées ne contiennent pas les peuples quand ils veulent être libres; plus on oppose de force, plus l'énergie s'augmente et devient fureur : Gênes en est un exemple pour la maison d'Autriche; cette ville médiocre a chassé de son sein une armée entière. La révolution française en est un exemple encore plus frappant. La cour de Vienne sait bien quels ont été les agitateurs de la Belgique; elle sait bien que l'assemblée constituante a rejeté les Belges, parce que leur révolution théocratique était l'inverse de la nôtre. La diminution des troupes dans cette province est donc un des points nécessaires, ainsi que l'expulsion de tous les émigrés armés et attroupés de toutes les provinces de la domination autrichienne. Cet exemple entraînerait les souverains inférieurs de la ligue germanique; bientôt les attroupe mens et les soupçons cesseraient de part et d'autre;

toutes les menaces et les préparatifs de guerre s'évanouiraient, et il ne resterait plus qu'à arranger à l'amiable l'affaire des princes possessionnés : cette affaire ne peut pas se traiter au milieu du tumulte des armes. Quant au concert des puissances, comme il n'a qu'un objet qui n'existerait plus, comme c'est un monstre politique, il se détruira lui-même : telles sont les bases sur lesquelles le roi vous ordonne de traiter avec la cour de Vienne. »

Passant à la Prusse, Dumouriez rappelait les motifs qui avaient porté cette puissance à changer entièrement son ancien système politique, et à contracter avec la cour de Vienne une alliance qui ne faisait que suspendre leur vieille rivalité. Quoique la Prusse traitât la France avec rigueur et parût favoriser les émigrés, Dumouriez toutefois était d'avis de ne pas cesser de ménager la cour de Berlin; il regardait son rapprochement avec la cour de Vienne comme une aberration politique qui ne tiendrait pas. En conséquence, il concluait que, sans s'arrêter au parti que prendrait le roi de Prusse, il fallait ne pas le traiter en ennemi, et séparer toujours sa cause de celle de l'Autriche; par là on laisserait une porte ouverte à des négociations conciliatoires, quand on s'apercevrait de quelque refroidissement dans une alliance aussi peu naturelle.

Considérer ainsi le traité qui liait le cabinet de Vienne à celui de Berlin, de même que les dispositions de ce dernier cabinet à l'égard de la France, formait le fond du système politique du nouveau ministre des affaires étrangères; le comité diplomatique en était lui-même imbu, et ce comité était l'élite de la faction qui provoquait et voulait la guerre. Les orateurs, les écrivains du même parti avaient tous le mot d'ordre. Signaler comme une monstrueuse alliance, comme un inceste politique l'union des deux grandes puissances de l'Allemagne, si longtemps rivales, telle fut leur tâche. Dumouriez, mettant de côté le caractère et les dispositions de Frédéric-Guillaume, affectait même d'être convaincu que le cabinet de Berlin n'était nullement sincère dans sa liaison avec l'Autriche, et il donna cette direction politique aux instructions confidentielles qu'il transmit au comte de Custine, qui, dans les premiers jours de mars, était venu remplacer à Berlin M. de Ségur, mais seulement en qualité de chargé d'affaires. Dumouriez, qui faisait un cas infini de ce jeune négociateur, prétendit d'abord l'attacher auprès de la cour de Prusse comme ministre plénipotentiaire, fondant sur la dextérité de sa négociation de grandes espérances; mais M. de Custine ne réussit point à se faire reconnaître. Du-

mouriez lui manda de ne pas se décourager, de rester ferme à son poste en se ménageant les moyens secrets dont les ressorts lui étaient connus; que du reste il croyait inutile de diriger de loin son langage; qu'il lui laissait à cet égard toute la latitude d'une confiance sans bornes.

Le négociateur ne s'abusait point sur sa position, et il entrevoyait la marche des affaires: ni les sentimens du roi de Prusse sur la révolution française, ni ses préparatifs hostiles ne pouvaient échapper à ses investigations; il savait que Frédéric-Guillaume détestait cordialement la révolution française, et qu'il brûlait de la combattre; on pouvait même croire qu'il en redoutait l'influence d'après l'ordre récent émané de son cabinet. Cet ordre portait de désarmer les paysans des provinces prussiennes, et de défendre la circulation d'écrits dangereux dans les campagnes. Quant aux préparatifs hostiles, on n'en faisait déjà plus aucun mystère.

Outre les troupes formant les garnisons prussiennes en Westphalie et dans la forteresse de Wesel, mises au complet, onze bataillons et une division d'artillerie venaient de se rapprocher du Rhin moyen, en prenant leurs quartiers dans les principautés de Franconie, qui n'étaient pourtant pas dépourvues de leurs propres troupes.

Ici se présente naturellement l'occasion de parler de l'incorporation de ces principautés à la monarchie prussienne, et d'introduire en même temps sur le théâtre des événemens, par l'effet de cette dernière circonstance, l'homme d'État, identifié à la Prusse et adopté par elle, qui, pour prix d'éminens services, y est parvenu à la plus haute élévation : c'est le même dont la conduite, la politique, les travaux, les recherches et les vues forment la base et les principaux élémens de ces récits contemporains.

Commençons par ce qui concerne la réversion des deux margraviats, qui, depuis trois siècles, constituaient l'apanage d'un des rameaux de la maison de Brandebourg, et faisons d'abord l'observation que les margraves d'Anspach et de Bareith, placés au centre de l'Allemagne, avaient des attentions plus marquées pour l'Autriche que pour la Prusse, bien qu'ils fussent unis à cette dernière puissance par les liens du sang.

Christian-Frédéric-Charles-Alexandre, margrave de Brandebourg, Anspach et Bareith, duc de Prusse, comte de Sayn, était parvenu à la souveraineté en 1769 : ce prince avait alors trente-trois ans; sa mère était sœur aînée du grand Frédéric, qui avait montré quelque prédilection pour son neveu. A peine sorti de l'en-

fance, le jeune margrave, s'étant mis à voyager avec ses précepteurs, avait séjourné deux ans en Hollande; quittant ensuite les Provinces-Unies, il s'était rendu en Suisse, de là à Venise et à Rome, d'où, revenant à Anspach, il y avait apporté le goût des arts, des lettres et des voyages; il possédait et aimait beaucoup la langue latine. La carrière des armes n'eut aucun attrait pour lui; les nœuds du mariage l'unirent à une princesse de Saxe-Cobourg peu attrayante; d'autres affections le subjuguèrent : il s'attacha long-temps à la célèbre mademoiselle Clairon, qu'il avait connue à Paris. Cette grande tragédienne avait quitté le théâtre dans la force de l'âge, à la suite d'un accès d'humeur provoqué par des tracasseries auxquelles sa fierté et son orgueil ne pouvaient plus s'accoutumer. Après quelques années d'une douce retraite, rendue telle par l'aisance de sa fortune, elle fut attirée par le margrave à la cour d'Anspach, où elle devint en quelque sorte le premier ministre. Elle avait alors cinquante ans, et inspira néanmoins des sentimens jaloux à madame la margrave, tandis que, d'un autre côté, les courtisans la voyaient d'un œil d'envie; car, ainsi qu'elle le dit spirituellement dans ses Mémoires, *Il n'est si petite cour qui n'ait son Narcisse.* Mademoiselle Clairon domina plus ou moins la

petite cour d'Anspach pendant dix-sept ans de sa vie, et ne quitta l'Allemagne pour revenir à Paris qu'au début de la révolution, piquée de se voir supplantée dans l'affection du margrave par lady Craven, qui fixa pour jamais ce prince inconstant. A cette époque, il n'était plus lui-même dans l'âge des passions; le soin de ses magnifiques haras, la chasse au cerf, et de douces habitudes charmaient ses loisirs dans sa retraite de Triesdorf, à trois lieues d'Anspach; il en préférait le séjour à celui de sa capitale, et plus encore à celui de Bareith, ville qu'il n'aimait pas. Souvent même il passait l'hiver à Triesdorf, qu'avait embelli un jardin anglais, ajouté par lady Craven au grand parc. C'était presque toujours l'Italie qui devenait le but des voyages par lesquels le margrave, rompant de loin en loin la monotonie de ses habitudes, cherchait à se distraire des soucis de l'administration de ses États. Ce prince était sans héritiers et sans espérance d'en avoir; à sa mort, ses deux principautés devaient tomber en partage au roi de Prusse en vertu de ses droits éventuels. L'idée d'aller vivre paisible et tranquille en Angleterre comme un simple particulier, étant venue au margrave, il songea dès lors à abdiquer le gouvernement de son pays pour en transférer de son vivant la souveraineté à Fré-

déric-Guillaume. Ce n'était pas une mince acquisition pour ce monarque que celle de deux principautés au cœur de l'Allemagne, offrant ensemble quatre cents lieues carrées d'étendue, et une population de trois cent soixante-dix mille âmes, avec un revenu de plus d'un million d'écus de Prusse. Le territoire de Bareith comprenait à lui seul dix-huit villes et trente-six bourgs ; celui d'Anspach quinze villes et soixante-seize bourgs, indépendamment des villages et des hameaux. Le pays d'ailleurs offrait toutes les ressources nécessaires à l'homme civilisé, de même que tous les élémens appropriés à une gestion paternelle ; mais jusqu'à ces derniers temps l'administration des margraviats n'avait pas toujours été bien entendue ni réglée avec assez d'intelligence et d'économie. Plein de son projet, le margrave demanda au roi Frédéric-Guillaume un ministre pour en prendre l'administration. Le roi lui désigna le baron de Hardenberg.

CHARLES-AUGUSTE, baron DE HARDENBERG, issu de la branche aînée de la famille noble de ce nom, dont l'origine remonte à l'époque des empereurs d'Allemagne de la maison de Saxe, naquit dans la ville d'Hanovre le 31 mai 1750. Son père, qui avait embrassé la carrière des armes, s'étant distingué pendant la guerre de sept ans, parvint au grade de feld-maréchal. Élevé

avec soin, Hardenberg perfectionna ses études aux universités de Goëttingue et de Leipsick, et, voulant de bonne heure se vouer aux affaires, il fit en quelque sorte son noviciat dans les bureaux de l'administration publique du Hanovre; mais il sentit lui-même le besoin de s'ouvrir une carrière plus large et de s'y préparer par les voyages. En effet, c'est dans les voyages que tout homme qui se sent appelé à la science de l'administration et aux affaires d'État trouve une véritable étude-pratique. Hardenberg visita en observateur l'Angleterre, la France, la Hollande et l'Allemagne; il vint résider ensuite à Wetzlar, près la chambre impériale, où il compléta ses études sur le droit public. De cette époque date sa liaison intime avec le célèbre écrivain Goëthe. Rentré dans l'administration du Hanovre, Hardenberg fut chargé à deux reprises de missions pour l'Angleterre, l'une en 1778, l'autre en 1782; il ne s'en déclara pas moins pour le parti de l'opposition dans les États; enfin, une circonstance particulière¹ et sa tendance politique le décidèrent sans retour à quitter de nouveau son pays natal.

C'était à l'époque où le duc de Brunswick com-

¹ Cette circonstance particulière se rapportait à des chagrins domestiques : le baron de Hardenberg avait épousé mademoiselle de Reventlow, fort belle personne, dont il se sépara.

mençait dans ses États l'exercice-pratique de la souveraineté avec l'émulation louable d'ajouter à l'éclat de sa réputation militaire le mérite plus modeste d'une administration économe et bienveillante. Le principal objet du duc était de ramener le bien-être dans un pays qui avait souffert et par la guerre et par le délabrement qui en est la suite. Il sentit le besoin d'un concours éclairé et actif : appelant Hardenberg à son service, il le nomma grand-prévôt et son conseil privé. Non-seulement ce choix fut bientôt justifié, mais cette époque même de la vie de Hardenberg décida de son avenir, à la faveur d'une circonstance heureuse : on sait que le duc, neveu du grand Frédéric, s'était voué, n'étant que duc héréditaire, au service de sa couronne, et avait ajouté à la gloire militaire prussienne ; il en était résulté une plus étroite union entre les souverains du duché de Brunswick et la maison royale de Prusse, ce qui explique pourquoi le testament de Frédéric-le-Grand fut déposé aux archives ducales de Brunswick.

A l'avènement de Frédéric-Guillaume, le duc régnant choisit, pour être porteur de ce testament à Berlin, Hardenberg, qui s'efforça de relever cette honorable mission par la manière dont il parut à la cour du nouveau roi. Quelques agrémens extérieurs et personnels ajoutè-

rent à la dignité de sa mission au moment où il présenta lui-même au roi l'acte solennel dont il était porteur. Le roi l'accueillit avec autant d'intérêt que de bonté ; il ne vit pas seulement en lui un de ces courtisans qui ne brillent que par les grâces de leurs manières , mais un serviteur dévoué qui , par sa capacité dans les affaires , semblait destiné à prendre rang parmi les hommes d'État. Hardenberg s'aperçut aisément qu'il avait gagné les bonnes grâces de Frédéric-Guillaume , et plus tard il eut la preuve certaine que l'impression qu'il avait faite au roi n'était rien moins que passagère. En effet, elle se réveilla comme si elle était restée gravée dans l'esprit du roi , quand le margrave , comme nous l'avons dit , lui fit la demande d'un ministre capable de prendre en main l'administration des États qu'il se proposait d'abdiquer au profit de la Prusse. Hardenberg , acceptant avec joie cette haute mission , s'établit à Bareith en qualité de ministre-directeur. Là , répondant à l'attente du margrave , il prit d'une main ferme les rênes de l'administration des deux principautés , et prépara tout pour que le nouveau souverain de ce pays n'eût plus qu'à en recueillir les fruits précieux. Il paya toutes les dettes , diminua les impôts , et introduisit de grandes améliorations dans l'économie rurale.

Dans le courant de 1791, Frédéric-Guillaume ayant attiré le margrave à Berlin pour conférer avec lui sur son projet de résigner ses États à la Prusse, Hardenberg, à l'issue des conférences auxquelles il assista, fut seul chargé de l'exécution des arrangemens projetés entre les deux souverains. Excepté lui et lady Craven, personne autre que le roi n'avait la moindre idée des intentions du margrave. Par son acte d'abdication, arrêté et signé à Berlin au mois de décembre, il cédait ses deux principautés de Franconie à son héritier éventuel le roi de Prusse, moyennant une forte pension viagère ¹.

Le roi ayant conféré à cette occasion le titre de ministre d'État et de guerre au baron de Hardenberg, le chargea d'aller prendre possession, en son nom, des deux principautés. Le 25 janvier suivant, Hardenberg, revenu de Berlin à Bareith, publia l'édit de possession de la Prusse, et fit prêter aux officiers civils et militaires le serment de fidélité au roi. Immédiatement après cette prestation, le roi confirma Hardenberg dans sa qualité de ministre-directeur des principautés de Franconie, en le nommant ministre de son cabinet. Il le chargea spéciale-

¹ Après son abdication, le margrave partit pour Lisbonne, où il épousa Elisabeth Barkeley, veuve de lord Craven; il se retira ensuite en Angleterre, où il est mort en 1806,

ment d'introduire les institutions de la Prusse dans ces nouvelles provinces, et d'en diriger toute l'administration. Sa première ordonnance, adressée à la chambre royale de Bareith, eut pour objet la distribution de vingt mille florins entre les pauvres.

Telle était la situation politique des deux principautés, lorsqu'aux approches de la guerre le roi y envoya en quartier les premiers corps de troupes prussiennes destinés contre la France.

Le roi, que tous ces mouvemens préoccupaient, parut à Berlin le 28 mars pour y donner audience à l'envoyé de l'électeur de Mayence, comte de Hatzfelt, qui venait lui notifier de la part du chancelier de l'Empire la vacance du trône impérial, et l'inviter, comme électeur de Brandebourg, à l'élection du nouvel empereur. L'assemblée d'élection était renvoyée au 3 juillet pour mettre au moins quelque intervalle entre les cérémonies du couronnement précédent et celles auxquelles celui-ci allait donner lieu; on devait y procéder avec moins de faste et de pompe à cause des dépenses que ces cérémonies entraînent, et dont le poids retombait presque tout entier sur les sujets des électorats ecclésiastiques. L'envoyé de Mayence, après sa réception, fut invité à dîner avec le roi, qui retourna ensuite à Potzdam. Les dépêches d'Au-

triche et de Paris étaient l'objet d'une sérieuse attention de la part du cabinet prussien ; le roi continuait à recevoir une correspondance directe du général-major Bischoffswerder, qui n'avait pas encore quitté Vienne. Cet envoyé extraordinaire avait trouvé dans cette capitale le juif Éphraïm, émissaire prussien, déjà signalé à Bruxelles, à Amsterdam et à Paris ; il le fit rappeler, soit qu'il fût contrarié par la présence de cet agent secret, soit qu'il voulût être chargé seul des négociations de tout genre. Bischoffswerder eut de fréquentes conférences avec le maréchal de Lascy et avec le prince de Kaunitz. Non-seulement le roi de Hongrie et de Bohême avait pleinement confirmé les traités de son prédécesseur avec la Prusse ; mais il venait aussi de renouveler le traité d'alliance avec la Russie. L'accord politique entre les deux cours de Berlin et de Vienne n'éprouvait donc aucune altération essentielle ; seulement les derniers arrangemens hostiles pris avec Léopold étaient suspendus, le nouveau roi persistant à rester sur la défensive, au risque d'être attaqué par la France ; mais d'un autre côté François I^{er} était très-résolu à opposer beaucoup de fermeté et d'énergie aux exigences de l'assemblée nationale. La première note officielle que le prince de Kaunitz fut chargé, le 18 de mars, de re-

mettre à l'ambassadeur de France, au nom du nouveau roi, se rapportait aux demandes contenues dans les dernières dépêches de M. de Lessart. Elle était conçue en ces termes :

« Le gouvernement français ayant demandé
» des éclaircissemens catégoriques sur les in-
» tentions et les démarches de feu S. M. l'em-
» pereur, relativement à la situation actuelle
» de la France, le chancelier de cour et d'É-
» tat, prince de Kaunitz, est d'autant moins à
» portée d'en ajouter aujourd'hui de nouveaux,
» que le roi de Hongrie et de Bohême adopte
» complètement sur ce point les sentimens de
» l'empereur, et que les nouvelles demandes
» que M. l'ambassadeur de France a depuis été
» chargé de faire ici, rentrent dans celles aux-
» quelles il a déjà été complètement répondu.

» On ne connaît point d'armement et de me-
» sure dans les États autrichiens qui puissent
» justifier des préparatifs de guerre. Les me-
» sures défensives ordonnées par sa majesté im-
» périale ne peuvent être mises en parallèle avec
» les mesures hostiles de la France; et quant
» à celles que sa majesté apostolique pourra
» juger nécessaires pour la sûreté et la tranquil-
» lité de ses propres États, et surtout pour
» étouffer les troubles que les exemples de la
» France et les coupables menées du parti jaco-

» bin fomentent dans les provinces belgiques ,
» elle ne pourra ni ne voudra jamais consentir
» à se lier les mains d'avance avec qui que ce
» soit. Personne n'a le droit de lui en prescrire
» les bornes. Quant au concert dans lequel sa
» majesté impériale s'est engagée avec les plus
» respectables puissances de l'Europe , le roi de
» Hongrie et de Bohême , et ces mêmes puis-
» sances ne persistent pas moins dans leur opi-
» nion et leur détermination communes. Mais
» ils ne croient pas convenable ni possible de
» faire cesser ce concert avant que la France ait
» fait cesser les causes qui en ont provoqué et
» nécessité l'ouverture. Sa majesté s'y attend
» d'autant plus de sa part , qu'elle présume trop
» des sentimens de justice et de raison d'une
» nation distinguée par sa raison et sa douceur ,
» pour s'interdire l'espoir qu'elle ne tardera pas à
» soustraire sa dignité , son indépendance et son
» repos aux atteintes d'une faction sanguinaire
» et furieuse qui , s'acharnant de plus en plus à
» détruire , par la voie des émeutes et violences
» populaires , tout exercice , toute espèce d'au-
» torité , de lois et de principes , ne vise qu'à ré-
» duire à des jeux de mots illusoires et la liberté
» du roi très-chrétien et le maintien de la mo-
» narchie française , et l'établissement de toute
» constitution et de tout gouvernement régu-

» lier, ainsi que la foi des traités les plus so-
 » lennels, les devoirs les plus sacrés du droit
 » public. Mais, dussent leurs artifices et leurs
 » desseins prévaloir, sa majesté se flatte du moins
 » que la partie saine et principale de la nation
 » envisagera alors dans une perspective conso-
 » lante l'appui, l'existence d'un concert dont les
 » vues sont dignes de sa confiance et de la crise
 » la plus importante qui ait jamais affecté les in-
 » térêts communs de l'Europe.

» Vienne, 18 mars 1792.

» *Signé* KAUNITZ. »

Dumouriez, en donnant connaissance à l'assemblée nationale de cette note du ministre impérial, la fit précéder par une courte explication : « Je prie l'assemblée, dit-il, de retenir la
 » juste indignation que lui inspirera la lecture
 » de cette pièce..... Elle est terminée par un ap-
 » pel à la partie saine et principale de la nation,
 » c'est-à-dire de l'aristocratie, pour l'inviter à se
 » rallier au concert des puissances. J'aime à pré-
 » venir que ce concert sera sans harmonie, et
 » que la France, unie par les liens du patrio-
 » tisme, triomphera de toutes les ligues. J'invite
 » l'assemblée à attendre, pour statuer sur cette
 » pièce, la réponse catégorique que j'ai deman-
 » dée à la cour de Vienne au nom de la nation et
 » du roi. »

L'assemblée, d'après l'invitation de Dumouriez, ne prit aucune délibération, passant à l'ordre du jour immédiatement après la lecture de la note, lecture que les plus bruyantes risées avaient souvent interrompue.

Vainement l'ambassadeur de France à Vienne s'était efforcé de persuader au prince de Kaunitz que, s'il voulait maintenir le repos de l'Autriche et assurer celui de la France, il fallait surtout éviter, dans le langage officiel émané de sa cour, toutes observations qui tendraient à censurer l'administration intérieure du royaume il n'avait cessé de répéter que de semblables critiques, tout au plus permises dans les entretiens particuliers, devenaient, lorsqu'elles étaient consignées dans des écrits ministériels, les offenses les plus sensibles à l'honneur d'une nation.

De son côté, le roi de Hongrie et de Bohême se montra extrêmement choqué de l'ordre donné par Dumouriez, au nom du roi de France, à son ambassadeur, de requérir la diminution des troupes autrichiennes dans les provinces belgiques. S'emportant avec violence chez le prince de Kaunitz, on s'en aperçut à l'altération de ses traits quand il sortit de la conférence qui s'était tenue à ce sujet dans l'appartement même du vieux ministre : c'était le 26 mars. Le prince de

Kaunitz s'étant rendu ensuite chez le roi, on tint conseil privé, et là il fut résolu que le gouvernement, pour toute réponse, donnerait à sa note du 18 mars et à celles qui l'avaient précédée la plus grande publicité possible. En conséquence, toute la négociation entre le cabinet d'Autriche et la France fut livrée à l'impression comme pour éclairer le peuple sur la grande question que la guerre allait décider.

Dans cette attente, Frédéric-Guillaume crut devoir mettre un terme à la mission extraordinaire du général-major Bischoffswerder, qui, dans de fréquentes audiences, avait reçu du roi de Hongrie et de Bohême des témoignages de confiance honorables pour lui et satisfaisans pour sa cour. Avant son départ, l'envoyé prussien eut avec le jeune roi un long entretien, qu'il ramena avec assez d'adresse sur un objet très-important : il s'agissait, d'après une dernière dépêche reçue de Berlin, de disposer le roi de Hongrie et de Bohême à laisser à Frédéric-Guillaume la direction de la guerre offensive contre la France dans le cas où la cour de Vienne persisterait à ne pas en prendre elle-même l'initiative. Selon le roi de Prusse, ce n'était que par l'invasion qu'on pouvait arriver à un résultat politique, et rendre ainsi utile à la cause commune l'armement général : tel était surtout le sentiment

des émigrés français, dont l'influence s'exerçait encore plus sur le monarque prussien que sur ses propres ministres. Bischoffswerder trouva le successeur de Léopold tout prêt à témoigner au roi de Prusse toute sorte de déférences relativement à la conduite de la guerre dès qu'il serait temps d'agir.

Le général-major prit congé, et partit de Vienne le 5 avril pour retourner à Berlin. Il se serait mis plus tôt en route s'il n'avait attendu quelques jours la rédaction d'une circulaire qui devait être adressée aux cours coalisées et aux états de l'Empire comme co-États, à l'effet de demander à chacun les secours qu'il se proposait de fournir en cas de guerre, soit en hommes, soit en argent.

A Prague, il s'arrêta pour convenir, avec le prince de Hohenlohe, du jour et du lieu où le général autrichien pourrait avoir une entrevue avec le duc de Brunswick : c'était à Leipsick qu'elle devait avoir lieu. L'activité des préparatifs redoubla en Prusse à l'arrivée du général-major à Berlin. Toutes les dispositions annonçaient une marche prochaine des troupes. L'ordre antérieur donné par le roi fut encore une fois réitéré ; il portait défense aux régimens d'enrôler des Français, des Alsaciens, des Lorrains, des Suisses, ou tout autre Allemand que des su-

jets prussiens. Les recrues devaient être scrupuleusement examinées après leur arrivée à leurs corps respectifs.

On voit par ce qui précède que la grande question européenne à l'ordre du jour se réduisait , un mois après la mort de Léopold , à examiner si , dans l'intérêt des puissances qui étaient en débats et en armes , il était plus avantageux à chacune d'elles d'attaquer que de se laisser attaquer. Il était visible, d'après les passions qui agitaient la France et le caractère particulier des Français , qu'ils prendraient avec ardeur l'initiative de la guerre : attaquer a presque toujours été à leur avantage. C'était d'ailleurs la doctrine politique de Dumouriez , qui commençait à diriger les affaires de la France , et il était trop entreprenant et trop habile pour manquer l'occasion , en se popularisant , de se frayer toutes les routes qu'aspire à parcourir tout homme pénétré de cet esprit d'ambition politique et militaire qui en révolution n'a pas de bornes.

La négociation avec l'Autriche n'était plus à ses yeux qu'une voie plus sûre pour y arriver , moyennant quelques détours , il est vrai , et avec des formalités plus ou moins adroites pour ménager la conscience de Louis XVI , et le porter naturellement au grand acte de la guerre que

lui seul, en vertu de la constitution, avait le droit de déclarer. Parcourons les détours de ces négociations fallacieuses suivies par chaque puissance pour mettre de son côté les apparences du droit.

La nomination de Dumouriez au ministère avait singulièrement aigri le cabinet autrichien, qui regardait le choix des nouveaux ministres de Louis XVI comme un triomphe de la faction des jacobins contre laquelle le prince de Kaunitz avait lancé plus d'un manifeste qui, loin de leur nuire, les rendaient plus importants. Non-seulement la première dépêche de Dumouriez avait été mal reçue, mais le prince de Kaunitz ne daignait plus traiter lui-même avec l'ambassadeur de France. Le vice-chancelier de cour et d'État, comte Jean-Philippe de Cobentzel, était chargé de ce soin.

Il ne faut pas le confondre, comme on le fait souvent, avec Louis, comte de Cobentzel, son cousin, qu'on verra bientôt figurer d'une manière encore plus saillante dans la haute diplomatie autrichienne. Le comte Jean-Philippe, dont il s'agit, était plus âgé de douze ans. Tous les deux avaient débutés dans les emplois éminens sous les auspices du prince de Kaunitz, dont ils étaient les créatures. Celui-ci fut nommé d'abord conseiller des finances ; il fut employé

ensuite , conjointement avec son cousin , dans l'administration de la Gallicie et du Lodomerie , après le premier partage de la Pologne ; puis on l'envoya ambassadeur au congrès de Teschen. Ce fut après cette mission que le prince de Kaunitz le fit élever à la dignité de vice-chancelier de cour et d'État. Employé comme conseiller privé auprès de la cour des gouverneurs généraux des Pays-Bas à l'époque des troubles , il fut chargé , en 1790 , de négocier avec les chefs de l'insurrection belge ; mais les États de Brabant refusant de le reconnaître , il se retira dans la forteresse de Luxembourg. Là il publia une déclaration par laquelle il révoquait , au nom de l'empereur , tous les édits qui avaient été la cause des déchiremens , espèce de concession qui fut regardée comme un acte de faiblesse. On le croyait en disgrâce à l'avènement de Léopold , quand le vieux prince de Kaunitz le fit appeler à Vienne : en reprenant sa place de vice-chancelier , il devint son coadjuteur au département des affaires étrangères. Vint l'époque où , à la veille de la rupture avec la France , les négociations ne tenaient plus qu'à un fil : ce fil tomba dans ses mains. N'étant rien moins qu'étranger au ton insinuant et à la souplesse française , il ouvrit des conférences avec le marquis de Noailles , et montra des formes polies sans raideur. Il

chercha d'abord à le convaincre que les renforts de troupes envoyés dans les Pays-Bas et dans le Brisgaw ne devaient causer aucun ombrage à la France, qu'il ne sagissait que de maintenir dans les deux pays la tranquillité; il s'attacha aussi à lui faire entendre qu'il n'y avait pas de raison pour que le concert des puissances ne continuât pas d'être ce qu'il avait été jusqu'alors, c'est-à-dire éventuel. Il paraissait d'ailleurs persuadé que le gouvernement nouveau de la France n'avait ni force ni assiette, et qu'on y marchait à grands pas vers le système républicain. « Si » votre constitution, dit-il, est réellement des- » tructive du pouvoir monarchique, elle est » d'un dangereux exemple qu'il ne faudrait pas » laisser aux peuples. Ses succès, s'ils étaient » possibles, seraient encore plus à craindre que » ses inconvéniens, car ils accroîtraient la puis- » sance de la France à un degré qui finirait par » rompre tout équilibre. » Et le ministre autrichien citait en preuve la réunion récente du pays d'Avignon, réunion alarmante pour les couronnes, en ce qu'elle décclairait un plan d'agrégation et d'agrandissement indéfini. Mais dans ses explications il éludait toujours les réponses catégoriques.

Ce n'était pas ce que demandait Dumouriez, très-disposé par caractère à tracer autour des

hommes d'État de l'Autriche le cercle de Popilius. « Je vois, mande-t-il aussitôt à l'ambassadeur,¹ que la négociation se prolongerait indéfiniment, si vous ne la suiviez pas dans l'esprit de ma première dépêche, et si l'opinion de M. de Cobentzel prévalait. Il est absolument impossible de nous convaincre que les troupes qui nous cernent partout ne doivent nous causer aucun ombrage. Comme nous voyons dans toute l'Europe des préparatifs hostiles contre nous, il n'est pas possible de s'en tenir davantage à toutes ces paroles. Notre gouvernement, quoi qu'en dise M. de Cobentzel, a de la force et de l'assiette : il n'est pas du tout question de système républicain; le roi est revêtu d'un pouvoir constitutionnel bien supérieur à celui du despotisme. Si l'on nous croit dans l'anarchie, on ne nous regarde donc pas comme redoutables, et on ne se ligue contre nous que pour partager nos dépouilles; si nous sommes en bon état, on a tort de nous menacer : ainsi, dans tous les cas, il n'y a aucun motif de se liger contre nous. La réunion d'Avignon est encore un vain prétexte; cet État, enclavé au milieu de nos provinces méridionales, a long-temps appartenu à la France, qui n'a jamais laissé

¹ Dépêche du 27 mars.

» prescrire son titre : c'était un procès entre le
» roi de France et le pape ; il est devenu un
» procès entre la nation française, le roi des
» Français et le pape. Il ne peut tout au plus
» finir que par des indemnités, comme dans
» l'affaire des princes possessionnés.

» M. de Cobentzel ne croit pas plus que vous
» aux observations qu'il vous a faites, et qui,
» bien loin d'amener une négociation pacifique,
» obligerait à rompre toute cette négociation,
» d'où dépend le sort de l'Europe. Le roi, chargé
» de la représentation et de la confiance d'une
» grande nation, attend de jour en jour une ré-
» ponse catégorique. Si le successeur de Léopold
» veut maintenir ses traités avec la France, il
» doit rompre sans balancer ceux qu'il a faits à
» son insu et avec des intentions hostiles contre
» elle, et de plus retirer des troupes qui nous
» menacent, parce que cet état de perplexité est
» contraire d'une part aux procédés d'un ancien
» allié, de l'autre aux intérêts de la cour de
» Vienne elle-même. Si cette déclaration n'est
» pas très-prompte et très-franche, le roi, au
» retour du courrier que vous renverrez, se re-
» gardera décidément comme en état de guerre.»

A la réception de cette dépêche, M. de Noailles se mit en devoir de remplir les instructions qu'elle portait. Cet ambassadeur, à l'avènement

de Dumouriez au ministère, encore étourdi du coup qui venait de renverser M. de Lessart, avait donné sa démission¹; mais, s'étant ensuite ravisé à cause de l'appui que lui prêtait M. de Lafayette, il s'était décidé à rester à son poste, et avait rouvert la négociation. C'était par la voie du vice-chancelier, comte de Cobentzel, qu'il faisait parvenir au roi de Hongrie et de Bohême les communications de son cabinet. Dans une longue conférence, le 4 avril au matin, il lui dit tout ce qui pouvait conduire à une explication définitive. Après lui avoir représenté combien les inquiétudes devenaient de jour en jour plus fondées à la vue des préparatifs hostiles qui se faisaient de tous côtés contre la France, il lui déclara que son cabinet avait besoin d'être rassuré autrement que par des paroles; que de simples assurances pacifiques ne lui paraîtraient actuellement avoir pour but que de gagner du temps; qu'enfin les choses en étaient venues au point qu'il avait reçu l'ordre positif de demander une déclaration par laquelle la cour de Vienne renoncerait à ses armemens et à sa coalition, ou d'annoncer qu'au défaut de cette déclaration, le roi de France se

¹ Ce qui lui attira, le 14 avril, un décret d'accusation rapporté le lendemain, attendu que, d'après sa dernière dépêche, il s'était conformé aux ordres du roi en restant à son poste.

regarderait comme en état de guerre avec l'Autriche, et qu'il serait fortement soutenu par la nation entière, qui ne soupirait qu'après une prompte décision.

Le comte de Cobentzel entreprit de justifier sa cour sur les vues hostiles qu'on lui supposait; il protesta que le roi de Hongrie et de Bohême était très-éloigné de vouloir se mêler des affaires intérieures de la France, et ne pensait nullement à appuyer les intérêts des émigrés; il répéta ce qu'il avait déjà dit à plusieurs reprises à M. de Noailles, qu'on avait envoyé des renforts dans le Brisgaw, parce qu'on les avait jugés nécessaires au pays pour y maintenir l'ordre et la justice, et pour être à portée de donner du secours aux États de l'Empire, qui requéraient assistance dans le voisinage. M. de Noailles observa que tant de précautions, d'après le concert qui était connu de la France, ne justifiaient que trop ses alarmes; il insista particulièrement sur la cessation de ce concert, si contraire à ce que la France aurait dû attendre de son allié. Le ministre autrichien lui dit alors que le concert n'était plus une affaire personnelle au roi de Hongrie et de Bohême, qui ne pouvait s'en retirer qu'avec les autres cours, et que ce concert continuerait d'avoir le même objet, aussi long-temps qu'on n'aurait pas ter-

miné ce qui restait à régler avec la France ; il spécifia ainsi qu'il suit les trois points principaux de la négociation :

1^o La satisfaction des princes possessionnés ;

2^o La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon ;

3^o Les mesures que jugerait à propos de prendre le gouvernement de France ; mais telles qu'il eût enfin une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres États.

Tous les raisonnemens sur ces différens objets étant épuisés, M. de Noailles demanda au comte de Cobentzel si, pour réponse aux représentations qu'il venait de lui faire, il pouvait mander que sa cour s'en tenait à la note officielle du 18 mars. Le ministre autrichien répondit qu'il prendrait à ce sujet les ordres de son souverain.

Mais déjà Dumouriez présentant le tour que prendrait la négociation, avait tout préparé auprès du roi et dans le conseil pour amener la déclaration de guerre, concertée avec le parti qui l'avait poussé lui-même au pouvoir, et qui l'y soutenait.

Sous prétexte de rompre le *machiavélisme* des ministres d'Autriche, il propose à Louis XVI de s'adresser directement au roi de Hongrie et de Bohême, et lui fait signer la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de la réponse que fera votre majesté à la démarche que je dois aux grands intérêts de la nation française, à ma gloire et au salut des malheureuses victimes de la guerre dont le concert des puissances menace la France. Votre majesté ne peut pas douter que c'est de ma propre volonté et librement que j'ai accepté la constitution française ; j'ai juré de la maintenir, mon repos et mon honneur y sont attachés ; mon sort est lié à celui de la nation, dont je suis le représentant héréditaire, et qui, malgré les calomnies qu'on se plaît à répandre contre elle, mérite et aura toujours l'estime de tous les peuples : les Français ont juré de vivre libres ou de mourir ; j'ai fait le même serment qu'eux. M. de Maulde, que j'envoie mon ambassadeur extraordinaire auprès de votre majesté, lui expliquera les moyens qui restent pour empêcher et prévenir les calamités de la guerre qui menace l'Europe. C'est dans ces sentimens, etc., etc.

» *Signé* LOUIS. »

Dumouriez parut à l'assemblée, à laquelle il communiqua les pièces et les dépêches relatives à la négociation avec l'Autriche, ainsi que la lettre de Louis XVI. Bien qu'elle n'eût été écrite que sous la dictée des ministres, l'assemblée en

parut satisfaite; elle le fut encore plus du style ferme et du ton d'assurance qui régnaient dans les instructions du nouveau ministre des affaires étrangères : c'était ce que le parti dominant appelait de la dignité.

Le lendemain Dumouriez, après s'être concerté avec la plupart de ses collègues et avec les principaux meneurs de son parti au sujet des derniers rapports de M. de Noailles, en fit l'objet de la délibération du conseil en présence du roi : là il déclare que les conditions sèches et dures imposées par l'Autriche sont inadmissibles ; qu'elle demande le rétablissement de la monarchie sur les bases de la séance royale du 23 juin 1789, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé comme *ordres* ; de plus la restitution des biens du clergé et celle des terres d'Alsace aux princes allemands avec tous leurs droits de souveraineté et de féodalité, et enfin la restitution au pape d'Avignon et de tout le comtat venais-sin ; qu'on ne pouvait pas proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la révolution depuis trente-trois mois qui s'étaient écoulés à partir de la séance royale. « D'ailleurs de quel droit, ajoute » Dumouriez, la cour de Vienne impose-t-elle » des conditions sur une discussion de propriété

» territoriale entre la France et le pape, entre la
» France et les princes d'Allemagne? Encore si
» ces conditions, tout inconvenantes qu'elles
» sont, avaient été présentées avec un mode
» conciliatoire, on aurait pu entrer en discussion
» réglée, et la cour de Vienne aurait pu jouer le
» rôle non pas d'arbitre, mais de médiatrice en-
» tre le roi et la nation; mais la forme même de
» sa dernière note est insultante et pour le roi,
» qu'on affecte de regarder comme nul, et pour
» la nation, qu'on traite comme rebelle, et son
» assemblée comme illégale. Dans cette situa-
» tion, mieux vaut, dit Dumouriez en concluant,
» un état de guerre décidé qu'une paix perfide,
» pleine de dangers et de honte. » Ses collègues,
se rangeant de son avis, votent pour que le
roi déclare la guerre à l'Autriche dans les for-
mes voulues par la constitution. Le malheureux
roi, pris comme dans un piège, demande quel-
ques jours pour se décider. On était d'ailleurs
dans l'attente du prochain courrier, annoncé de
Vienne par M. de Noailles. Ce courrier arriva
porteur de la réponse donnée par le comte de
Cobentzel, au nom du roi de Hongrie, et qui se
référait à la note du 18 mars. Le vice-chancelier
déclarait qu'on pouvait d'autant moins changer
les dispositions exprimées dans cette note, qu'elle
renfermait aussi l'opinion du roi de Prusse sur

les affaires de France, opinion conforme en tout point à celle du roi de Hongrie.

Toute apparence d'arrangement s'étant évanoüie, comme s'y attendait Dumouriez, il s'efforce, dans un entretien confidentiel, de convaincre le roi, en présence même de la reine, qu'il compromettra sa couronne s'il ne déclare pas la guerre à l'Autriche, tant on est porté généralement à le supposer de connivence avec le cabinet de Vienne. Ce n'est, lui dit-il, qu'en soutenant la dignité nationale et en se ralliant à la majorité des Français, qui défendent leur constitution, qu'il pourra écarter l'orage qui gronde sur sa tête. Louis, persuadé ou intimidé, cède au vœu de ses ministres, et consent à faire usage de l'initiative constitutionnelle en allant lui-même à l'assemblée proposer la guerre. Tout se prépare aussitôt pour cette démarche solennelle, si opposée à son caractère et à ses véritables intentions.

Le 20 avril, le roi, accompagné de tous les ministres et du faible cortège qui le suivait encore, sort de son palais et se dirige vers l'assemblée. Une foule innombrable, répandue dans toutes les avenues qui aboutissent à la salle, s'est déjà emparée des couloirs, des tribunes publiques, et s'introduit même dans l'intérieur; les députés garnissent la salle. On annonce le roi; tous les

députés se lèvent, restent découverts jusqu'à ce que le roi soit placé dans le fauteuil qui lui était destiné; puis ils s'asseyent; les ministres et le cortège du prince restent seuls debout. Après un moment de silence et de calme, qui laisse apercevoir sur les physionomies les divers sentimens qui les affectent, le roi, d'un air triste et résigné, dit ces paroles : « Je viens au sein de l'assemblée » nationale pour l'entretenir d'un des objets les » plus importans dont elle puisse s'occuper. Mon » ministre des affaires étrangères va vous lire le » rapport qu'il a fait dans mon conseil sur notre » situation politique. »

Les principaux traits de ce rapport méritent d'autant plus de trouver ici leur place, que ce fut Dumouriez qui, par ses écrits, ses actions et ses discours, contribua le plus à allumer cette guerre, l'une des plus terribles qui aient jamais embrasé l'univers.

« Sire, dit-il, lorsque vous avez juré de » maintenir la constitution qui a assuré votre » couronne, lorsque votre cœur s'est sincère- » ment réuni à la volonté d'une grande nation » libre et souveraine, vous êtes devenu l'objet » de la haine des ennemis de la liberté. L'orgueil » et la tyrannie ont agité toutes les cours; aucun » lien naturel, aucun traité n'a pu arrêter leur » injustice. Vos anciens alliés vous ont effacé du

» rang des despotes ; mais les Français vous ont
» élevé à la dignité glorieuse et solide de chef
» suprême d'une nation régénérée. Vos devoirs
» sont tracés par la loi que vous avez acceptée,
» et vous les remplirez tous. La nation française
» est calomniée ; sa souveraineté est méconnue ;
» des émigrés rebelles trouvent un asile chez
» nos voisins ; ils s'assemblent sur nos frontières ;
» ils menacent ouvertement de pénétrer dans
» leur patrie, d'y porter le fer et la flamme. Leur
» rage serait impuissante, ou peut-être elle aurait
» déjà fait place au repentir, s'ils n'avaient pas
» trouvé l'appui d'une puissance qui a brisé tous
» liens avec nous dès qu'elle a vu que notre ré-
» génération changeait la forme de notre alliance
» avec elle, et la rendrait nécessairement plus
» égale. »

Ici Dumouriez, développant les principaux griefs élevés contre l'Autriche, signalait Léopold comme ayant été le chef d'une ligue qui tendait au renversement de la constitution française. Ses projets hostiles, Léopold les avait mis à découvert, soit dans sa note du 18 février, soit en établissant garnison dans le pays de Porc-truy, sur la demande irrégulière de l'évêque de Bâle, soit en augmentant ses garnisons dans le Brisgaw. Selon Dumouricz, l'ordre de dissiper les attroupemens d'émigrés n'était qu'un ordre

illusoire. La note du 18 février, Dumouriez la présente comme l'explosion de l'humeur du prince de Kaunitz contre ce que le ministère d'Autriche nomme le parti des jacobins. « Ce que » M. de Kaunitz désigne par des *gens*, ajoute Dumouriez, c'est l'assemblée, c'est la nation entière exprimant son vœu par ses représentans. » Le roi de Hongrie adopte complètement sur ce point les sentimens de son père. » Dumouriez cite en preuve l'*ultimatum* de la cour de Vienne, la note du 18 mars. « C'est ainsi, ajoute-t-il en parlant du signataire de cette note, qu'un » ministre octogénaire lance au milieu de nous » d'une main débile le tison de la guerre intestine.

» Non, sire, les Français ne se désuniront pas lorsque la France sera en danger. Beaucoup d'émigrés quitteront les étendards criminels qu'ils ont suivis, rougiront de leurs erreurs, et viendront les expier en combattant pour la patrie. Votre majesté donnera l'exemple du civisme en ressentant les injures qui sont faites à la nation.

» Lorsque vous m'avez chargé du ministère des affaires étrangères, j'ai dû remplir la confiance de la nation et la vôtre, en employant en votre nom le langage énergique de la raison et de la vérité. Le ministre de Vienne

» se voyant trop pressé par une négociation
» pleine de franchise, s'est renfermé en lui-
» même et s'est référé à cette note du 18 mars
» dont je viens de vous présenter l'analyse ;
» cette note est une véritable déclaration de
» guerre. Les hostilités n'en sont que la con-
» séquence ; car l'état de guerre ne consiste pas
» seulement dans les coups de canon, mais
» dans les provocations, les préparatifs et les
» insultes.

» Sire, de cet exposé il résulte 1° que le traité
» de 1756 est rompu par le fait de la maison
» d'Autriche ; 2° que le concours entre les puis-
» sances, provoqué par l'empereur Léopold au
» mois de juillet 1791, confirmé par le roi de
» Hongrie et de Bohême, d'après la note du
» prince de Kaunitz du 18 mars 1792, qui est
» l'*ultimatum* des négociations, étant dirigée
» contre la France, est un acte d'hostilité for-
» mel ; 3° qu'ayant mandé, par ordre de votre
» majesté, qu'elle se regarderait décidément
» comme en état de guerre si le retour du cour-
» rier n'apportait pas une déclaration prompte
» et franche en réponse aux deux dépêches des
» 19 et 27 mars, cet *ultimatum*, qui n'y répond
» point, équivaut à une déclaration de guerre ;
» 4° que dès ce moment il faut ordonner à M. de
» Noailles de revenir en France sans prendre

» congé, et cesser toute correspondance avec la
» cour de Vienne. »

Le ministre passant ensuite à l'historique des négociations, et les ayant résumées, conclut à ce que le roi, fort de la justice de ces motifs et de l'énergie du peuple français et de ses représentans, se rende, accompagné de ses ministres, à l'assemblée nationale pour lui proposer la guerre contre l'Autriche.

Ici le ministre ayant cessé de parler, le roi reprit la parole d'un ton pénétré, et dit : « Vous
» venez d'entendre le rapport qui a été fait à
» mon conseil; ses conclusions y ont été adop-
» tées unanimement. J'en ai moi-même adopté
» la détermination; elle est conforme au vœu
» plusieurs fois exprimé de l'assemblée natio-
» nale, et à celui qui m'a été adressé par plu-
» sieurs citoyens des divers départemens. J'ai dû
» épuiser tous les moyens de maintenir la paix;
» maintenant je viens, aux termes de la consti-
» tution..... » Ici la voix de Louis s'altère, et, en prononçant ces mots : *Vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême*, on lui voit répandre des larmes.

De froids et rares applaudissemens accueillirent la proposition royale, qui pourtant remplissait le vœu le plus ardent de l'assemblée; mais on n'y vit que l'effet de la contrainte sur

un prince destiné à être plutôt la victime que le héros de la guerre qu'il provoquait. La réponse du président ¹ porta le caractère de ce laconisme arrogant que l'assemblée affectait envers la personne du roi : il dit à Louis qu'on l'instruirait par un message de la délibération de l'assemblée.

Impatiente de statuer sur cette grande et terrible proposition, elle arrêta qu'il en serait délibéré le soir même. Un mouvement général agitait tout Paris, où les passions hostiles semblaient animer toutes les classes de la population ; partout, dans les lieux les plus fréquentés, on n'entendait que l'effrayant cri de guerre poussé par ceux-là même à qui ce fléau devait être le plus funeste.

Vers six heures du soir l'assemblée se forma ; chaque député accourant prenait place, et bientôt les tribunes publiques, les couloirs de la salle se remplirent d'une multitude fougueuse, qui semblait plutôt réunie pour intimider les membres pacifiques de l'assemblée que pour attendre paisiblement le résultat de ses délibérations ; l'effervescence de la plupart des députés, accrue par les fumées de leur digestion, tenait l'assemblée dans une agitation continuelle. Il y avait loin de cet état d'exaltation au pro-

¹ M. Bigot de Préameneu.

fond recueillement, à la maturité de réflexion, à l'impartialité d'examen que réclamait une proposition d'une si haute importance ; car il ne s'agissait pas seulement du sort de la France et de plusieurs générations, mais de la destinée de tous les États de l'Europe, peut-être du monde entier ; enfin il s'agissait bien certainement de la vie de plusieurs millions d'hommes.

Quelques-unes de ces considérations furent d'abord effleurées à l'ouverture de la séance par les députés Lasource et Daverhoul ; ils étaient d'avis qu'avant de délibérer sur la proposition royale, le rapport fait au conseil et les pièces y relatives devaient être renvoyés au comité diplomatique pour en rendre compte. Ces motions dilatoires, lancées dans une assemblée déjà si agitée et si inquiète, excitèrent de la part des spectateurs et des députés de violens murmures, des interruptions, et les éclats de la plus vive impatience. Le député Mailhe dit que depuis long-temps les délibérations de l'assemblée appelaient la proposition du roi ; qu'il ne fallait pas perdre de temps en vaines délibérations ; en un mot, qu'il ne fallait pas faire aux défenseurs de la patrie l'injure de douter un seul instant de leur courage. L'assemblée ouvrit à l'instant la discussion. Le député Hua demanda une nouvelle épreuve, et voulut en vain représen-

ter qu'une question de cette nature était trop importante pour être traitée dans une séance du soir, dans un moment surtout où les passions, agitées par plus d'une cause, pouvaient précipiter la France dans un abîme de maux, qu'aucune puissance créée ne pouvait combler. On le réfuta par des murmures, et la discussion fut décrétée et rouverte par une nouvelle épreuve à la presque unanimité. Prenant aussitôt la parole en faveur de la proposition, « Sans doute, » dit le député Pastoret,¹ nous ne devons pas » nous laisser entraîner aux mouvemens exagérés de l'enthousiasme; cette passion ne doit » pas plus que toutes les autres atteindre les législateurs d'un grand empire : mais est-ce donc » d'aujourd'hui que nous sommes provoqués, » et doute-t-on encore de notre longue patience » pour oser nous accuser d'enthousiasme? Le » ministre des affaires étrangères nous a présenté aujourd'hui le tableau des griefs de la » nation française envers la maison d'Autriche : » je n'entreprendrai pas de vous le retracer; » mais enfin ces armemens de concert, provoqués par l'empereur et maintenus au prix de toutes sortes de sacrifices par le roi de Hongrie et de Bohême; la violation répétée des

¹ Aujourd'hui marquis de Pastoret, membre de la chambre des pairs.

» traités faits avec la France depuis quatre cents
» ans, voilà sans doute des motifs suffisans pour
» autoriser la France menacée, attaquée, à se
» mettre en état de guerre pour sa propre dé-
» fense; il est temps enfin de s'arracher à la
» longue incertitude qui depuis long-temps tour-
» mente tous les vœux et toutes les pensées; il
» est temps que l'on voie une grande nation dé-
» ployer tout son courage et toute la force de
» sa volonté pour défendre sa liberté, c'est-à-
» dire la cause universelle des peuples. Oui, la
» liberté va triompher, ou le despotisme va nous
» détruire : jamais le peuple français ne fut ap-
» pelé à de plus hautes destinées. Quand nous
» connaissons le courage des gardes nationales,
» le zèle qu'elles ont montré pour la défense de
» la patrie, nous ne pouvons douter du succès
» d'une guerre entreprise sous de si généreux
» auspices : la victoire sera fidèle à la liberté, et
» les soldats-citoyens et les citoyens-soldats s'em-
» presseront à la défendre d'une manière égale
» et à l'affermir par des triomphes.

» Les défenseurs de la constitution ne sont
» pas tous aux frontières; ils existent dans nos
» villes; ils font prospérer nos campagnes, ils
» travaillent dans nos ateliers; enfin partout où
» il y a des Français libres, il y a des défen-
» seurs de la liberté, et si nos ennemis pouvaient

» avoir un moment de succès, l'on verrait aussi-
 » tôt se réunir de toutes les parties de l'Empire
 » des citoyens pour repeupler nos armées, y ra-
 » nimer l'énergie, et leur assurer des triomphes :
 » jamais la nation française n'a mieux senti
 » le besoin de la gloire et de l'indépendance. »
 L'orateur conclut à l'adoption de la proposition
 du roi.

Un seul député, M. Becquey ¹, osa parler hau-
 tement contre la guerre au milieu même des
 murmures qui s'échappaient des tribunes, et
 en dépit des marques d'improbations de ses
 collègues.

« Lorsque le roi, dit-il, propose de faire la
 » guerre au nom de la nation, les représentans
 » du peuple doivent se recueillir profondément
 » sur une déclaration dont les conséquences
 » peuvent si puissamment influer sur le sort
 » de l'Empire : jamais délibération ne dut être
 » précédée d'un plus mûr, d'un plus sérieux
 » examen.

» Dans un pays libre, on ne fait la guerre que
 » pour mettre la constitution à l'abri des at-
 » teintes extérieures, ou pour venger les injures
 » faites à la dignité nationale; car s'il est un mo-
 » ment où la nation a besoin de calme, c'est sans
 » doute celui qui succède aux secousses d'une

¹ Député de la Haute-Marne, aujourd'hui conseiller d'État.

» grande révolution. Le mouvement, toujours
» violent, qui accompagne la destruction des
» anciens abus, cause toujours et inévitablement
» un grand nombre de maux particuliers, qui
» ne peuvent se réparer qu'au sein de la paix.
» Vouloir la guerre dans de telles circonstan-
» ces, c'est vouloir prolonger les désastres, les
» malheurs, les calamités, et retarder l'époque de
» la prospérité publique. Des institutions nou-
» velles ne peuvent s'essayer que dans le calme
» et la tranquillité; la guerre, au contraire, est
» un état de crise qui s'oppose sans cesse aux
» mouvemens réguliers du corps politique, et il
» en résulte qu'une nation qui veut régénérer
» ses institutions doit soigneusement éviter la
» guerre. Ce principe me paraît plus impérieux
» encore lorsque je l'applique aux circonstances
» qui nous environnent. Notre constitution
» n'est pas encore affermie; les pouvoirs consti-
» tués n'ont qu'une marche incertaine, et la loi
» n'obtient pas l'obéissance qu'elle obtiendra
» sans doute quand on s'en sera fait une sorte
» d'habitude et de religion. Les dissensions in-
» testines agitent nos départemens, et exigent
» l'emploi de la force pour réprimer les troubles
» sans cesse renaissans. Si nos armées combat-
» tent au dehors, qui pourra contenir les sédi-
» tieux au dedans? Nous avons besoin aussi

» d'une autre force, de celle qui résulte des
» finances de l'État, et les nôtres ont encore be-
» soin de quelques années de repos pour que
» l'ordre puisse s'y établir : il faut donc, avant
» d'entreprendre la guerre générale, examiner
» s'il ne nous reste aucun moyen de la préve-
» nir, puisqu'elle peut avoir de funestes effets,
» même dans le cas où nous serions vainqueurs.»

L'orateur, passant à des considérations de haute politique, fait sentir que si on déclare la guerre à la maison d'Autriche, les premières hostilités commenceront par le Brabant, et que l'Angleterre interviendra nécessairement dans cette cause, parce qu'elle regarde ce pays comme nécessaire à la prospérité de son commerce, qu'elle ne se laissera pas ravir impunément ; il ajoute que ces craintes pour le Brabant seront les mêmes pour la Hollande, et que tout mouvement qui ferait pencher la balance en faveur de la France serait, aux yeux de l'Angleterre, un attentat à ce qu'elle regarde comme ses droits, et lui mettrait nécessairement les armes à la main. Quant à l'Allemagne, elle épousera, sans aucun doute, la querelle de l'Autriche et de la Prusse, qui se montrent moins portés à faire la guerre qu'à la soutenir contre des projets d'agressions.

« Loin de désirer la guerre, poursuit M. Bec-

» quey, la cour de Vienne déclare ne vouloir
» donner aucun appui aux émigrés. A la vérité,
» le roi de Hongrie et de Bohême annonce qu'il
» prend un grand intérêt aux réclamations des
» princes possessionnés en Alsace; mais en com-
» mençant par donner des indemnités à ceux de
» ces princes qui ont ouvert des négociations;
» en adoptant, à l'égard de ces indemnités, le
» sage projet qui tend à y désintéresser la diète,
» et à séparer la maison d'Autriche du chef
» de l'Empire, on ne peut douter que cette
» affaire ne se termine à la satisfaction des
» deux partis. L'autre point concerne la prise
» de possession d'Avignon. Il paraît que le pape
» a réclamé protection auprès de la cour de
» Vienne; mais le roi a été chargé de proposer
» des indemnités : elles peuvent être l'objet d'une
» négociation très-facile à entamer. Il faut croire
» que les puissances étrangères ne se refuse-
» raient pas à des convictions et à des expli-
» cations amicales, car elles sont intéressées à
» notre repos; l'Autriche, qui a le centre de ses
» forces à deux cents lieues d'ici, ne peut nous
» faire la guerre qu'avec des efforts ruineux, et
» ne croyez pas qu'au lieu de détourner ses re-
» gards de dessus la révolution de Pologne,
» qu'au lieu de se concerter avec Catherine sur
» cet objet principal de son traité avec le roi de

» Prusse, elle consente à vous attaquer si vous
» ne l'y contraignez. En effet, elle n'a pris, de-
» puis que les négociations sont entamées, que
» des mesures défensives; trois armées formi-
» dables bordent vos frontières; elle n'y a op-
» posé qu'un nombre de troupes très-inférieur,
» vous ne l'ignorez pas, et sans doute vous ne
» voulez l'attaquer en ce moment que parce que
» vous savez que vous êtes plus préparés qu'elle
» dans vos mesures..... » Ce dernier trait excita
le plus violent murmure dans l'assemblée. « Je
» vous le demande enfin, poursuit l'orateur,
» pourquoi vouloir vous précipiter dans la guerre?
» pourquoi appeler ce fléau cruel? pourquoi sur-
» tout dire qu'elle est inévitable, puisque toutes
» les puissances ont un intérêt contraire, et
» qu'elles déclarent qu'elles ne veulent pas nous
» attaquer? On suppose un concert entre l'Au-
» triche et la Prusse; sans doute la nation a de
» justes raisons de se plaindre de cette coalition
» de rois; sans doute la cour de Vienne a des
» torts, et nous ne devons pas souffrir qu'elle
» usurpe notre souveraineté en intervenant dans
» notre administration intérieure: mais en sup-
» posant que ces puissances refusassent de re-
» noncer à ce concert, serait-ce une raison suf-
» fisante pour leur déclarer la guerre? Doit-on
» la déclarer pour un simple soupçon, pour une

» menace non fondée? Ce concert n'est qu'un
» système défensif qu'elles ont adopté plutôt
» pour elles que contre nous. Eût-on pu exiger,
» au milieu de l'effervescence générale qui se
» manifestait en France et lorsque des bruits de
» guerre avaient déjà retenti dans cette en-
» ceinte, que les puissances étrangères se re-
» posassent sur notre déclaration de renoncer
» aux conquêtes, et qu'elles ne prissent au-
» cune mesure défensive, lorsque l'ardeur, l'im-
» pétuosité de nos gardes nationales les me-
» naçaient sans cesse d'invasion? D'après cela,
» si nous attaquons l'Autriche, nous forcerons
» tous les rois du monde à se liguier contre
» nous; car ils verront leurs trônes ébranlés,
» et une cause commune à soutenir dans cette
» lutte de la liberté contre le despotisme. Une
» nation libre aura-t-elle l'immoralité d'appe-
» ler sur ses voisins les calamités de la guerre
» pour se venger de l'insulte d'un ministre¹?
» Elle serait bien fausse la gloire qui consiste-
» rait à se venger de pareils outrages! Renon-
» çons donc à une entreprise qui n'a aucun objet
» raisonnable; bornons-nous à nous défendre, si
» quelque puissance osait nous attaquer. Si nous
» nous contentons de cette mesure, nous n'au-

¹ Ce trait se rapporte aux diatribes du prince de Kaunitz contre les jacobins.

» rons probablement pas de guerre; car, dans
» ce cas, aucune puissance n'a réellement inté-
» rêt à nous attaquer. En les provoquant, au
» contraire, nous jetterons sur notre cause la
» plus grande défaveur aux yeux des peuples
» voisins; on nous prêtera le caractère d'agres-
» seurs; on nous représentera comme un peuple
» inquiet qui trouble le repos de l'Europe au
» mépris des traités et de ses propres lois : vous
» aurez donc à combattre non-seulement les des-
» potes, mais les peuples eux-mêmes, armés
» contre vous par la haine naturelle qu'inspire
» à tous les hommes celui qui vient troubler le
» repos de leur pays..... »

L'orateur fit encore sentir que cette guerre, dans laquelle on voulait s'engager pour soutenir la révolution, était cependant désirée par tous les Français ennemis de la révolution, et qui se flattaient qu'elle en entraînerait la ruine; il représenta les émigrés sans appui, dans le système de paix, dirigeant au contraire les armées étrangères dans l'intérieur lorsque la guerre aurait éclaté; il fit voir enfin leurs amis restés en France, reprenant courage dans le sein du désordre, et se montrant plus audacieux; il conclut, au milieu des murmures et des cris de rappel à l'ordre, à ce qu'il n'y ait pas lieu à délibérer sur la proposition du roi.

Le député Daverhoul s'écrie que, lors même que la position de la France ne lui permettrait pas de faire la guerre, il faudrait la faire encore, parce que la liberté est menacée, et que les Français ont juré de vivre libres ou de mourir. Guadet, lançant quelques traits ironiques sur le discours de son collègue Becquey, pense qu'il résulte de ce discours que les représentans de la nation ne peuvent pas balancer à adopter la proposition du roi. Bazire demande que la discussion dure trois séances. Mailhe déclare qu'il ne s'agit pas de savoir si l'on déclarera la guerre, mais qu'il s'agit de la décréter; que le peuple français a juré que tous les despotes réunis parviendraient plutôt à réduire la France entière en une vaste solitude qu'à y faire rétrograder la liberté d'un seul pas; il demande qu'on ne désespère pas sans avoir décrété la guerre. A ces mots, la salle retentit des applaudissemens les plus universels. Aubert-Dubayet s'écrie : « Nous voulons la guerre, et, dus- » sions-nous tous périr, le dernier de nous pro- » noncerait le décret! » Merlin de Thionville demande qu'on déclare la guerre aux rois et la paix aux nations. La délibération se termina par le décret suivant :

« L'assemblée nationale, délibérant sur la pro- » position formelle du roi, considérant que la

» cour de Vienne, au mépris des traités, n'a
» cessé d'accorder une protection ouverte aux
» Français rebelles; qu'elle a provoqué et formé
» un concert avec plusieurs puissances de l'Eu-
» rope contre l'indépendance et la sûreté de la
» nation française; que François I^{er}, roi de Hou-
» grie et de Bohême, a, par ses notes des 18 mars
» et 7 avril dernier, refusé de renoncer à ce con-
» cert; que, malgré la proposition qui lui a été
» faite par la note du 11 mars 1792, de ré-
» duire, de part et d'autre, à l'état de paix les
» troupes sur les frontières, il a continué et
» augmenté des préparatifs hostiles; qu'il a for-
» mellement attenté à la souveraineté de la na-
» tion française en déclarant vouloir soutenir
» les prétentions des princes allemands posses-
» sionnés en France, auxquels la nation fran-
» çaise n'a cessé d'offrir des indemnités; qu'il a
» cherché à diviser les citoyens français et à les
» armer les uns contre les autres, en offrant aux
» mécontents un appui dans le concert des puis-
» sances; considérant enfin que ce refus de ré-
» pondre aux dernières dépêches du roi des
» Français ne laissant plus d'espoir d'obtenir,
» par la voie d'une négociation amicale, le re-
» dressement de ces différens griefs, équivaut à
» une déclaration de guerre, décrète qu'il y a
» urgence.

» L'assemblée nationale déclare que la nation
» française, fidèle aux principes consacrés par sa
» constitution *de n'entreprendre aucune guerre*
» *dans la vue de faire des conquêtes, et de n'em-*
» *ployer jamais ses forces contre la liberté d'au-*
» *cun peuple*, ne prend les armes que pour la
» défense de sa liberté et de son indépendance;
» que la guerre qu'elle est obligée de soutenir
» n'est point une guerre de nation à nation,
» mais la juste défense d'un peuple libre contre
» l'injuste agression d'un roi; que les Français
» ne confondront jamais leurs frères avec leurs
» véritables ennemis; qu'ils ne négligeront rien
» pour adoucir le fléau de la guerre, pour mé-
» nager et conserver les propriétés, et pour faire
» retomber sur ceux-là seuls qui se liguèrent
» contre la liberté tous les malheurs insépara-
» bles de la guerre; qu'elle adopte d'avance tous
» les étrangers qui, abjurant la cause de ses en-
» nemis, viendront se ranger sous ses drapeaux,
» et consacrer leurs efforts à la défense de sa
» liberté; qu'elle favorisera même par tous les
» moyens qui sont en son pouvoir leur établis-
» sement en France; délibérant sur la proposi-
» tion formelle du roi, et après avoir décrété
» l'urgence, décrète la guerre contre le roi de
» Hongrie et de Bohême. »

Ce décret fut adopté à la presque unanimité

et par acclamation, cinq à six députés seulement s'étant levés pour la négative¹. Les tribunes applaudirent avec transport, et cette grande résolution n'inspira pas la moindre inquiétude à la plupart des esprits en France : on peut dire que dès ce jour la guerre y fut nationale.

Le décret qui venait d'être porté par l'assemblée fut présenté à Louis XVI le même jour à onze heures du soir par une députation de vingt-quatre membres, et sanctionné le lendemain.

A Berlin et à Vienne la déclaration de guerre fut connue trois ou quatre jours d'avance par la correspondance secrète émanée de Paris : elle avait l'initiative sur les courriers ordinaires porteurs de nouvelles officielles. A l'arrivée du courrier expédié le 21 avril par M. de Blumendorf, il y eut à Vienne une conférence à laquelle assista le roi de Hongrie. Des mesures militaires ayant été aussitôt arrêtées, l'ordre fut donné aux commandans, en Hongrie et en Croatie, de faire marcher quarante-cinq mille hommes vers le Rhin. « On vient de nous déclarer la guerre, dit » le prince de Kaunitz à l'ambassadeur de Russie, prince de Galitzin, en présence d'un grand

¹ MM. Théodore Lameth, Mathieu Dumas, Gentil, Baert, Hua, Becquey; on crut voir aussi parmi les opposans M. de Jaucourt, mais il le démentit par une lettre qu'il fit insérer dans les journaux.

» nombre de personnes, et c'est comme si on
» l'avait déclarée à votre cour. »

Instruit par les mêmes voies que l'Autriche, Frédéric-Guillaume, impatient d'agir et délivré enfin des lenteurs de la diplomatie, tint à Potsdam, dès le 24 avril, un conseil extraordinaire. Là il s'agissait de régler l'emploi des forces de la Prusse et de les mettre en mouvement. A ce conseil assistèrent le duc de Brunswick, le prince de Hohenlohe, Bischoffswerder et le ministre d'État Schulenburg. On fixa d'abord le nombre des troupes qu'on ferait marcher vers le Rhin, et en même temps celui du corps d'armée qui serait dirigé vers les frontières de la Pologne. A compter du 15 mai, les premières devaient être portées sur le pied de guerre au nombre de cinquante mille combattans; le corps destiné pour la Pologne était borné à vingt-cinq mille hommes, et ne devait se mettre en marche que le 8 juin. La sollicitude du roi embrassait plus volontiers l'armement, la tenue et la direction des troupes qui devaient être employées contre la France. A compter du mois de janvier, le commandement général des forces prussiennes et autrichiennes réunies avait été destiné au duc de Brunswick par l'empereur Léopold et par Frédéric-Guillaume; on peut même avancer que ces deux monarques ne firent en cela que ratifier le choix commandé par l'opi-

nion publique ; et néanmoins le sort de l'expédition et l'avenir de l'Europe en dépendaient essentiellement. C'est ce qu'avait fortement senti le roi de Suède Gustave, qui aspirait tant lui-même à figurer dans ce conflit : « De l'opinion et des » talens de celui à qui le commandement sera » confié, mandait-il avant la fin de 1791 ¹, dépendra le succès et la célérité de l'entreprise. » Gustave montrait peu de confiance également dans les grands plans combinés, « qui, disait-il ², » ne réussissent presque jamais. »

Quoi qu'il en soit, dans le début militaire de la coalition le duc de Brunswick se présente comme la première figure historique ; or, pour ne pas trop morceler ce qui le concerne et pour le mieux faire connaître, nous réunirons ici les traits les plus propres à révéler son caractère, ainsi que les circonstances encore peu connues qui le portèrent au commandement général. Rappelons d'abord que son portrait a été tracé avec talent et avec assez d'exactitude par Mirabeau ³, qui l'avait personnellement connu ; il suffira de le compléter en y ajoutant quelques traits nouveaux qui ne seront pas désavoués par l'histoire.

Charles-Guillaume-Ferdinand DE BRUNSWICK-

¹ Lettre au marquis de Bouillé.

² *Ibid.*

³ Dans sa correspondance secrète.

WOLFENBUTTEL naquit à Brunswick le 9 octobre 1735, du duc Charles et de la duchesse Philippe-Charlotte de Prusse, sœur de Frédéric II¹. Il n'avait que sept ans lorsque son père confia sa première éducation au ministre protestant Jérusalem², aumônier de la cour, et qui, par ses sermons, s'était acquis une assez grande réputation dans cette partie de l'Allemagne; du reste sa foi en matière théologique était éclairée par une vaste érudition. Parmi quelques ouvrages estimés sortis de sa plume, on citait entre autres des *Lettres sur la religion de Moïse*. On le regarde aussi comme le fondateur de l'établissement justement célèbre connu à Brunswick sous le nom de *Collegium Carolinum*. Gouverneur du jeune prince, le conseiller de Walmoden présidait à son éducation. Ses progrès furent rapides dans les sciences, et plus encore dans les langues modernes et dans l'art de la guerre. Malheureusement il fut élevé dans une cour dissolue où les maîtresses régnaient : il en prit de bonne heure les goûts frivoles. Aussi le vit-on se jeter

¹ Il était l'aîné de douze enfans, et frère du duc Léopold, devenu si célèbre en s'immolant pour sauver deux malheureux dans une inondation de l'Oder.

² Ce savant fut le père du jeune docteur dont le suicide, à Wetzlar, par l'effet d'une passion amoureuse, donna lieu au célèbre roman de Goëthe, intitulé *Werther*.

dans les voluptés avec toute la fougue d'une jeunesse sans frein. La guerre de sept ans lui ouvrant une carrière plus sérieuse, sous les auspices du prince Eerdinand son oncle, il ne tarda pas à s'y distinguer par des actions d'éclat qui bientôt le présentèrent à l'Europe comme l'élève du grand Frédéric, dont il devint même l'ami. La paix le rendit aux occupations paisibles et surtout aux plaisirs : les maîtresses se succédaient. Le 16 janvier 1764 il épousa la princesse Auguste, sœur de George III, roi d'Angleterre; elle lui apporta une dot considérable, mais elle ne put fixer un prince volage chez qui l'amour des femmes s'alliait aux méditations les plus graves. Il entreprit en 1768 (ayant à peine trente-trois ans) un voyage en France et en Italie. Le duc resta deux mois entiers à Paris, sous le nom de comte de Blanckenbourg; là il vit tout ce qu'il y avait de curieux, et étonna par l'étendue de ses connaissances. Il alla ensuite visiter les monumens de Rome avec Winkelmann, et se montra passionné pour les arts et surtout pour la musique. Partout précédé par sa réputation, il put s'enivrer des louanges données à ses talens et à ses exploits militaires. Il revint d'Italie avec une maîtresse nouvelle, qui fut élevée plus tard au rang de comtesse Branconi.

En 1770 et 1771 le duc accompagna Frédéric II dans ses voyages en Silésie et en Westphalie pour visiter les établissemens civils et militaires. En 1778, dans la guerre de la succession de Bavière, il se maintint pendant l'hiver contre tous les efforts des Autrichiens dans le poste difficile de Troppau, auquel Frédéric attachait une grande importance. Quand Frédéric, à la suite de cette guerre, forma le projet d'une confédération des princes germanique, le duc de Brunswick y prit une part active par son influence soit à Londres, soit à Hanovre, où il se rendit. Jusqu'en 1780, le duc n'avait été que prince héréditaire. A son avènement à la souveraineté, il trouva les finances de ses États dans le plus grand désordre : les prodigalités de son père les avaient endettés de plus de vingt-cinq millions de francs. De graves abus régnaient dans l'administration, et les subsides de l'Angleterre suffisaient à peine pour payer les intérêts de la dette publique. Le duc signala son avènement par de grandes réformes, et en commençant l'économie par sa propre maison. Ce zèle réformateur, qui gagna toute sa cour, ne fut pas toujours bien entendu. Le duc prit enfin des mesures plus efficaces en encourageant l'agriculture, l'industrie et le commerce, en embellissant sa résidence et en perfectionnant l'é-

ducation publique. Hardenberg, par des vues utiles et par des principes éclairés d'administration, seconda le duc dans l'exécution de ses projets d'amélioration, et concourut à la prospérité de ses États. Le duc présidait aux séances de son conseil intime, et s'instruisait de tout par lui-même. Il régnait depuis six ou sept ans quand Mirabeau, chargé d'une mission secrète à la cour de Prusse, vint le voir, et l'étudier pour ainsi dire dans sa capitale avant de se rendre à Berlin. Voici le portrait qu'il fit alors du duc et de sa cour : « Sa figure annonce profondeur et finesse. » Il parle avec précision et élégance ; il est prodigieusement laborieux, instruit, perspicace. » Ses correspondances sont immenses, ce qu'il ne peut devoir qu'à sa considération personnelle, car il n'est pas assez riche pour payer tant de correspondans, et peu de cabinets sont aussi instruits que lui..... Religieusement soumis à son métier de souverain, il a senti que « l'économie était sa première ressource. Sa maîtresse, mademoiselle de Hartfeld¹, est la femme

¹ Le duc de Lanzun, dans ses *Mémoires*, parle de mademoiselle de Hartfeld, qu'il avait connue à Berlin avant l'époque où elle devint la maîtresse du duc de Brunswick. Voici ce qu'il en dit :

« Je m'occupai avec application de l'administration militaire et de l'administration intérieure de la Prusse. J'envoyai plusieurs mémoires à M. le maréchal du Mny et à M. de Vergennes, en l'absence de M. de Pons, ministre du roi à Berlin. *Mademoiselle de Hartfeld*, dame

» la plus raisonnable de sa cour, et ce choix
 » est tellement convenable, que le duc, ayant
 » montré dernièrement quelque velléité pour
 » une autre femme, la duchesse son épouse s'est
 » ligüée avec mademoiselle de Hartfeld pour l'é-
 » carter. Véritable Alcibiade, il aime les grâces
 » et les voluptés ; mais elles ne prennent jamais
 » sur son travail et sur ses devoirs même de con-
 » venance. Est-il à son rôle de général prussien,
 » personne n'est aussi matinal, aussi actif, aussi
 » minutieusement exact que lui. Ce prince n'a
 » que cinquante ans. Son imagination brillante
 » et sa verve ambitieuse se prennent facilement
 » de premier mouvement, quoique les symp-
 » tômes extérieurs en soient tranquilles ; mais
 » la longue réfrénation de lui-même qu'il

» d'honneur de la reine de Prusse, qui avait eu précédemment une
 » grande passion pour M. le comte de Guines, sachant que j'avais
 » épousé sa nièce, se crut obligée aux plus grandes honnêtetés pour
 » moi. La confiance s'établit bientôt ; elle me confia tous les dé-
 » tails de son attachement pour M. de Guines..... Dans cet inter-
 » valle, *mademoiselle de Hartfeld*, que je voyais souvent, se prit d'un
 » goût très-vif pour moi ; il s'en fallut bien que je le partageasse. Je
 » ne lui cachai pas même que j'en aimais une autre. Un tel aven ne
 » diminua pas son attachement ; j'en fus reconnaissant et touché : je
 » crus lui devoir la plus grande amitié, je la consolai, je la plaignis,
 » mais je ne devins pas son amant..... *Mademoiselle de Hartfeld* est la
 » seule femme pour qui j'ai eu de mauvais procédés, qu'elle ne mé-
 » ritait assurément pas ; aussi me les suis-je souvent et sévèrement re-
 » prochés. »

» s'est éternellement imposée , et dont il a la
» plus persévérante habitude, le ramène aux hé-
» sitations de l'expérience et à la circonspec-
» tion, peut-être excessive, que sa grande mé-
» fiance des hommes et son faible pour sa
» réputation ne cessent de lui commander. »
Mirabeau représentait le duc comme dominé
par la crainte de voir entamer sa réputation
même par le plus méprisable zoïle, et en même
temps comme le plus habile prince de l'Alle-
magne. Il était d'ailleurs persuadé que tout
l'appellerait à la suprême influence dans les
affaires de la Prusse après la mort du grand roi ¹,
et que seul il déciderait de la paix ou de la
guerre, tant il était prévenu en sa faveur; en-
fin, selon Mirabeau, il possédait au plus haut
degré l'amour et même la jalousie de la gloire.

Toutefois le duc, dans ses entretiens avec ce
penseur profond, se défendit d'avoir jamais
aimé la guerre, même au temps où il y avait
été le plus heureux; et, s'attachant à lui montrer
combien, indépendamment de ses principes,
ses combinaisons de famille et ses intérêts per-

¹ Frédéric vivait encore. Après sa mort, Frédéric-Guillaume II, qui ne voulait pas qu'on pût croire qu'il se laissait diriger, éloigna les hommes supérieurs. Il n'eut pour le duc de Brunswick que des égards de politesse, et le nomma grand maréchal, mais sans aucune autorité. Le duc se tint éloigné de Berlin jusqu'aux troubles de Hollande.

sonnels, l'en éloignaient. « Ne sais-je pas, lui » dit-il, quel jeux de hasard c'est que la guerre! » Je n'y ai pas été malheureux ; peut-être aujourd'hui serais-je plus habile et cependant trahi » par la fortune. Jamais homme sensé, surtout » en avançant en âge, ne compromettra sa réputation dans une carrière si hasardeuse, s'il » peut s'en dispenser. »

Et cependant une année ne s'était pas encore écoulée que ce même prince, quand Frédéric-Guillaume, d'après les conseils d'Hertzberg, consentit à soumettre les Hollandais aux intérêts de l'Angleterre, se chargea de conduire l'invasion de la Hollande, quoiqu'il eût opiné dans le conseil contre la guerre et conseillé les voies de la douceur ! A présent c'est encore contre ses inclinations et contre son gré qu'il va diriger une invasion bien autrement importante, et dont le succès ne peut dépendre que d'une volonté forte et prononcée : telles n'étaient pas les dispositions du duc de Brunswick contre la révolution française. Mirabeau explique en partie les contradictions qui vont se faire remarquer entre le caractère, les sentimens et les démarches du généralissime de la coalition. « Un meilleur courtisan, dit-il, un homme plus avisé, plus souple » et en même temps plus opiniâtre n'existe pas. »

Il le désignait d'un autre côté comme le pre-

mier dans la noble carrière des armes : « Per-
» sonne dans l'armée prussienne , ajoutait Mi-
» rabeau , ne peut lutter contre lui , pas même
» Moëllendorf et Kalkreuth. » Enfin il termi-
nait ainsi son portrait : « Cet homme est d'une
» trempe rare , mais trop sage pour être redou-
» table aux sages. » Qu'on ne s'étonne donc pas
qu'un parti en France , à la veille de la guerre ,
et plein des idées qu'avait léguées Mirabeau , ait
désiré placer le duc de Brunswick à la tête de
la révolution dans la vue de désarmer la Prusse¹ !
Ceci se rapporte à la négociation du comte
de Custine , dont nous avons fait connaître les
détails. Combien cette circonstance particulière
ne dut-elle pas augmenter la répugnance se-
crète du duc à faire la guerre à la France ! Ainsi
tout ce qui va suivre se trouvera comme expli-
qué par ce qui précède.

On va voir maintenant comment débuta le
duc dans cette carrière nouvelle ouverte à son
ambition guerrière. On se rappelle que dans les
premiers jours de février² , lorsque le monarque

¹ Il paraît certain que dès cette époque Sieyès , dans les réunions
des chefs influens de la révolution , appuyait chaudement le projet de
placer le duc de Brunswick à la tête des affaires de France. La cor-
respondance secrète du jeune Custine ne lui fut pas inconnue ; elle
disparut après le 9 thermidor des cartons du comité de salut public ,
dont Sieyès faisait alors partie.

² Voir ci-dessus , pag. 242 et 243.

prussien, d'accord avec l'empereur Léopold, résolu de faire la guerre à la France, il appela le duc à Berlin. Ayant conféré avec lui sur la campagne projetée, il lui demanda de dresser à ce sujet un mémoire dont il indiqua les bases et pressa la rédaction. Le jour même le duc retournant à Brunswick, se mit à l'ouvrage, et le 19 février adressa le mémoire à Bischoffswerder avec la lettre suivante :

« Voici le mémoire que j'ai rédigé par ordre du
» roi; c'est, à proprement parler, son ouvrage :
» je n'ai fait qu'arranger les idées et les rensei-
» gnemens que sa majesté a trouvé bon de me
» communiquer. Je désire avoir saisi les idées du
» roi. Seulement, quand nous serons arrivé sur
» les bords de la Meuse, les circonstances indi-
» queront les mesures qu'il sera convenable de
» prendre pour la suite de la campagne. Vous
» comprenez mieux que moi quelle influence im-
» portante auront sur les opérations de l'armée
» l'esprit de l'intérieur de la France, et le plus ou
» moins de dispositions favorables de la part de
» ceux qui nous faciliteront la prise des places
» fortes. Il serait très-bien de faire une proclama-
» tion aux gardes nationales, dans laquelle il leur
» faudrait dire qu'on ne fait point la guerre à la
» nation, qu'on ne touche point à leur liberté,
» qu'on ne veut nullement renverser leur con-

» stitution , mais qu'on demande réparation des
» injustices commises envers les princes alle-
» mands possessionnés en Alsace.

» L'affaire des indemnités amènera de grands
» embarras si on ne peut pas décider l'empereur
» à donner son consentement aux changemens
» opérés en Pologne. Moi je donne aux acqui-
» sitions qu'on espère effectuer en Pologne la
» préférence sur des conquêtes en France ; car,
» par ces conquêtes , l'esprit dans lequel on se
» propose de faire cette guerre serait entière-
» ment changé. Tout dépend d'une explication
» avec l'empereur.

» *Signé* CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND. »

Le dernier paragraphe se rapportait à la politique de l'impératrice de Russie , qui , provoquant le renversement de la nouvelle constitution de Pologne , offrait à la cour de Berlin de la faire entrer en partage d'un second démembrement , si Frédéric-Guillaume , conjointement avec l'Autriche , consentait à lui donner la satisfaction de marcher contre la France. Or , dans cet état de choses , le cabinet de Berlin désirait gagner en Pologne le plus possible , et mettre en jeu contre la France le moins possible. Les hommes d'État de la Prusse n'entendaient pas attaquer la France avec toutes les forces de la monarchie prussienne , qu'ils ne voulaient pas compro-

mettre dans l'intérêt de la contre-révolution, dont ils se souciaient peu. Ils ne considéraient donc point cette guerre comme une croisade, mais comme une promenade militaire où il n'y avait rien à gagner pour la Prusse au-delà du Rhin ; en un mot ils la regardaient comme un simulacre de guerre qui, vu les dispositions de l'impératrice de Russie, devait amener un nouveau partage de la Pologne dans lequel il fallait songer à procurer à la Prusse un lot considérable. Frédéric-Guillaume seul agissait avec franchise dans le but qui le préoccupait depuis longtemps : celui de délivrer Louis XVI et de le rétablir sur son trône dans la plénitude du pouvoir royal. Mais le roi ne dominant point son cabinet ni ses généraux par cet ascendant irrésistible qui s'était évanoui avec le grand Frédéric, n'avait aucun moyen de rendre nationale en Prusse la guerre qu'il voulait porter en France. Or, la rédaction du mémoire du duc de Brunswick se ressentit de cette disposition, parce qu'il jugea que le cabinet ne voulait qu'une guerre molle. Ayant entrevu que si la guerre était conduite dans ce système, il n'en tirerait rien pour sa gloire, et d'ailleurs lui-même y étant peu porté, il se soumit à la volonté du roi en courtisan, sans aucun zèle ni enthousiasme, purement par devoir et par convenance politique.

Aussi son mémoire était-il en général vague et sans aucune teinte d'énergie. D'un autre côté, on y voyait que ce prince ne partageait d'aucune manière les préventions ni les illusions de l'époque au sujet de la facilité avec laquelle on pensait généralement pouvoir imposer des lois à la France. Le duc, dans la tentative projetée d'invasion, regardait la désorganisation de l'armée française comme le principal élément de succès; il croyait ne pas se tromper en portant la force de l'armée de ligne à cent cinquante mille hommes, sans compter la garde nationale. L'intérêt des puissances allemandes exigeait, disait-il, qu'il y eût un accord parfait dans les opérations des armées combinées, et surtout qu'on ne se laissât point aller à une trop grande confiance dans les promesses que les émigrés faisaient et répandaient avec tant de facilité. « Le seul moyen de réussir, ajoutait-il, » c'est de conformer les premiers pas que nous » allons faire au but qu'on veut atteindre; c'est » seulement alors que nous pourrons nous di- » riger dans une guerre qui, ne devant pas » se prolonger, doit être décidée rapidement, » d'autant plus qu'il peut survenir des événe- » mens incalculables, car les têtes dont dépend » aujourd'hui le sort de la France sont dans » une telle effervescence, qu'on doit s'attendre

» aux résolutions les plus extraordinaires..... »

Son mémoire fut rendu par Frédéric-Guillaume à Bischoffswerder, qui partant pour Vienne, était chargé de le communiquer à l'empereur Léopold, dont la mort inopinée suspendit, comme on l'a vu ¹, les opérations dont les premières bases avaient déjà été arrêtées entre les deux monarques. Le rôle de l'Autriche étant changé tout à coup, de là les délais auxquels il faut imputer l'intervention tardive de la Prusse, malgré l'ardeur personnelle du roi.

Les généraux et le cabinet se hâtèrent lentement. Les troupes dans diverses garnisons reçurent l'ordre de se tenir prêtes : cet ordre était conçu en ces termes : « Il pourrait arriver que S. M. se vît forcée de faire marcher un corps de troupes contre l'assemblée nationale de France. »

Le roi écrivit aux électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne pour leur faire part du mouvement de ses troupes vers le Rhin ; il les prévenait qu'il venait de charger le général Schoenfeld de tous les arrangemens relatifs à leur marche, pour laquelle le roi annonçait qu'on ferait les réquisitions d'usage.

Du côté des Français, la campagne s'ouvrit brusquement, mais sans succès.

¹ Voyez ci-dessus, pag. 250.

Dumouriez , qui avait amené la déclaration de guerre , tenait tout prêt un plan de campagne approprié à la circonstance. Nul n'était plus fertile en projets politiques et en plans militaires. Il fit adopter le sien de confiance dans le conseil des ministres , lui donnant pour base cette vue dominante : « La France étant bien » sûrement isolée et abandonnée à ses propres » forces , ne doit s'acharner politiquement qu'à » un seul ennemi , qu'à l'Autriche , pour lui ravir » les Pays-Bas , remplis de mécontents et à la » portée de la France , conquête qui , ajoutant » à ses forces morales et matérielles , formera » ainsi le premier nœud de l'alliance des peuples » contre les rois. » Dumouriez était persuadé que l'Autriche , n'étant pas préparée à une rupture si prompte , serait prise au dépourvu , ou tout au moins étourdie par une brusque invasion dans les Pays-Bas , et que de son côté la Prusse elle-même , n'étant pas prête , ne pourrait lui porter aide et secours à temps. Il savait que l'établissement militaire des deux monarchies allemandes n'avait pas la promptitude pour mobile , et encore moins la précipitation ; que tout s'y faisait méthodiquement par poids et par mesure. Une assez longue paix n'avait que trop appesanti l'armée prussienne et engourdi ses généraux. On pouvait calculer qu'il faudrait en-

core à la Prusse, vu les fluctuations de son cabinet et les tâtonnemens de ses chefs militaires, près de trois mois avant de se trouver avec des forces suffisantes sur le terrain, c'est-à-dire en pleine campagne offensive : car les armées de la France, s'abstenant de venir chercher l'armée prussienne, c'était à elle à se porter à leur rencontre aux termes de sa nouvelle alliance. Les Pays-Bas n'étaient donc rien moins qu'invulnérables pour des forces imposantes mises sans délai en mouvement.

C'était le général Lafayette qui devait effectuer l'invasion à la tête de quarante mille hommes. Une seconde armée, commandée par le général Rochambeau, était destinée à le soutenir, tandis qu'un troisième corps, sous le commandement du général Luckner, devait s'emparer de Mayence. Mais n'était-ce pas déjà trop que deux généraux et deux armées pour l'irruption combinée de la Belgique, dont le succès pouvait dépendre uniquement de l'unité de forces et d'action ! Le général Lafayette d'ailleurs, partant de Metz, avait soixante lieues à faire pour se trouver à jour nommé à Givet, et de là se porter sur Namur. Le plan décelait déjà la défiance qu'inspirait au parti ardent ce général, devenu dans l'armée le chef des constitutionnels, connus sous la dénomination de *feuillans*, et ouvertement

opposés aux jacobins , qui tendaient au renversement total de la monarchie.

Dans le court intervalle de l'adoption du plan de Dumouriez et de l'ouverture de la campagne , un nouvel ennemi se révéla tout à coup à la France. Cet ennemi était le gardien des Alpes , le roi de Sardaigne. Les dispositions de la petite cour de Turin n'étaient pas équivoques : après avoir accueilli avant aucune autre cour les émigrés et les princes frères de Louis XVI , elle aspirait à prendre rang dans la coalition.

Dumouriez , voulant sonder les véritables intentions du roi de Sardaigne , chargea M. de Sémonville , qui résidait à Gênes comme envoyé extraordinaire , d'aller suivre à Turin une négociation déjà entamée sans succès par un agent secret nommé Audibert Caille , qui n'avait pu dépasser la frontière du côté de Grenoble. On transmit à cet effet des instructions particulières à M. de Sémonville. Il s'agissait de détacher la cour de Turin de la politique de l'Autriche , c'est-à-dire des intérêts de la coalition. M. de Sémonville devait d'abord mettre en avant une proposition de neutralité qu'on savait être inadmissible , et demander ensuite le passage des troupes françaises au moyen d'une alliance portant cession de la Savoie et du comté de Nice en échange des conquêtes qui se feraient

en commun sur les possessions autrichiennes en Italie, sauf la promesse de faire confirmer à la paix cet échange éventuel. Tout ici avait l'apparence d'un piège : il n'en était pas de même de la marche prescrite au jeune comte de Custine à Berlin pour ébranler l'alliance de la Prusse avec l'Autriche. L'illusion de Dumouriez à l'égard de la cour de Sardaigne eût été sans excuse pour peu qu'il eût réfléchi à la différence des deux cours et des deux cabinets. La cour de Turin était attachée à celle de France par des nœuds de famille : le roi, les princes, les grands y détestaient la révolution ; tous les élémens du pouvoir y étaient d'ailleurs aristocratiques. Or, la guerre contre la révolution française, décidée d'avance, prenait en Piémont le caractère d'une guerre sociale par l'effet de l'incompatibilité d'opinions, de principes et d'habitudes. Comment admettre alors la possibilité d'un rapprochement et d'un concert ? On a depuis prétendu que M. de Sémonville, organe de la révolution, venait proposer au roi Victor-Amédée la *couronne constitutionnelle d'Italie* s'il voulait faire cause commune avec la France. Cette étrange proposition ¹, sur laquelle nous n'avons aucune donnée certaine, pouvait être la conséquence

¹ Elle est consignée en forme d'assertion dans un écrit peu connu et publié à Berlin en 1800 sous le titre de *Mémoires pour servir à l'his-*

des offres qui ressortaient des instructions du négociateur; mais le succès en était trop peu probable pour qu'on pût y compter, à moins qu'on n'admette, comme on l'a cru dans le temps, que la négociation masquait la mission révolutionnaire de semer des germes de subversion dans la monarchie piémontaise.

Quoi qu'il en soit, M. de Sémonville étant parti de Gènes pour Turin avec le titre de ministre plénipotentiaire, se dirigea vers Alexandrie, affectant, à son entrée sur le territoire piémontais, de se montrer avec un chapeau décoré d'une énorme cocarde tricolore. Arrivé à Alexandrie, il y est retenu par le gouverneur chevalier de Solar, qui attend, dit-il, pour lui permettre de continuer sa route l'autorisation de son gouvernement. La cour de Turin, en approuvant la conduite du chevalier de Solar, lui donne l'ordre de refuser le passe-port demandé par M. de Sémonville, signalé à cette cour et à d'autres comme affilié à la *propagande*, se vantant lui-même d'avoir contribué à la révolution du Brabant, et occupé maintenant, en Italie, de tous les moyens

toire de la dernière guerre des Alpes, par le baron Patono, officier piémontais. Il est assez remarquable qu'il fut déjà question alors de transformer la monarchie absolue du Piémont en *couronne constitutionnelle d'Italie*. Était-ce le germe qui, semé plus tard, s'y est développé en 1821 sans y prendre racine?

d'exciter des troubles en propageant par des écrits séditieux les maximes les plus propres à porter le peuple à l'insurrection et à l'insubordination contre ses magistrats. Déjà diverses cours italiennes, d'après ces informations inquiétantes, avaient annoncé à la république de Gênes qu'elles ne communiqueraient plus avec elle si son gouvernement n'obtenait pas la révocation de M. de Sémonville.

Pour motiver son refus de le recevoir, la cour de Turin, par l'organe du comte d'Hauteville, ministre des affaires étrangères, enjoignit à M. de Porta, son chargé d'affaires à Paris, de représenter au gouvernement français que le séjour de M. de Sémonville à Turin y serait trop funeste et trop dangereux pour que sa majesté sarde pût y accéder; que la sensation désavantageuse qu'il produirait dans ce pays, où il serait mal vu, l'exposerait à des désagrémens personnels que sa majesté ne pourrait éviter; qu'elle ne doutait donc pas que sa majesté très-chrétienne ne reconnût la solidité de ces motifs et n'y vît une nouvelle preuve de son désir de continuer la bonne harmonie que le séjour d'un tel ministre aurait pu troubler; qu'enfin, quoique ces circonstances empêchassent la réception de M. de Sémonville, sa majesté sarde n'en serait pas moins empressée de recevoir tout autre mi-

nistre, pourvu qu'il fût animé de cet esprit de paix et de conciliation indispensable pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux cours.

Cette note ayant été communiquée au cabinet de France, le ministre des affaires étrangères, Dumouriez, y fit aussitôt la réponse suivante :

« La cour de Turin a violé le droit des gens » et le respect dû au ministre plénipotentiaire » d'une *grande nation*, en l'arrêtant à Alexandrie, en l'empêchant de remplir une mission » pacifique et amicale. Pour lever tous les obstacles au rétablissement de la bonne harmonie entre le roi de France et le roi de Sardaigne, il est nécessaire de faire cesser l'arrestation de M. de Sémonville à Alexandrie, » et de le recevoir à la cour de Turin dans son » caractère public.

» S'il y a des griefs personnels contre M. de Sémonville, sa majesté sarde voudra bien, » après la réception de M. de Sémonville dans son caractère public, ordonner à son ministre » de les développer avec les preuves; et, dans ce cas, lorsque les preuves seront parfaitement » établies, le roi des Français donnera satisfaction à sa majesté sarde, en retirant M. de Sémonville et lui donnant un successeur. En cas » de refus, le roi ordonne au sieur de Lalande,

» actuellement chargé des affaires de France à
» Turin ¹, d'en sortir dans les vingt-quatre
» heures, d'aller joindre M. de Sémonville à
» Alexandrie, et de se retirer avec lui à Gênes. »

En même temps Dumouriez écrit au sieur de Lalande une lettre dans laquelle il exhale son courroux patriotique sur l'insulte faite par la cour de Turin « à la grande nation, dans » la personne de son ministre plénipotentiaire, » sous le futile prétexte de n'avoir pas été pré- » venue du choix de l'homme chargé de cette » mission avant son arrivée, comme si les inté- » rêts des peuples devaient être subordonnés à » de frivoles étiquettes de cour. » Il ordonne en conséquence au chargé d'affaires de demander : 1° Que les ordres donnés au gouverneur d'Alexandrie pour empêcher M. de Sémonville d'arriver à Turin soient levés incessamment ; 2° une réponse prompte et catégorique dans les vingt-quatre heures ; 3° à être chargé des passe-ports nécessaires pour aller chercher M. de Sémonville à Alexandrie, l'amener à Turin, et le présenter au roi et à la cour. « Si le ministre refuse » vos demandes, ajoute Dumouriez, vous en- » verrez un courrier à M. de Sémonville pour

¹ Le baron de Choiseul, ambassadeur à Turin depuis longues années, avait sollicité un congé pour cause de santé, prévoyant la rupture. C'était un constitutionnel sage et modéré.

» l'en prévenir; vous irez le rejoindre à Alexan-
» drie, et vous passerez avec lui à Gênes, où vous
» recevrez les ordres du roi. »

A la séance du 26 avril le ministre vint rendre compte de toute cette affaire à l'assemblée, donnant lecture des différentes pièces, et notamment de la lettre que le roi, dit-il, l'avait autorisé à écrire à cette occasion, pour soutenir la dignité de la nation française : cette lettre fut applaudie avec les transports les plus vifs.

Le rapporteur des comités diplomatique et des finances saisissant l'à-propos, monte à la tribune et demande, ce qui était concerté, qu'on fixe à six millions le fond des dépenses extraordinaires et secrètes du département des affaires étrangères. « Le besoin où nous sommes, » dit le rapporteur Vergniaud, de connaître les » véritables dispositions des cours étrangères, et » d'être instruits à propos des événemens et des » projets dirigés contre la patrie, nous met dans » la nécessité d'accéder à la proposition du roi ¹. » Vous sentez qu'il nous est impossible de nous » expliquer sur les motifs et sur les objets de ces » dépenses, puisque, par leur nature, elles sont » secrètes : le moyen de les rendre infructueuses » serait d'en publier l'emploi. » D'après l'avis du

¹ Le roi avait officiellement demandé les six millions, selon la promesse qu'il en avait faite à Dumouriez.

comité, l'assemblée décréta, à une grande majorité, que la caisse de l'extraordinaire tiendrait à la disposition du ministre des affaires étrangères la somme de six millions pour les affaires secrètes de son département.

Cependant la cour de Turin persista dans sa résolution de ne point admettre M. de Sémonville, et de ne donner à son égard aucune satisfaction au gouvernement français. De ce moment elle se mit en état de rupture, renforça ses troupes dans le comté de Nice et dans le duché de Savoie, et y établit un cordon militaire d'observation.

Sur les frontières des Pays-Bas, cette guerre, qui bientôt devait embraser l'univers, ne se montra point, à son début, favorable à la révolution. Le 29 avril les colonnes de l'armée française du Nord s'étaient mises en marche pour attaquer Mons, où les troupes autrichiennes avaient pris position. Tout à coup une terreur panique s'empare de l'avant-garde sortie de Valenciennes; des cris *nous sommes trahis!* se font entendre, et les troupes fuient sans s'arrêter et dans la plus grande confusion jusqu'aux portes de la ville. Les mêmes causes produisent à Lille des résultats encore plus funestes : dans une fausse attaque sur Tournay, tout le corps avancé se débande soudain, en criant aussi à *la tra-*

hison! et porte en fuyant dans la ville même de Lille le désordre et l'effroi. Quelques prisonniers sont lâchement égorgés par les fuyards, et Théobald-Dillon est massacré par les soldats même dont il était le général.

On crut voir dans ces scènes affreuses qui désorganisèrent presque toute l'armée, l'emploi des mêmes moyens de désordre et de dissolution, et un accord qui semblait indiquer une préméditation perverse. Dumouriez, dans ses Mémoires, calcule la profonde scélératesse avec laquelle son plan de campagne fut, dit-il, déjoué. D'un autre côté, le parti auquel il appartenait alors, et lui-même, dans sa perspective d'ambition, avaient un immense intérêt à ce que le général Lafayette n'acquît pas un plus grand ascendant par des succès militaires. Peut-être que, plus entreprenant, ce général n'aurait pas molli : arrivé le 30 avril à Bouvines, sur le chemin de Namur, à la tête de son corps d'armée, et là, apprenant les désastres de la veille, au lieu d'attaquer Namur, il revint découragé prendre position au camp de Valenciennes.

On se fera aisément une idée de la sensation que firent ces honteux échecs de Mons et de Tournay, dans les principales cours de l'Europe, parmi les antagonistes et les adversaires de la révolution. On était tenté de ne plus considérer

les troupes de France que comme un ramas de milices indisciplinables. Selon de spécieux calculs, c'était par l'anarchie et par l'indiscipline que ce royaume allait périr déchirée par les factions. La supériorité des armées prussiennes et autrichiennes qu'on prenait depuis si long-temps pour modèles n'en paraissait que plus constatée et mieux établie. On jugera de l'égarement des opinions qui prévalaient alors par celles que manifestèrent, à la revue de Magdebourg, les personnages qui, jouissant de toute la confiance de Frédéric-Guillaume, exerçaient la plus grande influence dans les affaires de la Prusse. C'était vers la fin de mai et à Magdebourg même où se rassemblait, sous les yeux du roi, le corps principal de l'armée prussienne qui allait se mettre en marche. « N'achetez pas trop de chevaux, dit Bischoffswerder à plusieurs officiers de marque; la » comédie ne durera pas long-temps. Les fumées » de la liberté se dissipent déjà à Paris. L'armée » des avocats sera bientôt anéantie en Belgique, » et nous serons de retour dans nos foyers vers » l'automne. » Le duc de Brunswick, que ces évènements entraînent hors des sa circonspection accoutumée, oubliant sa manière de voir exprimée récemment à Bischoffswerder, tint à peu près le même langage. Après la revue, rassemblant les principaux officiers et parlant avec

eux de la campagne qu'on allait ouvrir, il leur dit : « Messieurs, pas tant d'embarras, pas trop » de dépense, tout ceci ne sera qu'une promesse militaire! »

On n'était cependant pas encore fixé sur le plan de campagne, celui qu'avait donné le duc de Brunswick n'étant regardé que comme une ébauche. Ce fut à cette même revue de Magdebourg qu'on en arrêta finalement les bases. Le roi avait mandé le général marquis de Bouillé pour le 27 mai, désirant qu'il vînt en personne lui communiquer ses vues et lui donner des informations locales sur le plan d'opérations futures des armées combinées. M. de Bouillé arriva en toute hâte de Mayence à Magdebourg, et là eut avec le duc de Brunswick plusieurs conférences en présence du roi. Il indiqua la Champagne comme la partie la plus faible de la frontière, et proposa, comme étant la plus facile, l'attaque par Longwy, Sedan et Verdun; il donna même l'assurance que ces trois places étaient en très-mauvais état, et pourtant les seules qui couvrirent cette partie du royaume, d'où l'on pouvait marcher rapidement à Paris par Rhétel et Reims, en traversant des plaines fertiles qui ne présentent aucun obstacle. Dans les guerres civiles et étrangères que la France avait eu à soutenir au milieu du dix-

septième siècle, on avait toujours vu les étrangers marcher sur Paris par les routes de Sedan, de Stenay et de Rhétel. Là ils n'avaient trouvé d'autres obstacles que la valeur et le talent du grand Condé, qui, deux fois, les arrêta par deux grandes victoires dans les plaines de Rocroy et de Lans. On fut d'accord à Magdebourg qu'il n'y avait plus en France de héros sur ce modèle, ni d'armée en état de renouveler de tels prodiges.

Dans ces conférences militaires, le duc de Brunswick décéla sa prédilection pour une guerre systématique et lente; mais il y mit de la réserve à cause du roi, qui désirait brusquer l'invasion : tel était aussi l'avis du marquis de Bouillé, général expérimenté et très au fait de la situation intérieure de la France. Il observa que, si l'on échouait dans le dessein de parvenir jusqu'à Paris, foyer de la révolution, il serait très-facile, en s'emparant de Mézières et de Montmédi, places qui ne pouvaient opposer une grande résistance, de prendre des quartiers d'hiver entre la Meuse et la Chiers, le front couvert par cette première rivière, la gauche par la Chiers, ainsi que par Montmédi et Longwy. Dans ce plan Luxembourg servait de point d'appui et de place d'armes : ainsi l'irruption tentée à propos et avec prudence offrait d'au-

tant moins de chances de revers qu'elle s'appuyait naturellement sur un autre système qui pouvait devenir au besoin méthodique et défensif. Cet officier général indiqua aussi la haute Alsace comme une des parties les plus faibles de la frontière de l'Est. Le duc de Brunswick avoua que l'une et l'autre, c'est-à-dire les frontières d'Alsace et des Ardennes, étaient les plus susceptibles d'être attaquées avec avantage; et d'après le vœu du roi, il décida que la plus grande partie des forces combinées, sous ses ordres, serait portée sur la frontière de Champagne pour agir offensivement de ce côté, et qu'on ne laisserait en Flandre et sur le Haut-Rhin que des corps d'observation.

On en vint à discuter le mode de coopération des émigrés. C'était une grande question : le cabinet de Vienne avait apporté constamment des obstacles à ce que les émigrés pussent s'armer dans aucune partie du territoire soumis à sa domination; leur organisation militaire n'avait d'abord existé réellement que sur le papier. Non-seulement l'empereur Léopold, mais aussi l'électeur de Cologne, autre frère de la reine de France, n'avaient jamais consenti à leur accorder aucun cantonnement dans leurs États. Cette résistance unanime des deux cabinets de Vienne et de Cologne, c'est-à-dire de deux souverains, l'un

allié du roi de France , tous les deux ses beaux-frères et frères de la reine , indiquait assez que Louis XVI improuvait les opérations et la politique des princes ses frères à Coblentz. Le cabinet des émigrés , effrayé de cette persévérante opposition qui menaçait de les frapper de nullité , avait eu recours au cabinet de Berlin , et y avait trouvé un appui dans les dispositions personnelles du roi de Prusse. A la mort de Léopold , les princes français ayant conçu l'espérance d'un changement prochain de politique en leur faveur , représentèrent à Frédéric-Guillaume , par leurs émissaires et dans leurs dépêches , qu'il n'y aurait pas de contre-révolution possible si les émigrés ne jouaient pas le premier rôle dans les opérations de la campagne , qui leur paraissait imminente ; qu'il n'y avait d'ailleurs qu'un seul moyen d'en assurer le succès , c'était d'enlever au cabinet de Vienne l'adoption des plans , le mouvement des armées et la direction de la guerre. Cette adroite et opportune insinuation eut son effet. Les embarras de tout genre qui assaillirent le jeune roi de Hongrie à son avènement , le grand intérêt qu'il avait à être promptement élu empereur , son extrême désir de se rendre le roi de Prusse favorable , et de mettre à profit pour la cause commune l'ancienne réputation de valeur de

L'armée prussienne, déterminèrent le jeune roi à se départir en faveur de Frédéric-Guillaume du droit que s'était réservé Léopold de diriger la défense de la monarchie autrichienne dans une guerre qui allait être exclusivement déclarée à son chef et à ses propres États. Cette concession empressée valut au roi de Hongrie la certitude d'être élu empereur et couronné dans les premiers jours de juillet à Francfort. Une entrevue à Mayence, entre les deux souverains, fut convenue pour cette époque. Le roi de Prusse devait être précédé par son armée qui allait prendre ses quartiers à Coblentz, pour de là marcher de suite sur la France.

D'après cette première impulsion, si favorable aux vues des princes émigrés, leur parti avait d'abord prévalu à Vienne dans les conférences qui eurent lieu vers la fin de mars entre l'envoyé extraordinaire Bischoffswerder, le prince de Hohenlohe et le prince de Colloredo, à l'effet de poser les bases d'un plan d'opérations combinées contre la France. On proposait d'en abandonner la direction politique aux princes frères de Louis XVI. Mais le baron de Spielmann avait fait changer depuis cette partie du plan concerté avec le ministère prussien, en soutenant que les opérations des émigrés devaient dépendre du mouvement des armées combinées,

et qu'il fallait les subordonner et les soumettre entièrement au plan général. Ces nouvelles et contrariantes dispositions avaient encore été suggérées au cabinet autrichien par le baron de Breteuil : remplissant toujours les fonctions de ministre de Louis XVI au dehors, il avait inspiré de la défiance même au roi et à la reine sur les intentions des princes, et s'était fait autoriser à demander au nom de Louis XVI, avec qui il correspondait secrètement de Bruxelles, qu'on évitât surtout, à l'ouverture de la campagne, que la noblesse française, réunie en corps d'armée sous les ordres des princes, n'acquît de l'influence sur les opérations. Il alléguait que, pour rétablir l'autorité royale et la tranquillité dans le royaume, il fallait mettre le roi en état de traiter lui-même avec le parti qui, dans l'intérieur, désirait encore le gouvernement monarchique, et éviter par conséquent de mettre ce parti en contact avec les émigrés en armes, dont la seule présence soulèverait la nation. Ces motifs graves avaient prévalu même dans l'esprit du roi de Prusse, qui néanmoins montrait un intérêt très-vif pour les princes français auxquels il venait d'envoyer une somme d'argent considérable pour leur entrée en campagne ¹.

¹ On croit que cette somme s'élevait à deux millions.

Ainsi en principe, les deux cours alliées se trouvaient d'accord que les émigrés ne seraient pas réunis à l'armée qui pénétrerait en France, et qu'on se bornerait à les rassembler sur la rive droite du Rhin; là ils devaient former un corps de vingt mille hommes en y comprenant quelques régimens que les princes avaient levés ou levaient encore en Allemagne. Le marquis de Bouillé proposa au roi et au duc de Brunswick de les diviser en trois corps, dont un de dix mille hommes, sous les princes frères de Louis, serait attaché à la grande armée, et les deux autres de cinq mille hommes chacun, seraient employés sous le prince de Condé et sous le duc de Bourbon, avec les deux corps d'observation en Flandre et sur le Rhin. Le duc de Brunswick observa que ce serait donner aux émigrés une destination active, en opposition au principe arrêté entre les deux cours; le marquis de Bouillé écarta cette objection, en expliquant qu'il avait seulement en vue de placer les corps émigrés en seconde ligne comme auxiliaires, afin d'attirer des différentes parties de la frontière les déserteurs français et même des corps entiers, sur lesquels on pouvait compter, tels que certains régimens de cavalerie qu'on savait être restés fidèles au roi, et quelques régimens d'infanterie étrangère. Le roi de Prusse

s'étant rangé de cet avis, on fit de l'opinion du marquis de Bouillé l'une des dispositions du plan général de campagne.

Dans ces mêmes conférences le baron de Bischoffswerder eut occasion de s'entretenir avec le marquis de Bouillé, en présence du roi et du duc de Brunswick, de la mission de Custine fils que Dumouriez avait tenu assez long-temps à Berlin pour négocier avec les ministres du roi. Disons d'abord comment s'était terminée cette mission, qui avait eu encore plus pour objet de retarder les opérations offensives de la Prusse que d'obtenir le succès peu probable de détacher le monarque prussien de la confédération. Le jeune Custine n'avait rien négligé pour réussir en alléguant sans cesse le danger qui menacerait le pouvoir et la personne de Louis XVI si l'on s'obstinait à entreprendre contre la France une guerre d'invasion. Le comte de Schulenburg, qui recevait ses notes, ne lui avait pas dissimulé que des rapports secrets l'avaient représenté au cabinet de Berlin comme ayant la mission odieuse de tenter d'opérer une révolution en Prusse. Custine répondit au ministre prussien que c'était là une accusation banale et absurde imaginée par les émigrés, qui l'avaient d'abord dirigée contre M. de Ségur son prédécesseur; qu'il lui serait tout aussi facile d'établir,

comme l'avait fait M. de Ségur, que sa mission n'avait pas d'autre objet que celui d'engager le cabinet prussien à changer de système politique, changement tout aussi utile aux intérêts bien entendus de la Prusse qu'aux intérêts plus pressans du roi de France et de sa couronne. « Au » surplus, dit-il, le temps n'est plus où le mi- » nistère constitutionnel, abjurant toute fran- » chise, suivait à la fois une négociation double, » l'une officielle et l'autre cachée. » Il cita en preuve des négociateurs pris dans un sens opposé; de plus la dissimulation dont on avait usé à l'égard même de M. de Ségur, lequel n'avait appris qu'à son passage à Strasbourg, par le maire Dietrich, l'existence et le contenu de la convention de Pilnitz, que le ministère lui avait laissé ignorer entièrement. « Grâce à Dieu, » ajouta M. de Custine, depuis que M. Dumouriez a le portefeuille des affaires étrangères, » ces duplicités diplomatiques ne sauraient se » reproduire. M. Dumouriez joue carte sur table, » et n'a pas d'autres arrière-pensées que d'as- » surer le triomphe de la monarchie constitu- » tionnelle. » Le comte de Schulemburg lui dit alors en souriant : « Mais, monsieur, êtes-vous » bien sûr que M. Dumouriez ne tienne pas ici » deux négociateurs à la fois? » Et il lui cita en même temps un certain M. de Beys, gentil-

homme bourguignon, qui lui avait fait aussi des ouvertures. Mais ce M. de Beys n'était qu'un agent secret sans aucun caractère avoué par son gouvernement. M. de Custine s'en plaignit néanmoins à Paris; et, malgré la déclaration de guerre faite à l'Autriche, il continua jusques vers la fin de mai à négocier, tantôt avec le comte de Schulenburg, tantôt, mais plus mystérieusement, avec le duc de Brunswick, par l'intermédiaire d'un M. Benoist, autre agent secret de Dumouriez ¹. Le duc n'en dit pas un mot dans la conférence dont nous venons de donner les détails. Le baron de Bischoffswerder assura le marquis de Bouillé que le cabinet prussien avait congédié M. de Custine sans écouter ses propositions. Alors M. de Bouillé, qui n'avait pas dissimulé au roi la faiblesse du parti royaliste dans l'intérieur, représenta qu'il serait peut-être avantageux de renouveler avec

¹ Nous n'affirmons pas qu'il y ait identité entre cet agent secret, nommé Benoist, et M. Benoist, long-temps chef de division au ministère de l'intérieur, et aujourd'hui membre de la chambre des députés et directeur des contributions indirectes. Nous observerons seulement que M. Benoist, directeur des contributions indirectes, a rempli une mission secrète à Londres avec M. Noël, vers la fin de 1792 jusqu'à la déclaration de guerre. Du reste le Benoist dont il s'agit s'appelait Denis Benoist, ou du moins signait ainsi. Ce fut dans les premiers mois de 1792 qu'il remplit sa mission particulière à Brunswick; il fut aussi à peu près à la même époque agent secret à Deux-Ponts.

l'agent de Dumouriez cette négociation, qui pourrait mener à un arrangement raisonnable et en même temps convenable à tous les partis. Qu'on remarque bien qui donna ce conseil au roi de Prusse, à ses ministres et à son généralissime, et on y découvrira l'une des causes peu éloignées de l'issue regardée jusqu'ici comme inexplicable, de cette première campagne de la révolution dont nous allons retracer les circonstances.

Vers la même époque, les cabinets de Vienne et de Berlin reçurent de Saint-Pétersbourg un courrier, porteur de l'adhésion pleine et entière de l'impératrice de Russie aux plans offensifs des deux cours alliées non-seulement contre la nation française, mais contre tout changement de formes quelconques dans les gouvernemens de l'Europe : c'était le triomphe de la doctrine politique de Catherine, qui avait en vue de réprimer à la fois la France et la Pologne; il y avait long-temps qu'elle pressait ce qu'elle appelait le réveil des couronnes.

Ce que les deux cours alliées se proposaient de tenter contre la France par la force des armes, la czarine allait l'opérer directement et sans délai contre la Pologne, depuis qu'elle était assurée du concours des deux souverains de l'Autriche et de la Prusse.

On se rappelle qu'il avait déjà été décidé à Vienne et à Berlin que rien ne serait définitivement statué sur la Pologne avant que les deux cours ne se fussent entendues avec Catherine. Enfin cette princesse altière s'était expliquée : elle prétendait voir dans l'enthousiasme et l'effervescence qui régnaient en Pologne le germe de ces principes qui agitaient la France et menaçaient tous les trônes. La constitution du 3 mai maintenait, il est vrai, la noblesse et ses privilèges ; mais déjà les grands de la Pologne ambitionnaient l'égalité en se faisant recevoir bourgeois à Varsovie. S'il n'y avait pas de connexion immédiate entre les travaux de l'assemblée de Varsovie et ceux de l'assemblée nationale de France, il s'en établissait sans aucun doute dans leurs vues et dans leur but politique ; aussi Catherine n'y voyait-elle qu'un mode d'excitation pour mettre la Pologne en état d'hostilité contre les Russes. Levant le masque, elle venait de donner, sous la date du 13 mai, sa déclaration ou plutôt son manifeste contre la nouvelle constitution des Polonais, qu'elle signalait comme illégale et dangereuse, leur intimant d'en revenir à leurs anciennes lois, et les menaçant de les y contraindre par la force s'ils s'obstinaient à résister à ses conseils.

Ce fut un coup de foudre pour les patriotes

polonais. La diète, n'osant prendre aucune mesure décisive avant d'avoir pressenti les dispositions du ministre prussien, lui communiqua officiellement la déclaration de l'impératrice, alléguant que la république avait droit, en vertu de son traité d'alliance avec la Prusse, de réclamer son secours.

Le ministre Lucchesini, instruit des intentions de son cabinet, s'en référa à la réponse qu'il attendait de Berlin; il mit en avant néanmoins pour préparer les esprits, que le roi de Prusse, n'ayant pris aucune part à la constitution du 3 mai, ne se regarderait probablement pas comme obligé de protéger cette constitution si ses partisans jugeaient à propos de la défendre les armes à la main.

Les chefs de la diète, pressés d'éclaircir leurs doutes à ce sujet, décidèrent le roi Stanislas-Auguste à s'adresser directement à Frédéric-Guillaume. Stanislas lui fit part, le 31 mai, des dispositions hostiles de la czarine. « Si l'alliance » qui existe entre votre majesté et moi, mandait- » il au roi de Prusse, est un titre pour réclamer » son secours, il m'importe de savoir d'elle le » mode qu'elle veut prescrire à ses engagements. » La connaissance positive des sentimens personnels de votre majesté m'est aussi nécessaire » pour ma conduite que ses forces le seraient

» pour mes succès..... Dans une occasion où,
» comme allié, la dignité de votre majesté est si
» intimement liée avec l'indépendance et l'hon-
» neur de ma nation, je dois m'attendre qu'elle
» voudra me faire connaître ses sentimens : ma
» confiance n'a d'autres bornes que celles qu'elle
» y mettra elle-même..... Au milieu de mes in-
» quiétudes et de mes peines ce qui me con-
» sole, c'est que jamais cause ne fut meilleure,
» ni dans le cas d'avoir pour appui un allié plus
» respectable et plus loyal aux yeux des con-
» temporains et de la postérité. »

La réponse ne se fit point attendre : elle était datée du 8 juin. Frédéric-Guillaume, en blâmant la république de Pologne de s'être donné, à son insu et sans son adhésion, une constitution qu'il n'avait jamais songé à soutenir, ajoutait : « J'a-
» vouerai avec franchise qu'après tout ce qui
» s'est passé depuis un an, il était aisé de pré-
» voir les embarras dans lesquels la Pologne se
» trouve aujourd'hui engagée. Dans plus d'une
» occasion, le marquis de Lucchesini a été chargé
» de manifester, tant à votre majesté qu'aux
» membres prépondérans du gouvernement,
» mes justes appréhensions à ce sujet. Dès le
» moment où le rétablissement de la tranquillité
» générale en Europe m'a permis de m'expliquer,
» et que l'impératrice de Russie a laissé entre-

» voir une opposition décidée contre la révolu-
» tion du 3 mai, ma façon de penser et le lan-
» gage de mes ministres n'ont jamais varié. En
» regardant d'un œil tranquille la nouvelle con-
» stitution que la république s'est donnée à mon
» insu et sans ma concurrence, je n'ai jamais
» songé à la soutenir ni à la protéger; j'ai prédit
» au contraire que les mesures menaçantes et
» les préparatifs de guerre provoqueraient in-
» failliblement le ressentiment de l'impératrice,
» et attireraient à la Pologne les maux qu'on
» prétendait éviter : l'événement a justifié ces
» apparences..... Votre majesté sentira que l'état
» des choses ayant entièrement changé depuis
» l'alliance que j'ai contractée avec elle, et les
» conjonctures présentes, amenées par la con-
» stitution du 3 mai, n'étant point applicables
» aux engagements qui s'y trouvent stipulés, il
» ne tient pas à moi de déférer à l'attente de
» votre majesté, si les intentions du parti patrio-
» tique sont toujours les mêmes, et s'il persiste
» à vouloir soutenir son ouvrage; mais si, en
» revenant sur ses pas, il considérait les diffi-
» cultés qui s'élèvent de tous côtés, je serais
» tout prêt à me concerter avec l'impératrice et
» à m'entendre en même temps avec la cour de
» Vienne, pour convenir des mesures capables
» de rendre à la Pologne sa tranquillité. »

Ainsi la Pologne allait encore une fois succomber par l'effet de cette panique terreur que la révolution française répandait dans tous les cabinets de l'Europe. Il était visible que le nouveau concert des puissances finirait par un nouveau partage. On a vu que dans le dernier conseil tenu à Potzdam, le roi de Prusse avait réglé que vingt-cinq mille hommes de ses troupes se tiendraient prêts à marcher vers la Vistule. Ce corps d'armée fut mis sous le commandement du général Moëllendorf ¹. Par cette mesure, le cabinet de Berlin dévoilait tout son plan : il en voulait autant à la constitution de Pologne qu'à celle de France.

Cependant le zèle monarchique se réchauffait peu en Europe au souffle des cabinets intéressés au succès de cette double croisade. Les lettres réquisitoriales de la cour de Berlin aux membres du corps germanique avaient fait peu d'effet. Quand les deux cours alliées, achevant leurs préparatifs, invitèrent à Ratisbonne les princes de l'Empire à fournir leur contingent, cette déclaration fut assez froidement reçue. On alléguait dans les conférences que ce n'était ni contre l'Empire, ni contre la Prusse, que

¹ Joachim Wichart de Moëllendorf, né en 1724, élève de Frédéric, fut créé pour ainsi dire par ce prince, dont il était l'ami, et qui, depuis 1783, l'avait nommé gouverneur de Berlin.

la France venait de proclamer la guerre, mais seulement contre la maison d'Autriche. Peu de princes d'abord se montrèrent disposés à satisfaire aux demandes des deux cabinets. Les électeurs de Saxe et d'Hanovre se déclarèrent neutres ; la cour de Danemarck ne montrait aucune disposition à prendre une part active à la guerre ; celle de Stockholm avait changé entièrement de système depuis la mort tragique de Gustave : elle tournait vers la neutralité. L'Angleterre, dans son île, se plaçait en observation, épiait l'avenir, se défiant soit de la révolution, soit des coalisés, et toujours prête à faire pencher la balance du côté de ses intérêts politique. L'Italie, énervée, était incapable de donner aucune impulsion ; et l'Espagne elle-même, depuis que le comte d'Aranda avait repris le timon des affaires, voyait s'évanouir les vellétés hostiles qu'elle avait manifestées en faveur de l'autorité de la branche aînée des Bourbons. Pouvait-on découvrir dans cet ensemble incohérent de la politique des cabinets européens les élémens d'une coalition ferme et compacte, invariable dans son but et unanime dans ses vues ?

Les deux cabinets alliés résolurent d'agir de concert pour ramener à la cause commune les États qui, sous les apparences de la neutralité, tendaient à s'isoler dans un système équivoque.

Leur première démarche officielle eut pour objet d'engager le Danemarck à renoncer à sa neutralité. L'envoyé d'Autriche, comte Breuner, et le chargé d'affaires de Prusse, Weguelin, auprès de la cour de Copenhague, communiquèrent le 12 mai au ministère danois une note par laquelle cette puissance était invitée à prendre part au concert des cabinets de Vienne et de Berlin, tendant à opposer une digue aux entreprises de la révolution française.

« Il s'agit dans ce moment, disaient les deux » envoyés, d'une cause commune à tous les sou- » verains, et de l'intérêt commun de tous les gou- » vernemens. Le but du concert réunit deux » sortes d'objets : l'un relatif aux droits lésés » des princes de l'Empire et aux dangers dont la » propagation des principes français menace » plus ou moins, plus tôt ou plus tard, les » autres états, si l'on ne parvient à les prévenir; » l'autre concerne le maintien des fondemens » essentiels du gouvernement monarchique en » France.

» Le premier de ces deux objets se trouve dé- » terminé dans tous ces points par leur énoncé » même; le second n'est point encore suscepti- » ble d'une détermination positive.

» Les puissances n'ont aucunement le droit » d'exiger d'une autre puissance grande et libre

» telle que la France, que tout y soit rétabli
» entièrement dans l'état antérieur, ou qu'elle
» adopte précisément telle et non pas d'autres
» modifications de gouvernement. Il s'en suit
» qu'on pourra et qu'on devra reconnaître comme
» légale et constitutionnelle telle modification
» dans son gouvernement monarchique et dans
» son administration interne, dont le roi, jouis-
» sant d'une liberté plénière, conviendrait avec
» les représentans légitimes de la nation.

» Quant aux moyens à employer pour rendre
» le succès inmanquable, ils devront être suf-
» fisans, proportionnés aux forces respectives
» des puissances réunies et déterminés d'après
» un plan général d'opération.

» Pour procéder à l'arrangement de tous ces
» points, les deux cours alliées proposent la
» ville de Vienne comme le centre des distances,
» dans l'intention d'accélérer et d'abrégier cet ou-
» vrage le plus possible. Mais quand, en consé-
» quence du concert à conclure, le rassemble-
» ment des armées sera effectué de toutes parts
» et suivi d'une déclaration des puissances pour
» annoncer leur intervention commune et les
» objets dont elles demanderont le redresse-
» ment, si alors il s'agit d'établir un congrès armé
» formel, il est tout naturel que ce congrès ne
» pourra point se tenir à Vienne, trop éloigné

» de la France, mais dans tel autre endroit que
» les puissances réunies jugeront être le plus
» convenable. »

Dans la réponse du ministre comte de Bernstorff, par laquelle il déclinait la participation du Danemarck à la guerre, on remarquait cette phrase : « Que S. M. danoise a reconnu dans les » ouvertures des deux cours les principes les plus » justes et la sollicitude la plus respectable pour » le bonheur et pour la tranquillité de l'Europe » entière, évidemment menacée par l'anarchie » française et par le prestige de ses formes illu- » soires, mais séduisantes. »

La note des deux envoyés de Prusse et d'Autriche est d'autant plus remarquable, que les principes et les vues qui y sont consignés n'ont reçu leur application que vingt-deux ans plus tard, dans les plaines mêmes de la Champagne, après une longue suite de leçons sévères et de désastres. Et encore si on envisage à présent sous le point de vue de l'ordre politique cette immense guerre sociale, on trouve que le conflit qui l'a fait entreprendre est plutôt assoupi que réglé.

Cependant la marche des troupes combinées de Prusse et d'Autriche vers le Rhin, annoncée depuis si long-temps, n'était plus révoquée en doute ; l'Allemagne entière pouvait l'attester.

Les Prussiens marchaient sur trois colonnes : celles de la Silésie, de l'armée des Marches et de Westphalie. L'une s'avancait, en passant par la Hesse, le landgrave voulant se joindre à la coalition avec un corps de ses meilleures troupes. Ce prince, qui, avant la mort de son père, avait gouverné le comté de Hanau sous le nom de George-Guillaume, avait pris les rênes du gouvernement de tout le landgraviat de Hesse-Cassel, le 31 octobre 1785, sous le nom de Guillaume IX. C'était son père qui, au mépris de l'opinion contemporaine, s'était formé un riche trésor¹ en vendant le sang de ses soldats aux Anglais dans la guerre d'Amérique. A la vérité c'était un ancien usage féodal parmi les princes d'Allemagne de fournir aux grandes puissances des corps auxiliaires, moyennant subsides ; mais la civilisation du dix-huitième siècle s'en était indignée à l'égard du landgrave, qui faisait de ce trafic révoltant un abus sordide. Du reste, la position géographique de la Hesse était peu compatible avec un système de neutralité en cas de guerre entre la Prusse et la France. Quoique le langrave Guillaume fût souverain seulement d'un pays n'ayant pour toute population que quatre cent cinquante mille âmes, mais un revenu de neuf millions de francs, il était re-

¹ Évalué à quatre-vingts millions.

devable au système de subsides adopté par son père de figurer en Allemagne parmi les puissances militaires du second ordre : il ne cédait le rang qu'à la Saxe et au Hanovre, et encore ses troupes, modelées sur celles du grand Frédéric, étaient-elles plus estimées à cause de leur tactique et de leur discipline.

Une grande partie de l'Allemagne cédant enfin à l'impulsion des cabinets alliés et à l'exemple de l'appareil de leurs forces, commençait à se préparer aussi à la guerre. Rien n'était négligé pour engager un certain nombre de princes à y prendre part. Le ministre autrichien, comte de Lehrbach, avait mis tout en œuvre pour former l'*association des Cercles*. Malgré de grandes contradictions, il était parvenu à réunir tout le Cercle de Souabe, après y avoir fait circuler un mémoire insidieux et adroit où il peignait la situation actuelle de l'Europe comme exigeant cette mesure : il l'avait adressé officiellement aux cours de Munich, de Salzbourg, aux princes du haut et bas Rhin. Non-seulement l'alliance des deux cours se fortifiait de l'accession préméditée du roi de Sardaigne ; mais l'électeur palatin de Bavière, qui depuis long-temps avait contracté l'habitude de ne rien refuser à la cour de Vienne, faisait mettre Manheim en état de défense. Vingt mille Autrichiens, qui se diri-

geaient vers le moyen Rhin, devaient se rassembler et se cantonner aux environs de Manheim. Quant au landgrave de Hesse-Cassel et aux électeurs de Trèves et de Mayence, ils paraissaient déjà décidés à prendre part à la guerre comme princes indépendans avant d'y concourir comme princes d'Empire. Les Cercles armaient et formaient les contingens demandés. Or une guerre d'Empire que la France n'avait pas entendu provoquer était inévitable. On regardait les électeurs ecclésiastiques comme les premiers moteurs de l'armement, qu'on n'avouait à la vérité que comme une mesure défensive.

Toutefois le plan de la coalition ne devait se démasquer qu'après le couronnement de l'empereur, et à l'issue de son entrevue avec le monarque prussien. L'élection de François I^{er}, roi de Hongrie et de Bohême, comme chef de l'Empire germanique, eut lieu le 5 juillet à Francfort. Ce prince y était attendu le 11 avec sa cour. C'était à Mayence qu'il devait s'aboucher avec Frédéric-Guillaume. On ne crut pas devoir tolérer dans cette dernière ville la présence du ministre de France, et l'électeur fit remettre, par le baron d'Albini, une note à M. Villars, pour l'engager à s'éloigner dans un moment, disait la note, qui ne permettait à son égard ni une parfaite sûreté ni l'accueil usité à la cour électorale de

Mayence pour les ministres qui y étaient accrédités.

Le 11 l'empereur élu fit son entrée à Francfort, accompagné de l'impératrice, de l'archiduc Joseph, d'une cour brillante et de tous les ambassadeurs électoraux nommés pour assister à son couronnement. On ne se lassa point d'admirer la somptuosité, l'élégance des illuminations et des fêtes que donna le comte d'Esterhazy à cette occasion, comme premier ambassadeur électoral de Bohême.

Tandis qu'on interdisait à tout étranger qui n'était pas à la suite de l'empereur de rester à Francfort pendant la durée des solennités et des fêtes, plusieurs régimens prussiens, destinés à combattre les Français, traversaient la ville et défilaient en présence même de l'empereur. Ce monarque leur témoigna sa satisfaction, et s'entretint avec les principaux officiers. Le gros des troupes prussiennes se rassemblait aux environs de Coblenz. Le duc de Brunswick y était arrivé dans les derniers jours de juin, et s'était d'abord cantonné au village de Horchem, à une demi-lieue de la ville. Jusque là Coblenz avait été le principal séjour des émigrés et de leur cabinet : c'était en quelque sorte leur quartier-général. Dès sa première entrevue avec les princes frères de Louis XVI, le duc de Bruns-

wick leur annonça publiquement qu'il venait pour rétablir le roi sur son trône. On avait arrêté que les princes partiraient le 1^{er} de juillet pour Bingen, et qu'à cette époque seulement le généralissime de la coalition prendrait le commandement militaire de la ville de Coblentz. Le duc s'établit dans le logement qu'avait occupé le maréchal de Broglie. Il paraissait fatigué des flagorneries de ceux qui déjà l'appelaient le *héros du Rhin*, le *libérateur de la France*, le *bras droit des rois*. Et le philosophe souffre tout cela, disaient quelques observateurs peu enclins à l'enthousiasme de circonstance. On vantait néanmoins la modestie du généralissime, la simplicité de son train; on admirait les princes de Prusse, qui, vivant avec la même simplicité, la même économie, étaient cantonnés dans un village, n'ayant qu'une chambre et couchant sur la dure.

Le roi était attendu à Mayence. Il ne partit de Berlin que le 10 juillet. Partout sur son passage on avait préparé des fêtes pour le recevoir; mais il voyageait avec une extrême rapidité, ne s'arrêtant presque nulle part. Son arrivée n'était annoncée dans les villes que par les salves d'artillerie. Ayant passé la nuit à Erfurt, une magnifique illumination y signala sa présence. Des transparens adulateurs mirent sous les yeux du

public des devises analogues aux circonstances et à l'esprit du moment. On remarqua celle-ci : *Wilhelmus sibi vivat, neo-francos deleat, jura regis restituat*¹ ; elle renfermait tout l'esprit de la coalition.

Le baron de Hardenberg ayant été au-devant du monarque prussien, en reçut des témoignages de satisfaction relativement à l'organisation et à l'état prospère où se trouvaient déjà les principautés de Franconie, confiées à ses soins. Frédéric-Guillaume tenait singulièrement à ces nouvelles acquisitions de la Prusse, qui dataient de son règne. Le roi, en s'entretenant avec Hardenberg de la campagne qu'il allait ouvrir en personne, lui dit le sens de ces paroles : que la France ne serait démembrée dans aucune de ses parties ; qu'on ne voulait point se mêler de son gouvernement intérieur ; mais qu'au préalable il s'agissait de rendre au roi sa liberté, sa pleine autorité, les ministres aux autels et les propriétés aux propriétaires ; du reste que les Français devaient payer tous les frais de la guerre, et que c'était de toute justice.

Cependant l'état intérieur de la France n'était pas apprécié avec assez de sang-froid ni de justesse par les cabinets ; on y répugnait à

¹ C'est-à-dire que Guillaume vive pour sa gloire, qu'il anéantisse les nouveaux Francs, et qu'il rende au roi tous ses droits.

admettre que les hommes les plus ardents et les plus exagérés pussent entraîner la nation tout entière et la maîtriser. L'Autriche, dans ses notes, ayant dénoncé diplomatiquement les jacobins comme une secte isolée à laquelle seule les rois faisaient la guerre, on vit les jacobins, relevant les gages du combat, dénoncer en représailles un *comité autrichien* siégeant aux Tuileries comme un centre secret d'opposition à la liberté. Les ex-ministres Montmorin et Bertrand de Molleville étaient désignés dans les journaux comme les artisans de ce *comité* qui correspondait au dehors dans les intérêts de la contre-révolution; mais c'était surtout le roi et la reine qu'on voulait compromettre. Leur position critique s'aggravait non-seulement par l'irritation des passions populaires, mais encore à mesure que la guerre extérieure se montrait plus menaçante. Louis XVI, voyant avec effroi la guerre allumée au dehors, redoutait surtout la guerre civile et les plus sanglantes représailles contre les prêtres et contre les nobles restés en France. Cette désolante perspective lui donna l'idée d'envoyer un agent secret auprès de l'empereur et du roi de Prusse, pour obtenir de ces deux souverains qu'ils n'agissent offensivement qu'à la dernière extrémité, et qu'ils fissent précéder l'entrée de leurs armées dans le

royaume d'un manifeste sage et mesuré. Mallet-Dupan, observateur et publiciste profond, attaché par principes au système d'une monarchie tempérée, fut désigné par M. Malouet à Louis XVI pour remplir cette mission. M. Malouet avait figuré honorablement à l'assemblée constituante, et il partageait les opinions du publiciste genevois. Louis XVI savait d'ailleurs que Mallet-Dupan était dévoué à sa personne. N'osant pas néanmoins lui donner des lettres de créances, il chargea M. Bertrand de Molleville de lui remettre, pour le maréchal de Castries, une lettre qui pût accréditer ses démarches auprès de l'empereur et du roi de Prusse. Quant à ses instructions, Mallet-Dupan les avait rédigées lui-même d'après les bases arrêtées par le roi. S'étant mis en route, deux jours après son arrivée à Genève il écrivit au maréchal de Castries la lettre suivante ¹ :

« Monsieur le maréchal, arrivé ici avant-hier,
» je me prépare à en partir dès les premiers jours
» de la semaine prochaine pour me rendre en
» diligence auprès de vous, et pour vous con-
» sulter sur l'exécution d'une mission particu-
» lière et secrète pour laquelle j'ai reçu des
» instructions du roi. Le salut de la monar-

¹ Datée de Genève, le 24 mai 1792; nous l'avons abrégée pour n'en conserver que les traits vraiment historiques.

» chie , celui du roi , de sa famille , la sûreté des
» personnes et des propriétés , la stabilité de
» l'ordre à venir , qui doit succéder au boulever-
» sement actuel , la nécessité d'abrèger la crise et
» d'affaiblir les résistances , tout concourt à solli-
» citer l'attention et la condescendance des vrais
» royalistes pour les vœux de sa majesté. Elle
» redoute avec raison que la guerre étrangère
» n'entraîne une guerre civile dans l'intérieur ,
» ou plutôt une *jacquerie* : c'est là l'objet de sa
» plus pénible sollicitude. Elle désire ardem-
» ment , qu'afin de prévenir des horreurs incal-
» culables dont on rejette peut-être trop légère-
» ment la possibilité , les émigrés ne prennent
» aucune part active et offensive dans les hos-
» tilités ; qu'ils consultent l'intérêt du roi , de
» l'État , de leurs propriétés , de tous les roya-
» listes de l'intérieur , plutôt que de trop légi-
» times ressentimens , afin qu'après avoir dés-
» armé le crime par des victoires et dissout une
» ligue frénétique d'usurpateurs sortis du néant ,
» et les réduisant à l'impuissance de résister , on
» puisse , par une révolution si salutaire , pré-
» parer les voies à un traité de paix dans lequel
» les puissances étrangères et le roi seront ar-
» bitres des destinées de la nation et de nos lois.

» Voilà en substance , monsieur le maréchal ,
» les intentions et les désirs de S. M. ; vous en

» êtes instruit depuis long-temps ; je ne fais ici
» que vous les rappeler. Les conjonctures ne per-
» mettent plus à la sagesse d'en négliger l'exa-
» men le plus sérieux. Tout sera facile dans le
» présent et dans l'avenir si on s'attache au plan
» de conduite que S. M. recommande, et tout
» se compliquera de périls, d'incertitudes et de
» difficultés si l'on s'en écarte. C'est à vous seul,
» monsieur le maréchal, que je fais cette com-
» munication préalable..... »

Mallet-Dupan ayant joint le maréchal de Castries en Allemagne, en obtint des lettres de haute recommandation, et alla conférer d'abord à Coblenz avec le duc de Brunswick, ensuite à Francfort avec les ministres des cours de Vienne et de Berlin, qui étaient à la suite de l'empereur. Mais ne pouvant appuyer sa mission d'aucun titre, on n'eut l'air de l'entendre que par égard pour le maréchal de Castries. Il écrivit aussitôt à Paris qu'on ne l'écoutait qu'avec circonspection, réserve et même défiance; or, qu'il ne pouvait se promettre aucun succès de sa mission si on ne lui faisait parvenir, par une voie sûre, quelques mots écrits de la main du roi qui le missent en état de justifier qu'il était parti de France par son ordre, et qu'on pouvait l'entendre et lui parler avec confiance. Le roi lui envoya les mots sui-

vans sur une bande de papier de six pouces de long sur deux de large : « La personne qui » présentera ce billet connaît mes intentions ; » on peut prendre confiance à ce qu'elle dira. » Les ministres de Vienne et de Berlin ne pouvant plus douter de la réalité de sa mission , s'expliquèrent plus ouvertement et lui manifestèrent des dispositions favorables. Il sollicita une conférence. On décida qu'elle aurait lieu en présence du comte Philippe de Cobentzel, du ministre de Prusse à la cour de Vienne, et du général major Heymann. Nous avons déjà fait connaître le comte Philippe, vice-chancelier d'État ; arrêtons-nous un moment sur les deux autres personnages. Le premier, Chrétien-Henri-Charles comte de Haugwitz, gentilhomme silésien, est le même qui plus tard fut chargé des destinées politiques de la Prusse, que n'aurait pu sauver alors qu'un grand homme d'État. Haugwitz naquit en 1758 dans la terre de Krapnitz, appartenant à son père, et située près de Hernhut, villes des frères Moraves. Il fit ses études à Gœttingue ; et, sans rien approfondir, il montra néanmoins du goût pour les lettres. Il se lia de bonne heure avec de jeunes littérateurs de sa caste, particulièrement avec les comtes de Stolberg. En entrant dans le monde, il montra un penchant excessif pour les plaisirs, et dans

ses goûts beaucoup d'inconstance. Toutefois la fille du général Tauenzien parut le fixer; il l'épousa, et crut d'abord avoir trouvé le bonheur près d'elle. Porté par la tournure de son esprit aux idées romanesques et sentimentales, il entreprit avec sa jeune épouse des voyages lointains et pittoresques. Il alla d'abord en Italie, et séjourna successivement à Venise et à Florence : il eut des relations intimes dans cette dernière ville avec Léopold, alors grand-duc. Il alla aussi visiter la Suisse. Là il vit le célèbre Lavater, qui, séduit par ses dehors, lui trouva une ressemblance frappante avec la tête du Christ, mais qui, le scrutant, crut apercevoir dans son caractère un fond d'immoralité. De retour dans sa patrie, Haugwitz, qui avait poursuivi un bonheur imaginaire, détrompé par la réalité et incapable d'ailleurs d'un sentiment durable, se détacha de sa femme et demanda le divorce. Cherchant dès lors à s'ouvrir la route des affaires, il se fit remarquer par une physionomie heureuse, par une humeur aimable et facile que réglait toute la finesse d'un courtisan. Introduit dans la société de Frédéric-Guillaume, il y parut comme une espèce de Théosophe sachant allier la mysticité aux plaisirs sensuels. Il plut à la comtesse de Lichtenau ¹, maîtresse du

¹ Madame Rietz, créée comtesse de Lichtenau.

roi, et au roi lui-même, qui, lui ouvrant la carrière diplomatique, le nomma, peu de temps après la mort de Léopold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne. Quelques personnes assurent que déjà Léopold, après la convention de Reichembach, l'avait demandé en cette qualité à Frédéric-Guillaume, trouvant dans le baron de Jacobi, attaché au système d'Hertzberg, et qui résidait à sa cour, des obstacles à l'accomplissement de ses vues d'alliance avec la Prusse. Quoi qu'il en soit, Haugwitz ne remplaça le baron de Jacobi que beaucoup plus tard, n'ayant présenté ses lettres de créance que le 23 mai 1792. Il se trouvait à Francfort à la suite de l'empereur.

L'autre personnage, le général major Heymann, n'a joué dans cette première campagne si décisive qu'un rôle assez équivoque, et avec plus de mystère que d'éclat. Maréchal de camp au service de France au commencement de la révolution, il commandait à Metz sous le marquis de Bouillé, dont il sut captiver la confiance malgré ses liaisons connues avec des hommes d'un parti contraire, tels que Biron, Dumouriez, Dillon, Mirabeau. En 1790, Bouillé l'envoya en Prusse avec une mission particulière; on le crut à Berlin l'agent secret de Louis XVI, qui l'avait personnellement recommandé à Frédéric-Guil-

laume. Quand Mirabeau, se rapprochant de la cour, se crut à la veille de disposer des pouvoirs du gouvernement, il destina l'ambassade de Prusse à Dumouriez, qui lui proposa d'y envoyer, sans caractère public, le général Heymann, alors de retour en France. Dumouriez connaissait, disait-il, pour lui une place plus subalterne, mais bien plus importante, celle de ministre plénipotentiaire à Mayence, pour de là déjouer les complots des princes français émigrés, au moyen de ses liaisons intimes avec l'historien Jean de Muller, secrétaire du cabinet et favori de l'électeur. Mirabeau étant mort, Biron, peu de temps après, fut envoyé à Metz pour pénétrer les projets de Bouillé, qu'on présentait à Paris, et il y revint accompagné d'Heymann, qui demanda une audience à la reine : il l'obtint, et proposa un plan concerté avec Biron pour faire évader le roi et la famille royale, et les mettre en sûreté soit en Alsace, soit dans une des places du commandement du marquis de Bouillé. La reine lui dit qu'elle prendrait les ordres du roi, qui, soupçonnant un piège, fit remercier Heymann, en l'assurant qu'il n'avait aucune intention de sortir de Paris, et que d'ailleurs il n'était pas assez sûr des sentimens du marquis de Bouillé pour y avoir confiance. Jamais ni Heymann ni Biron n'en parlèrent à ce général, qui

ne sut ces circonstances que par Louis XVI. Six semaines après eut lieu la tentative d'évasion. Heymann, que le marquis de Bouillé, à la veille de l'événement, avait mis dans la confiance, suivit ce général hors du royaume, après l'arrestation du roi à Varennes, et fut compris dans le décret qui le renvoyait à la haute-cour nationale pour y être jugé en contumace avec ses complices. Il reparut alors à Berlin, y fut accueilli par le roi, qui d'abord lui donna une pension alimentaire, et l'attacha ensuite à son état-major. Cependant on le dénonça au roi à cause de ses liaisons connues avec des hommes marquans de la révolution, et même comme ayant fait manquer l'évasion de Louis XVI. Heymann ne fut point embarrassé de se justifier sur ce dernier chef; quant à ses liaisons, il n'en fit point mystère : il les motiva sur son extrême désir d'obtenir de l'avancement par l'influence de ceux mêmes qui dirigeaient la révolution, et en outre sur ses intentions secrètes de se trouver ainsi plus à portée d'être utile à la cause du roi de France, dont il invoqua le témoignage. Louis le voyant au nombre des victimes de sa malheureuse tentative, le fit recommander de nouveau à Frédéric-Guillaume. Le monarque prussien, qui prenait intérêt à Heymann, lui continua sa faveur; il le jugeait d'ailleurs utile à ses projets d'invasion.

en France, par ses anciennes liaisons avec des officiers-généraux dont on espérait tenter la fidélité. Heymann se trouva ainsi en position de servir en secret, et autant que la prudence le lui permit, les deux missions de Custine fils à Brunswick et à Berlin, et celle de M. Benoît auprès du duc de Brunswick, dont il possédait aussi la confiance. Trois semaines avant son départ de Berlin pour l'armée, Frédéric-Guillaume l'envoya en observation à Francfort pendant le couronnement de l'empereur; et c'est de Francfort même qu'Heymann fit des démarches pour être appelé aux conférences que sollicitait Mallet-Dupan au nom de Louis XVI.

Elles s'ouvrirent le 15 de juillet, et durèrent deux jours. Le comte de Cobentzel, le comte d'Haugwitz et le général major Heymann examinèrent d'abord le titre de la mission du négociateur; ensuite ils écoutèrent avec une attention extrême la lecture de ses instructions et de son mémoire. Ses instructions étaient conçues en ces termes :

« 1^o Le roi joint ses prières et ses exhortations
» pour engager les princes et les Français émi-
» grés à ne point faire perdre à la guerre ac-
» tuelle, par un concours hostile et offensif de
» leur part, le caractère de guerre étrangère
» faite de puissance à puissance.

» 2° Il leur recommande expressément de s'en
» remettre à lui et aux cours intervenantes de
» la discussion et de la sûreté de leurs intérêts,
» lorsque le moment d'en traiter sera venu.

» 3° Il faut qu'ils paraissent seulement parties
» et non arbitres dans le différend, cet arbitrage
» devant être réservé à sa majesté lorsque la
» liberté lui sera rendue, et aux puissances qui
» l'exigeront.

» 4° Toute autre conduite produirait une
» guerre civile dans l'intérieur, mettrait en dan-
» ger les jours du roi et de sa famille, renver-
» serait le trône, ferait égorguer les royalistes,
» rallierait aux jacobins tous les révolutionnaires
» qui s'en sont détachés et qui s'en détachent
» chaque jour, ranimerait une exaltation qui
» tend à s'éteindre, et rendrait plus opiniâtre
» une résistance qui fléchira devant les premiers
» succès lorsque le sort de la révolution ne pa-
» raîtra pas exclusivement remis à ceux contre
» qui elle a été dirigée, et qui en ont été les vic-
» times.

» 5° Représenter aux cours de Vienne et de
» Berlin l'utilité d'un manifeste qui leur serait
» commun avec les autres états qui ont formé le
» concert, et l'importance de rédiger ce manifeste
» de manière à séparer les jacobins du reste de la
» nation, à rassurer tous ceux qui sont suscepti-

» bles de revenir de leur égarement, ou qui,
» sans vouloir la constitution actuelle, désirent
» la suppression des abus et le règne de la liberté
» modérée sous un monarque à l'autorité du-
» quel la loi mette des limites.

» 6^o Faire entrer dans cette rédaction la vé-
» rité fondamentale qu'on fait la guerre à une
» faction anti-sociale, et non pas à la nation
» française; que l'on prend la défense des gou-
» vernemens légitimes et des peuples contre une
» anarchie furieuse qui brise parmi les hommes
» tous les liens de la sociabilité, toutes les con-
» ventions à l'abri desquelles reposent la liberté,
» la paix, la sûreté publique au-dedans et au-
» dehors; rassurer contre toute crainte de dé-
» membrement, ne point imposer de lois, mais
» déclarer énergiquement à l'assemblée, aux
» corps administratifs, aux municipalités, aux
» ministres, qu'on les rendra personnellement
» et individuellement responsables dans leurs
» corps et biens de tous attentats commis contre
» la personne sacrée du roi, contre celle de la
» reine et de leur famille, contre les personnes et
» les propriétés de tous citoyens quelconques.

» 7^o Exprimer le vœu du roi qu'en entrant
» dans le royaume, les puissances déclarent
» qu'elles sont prêtes à donner la paix, mais
» qu'elles ne traiteront ni ne peuvent traiter

» qu'avec le roi ; qu'en conséquence elles requiè-
» rent que la plus entière liberté lui soit rendue,
» et qu'ensuite on assemble un congrès où les
» divers intérêts seront discutés sur les bases
» déjà arrêtées, où les émigrés seront admis
» comme parties plaignantes, et où le plan gé-
» néral de réclamation sera négocié sous les
» auspices et sous la garantie des puissances. »

Le mémoire que lut Mallet-Dupan n'était que le développement et le commentaire parfaitement raisonnés de ses instructions, avec des éclaircissemens propres à fixer les idées sur le véritable état des choses. Il insistait particulièrement sur l'esprit dans lequel devait être rédigé le manifeste des puissances ; il demandait, au nom du roi Louis XVI, qu'il y fût déclaré que l'empereur et le roi de Prusse, forcés de prendre les armes par l'agression injuste qui leur avait été faite, n'attribuaient ni au roi ni à la nation, mais à la faction qui les opprimait l'un et l'autre, la déclaration de guerre qui leur avait été notifiée ; qu'en conséquence, loin de se départir des sentimens d'amitié qui les unissaient au roi et à la France, leurs majestés ne combattraient que pour les délivrer du joug de la tyrannie et pour les aider à rétablir l'autorité légitime violemment usurpée, l'ordre et la tranquillité, le tout sans entendre s'im-

miscer en aucune manière dans la forme du gouvernement, mais pour assurer à la nation la liberté de choisir celui qui lui conviendrait le mieux; que toute idée de conquête était bien loin de la pensée de leurs majestés; que les propriétés particulières ne seraient pas moins respectés que les propriétés nationales; que leurs majestés prenaient sous leur sauve-garde spéciale tous les citoyens paisibles et fidèles; que leurs seuls ennemis, comme ceux de la France, étaient les factieux et leurs adhérens, et que leurs majestés ne voulaient connaître et combattre qu'eux, etc., etc.

Les ministres présens demandèrent à l'envoyé du roi copies de ses instructions et de son mémoire, et renvoyèrent la suite de la conférence au lendemain. Dès qu'on se fut rassemblé, le 17, les ministres reconnurent que les vues proposées par l'agent de Louis XVI s'accordaient parfaitement avec celles que ce prince avait antérieurement manifestées aux cours de Vienne et de Berlin, qui les avaient respectivement adoptées. Ils témoignèrent en conséquence à Mallet-Dupan une entière confiance, et approuvèrent le projet de manifeste qu'il leur proposait. Ils lui déclarèrent qu'aucune vue d'ambition, d'intérêt personnel ou de démembrement n'entraît dans le plan de la guerre, et que les

puissances n'avaient d'autres vues, d'autre intérêt que celui du rétablissement de l'ordre en France, parce qu'aucune paix ne pouvait exister entre elle et ses voisins tant qu'elle serait livrée à l'anarchie, ce qui les obligerait à entretenir des cordons de troupes sur toutes les frontières et des précautions de sûreté très-dispendieuses; mais que, loin de prétendre imposer aux Français aucune forme de gouvernement, on laisserait le roi de France absolument le maître de se concerter à cet égard avec la nation.

Le comte de Haugwitz désirait des éclaircissemens sur les dispositions de l'intérieur et sur l'état d'effervescence de la capitale. Mallet-Dupan avoua que le refus du roi de persécuter les ministres de la religion et l'approche des dangers de la guerre avaient rendu sa position extrêmement critique, et servi même les factieux dans leur dessein d'exaspérer le peuple; que l'assemblée nationale, après avoir commencé par licencier la garde constitutionnelle du roi, avait déclaré la patrie en danger, aggravant ainsi la situation de Louis XVI, et d'un autre côté affaiblissant de plus en plus le parti constitutionnel, qui ne montrait aucune énergie; que l'impuissance de M. de Lafayette se montrait autant dans la guerre que dans l'intérieur; qu'une souveraineté toute nouvelle ve-

nait d'être proclamée au cri de *vive les sans-culottes!* et que le 20 juin le maire Pétion avait *légalisé*, suivant son expression, un attroupe-ment armé de cette élite de la populace qui, entrant de vive force au château des Tuileries, avait insulté et menacé tour à tour le roi et sa famille; que c'était là un essai de la faction républicaine, qui se renforçait de *fédérés* venus du Finistère et de Marseille; que leur dessein n'était pas équivoque, le maire de Marseille, au moment de leur départ, leur ayant adressé lui-même ces exécrables paroles : *Vous allez à Paris combattre le tyran ; sa tête sera votre victoire ; sa tête sera votre récompense!* Il était à craindre, ajouta Mallet-Dupan, que les dispositions des révolutionnaires de Paris ne fussent combinées à l'avance sur celles des forces impériale et prussienne vers la frontière, les armées ayant mis trop de lenteur à se porter sur le Rhin, tandis qu'à Paris les attroupemens, les rixes, les émeutes, se multipliaient et présageaient une catastrophe. Déjà les séditeux enveloppaient tellement le roi, qu'ils ne lui laissaient plus d'autre moyen de salut que dans l'élan d'un courage militaire, que le ciel ne lui avait pas départi.

Les deux ministres ne voyaient pas les affaires de France avec la même profondeur de vues ni avec la même justesse, leur confiance dans les

forces de la coalition qui se développait n'étant point encore affaiblie par l'expérience ni par une plus sérieuse appréciation de l'état moral des esprits. Le comte de Cobentzel, revenant au but de la coalition, questionna Mallet-Dupan sur l'opinion publique relativement à l'ancien régime, aux parlemens, à la noblesse; et les deux ministres parlèrent avec humeur et prévention des princes français, auxquels ils prêtaient des intentions entièrement opposées à celles du roi, et notamment celle de se rendre indépendans et de créer une régence. Mallet-Dupan observa qu'on ne devait pas juger des intentions des princes par les propos légers ou exaltés de quelques-unes des personnes qui les entouraient. Enfin, après avoir discuté les différentes demandes et propositions sur lesquelles il était chargé d'insister, les deux ministres et le général major Heymann en reconnurent la sagesse et la justesse, et lui donnèrent les assurances les plus formelles que les vues du roi étant parfaitement concordantes avec celles des puissances seraient exactement suivies.

Regardant sa négociation comme terminée, Mallet-Dupan partit de Francfort le 20 juillet, et reprit la route de Genève. Toutefois l'objet de sa mission n'ayant pu parvenir à la connaissance des monarques alliés qu'avec le résultat

des dernières conférences, il était déjà trop tard alors pour que les relations des cabinets fussent encore susceptibles d'en être modifiées. Les monarques étaient en route pour s'aboucher à Mayence, et tellement pressés soit par les événements, soit par la nécessité d'agir, qu'il leur restait à peine assez de temps pour délibérer sur l'ensemble de leurs projets. D'ailleurs les intentions de Louis XVI leur étaient connues, et ils pensaient y avoir conformé leur politique. Mais quant à l'opportunité de leurs secours, tout semblait leur faire un devoir de n'en plus suspendre l'effet.

L'électeur de Mayence parti de Francfort le 16 juillet était venu présider à la réception des augustes voyageurs. L'empereur fit son entrée à Mayence le 19 avec sa suite : on lui fit un accueil pompeux. A cinq heures après midi arriva le monarque prussien accompagné de son fils aîné le prince royal. On le reçut avec les mêmes honneurs décernés au chef de l'Empire, chez qui Frédéric-Guillaume se fit conduire sur-le-champ. Il parut ému en serrant dans ses bras le prince qui venait de recueillir le vaste héritage de Léopold son père, descendu si subitement dans la tombe, et avec lequel, il n'y avait pas encore un an, le roi s'était abouché à Pilnitz. Le duc de Brunswick, le margrave de Bade, le landgrave

de Hesse-Darmstadt et le prince de Nassau-Siégen assistèrent à l'entrevue. Ce qui ajoutait à sa gravité, c'est qu'on se proposait d'y régler définitivement les hauts intérêts débattus à cette première époque, et devenus bien plus pressans par les délais et par un concours de circonstances menaçantes. La révolution, qu'on se décidait enfin à combattre corps à corps, prenait un caractère gigantesque et des formes plus terribles. La monarchie constitutionnelle tombait pièce à pièce sous les coups répétés d'une démocratie exaspérée, que la guerre du dehors rendait furieuse. Louis XVI voyait chaque jour ses faibles appuis lui échapper. Son or n'achetait que la trahison. Paris était visiblement à la veille d'une catastrophe ; et Louis, objet des appréhensions des deux monarques, attendait les derniers coups dont on allait le frapper.

C'était devant une perspective si inquiétante que les deux souverains s'abouchaient et en venaient à délibérer en commun. Les informations successives qu'ils recevaient par la voie de Bruxelles attestaient les perplexités et les terreurs auxquelles le roi et la reine de France étaient en proie.

Tout ce qu'on avait mis en délibération soit à Magdebourg, soit dans les conférences entre les ministres des deux couronnes, fut plus ou moins

réglé d'un commun accord entre les deux souverains. Ils examinèrent d'abord le plan de campagne, dont on conserva les bases d'après lesquelles les émigrés ne devaient jouer qu'un rôle secondaire. L'empereur ne se réserva que la direction suprême de son armée des Pays-Bas, commandée par le duc de Saxe-Teschen. Toutefois quinze mille hommes devaient en être détachés pour couvrir la droite de l'armée du roi de Prusse, et s'y joindre près de Longwy. Une autre armée autrichienne, rassemblée sur le moyen-Rhin, sous les ordres du prince de Hohenlohe - Kirchberg, et qui s'élevait à vingt mille hommes, devait se porter entre le Rhin et la Moselle, pour couvrir la gauche des Prussiens, menacer à la fois Landau et Sarre-Louis, et faire en même temps le siège de Thionville. Un troisième corps d'armée, celui du prince d'Esterhazy, rassemblé dans le Brisgaw et renforcé sur le Haut-Rhin de cinq mille émigrés, sous les ordres du prince de Condé, était destiné à menacer les frontières de France depuis la Suisse jusqu'à Philipsbourg. On ne demandait au roi de Sardaigne d'autre concours que de rester en observation sur le Var et sur l'Isère. Enfin il fut résolu que les opérations offensives commenceraient dans les premiers jours d'août ; que la France serait attaquée immédiatement par

l'armée d'invasion sous les ordres du duc régnant de Brunswick, et que le roi de Prusse suivrait l'armée en personne, pour présider soit aux négociations soit aux combats qui seraient jugés nécessaires.

La question si délicate du manifeste destiné à être publié au moment de l'invasion, et dont l'effet fut si contraire à celui qu'on en espérait, ne fut pourtant l'objet d'aucun dissentiment entre les deux monarques. Mais cette partie de l'histoire de la campagne de 1792 n'étant pas encore bien connue mérite une explication.

Déjà le cabinet de Vienne avait fait un manifeste purement autrichien : là, rappelant les griefs des princes de l'Empire, la fausse interprétation donnée à la protection qu'on avait accordée aux émigrés, le rassemblement d'une armée française menaçant les Pays-Bas, la captivité du roi, l'anarchie de la France, et le danger des trônes, le cabinet d'Autriche en déduisait la nécessité de rendre à la France son ancien gouvernement.

La cour de Berlin avait cru devoir aussi s'expliquer au moment où la marche de ses troupes vers le Rhin n'avait plus laissé aucun doute sur sa résolution offensive. Rédigée avec sagesse, sa déclaration, sortie du cabinet de Frédéric-Guillaume, avait reçu le titre modeste de *Motifs du*

*roi de Prusse pour prendre les armes contre la France*¹. Ces motifs s'appuyaient sur les droits des princes allemands, sur le danger de la propagation des principes révolutionnaires et sur l'agression des Français contre l'allié de la Prusse et contre l'Empire. Le roi y motivait plus particulièrement sa détermination sur les déclarations antérieures faites par son ordre, et à plusieurs reprises, au ministère de sa majesté très-chrétienne : « qu'il marcherait invariablement, à » l'égard des affaires de France, sur la même » ligne que sa majesté apostolique..... » Le but des armemens du roi y était également exprimé. « Il n'est aucune puissance, disait le monarque » prussien, intéressée au maintien de l'équili- » bre de l'Europe à laquelle il puisse être in- » différent de voir le royaume de France, qui » formait jadis un poids si considérable dans » cette grande balance, livré plus long-temps » aux agitations intérieures et aux horreurs du » désordre et de l'anarchie, qui ont pour ainsi » dire *anéanti son existence politique* ; il n'est » aucun Français aimant véritablement sa pa- » trie qui ne doive désirer ardemment de les » voir terminées..... Faire cesser l'anarchie en » France, y rétablir pour cet effet un pouvoir » légal sur les bases essentielles d'une forme mo-

¹ Daté de Berlin, le 26 juin 1792.

» narchique, rassurer par là même les autres gou-
» vernemens contre les attentats et les efforts
» incendiaires d'une troupe frénétique : tel est
» le grand objet que le roi, conjointement avec
» son allié, se propose encore, assuré dans cette
» noble entreprise non-seulement de l'aveu de
» toutes les puissances de l'Europe, qui en re-
» connaissent la justice et la nécessité, mais en
» général du suffrage et des vœux de quiconque
» s'intéresse au bonheur du genre humain. »

Ils s'agissait maintenant de proclamer un manifeste offensif au nom du généralissime des armées combinées à son entrée en France. Les ministres de l'empereur et ceux du roi de Prusse s'étaient montrés indécis, à leur arrivée à Francfort, sur la manière dont il serait convenable de rédiger une déclaration si importante. On pensa néanmoins qu'elle devait être énergique et faite d'un ton menaçant; en un mot, que puisque les révolutionnaires de Paris s'attachaient à porter la terreur dans l'âme de la famille royale et des royalistes de l'intérieur, ce serait un coup de parti que d'essayer, par représailles, de frapper d'une terreur salutaire des hommes dont on ne calcula point assez l'audace ni la progression des attentats. Voyant l'incertitude qui régnait à cet égard, le marquis de Limon, par l'impulsion de M. de Calonne, s'offrit à rédiger le manifeste; les ministres de l'em-

pereur y consentirent. Geoffroi, marquis de Limon, d'abord intendant des finances du duc d'Orléans, avait embrassé, de même que ce prince, la révolution avec chaleur; mais, changeant bientôt d'opinion, il était venu se ranger, en 1791, dans l'émigration, et, depuis lors, il se faisait remarquer parmi les royalistes les plus ardents.

Le mar feste ainsi rédigé, il le remit lui-même à l'empereur à Francfort avant l'arrivée de Frédéric-Guillaume. L'empereur l'ayant approuvé, le communiqua au roi de Prusse à Mayence, qui y adhéra également. Il n'en fut pas de même du duc de Brunswick : il le jugea tout autrement que les deux monarques. Le manifeste lui déplut souverainement, et il l'eût volontiers anéanti quand on vint le lui porter à la signature. Mais l'approbation de l'empereur et du roi de Prusse lui en imposa. Ce prince aimait tant à plaire, et ses rapports avec le roi influèrent tellement sur sa détermination dans cette circonstance grave, que, n'osant témoigner son opinion tout entière, il ne se permit devant le roi que des observations de détail. « Il faudrait » cependant, dit-il, faire quelques changemens » à ce manifeste et en adoucir quelques phrases, » si on ne veut pas encourir le reproche d'incon- » venance. Je m'entendrai à cet égard avec les

» ministres respectifs si les monarques le per-
» mettent. »

Ils y consentirent, et le duc entra aussitôt en conférence avec le feld-maréchal comte de Lascy, le comte Philippe de Cobentzel, le baron de Spielmann, le ministre de Prusse comte de Schulenburg, et le conseiller intime Renfner. Tous adhèrent aux vues mitigées du duc de Brunswick ; on effaça plusieurs passages trop durs, et le conseiller Renfner fut chargé de coudre les parties disjointes du manifeste ainsi modifié. Le duc crut alors en avoir fait assez. Il n'était pas content de l'ensemble, qu'il n'osa pas condamner, se bornant à des corrections de détail qui ne faisaient pas disparaître ce que pouvait avoir d'impolitique cette déclaration solennelle ; en un mot il n'en sentit pas assez les conséquences.

M. de Limon trouva les changemens très-déplacés, et il déclara que le manifeste ainsi mutilé ne ferait plus aucune impression sur les esprits ¹. Si l'on en croit quelques personnes alors à la suite du duc de Brunswick, ce n'est qu'après la signature qu'on aurait introduit la

¹ Plus tard il réclama les honoraires de son travail ; mais le roi de Prusse n'étant plus alors de son opinion, lui fit répondre que c'était à ceux qui lui avaient donné l'ordre de rédiger le manifeste à le récompenser.

phrase par laquelle le duc menaçait, en cas d'attentat contre le roi de France, de tirer une vengeance exemplaire et à jamais mémorable de Paris, en livrant cette capitale à une exécution militaire et à une entière subversion. Le duc, prenant alors l'exemplaire qu'on lui présentait ainsi interpolé, l'aurait déchiré avec indignation, sans toutefois oser le désavouer. Ceci tendrait à accréditer les bruits répandus à la même époque, avec une intention maligne sans doute, par des personnages diplomatiques et de l'émigration française, sur les motifs secrets qui auraient guidé les deux monarques dans cette circonstance. L'empereur et le roi de Prusse n'avaient pas ignoré, dirent-ils, les menées pratiquées auprès du duc, ni les offres insidieuses à lui faites pour le porter à embrasser la défense de la révolution; et les deux souverains, en le mettant dans la nécessité d'apposer sa signature au bas d'une telle déclaration, crurent s'assurer par-là qu'il agirait avec une plus grande énergie contre la France, et ne serait plus dans le cas de prêter l'oreille à aucune proposition contraire à leurs vues politiques.

Par une singulière coïncidence, le *Moniteur*¹ d'alors, déjà réputé le journal officiel de la révolution, présenta la réflexion suivante à ses

¹ Du 3 août 1792.

lecteurs, en publiant la déclaration du duc de Brunswick, et en cherchant à soulever à ce sujet l'opinion nationale : « Nous n'y voyons, dit- » il, qu'un démenti donné d'une manière écla- » tante à la faction dominatrice qui a eu l'audace » d'attribuer *aux amis de la constitution* ¹ l'ab- » surde dessein d'appeler M. de Brunswick au » trône constitutionnel de France..... »

Le duc, après l'évènement, appela toujours cette déclaration le déplorable manifeste, et se servit même, pour la qualifier, d'expressions encore plus fortes. Sans chercher à en faire ici l'apologie, nous dirons pourtant que les puissances alliées y déclaraient, par l'organe de leur généralissime, qu'elles ne feraient point de conquêtes sur la France, et qu'elles ne voulaient point s'immiscer dans son gouvernement intérieur. A la vérité le généralissime faisait en leur nom la menace de traiter en rebelles ceux des gardes nationaux qui seraient trouvés les armes à la main, comme si les droits de la guerre n'imposaient pas l'obligation de traiter la milice d'une nation comme la troupe de ligne ! Quant à la menace dirigée contre Paris, elle n'était que comminatoire.

Si l'on considère l'exaspération des esprits à cette époque, on ne s'étonnera pas qu'on ait

¹ *Constitution* qui, sept jours après, allait être renversée.

rédigé ce manifeste de manière à chercher à paralyser par la terreur le parti qui voulait sacrifier le trône, le roi et sa famille à l'indépendance nationale. Il est de fait que Louis XVI était dans la déplorable situation de désirer le secours des coalisés, et que, de son côté, le parti soulevé contre ce prince avait un immense intérêt à s'assurer de sa personne. Or comment a-t-on pu rendre publique cette déclaration des puissances avant qu'il fût possible de réaliser les menaces qui y étaient exprimées ? C'était aux portes de Paris, ou au moins après avoir franchi la Marne et s'être emparé de Châlons, qu'il aurait fallu la promulguer, et alors pourquoi ne pas marcher plus vite et avec une volonté plus décidée ? Sous le point de vue politique, voilà la faute ; car ce ne fut pas le manifeste en lui-même qui suscita les obstacles réels qui s'opposèrent au succès de l'expédition en Champagne. Elle échoua militairement, comme on va le voir, par une série de fausses combinaisons et de fautes déjà condamnées par l'inexorable histoire.

Enfin on a dit que le manifeste avait accéléré la catastrophe du 10 août. Qu'on ouvre le *Moniteur* de l'époque : il est plein de révélations authentiques sur cette *conspiration contre la cour*, ainsi qu'elle y est désignée ; on y voit

qu'elle devait éclater primitivement le 29 juillet. Or la déclaration du duc de Brunswick n'était point connue à Paris à cette époque. Elle ne fut publiée à Coblentz que le 25 juillet, le jour même de l'arrivée de Frédéric-Guillaume au camp prussien.

Le séjour des deux monarques à Mayence avait été de courte durée. Le roi de Prusse, impatient de se mettre à la tête de son armée, s'était dirigé en hâte vers Coblentz. L'empereur, se reposant sur son allié du soin de l'expédition offensive, avait pris la route de Prague en passant par Munich. Son couronnement de Bohême devait suivre le couronnement impérial, qui avait été précédé par celui de Bude comme roi de Hongrie. Ainsi la triple couronne allait orner le front du chef actuel de l'Empire, qui, dans la série des nouveaux empereurs d'Allemagne, fut nommé alors François II.

A son arrivée à Coblentz, le roi de Prusse passa la revue de la plus grande partie de ses troupes qui, traversant le Rhin, étaient venues occuper des cantonnemens à Rubenach et aux environs. Le 28 juillet tous les généraux s'étant réunis au château de Schönborn-Lust, le roi, tenant le prince Frédéric-Louis par la main, et se tournant vers le général Kalkreuth, récemment décoré du grand ordre de l'Aigle noir : « Je vous

» remets ici mon fils , lui dit-il ; c'est vous qui
» le formerez désormais ; faites-en un honnête
» homme et un bon soldat. »

Ce jour-là même les derniers corps prussiens arrivèrent au camp, et le 30 juillet l'armée se mit enfin en marche sur trois colonnes , longeant la rive gauche de la Moselle et la remontant vers Trèves ; elle franchit avec lenteur les défilés de Martinthal et d'Isbach ; et , traversant la Moselle à Trèves le 5 août , vint camper aux environs sur les hauteurs de Kons , près le confluent de la Sarre. Le roi s'était porté de Coblentz à Bingen pour y passer en revue l'armée des princes français : cette armée se composait d'infanterie et de cavalerie noble. L'infanterie , renforcée par une brigade irlandaise , obéissait au commandement du maréchal de Broglie. La cavalerie , sous les ordres du maréchal de Castries , ne comptait pas moins de quatre mille chevaux ou quatre-vingt-dix escadrons , de la plus riche tenue , et formée presque en entier d'officiers. Douze mille hommes composaient cette armée des princes destinée à suivre la ligne d'opération du roi de Prusse. Les princes ayant témoigné au roi le désir qu'aurait eu la noblesse française de marcher en première ligne : « Je fais la contre-
» révolution pour sauver le roi et la noblesse
» de France , répondit le roi ; si je l'exposais ,

» si je la faisais écharper, pour qui aurais-je travaillé? » Etant venu rejoindre son armée à Trèves, le roi établit son quartier-général au couvent des Chartreux : de là il promenait ses regards sur toute son armée, sur une artillerie formidable, sur une cavalerie imposante ; il voyait autour de lui soixante mille combattans, et il paraissait fier de ce spectacle. Il assembla incontinent ses généraux pour arrêter les dernières mesures de la campagne. Les émigrés vinrent former leur camp à Trèves, derrière l'armée prussienne, et les princes s'y rendirent à la tête de leur cavalerie. Là, *Monsieur*, frère du roi, publia, le 8 août, conjointement avec les autres princes émigrés, une déclaration sur les motifs de leur entrée en campagne, et contenant l'exposé de leur conduite, de leurs sentimens et de leurs intentions.

Deux jours après (le 10 août) les deux armées réunies étant encore immobiles dans le camp de Trèves, le trône constitutionnel de Louis XVI fut renversé par la puissance du peuple, et ce malheureux prince, déchu de la royauté, fut jeté dans la tour du Temple avec sa famille. Voici comment avait été préparé cet immense événement. Déjà on avait mis en question, dans le Corps-Législatif, si le roi, aux termes de l'acte constitutionnel, n'avait pas encouru la déchéance ; et

ceci coïncidait avec la conspiration populaire qui était à la veille d'éclater, quand, le 2 août, arriva le manifeste menaçant du duc de Brunswick. Paris, déjà livré dans ses quarante-huit sections délibérantes à toute la confusion d'une ochlocratie tumultueuse, fut aussitôt en proie au plus haut degré d'effervescence et aux passions hostiles des agitateurs. Tels furent les sinistres présages de la journée du 10 août.

Les princes frères de Louis XVI et les principaux émigrés pressentaient la catastrophe : ils pressaient, ils conjuraient le roi de Prusse de hâter sa marche. Dans leur impatience ils auguraient favorablement des paroles pleines de franchise et des intentions chevaleresques de ce monarque, qui montrait l'empressement le plus vif d'arriver à temps au secours du roi de France. Le 12 août, faisant lever le camp prussien, Frédéric-Guillaume se mit de nouveau en marche à la tête de son armée, qui défila le long de la Sarre.

Le même jour, au lever du soleil, les troupes légères prussiennes pénètrent sur le territoire français, occupent Rodemakeren, sur la rive gauche de la Moselle, et la petite ville de Sierck située sur la rive droite. Quelques habitans de Sierck ayant tiré des fenêtres de leurs maisons sur

les Prussiens, il s'ensuivit une exécution militaire, et ce triste début fit une impression fâcheuse. Toute l'armée s'avancait vers Monfort, qui n'est qu'à deux lieues de Luxembourg; elle y campa le 15, et y prit une position défensive. Le même jour le roi de Prusse, à cheval, accompagné du prince royal et du prince Frédéric-Louis, d'une nombreuse suite de généraux et officiers de son armée, alla visiter la forteresse de Luxembourg, ainsi que le fort de Bouc, taillé dans le roc. Il fut complimenté sur la place d'armes par l'état-major autrichien et par tout le corps d'officiers. Là vinrent le haranguer un assez grand nombre d'ecclésiastiques émigrés « Le royaume de France, » lui dirent-ils, fut long-temps l'asile des pontifes, des princes malheureux et persécutés : elle leur ouvrait son sein; elle s'armait en leur faveur. Que les temps sont changés ! L'arbitre suprême des rois et des royaumes de la terre vous investit aujourd'hui, sire, de cette mission céleste, la plus flatteuse pour un cœur magnanime : c'est à vous spécialement à replacer sur son trône le fils aîné de l'Église, l'aîné de tous les rois de la chrétienté. Nous sera-t-il permis de le dire ? Si on peut lui reprocher d'avoir été trop clément, c'est que le sang de Henri IV coule dans ses veines. » Le roi

répondit qu'il s'intéressait vivement au sort du clergé de France, et qu'il en donnerait bientôt des preuves. Ne s'arrêtant que peu d'heures à Luxembourg, il retourna le même jour avec sa suite au camp de Montfort, que le duc de Brunswick ne paraissait pas pressé de lever. Là parvinrent au quartier-général les premières informations sur les événemens dont Paris venait d'être le théâtre : elles furent apportées par un agent de MONSIEUR, frère du roi, qui était parti de Paris immédiatement après la catastrophe. Son récit parut toucher le duc de Brunswick. « Si nous ne pouvons plus arriver à temps pour » sauver le roi, dit Frédéric-Guillaume, marchons » pour sauver la royauté. »

L'armée prussienne décampa le 18, et poussa rapidement son avant-garde, qui semblait menacer à la fois Thionville et Longwy. Enfin le lendemain, après avoir mis vingt jours à faire quarante lieues, le duc de Brunswick franchit avec toute l'armée les frontières de France, et vint camper à Tiercelet; là il se réunit au corps autrichien du général Clairfait. On tint conseil; le duc parut effrayé du dénouement de la journée du 10 août. Il n'augurait rien de favorable de la trouée qu'on voulait hasarder dans un pays dont la population se montrait si animée, si exaltée, qu'elle venait de forcer le palais de son roi

de massacrer ses gardes, et de jeter le roi lui-même dans une tour avec toute sa famille. Mais Frédéric-Guillaume, son ministre Schulenburg, les membres du corps diplomatique et les chefs des émigrés ne voyaient dans ce nouvel attentat qu'un motif de plus d'accélérer la marche. « Quelque affreuse que soit la position de la famille royale, disaient-ils, les armées ne doivent pas rétrograder. » Le roi s'en expliqua avec plus de fermeté encore « Je désire de tout mon cœur, » dit-il, d'arriver à temps pour délivrer le roi de France, mais mon premier devoir est de sauver l'Europe. »

L'armée des princes français pénétra en France seulement le 29 août, mais avec une satisfaction visible. On y était généralement persuadé qu'on marchait directement sur Paris; que tous les obstacles seraient aisément surmontés, et que bientôt les royalistes coalisés dans l'intérieur joindraient ou seconderaient l'armée combinée.

Outre les généraux français marquis de Lambert et de Pouilly, qui suivaient le quartier-général en qualité de commissaires des princes, le vicomte de Caraman, agent particulier de Louis XVI, s'y trouvait aussi, mais incognito. Le roi avait permis qu'il fût attaché à sa personne pendant la campagne, avec l'uniforme de son aide de camp pour mieux cacher sa posi-

tion. Le vicomte de Caraman suivait le ministre comte de Schulenburg; il était reconnu et sur le même pied que le prince de Reuss, alors ministre de l'empereur, et que M. Alopeus, ministre de Russie; tous deux étaient instruits de sa mission.

L'avant-garde prussienne venait de donner sur les avant-postes du général Després-Crassier, qui campait à Fontoy, couvrant à la fois Thionville et Metz. Fontoy fut évacué.

Les armées françaises se trouvaient alors dispersées, sans accord, sans chefs et sans liaison. L'armée du Nord ou de Sedan n'avait plus de général. En s'écroulant sous le canon du 10 août, le trône constitutionnel, que le général La Fayette n'avait pas su défendre, l'entraîna lui-même dans sa ruine. Abandonné de son armée, sans appui dans l'intérieur et cherchant son salut dans la fuite, il tomba au pouvoir de l'Autriche, qui, en le privant de sa liberté, en fit un martyr de l'indépendance de ses opinions. Plus habile, le général Dumouriez, voyant que toute la force de l'Etat passait aux jacobins, s'y était attaché d'abord comme ministre, ensuite comme général. Après la journée du 10 août, le gouvernement provisoire ou conseil exécutif^{*} vit en lui le seul

* Composé de six ministres, savoir : Danton, ministre de la jus-

homme dont les talens politiques et militaires pussent sauver du naufrage l'indépendance nationale. Le commandement de l'armée du général La Fayette lui fut aussitôt dévolu. L'armée de la Moselle passa également sous un autre chef : le général Kellermann y remplaça le général Luckner.

Ainsi tout était dans la confusion, et l'armée de Sedan n'avait pas même encore son nouveau général quand, le 20 août, le duc de Brunswick et le général Clairfait investirent la petite forteresse de Longwy. En former l'attaque était facile, la place étant dominée par des hauteurs. Les sommations furent réitérées sans succès, et le colonel d'artillerie Tempelhof¹ reçut l'ordre d'en commencer le bombardement. Le 21, à l'entrée de la nuit, il ouvrit le feu, qu'une obscurité profonde et des pluies orageuses firent suspendre ; on le reprit le lendemain, et malgré la vivacité du feu de la place, trois cents bombes y furent lancées ; un magasin et deux maisons y devinrent la proie des flammes. Le désordre s'étant introduit parmi les soldats par suite de

tice ; Monge, de la marine ; Roland, de l'intérieur ; Clavières, des contributions ; Servan, de la guerre ; Tondu-Lebrun, des affaires étrangères ; Grouvelle (homme de lettres), secrétaire du conseil.

¹ Georges-Frédéric Tempelhof, commandant d'artillerie et habile tacticien, commentateur et continuateur de l'histoire de la guerre de sept ans, de Lloyd, mort à Berlin en 1807.

l'épouvante des habitans, le commandant La-vergne capitula le 23 dans la matinée. La garnison, forte de dix-huit cents hommes, rentra en France prisonnière sur parole, et six cents Autrichiens prirent possession de Longwy au nom du roi de France.

Cette conquête facile, couronnée par la nouvelle de la fuite du général La Fayette avec son état-major, enfla d'espérances le cœur des alliés. On s'attendait au quartier-général à d'autres désertions et à la désorganisation entière des armées françaises; en un mot, on commençait à regarder le succès de l'invasion comme infaillible; le seul généralissime restait froid et en garde contre tout enthousiasme.

Deux partis décisifs s'offraient à sa pensée : laisser quarante mille hommes en observation devant Thionville et Montmédy, pour se jeter rapidement avec les meilleures troupes sur l'armée de Sedan, ébranlée par la fuite de son chef, et qui n'eut pu résister à un attaque ferme et bien conduite; ou bien s'emparer sans délai des défilés de l'Argonne, seule barrière naturelle qui se présentât sur la route de Paris, et de là marcher à grandes journées sur cette capitale par Châlons et la Marne.

Le duc de Brunswick ne prit aucun de ces deux partis, qui, dans un moment de désorga-

nisation , pouvaient seuls amener des résultats politiques conformes au but que se proposait le roi. Le duc ne montrait aucune volonté déterminée, qualifiant de prudence ses incertitudes et ses tergiversations.

Nul n'a été plus à portée de mieux juger cette grande aberration politique et militaire, que l'heureux adversaire du généralissime des armées combinées.

« Longwy, dit le général Dumouriez ¹ a été » pris le 23 août. Comment l'ennemi ne s'est-il » pas décidé à faire marcher sur-le-champ un » corps de trente mille hommes sur Stenay et » Mouzon ² pour attaquer l'armée française » sans chef dans le temps où elle était conster- » née, et pour attirer au moins les troupes de » ligne, puisque les émigrés avaient annoncé » qu'elles étaient faciles à gagner? Il est certain » que, si du 23 au 28 un corps de troupes en- » nemies se fût présenté devant Mouzon, l'ar- » mée française se serait débandée; peut-être » même que, si des officiers-généraux de l'ancien » régime, bien connus et estimés des soldats, » comme il y en avait quelques-uns dans l'armée » des princes, se fussent présentés avec un sim- » ple détachement, ils auraient entraîné une

¹ Dans ses Mémoires.

² Situés à huit et à dix lieues de Longwy.

» partie des troupes de ligne, surtout de la cavalerie.

» Quand on veut envahir un pays déchiré
» par une révolution; quand on se croit sûr d'y
» avoir un grand parti; quand on veut sauver
» un roi dans les fers; quand on a commencé
» une campagne trop tard, on doit, surtout
» avec une grande armée, multiplier ses forces
» par sa vitesse, et arriver comme la foudre
» sur la capitale pour ne pas donner le temps
» au peuple qu'on veut soumettre de se reconnaître.

« Une fois Longwy pris, il fallait, à la nouvelle de la fuite de La Fayette, arriver sur-le-champ à Mouzon et à Sedan pour dissiper ou entraîner l'armée française. C'était un coup d'État, et il était cependant conforme aux règles de l'art militaire; car cette armée détruite, il ne restait plus d'obstacles, soit pour faire la guerre méthodique, soit pour faire l'expédition sur Paris. »

Mais rien, pas même la volonté du roi, ne put arracher le duc de Brunswick à son système d'irrésolution et d'ajournemens. Il lui fallait, disait-il, s'arrêter à Longwy, et y faire établir des magasins de vivres et de fourrages; il lui fallait attendre le corps autrichien du prince de Hohenlohe - Kircheberg, chargé de masquer

Thionville, et d'assurer la communication entre Longwy, Luxembourg et Trèves. Six jours furent ainsi perdus. Le roi ne pénétra point assez que le duc répugnait à exécuter un plan contraire à ses vues, et que tout pour lui devenait un obstacle insurmontable.

Il fallut pourtant se résoudre à marcher. Le 28 août, l'armée prussienne, laissant à sa droite Montmédy et Sedan, s'avança sur Longuyon, et le lendemain à Étain; le 30 elle occupa les hauteurs qui dominant Verdun sur les deux rives de la Meuse. Le duc de Brunswick et le roi de Prusse prirent leur quartier-général à Grand-Bras sur la rive droite. Verdun n'était défendu que par de médiocres ouvrages, mais sa garnison s'élevait à trois mille hommes. La place fut investie et sommée dès le lendemain, et les Prussiens commencèrent aussitôt l'attaque. Après quinze heures de bombardement, une partie de la bourgeoisie et de la garnison mutinée forcèrent les chefs militaires à capituler. Le commandant Beaupaire se tua de désespoir dans le conseil civil et militaire où fut signée la capitulation. La garnison sortit avec armes et bagages, et le soir même un corps de mille Prussiens, commandés par le général de Courbières, prit possession de Verdun au nom du roi de France. Frédéric-Guillaume y fut accueilli, le

lendemain, par des réjouissances publiques. Une députation de jeunes vierges, conduites par trois sœurs, Henriette, Hélène et Agathe Vatin, vint au-devant du roi lui offrir avec des corbeilles de fleurs des boîtes de dragées du pays. Ce tribut spontané excitant la défiance des officiers-généraux qui environnent le roi, ils le supplient de ne point accepter un présent qui peut-être lui sera funeste. Le roi sourit, et, de même qu'Alexandre, prend d'une main ferme, non le breuvage suspect, mais les dragées des mains de l'innocence. Il ne soupçonnait pas le sort affreux qui était réservé aux vierges de Verdun accourues pour lui rendre hommage ¹.

Déjà les signes de la liberté française y étaient remplacés par les emblèmes de la royauté; le roi de Prusse recevait au nom des habitans les plus notables une adresse pleine de sentimens royalistes, et de son côté le duc de Brunswick faisait aux autorités un appel pour qu'elles reprissent les rênes de l'administration locale. En un mot, Verdun fut l'objet d'un essai de contre-révolution, et tout son clergé catholique fut bientôt réintégré par un prince protestant. Au moment même où le duc de Brunswick s'emparait

¹ La plupart furent enveloppées dans une condamnation à mort prononcée en 1794 contre trente-cinq personnes accusées d'avoir pris part à la reddition de Verdun.

de Verdun, l'armée des princes se portait à Hettange, pour se réunir au corps d'armée du prince de Hohenlohe - Kirchberg. Ce général venait former l'attaque de Thionville, et observer en même temps le camp de Frascati, près Metz, où était alors Kellermann.

Cependant le duc de Brunswick revenait à la charge pour transformer la guerre d'invasion en guerre lente et méthodique. Au camp même de la côte Saint-Michel, avant la reddition de Verdun, il s'était prononcé fortement sur les opérations ultérieures de la campagne en présence du prince héréditaire de Hohenlohe, des princes de Nassau et de Bade, des généraux français Lambert et de Pouilly, ainsi que de plusieurs officiers de l'armée prussienne. Il leur avait représenté que la face des choses ayant entièrement changé en France, que le roi étant détrôné, sa famille, lui-même arrêtés, et son parti opprimé dans l'intérieur, on ne devait plus s'attendre que les royalistes seraient en état d'opérer la révolution dont on s'était flatté en faveur de Louis XVI; or, qu'il était d'une nécessité indispensable de donner une direction systématique aux armées combinées, et à cet effet de s'emparer de Montmédi, de Sedan et de Thionville; que, sans l'occupation de ces places, la campagne serait nulle, et ne produirait que des

résultats entièrement opposés à ceux qu'on s'était promis. Le duc avait insisté sur les inconvéniens et les dangers auxquels serait exposée l'armée, si on lui faisait passer la Meuse non-seulement à cause des places qu'elle laisserait derrière elle, mais à cause de la saison déjà fort avancée. La conférence avait duré cinq heures sans qu'il pût convaincre les généraux présents, à l'exception des officiers-généraux prussiens qui partageaient son opinion. A son insu, cette opinion fut combattue fortement auprès du roi. L'extrême circonspection du nouveau plan contrariait trop le zèle dont le prince était animé pour la prompte délivrance du roi de France, et son ardent empressement de marcher sur Paris pour qu'il ne fût pas facile de ramener Frédéric-Guillaume à d'autres idées. « C'est à Paris qu'il faut mar- » cher, lui mandèrent les princes français, in- » struits de l'opposition du commandant-géné- » ral; c'est à Paris où il faut arriver comme la » foudre pour ne pas donner aux factieux le » temps de se reconnaître. » Excité ainsi par les frères du roi, par les principaux émigrés, par la diplomatie russe, et plus encore par ses propres sentimens, Frédéric-Guillaume décida que l'armée passerait la Meuse, et marcherait directement sur Paris.

Mais de nouvelles lenteurs allaient tromper le

vœu du roi, et faire manquer toute la campagne devant un ennemi actif et rusé. Déjà les vingt mille hommes de l'armée de La Fayette s'étaient ralliés et réorganisés à la voix d'un nouveau général en chef dont la décision et l'énergie étaient au niveau des circonstances. Repoussant les conseils timides, Dumouriez, au lieu de repasser la Marne à la nouvelle de la prise de Longwy et de l'attaque de Verdun, avait montré sur la carte à ses officiers la forêt d'Argonne : « Voilà, leur dit-il, les Thermopyles de la » France; si j'ai le bonheur d'y arriver avant les » Prussiens, tout est sauvé. »

La forêt d'Argonne se prolonge entre Sedan et Sainte-Menehould; c'est une ramification des Ardennes; qui s'étend dans une longueur de treize lieues sur une largeur inégale; elle est entrecoupée par des élévations, des ruisseaux, des étangs et des marais qui la rendent impraticable pour une armée, excepté dans cinq clairières qui la traversent sur différens points de sa largeur. Ces clairières ouvrent autant de routes ou de débouchés pour passer de la province des Trois-Évêchés ¹ dans la Champagne-Pouilleuse, c'est-à-dire d'un pays riche et fertile dans le plus affreux pays qui soit en France, dépourvu d'eau, d'arbres, de pâturages, et n'offrant de

¹ Metz, Toul et Verdun.

loin en loin que des villages misérables dans une plaine stérile.

C'est dans ces défilés que le duc de Brunswick va se laisser prévenir par Dumouriez ; c'est dans ces défilés que les destinées de la France seront balancées et décidées en vingt jours.

Du 1^{er} au 5 septembre, Dumouriez exécute avec ordre et promptitude son mouvement militaire. Remontant les rives de l'Aisne et de l'Aire vers leurs sources, il se rend maître en trois jours, avec des forces inférieures, de tous les passages que les troupes combinées regardent comme les seules portes ouvertes à l'invasion : il leur ferme ainsi l'entrée de la France. Quel contraste avec la nonchalance et la lenteur des opérations de l'armée combinée ! Dès le 1^{er} septembre elle aurait pu s'emparer du défilé des Illettes, traversé par la grande route qui conduit de Verdun à Paris, et défendu seulement par cinq mille hommes ; mais par l'effet de cette même irrésolution qu'aggravait la répugnance du duc de Brunswick, pour l'exécution d'un plan qu'il désapprouvait, l'armée combinée ne franchit la Meuse que le 5 septembre. Marchant sur trois colonnes, elle vint lentement s'établir sur les hauteurs de Fromerville, à une demi-lieue de Verdun. Le duc prit son quartier-

général à *Regret* et le roi à *Glorieux*, circonstance singulière qui donna lieu à un jeu de mots d'autant plus piquant, qu'il exprimait la disposition morale du monarque et de son généralissime.

L'avant-garde alla camper à Livry-la-Perche, observant la route de Clermont; le général Kalkreut occupa les hauteurs de Montfaucon, et poussa un parti de trois cents chevaux du côté de Varennes, qu'on trouva évacué. Le général Clairfait était à Romange, observant la route Grandpré, où se tenait Dumouriez avec le gros de ses forces; les troupes hessoises arrivaient à Longwy, et le quartier-général des émigrés venait de s'établir à Hettange.

Cette immobilité sous Verdun avait pour but apparent d'y attendre les différens corps destinés à couvrir les flancs de l'armée confédérée dans son mouvement offensif, et aussi de former des magasins, d'organiser une boulangerie; car rien n'était préparé, le duc n'ayant d'autre plan fixe que celui d'éluder, par des délais ou des motifs plausibles, l'invasion qui le contrariait. Il donna ainsi le temps à son adversaire de s'établir dans les positions de l'Argonne, d'y recevoir des renforts, et d'y raffermir l'esprit de ses soldats, qui bientôt se montrèrent pleins de confiance dans l'activité de leur général en chef.

Déjà la petite guerre entre la cavalerie légère des deux armées était presque toujours à l'avantage des Français.

Cependant, pas un homme dans les provinces envahies ne prenait les armes pour la cause des émigrés; on avait compté sur des intelligences avec les régimens, avec les places fortes, et rien ne bougeait. La campagne ne se prononçait, d'une manière franche, ni militairement ni politiquement. Les émigrés l'imputaient à la politique incertaine des cours. Ils étaient en général très-étonnés de ne pas voir MONSIEUR déclaré et reconnu régent du royaume. Au moment de l'ouverture de la campagne et avant la catastrophe du 10 août, MONSIEUR avait écrit à cet effet à l'empereur, mais sans aucun succès. Le baron de Breteuil, qui correspondait toujours au nom du roi avec les cabinets, se disait chargé de s'opposer à ce que MONSIEUR exerçât la régence. Pour le désarmer et se concilier les puissances, les princes résolurent de sacrifier M. de Calonne, rival redouté du baron de Breteuil; et la retraite de ce premier ministre de l'émigration eut lieu presque aussitôt. En même temps on écrivit au baron de Breteuil, alors à Luxembourg, que l'intérêt de l'état imposait à MONSIEUR le devoir de réclamer la régence pendant l'emprisonnement du roi et de

la famille royale; que cette espèce d'inter règne attachait tous les gens incertains à la seule autorité existante, celle de l'assemblée qui venait de prononcer la déchéance du roi; qu'il fournissait aux puissances faibles un prétexte pour la reconnaître, et augmentait la défiance sur les vues des puissances coalisées. Comment expliquer des prises de possessions, des sommations, des ordres intimés au nom d'un roi mort civilement? MONSIEUR, d'ailleurs, devait sentir que, pendant la durée de la captivité du roi son frère, le centre d'autorité ne pouvait être qu'un régent en titre, et que s'il en exerçait les fonctions sans que ce titre lui fût dévolu, il violerait lui-même la première des lois qu'il était armé pour rétablir.

Ces principes firent aussi la base de la mission que MONSIEUR confia au comte de Moustier, le 3 septembre. Il le chargea de faire sentir aux ministres prussiens et au baron de Breteuil combien il était indispensable pour la France royaliste qu'il existât un centre d'autorité où tous les rayons pussent aboutir. Le comte de Moustier devait représenter que ce n'était pas seulement un droit que réclamait MONSIEUR, mais un devoir indispensable qu'il avait à remplir; que l'on pouvait bien transiger sur ses droits, mais jamais sur ses devoirs. Si l'on op-

posait une prétendue volonté du roi et de la reine, c'est-à-dire de nouveaux pouvoirs confiés au baron de Breteuil, le comte de Moustier devait se borner à demander si cette volonté s'était manifestée depuis la catastrophe du 10 août. Quant à l'administration du royaume pendant la régence, MONSIEUR établissait en principe qu'un régent, durant la captivité du roi, ne peut rien faire que de provisoire.

Le négociateur se rendit en toute hâte au quartier-général de Frédéric - Guillaume. Là il eut avec ses ministres une conférence à laquelle assistèrent le duc de Brunswick, le prince de Hohenlohe-Kirchberg, le prince de Nassau et le marquis de Lambert. Les ministres prussiens tout en convenant que le titre de MONSIEUR à la régence était légitime, refusaient de le reconnaître. Le comte de Schulenburg fut même poussé jusqu'à l'aveu du motif particulier de ce refus, à moins que la cour de Vienne ne s'y décidât. « C'est de ce côté-là, manda le négociateur ¹, que vient l'obstacle qui arrête une mesure si importante que celle de l'établissement d'un gouvernement dans le pays soumis par les armes des puissances qui disposent en ce moment du sort de la France. » MONSIEUR, reconnu régent par les principaux souverains de

¹ Dans sa dépêche du 6 septembre.

l'Europe, eût alors représenté le roi prisonnier et déchu. L'impératrice de Russie le conseillait et le désirait ; le roi de Prusse y consentait ; mais l'empereur s'y refusait. C'était, disait-on , à l'instigation de la reine de France, à qui l'on supposait la crainte que les princes frères du roi ne prissent trop de pouvoir si l'autorité royale était rétablie par eux. Il est de fait que jusquelà le baron de Breteuil, qu'on venait enfin d'appeler au quartier-général, y avait mis lui-même opposition et qu'il agissait de concert avec le comte de Mercy-Argenteau, ministre autrichien. « Je ne pourrai essayer de faire valoir, » mandait le comte de Moustier, les excellents motifs en faveur de la régence renfermés dans les nouvelles instructions de MONSIEUR et de monseigneur comte d'Artois, qu'après l'arrivée du baron de Breteuil, dont l'absence arrête toute délibération à ce sujet. »

Ainsi, soit de la part des ministres de Prusse et d'Autriche, soit de la part des généraux, les mesures politiques et les opérations militaires étaient entièrement paralysées. Sur la frontière du Nord on venait de manquer le moment d'attaquer la place si importante de Lille. A la grande armée combinée, le siège de Thionville, auquel on allait s'obstiner, devait retarder aussi les opérations générales. Le 5 septembre les

princes français, dont la division était destinée à ce siège inutile, conjointement avec le corps d'armée du prince de Hohenlohe - Kirchberg, avaient fait sommer la place de se rendre. Sur la réponse négative du commandant Wimphen, deux attaques se succédèrent. La place répondit par un feu vif aux impuissantes batteries des assaillans dépourvus de gros calibre. Un boulet emporta le bras du prince de Waldeck. L'inutilité de pousser plus loin l'attaque sans artillerie de siège, la fit abandonner. Les princes s'en plainquirent au prince de Hohenlohe¹. « Manquer » Thionville, dirent-ils, est peu de chose en » soi-même; mais que la première place atta- » quée par l'armée aux ordres de Votre Altesse » n'ait pas été prise, est beaucoup pour l'opi- » nion publique. Ce ne sont que les moyens qui » ont manqué. La retraite de Luckner² ne peut » qu'y ajouter. Serait-il dit que c'est au moment » qu'il abandonne Thionville à ses propres for- » ces, que nous renoncerons à prendre la place? » Non, Votre Altesse n'y peut consentir; mais le » temps presse; nous la conjurons d'envoyer » sur-le-champ à Luxembourg l'ordre de faire » avancer l'artillerie que nous lui demandons. » Le commandant de Luxembourg refusa l'artille-

¹ Par une lettre du 6 septembre.

² Qui venait d'être remplacé par Kellermann.

rie, et ce siège si mal entrepris, et qui familiarisait avec l'idée de la résistance, fut converti en blocus. Les premiers succès avaient relevé les esprits, mais rien ne les ayant soutenus, ils retombèrent dans l'abattement.

Au contraire, de toutes les parties de la France on était en mouvement pour voler en Champagne et s'opposer aux progrès du roi de Prusse. Toutefois ce n'était pas sans inquiétude que Dumouriez attendait les événemens dans son camp de Grandpré. Sur la droite il communiquait avec celui des Illettes, et sur la gauche il se liait à la position du Chêne-Populeux. Là il reçut pour premier renfort le 7 septembre six mille hommes, venant de Reims avec quatre pièces de canon, sous les ordres du général Duval, ce qui éleva ses forces à vingt-cinq mille hommes, dont six mille de cavalerie. Avec une si petite armée pouvait-il espérer d'arrêter une armée d'invasion forte de quatre-vingt mille combattans? Mollement attaqué dans ses postes avancés, le 9 septembre, partout il repoussa les Prussiens.

Vers le 12 seulement toutes les forces qui devaient être mises en action par le duc de Brunswick se trouvèrent rassemblées, et en mesure d'opérer depuis le Chêne-Populeux jusqu'au-delà de Clermont en Argonne, dans une étendue d'environ quinze lieues de France : cette

ligne d'attaque était occupée par soixante et douze mille hommes, y compris les Hessois et les Autrichiens.

Mais il était plus que temps d'agir : le général Kellermann partait du camp de Frascati sur la Moselle, et s'avancait avec une vingtaine de mille hommes, tandis que, d'un autre côté, le général Beurnonville avec onze mille combattans se mettait en marche de Réthel; des renforts partiels arrivaient aussi derrière la Marne à la défense commune.

Et pourtant le duc de Brunswick n'avait pu se décider encore dans le choix de son véritable point d'attaque. Étant venu reconnaître avec le roi en personne, du haut de la montagne appelée le Pas-des-Vaches, près Clermont, la position des Illettes, occupée par le général Dillon à la côte de Bienne, il avait désespéré de la forcer; il renonça donc à percer, malgré les instances du roi, par le débouché le plus direct sur Sainte-Menehould et Châlons.

Ainsi, avec plus de soixante mille hommes de troupes excellentes, un général renommé n'attaqua point cinq mille soldats couverts par des retranchemens élevés en quatre jours, et ne fit aucun mouvement pour les déposter. Mais s'il néglige de s'ouvrir ce passage, soit de vive force, soit en le tournant, le duc de Brunswick

n'en prend pas moins la résolution d'aller par un circuit reconnaître et menacer la position de Grandpré, que Dumouriez tenait avec vingt mille hommes : c'était perdre encore, il est vrai, quelques jours de marche dans une saison déjà avancée; c'était courir de plus grands hasards, et mettre contre soi les deux chances les plus décisives à la guerre, la distance et le temps.

Mais, disait le duc, il est essentiel de se trouver en présence de Dumouriez, que j'ai fait prisonnier il y a trente-deux ans ¹, que j'ai vu alors couvert de blessures, et dont je fis prendre soin; peut-être y aura-t-il moyen de s'entendre ou au moins de savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions particulières de ce général, dont la prépondérance s'accroît de jour en jour. Déjà, d'après les vues de l'état-major général et du cabinet du roi, un émissaire venait de lui être dépêché pour le sonder de la part de son ancien ami Heymann, chargé d'une partie de la correspondance secrète : on semblait fonder quelque espérance sur cette démarche. Le roi eût préféré les voies d'une guerre prompte et ouverte; mais, se défiant de ses propres lumières et circonvenu d'ailleurs, il finissait par céder à l'avis de son cabinet et de ses généraux. Ceux-ci, et entre autres les deux plus marquans.

¹ Pendant la guerre de sept ans.

tels que Kalkreuth et le prince héréditaire de Hohenlohe, opinaient presque toujours dans le sens du généralissime. Quant au cabinet, il s'y formait une espèce de triumvirat entre Lucchesini, Haugwitz, nommé récemment ministre du cabinet, et le secrétaire privé Lombard. On avait représenté au roi que les affaires urgentes de la Pologne, d'après les opérations envahissantes de la Russie, exigeaient la plus sérieuse attention, et qu'il fallait se mettre en mesure d'occuper militairement Dantzick et Thorn; qu'à cet effet, la présence du comte de Schulenburg à Berlin était indispensable pour suivre de plus près les intérêts majeurs de l'agrandissement de la Prusse. Or le comte de Schulenburg se disposait à quitter le quartier-général, et à se mettre en route pour Berlin. Dès lors le cabinet du roi restait sous l'influence de deux diplomates subalternes et du secrétaire privé.

Cependant le duc de Brunswick, ayant laissé un corps de Hessois devant le poste des Illettes et fait quelques démonstrations, vint camper successivement à Montfaucon et à Landres avec l'armée principale. Tandis qu'il opérail ce mouvement sur sa droite, la prévoyance de Dumouriez se trouva en défaut, et l'aspect de la guerre changea subitement. Dumouriez avait négligé

le passage de la Croix-au-Bois, où cent hommes seulement figuraient une défense. Le 12 septembre le général autrichien Clairfait, de son propre mouvement, le fait occuper par le jeune prince de Ligne, et le hasard livre ainsi à l'armée combinée un débouché que l'art cherchait à défendre ailleurs avec toutes ses ressources.

S'apercevant de la faute qu'il a commise, Dumouriez ordonne sur-le-champ au général Chazot d'aller avec deux brigades reprendre le poste sans délai. Chazot, contrarié dans sa marche, n'arrive sur le terrain que le 14, attaque vivement et reprend la Croix-au-Bois. Mais, faisant soutenir ses premières troupes, Clairfait tourne le flanc droit des Français, les repousse, reste maître du défilé, et, forçant le corps de Chazot de passer l'Aisne à Vouzières, le sépare entièrement de Dumouriez. Ce fut dans ce dernier combat que le jeune prince de Ligne perdit la vie ¹. Un autre corps de l'armée française, celui du général Dubouquet, assailli au Chêne-Populeux par une colonne d'émigrés, venait d'être coupé aussi du corps principal, et s'était retiré par Attigny sur Châlons. Les princes, après avoir perdu dans leur triste camp d'Hettange plusieurs

¹ Charles, prince de Ligne, colonel dans les troupes autrichiennes, était fils unique du célèbre prince de Ligne, qui le regretta amèrement. Il donnait les plus belles espérances.

jours à fournir des détachemens pour un siège inutile, en étaient partis le 11, avec toute leur cavalerie, dans le dessein de se réunir à l'armée prussienne. Ils avaient laissé au camp le maréchal de Broglie avec leur infanterie. Le 13 ils vinrent établir leur quartier-général et cantonner leur cavalerie aux environs de Verdun. L'espoir y renaissait : c'était au moment où Dumouriez, tourné et réduit dans son camp de Grandpré à quinze mille hommes, était réellement dans une position désespérée. Il avait devant lui la grande armée prussienne, tandis que Clairfait et Kalkreuth prenaient à revers sa ligne de défense. Si ces deux corps avancés eussent marché rapidement sur Brécy, Dumouriez, enfermé entre l'Aire et l'Aisne, sans communication avec ses magasins et ses renforts, eût été forcé de mettre bas les armes; peut-être pour dernière ressource, abandonnant son artillerie et ses équipages, aurait-il pu s'évader par sa droite à travers les bois, et joindre Dillon aux Illettes pour de là marcher sur Bar, sa retraite sur Châlons étant coupée, et le général Kellermann encore éloigné de trois marches. Dans l'une ou l'autre hypothèse, la guerre était finie, aucun obstacle ne pouvant plus arrêter le monarque prussien dans son mouvement sur la capitale.

Mais le duc de Brunswick persiste à tenir les Autrichiens et les Prussiens immobiles dans leurs camps; il juge Dumouriez dans un grand embarras, et le soir même lui envoie le major Massenbach en parlementaire pour lui demander une entrevue. Massenbach, à l'entrée de la nuit du 14 au 15 septembre, part du camp du prince de Hohenlohe à Somerame, et, traversant à cheval la rivière d'Aire, dans les environs de Fleville, aborde l'officier français qui commandait le poste avancé. Celui-ci lui fait bander les yeux, et ordonne à six dragons de le conduire au général d'avant-garde. On arrive à Marcq, où le général Duval reçoit le parlementaire prussien avec les égards militaires d'usage; il envoie une ordonnance à Grandpré l'annoncer à Dumouriez. Massenbach étonné de la contenance des troupes françaises, et n'y remarquant aucun signe de découragement, en prit une plus haute idée encore dans sa conversation avec le lieutenant de Dumouriez. Il avoua depuis qu'il sentit diminuer sa confiance dans la cause et les assertions des émigrés; que du reste il jugea qu'on se préparait à quelque mouvement extraordinaire dans l'armée française. L'ordonnance revint annoncer que le général en chef n'était pas au camp de Grandpré, et qu'il était impossible de le voir.

Dumouriez était trop avisé pour se prêter,

dans des circonstances aussi critiques, à une entrevue qui aurait pu le compromettre; il ne s'occupait d'ailleurs qu'à sortir de sa situation désespérée, ayant déjà pris la résolution hardie de gagner par une marche nocturne la position de Sainte-Menehould, d'y rassembler ses forces éparses, et de se maintenir ainsi dans les défilés de l'Argonne, quand même les coalisés se jetteraient sur ses derrières. Si d'un côté il perdait la route de Châlons, qui mène directement à Paris, de l'autre il conservait celles de Vitry et de Metz, et par là sa jonction restait assurée avec le corps d'armée de Kellermann. Ses dispositions faites, ses ordres donnés, il lève le camp de Grandpré à minuit au moment même où le parlementaire du duc de Brunswick retourne au quartier-général prussien. Le mouvement furtif de Dumouriez est couvert par une nuit obscure et orageuse, circonstance d'autant plus favorable qu'il s'agit de faire en nombre très-inférieur une retraite dans un pays dont les Prussiens occupent et les hauteurs et presque tous les passages. Aussi n'est-ce pas sans appréhension que la petite armée de Dumouriez, laissant ses feux allumés, se met en marche à trois heures du matin; d'abord elle passe l'Aisne à Senuque et à Grand-Hans sans obstacles, et va bientôt se trouver en bataille sur les hauteurs d'Autry.

Cependant le major Massenbach arrive à Landres au point du jour, pressé de rendre compte au duc de Brunswick de ce qu'il a observé; il le trouve en route pour les avant-postes. « Dumouriez, lui dit-il, ne veut pas » d'entrevue, et il est vraisemblable que l'armée » française va se retirer. — Il n'y a pas de doute, » répond le duc, que Dumouriez doit se retirer; » Clairfait aujourd'hui tournera entièrement son » aile gauche; l'affaire de la Croix-au-Bois s'est » décidée à notre avantage. »

Le duc envoie aussitôt Massenbach faire son rapport au roi, qui était encore à Landres. Le major trouve le roi s'habillant; les jactances du général français Duval, qu'il crut devoir rapporter, déplurent à Frédéric-Guillaume. Quand Massenbach terminant son rapport, dit que Dumouriez se repliait, le roi, prenant beaucoup d'humeur, ordonna qu'on lui amenât sur-le-champ son cheval, et demanda avec vivacité pourquoi on ne lui avait pas annoncé plus tôt la retraite de l'ennemi. Il ajouta même avec des marques d'impatience que l'ennemi allait lui échapper, et qu'on n'y regardait pas d'assez près : jamais on n'avait vu le roi si irrité. L'ordre de poursuivre les Français ayant été réitéré, le prince héréditaire de Hohenlohe se mit en marche sur Grand-pré, pour tâcher d'atteindre l'arrière-garde avec

deux régimens de hussards et quatre bataillons de fusiliers.

Mais déjà Dumouriez arrivait avec le gros de son armée sur les hauteurs de Dammartin-sur-Hans, persuadé qu'il avait terminé son mouvement avec bonheur ; déjà même il traçait son camp, lorsqu'un événement imprévu faillit changer sa retraite en déroute, et lui arracher le fruit de ses heureuses combinaisons. Il s'était fait suivre par la division du général Chazot : n'ayant pu partir assez tôt de Vouziers, elle donna tout à coup en arrivant à Vaux dans la cavalerie légère prussienne, qui poursuivait l'arrière-garde. A la vue des hussards cette division, saisie d'une terreur panique, se précipite à travers les colonnes de l'armée, et y porte le désordre. Les hussards s'y jettent eux-mêmes par une charge brusque : tout se débande, tout prend la fuite ; quinze cents hussards prussiens poursuivent dix mille hommes. La terreur est telle que plus de deux mille fuyards de toutes armes se dispersent avec une incroyable rapidité à plus de trente lieues dans l'intérieur, par Rhetel, Reims, Châlons, Vitry, publiant partout que l'armée a été trahie, taillée en pièces ; que Dumouriez et tous les généraux sont passés dans le camp prussien : la commotion s'étend jusqu'à Paris. Heureusement pour Du-

mouriez, le gros de son armée ne partage ni la terreur ni le désordre de la division Chazot; ses généraux et lui surtout, y opposent le sang-froid, et font reculer les hussards, qui, n'étant pas soutenus, se retirent, emmenant deux pièces de canon, une centaine de prisonniers et quelques bagages.

Le roi de Prusse ne retrouva le détachement du prince de Hohenlohe qu'au-delà de Grand-pré; et là il exprima son mécontentement de n'avoir pas été instruit assez tôt de la retraite des Français, et de ce qu'on n'avait pas mis toute l'armée prussienne à leur troussé. L'idée qu'ils lui échappaient le préoccupa tout le jour.

En effet, ralliant son armée, après y avoir rétabli l'ordre, Dumouriez lui fit passer la Bionne sur trois colonnes le lendemain, 16 septembre, et alla sans obstacles occuper son nouveau camp, situé à une lieue en avant de Sainte-Menehould, sa droite appuyée à la rivière d'Aisne, sa gauche à un étang et à des prairies marécageuses. C'est de là qu'il écrivit à l'assemblée et au conseil exécutif: « Dix mille » hommes ont fui devant douze cents hussards » prussiens; la perte ne monte qu'à cinquante » hommes; tout est réparé, et je répons de » tout. »

L'extrême sécurité de Dumouriez venait sans

doute de ce que le duc de Brunswick, se bornant à une simple escarmouche de hussards, avait négligé le lendemain d'occuper Valmy, Gizaucourt et Voilemont : là il aurait enfermé l'armée française tout aussi aisément qu'elle aurait pu l'être à Grandpré. Mais le duc ne fit aucun mouvement décisif ni le 16 ni le 17 septembre.

Il suivait la négociation secrète. Un émissaire neuchâtelois, porteur de paroles plus ou moins insidieuses, allait et venait d'un camp à l'autre avec un sauf-conduit. Dumouriez faisait dire à Heymann qu'il se déclarerait pour le roi dès qu'il serait en mesure, soit avec son parti à Paris, où tout était dans la confusion, soit à l'armée dès qu'il serait joint par des troupes et des généraux sur la coopération desquels il pouvait compter; mais que, pour se déclarer et faire impression, il lui fallait des forces plus imposantes, et surtout ne pas se compromettre.

Telles furent les négociations fallacieuses qui, dans les conseils et en présence du monarque prussien, firent mettre en avant que Dumouriez tenait secrètement pour le roi et pour la constitution; qu'il était dans la ferme intention de combattre l'état actuel d'anarchie; et que, par conséquent, le duc de Brunswick ne pourrait

agir qu'au moment où toutes les armées françaises seraient réunies pour les accabler à la fois. Aussi quelle hésitation dans les mouvemens !

L'armée prussienne, entrée le 16 à Grandpré, avait débouché le 17 par Vouziers et Autry. Le lendemain, le duc de Brunswick fait avancer son aile gauche en échelons comme pour envelopper Dumouriez, le couper de ses magasins, et de ses renforts, le forcer de capituler. Le 19, les hussards de Kechler en viennent aux mains avec les avant-postes français; des officiers de hussards gagnent la hauteur de Montrémoi; là ils aperçoivent un grand mouvement dans le camp de Dumouriez. La cavalerie était à cheval, l'infanterie dans la plus grande activité, l'aile droite détendait ses tentes, la gauche seule restait immobile. Le major-général Kechler vient faire son rapport au roi et au duc; en même temps on reçoit l'avis qu'un corps assez considérable est aperçu en marche sur la route de Châlons près de Notre-Dame-de-l'Épine : c'était Beurnonville revenant sur ses pas se joindre à Dumouriez.

Le roi, frappé du mouvement qu'on vient de remarquer dans l'armée française, veut achever de la tourner pour qu'elle ne puisse lui échapper; et, plein du souvenir de ce qui s'est passé à Grandpré quatre jours auparavant, il ne s'en

rapporte qu'à lui-même : sans consulter le duc de Brunswick , il donne l'ordre , de mettre toute l'armée en marche. Le duc n'ose contrarier la volonté du monarque ; il se borne à provoquer des informations plus précises. Le général Kœchler revient bientôt dire au roi que l'armée française n'a plus fait aucun mouvement. Le duc de Weymar et le général Heymann , de retour des avant - postes , confirment ce dernier rapport ; mais le roi , sans aucune notion exacte de ce qui se passe au camp français , conserve néanmoins l'espoir de donner dans les colonnes en retraite ; il poursuit son projet de les couper et de les attaquer.

Le voile ne devait se déchirer que le lendemain. Le mouvement remarqué dans le camp de Sainte - Menehould avait eu pour cause la jonction du général Beurnonville d'une part , et du général Kellermann de l'autre ; ce qui mettait en présence de l'armée prussienne cinquante-trois mille combattans français effectifs , indépendamment de vingt-trois mille hommes répartis soit à Bar , soit à Châlons.

Tous ces corps , réunis ou à la veille de l'être , présentaient une masse de soixante - seize mille hommes , dont plus de douze mille de cavalerie. Ainsi Dumouriez allait avoir dans ses mains des forces égales à celles du duc de Bruns-

wick, quant au nombre, et bien supérieures eu égard à l'état moral des deux armées.

Quel changement de scène ! Les Français en étaient redevables, d'une part à la fermeté et au talent de leur général en chef, de l'autre aux tâtonnemens stratégiques du duc de Brunswick. Pourquoi ne pas cerner Dumouriez, d'abord à Grandpré, puis à Sainte-Menehould ? Pourquoi n'avoir pas empêché la jonction de Beurnonville et de Kellermann à l'armée principale ? Enfin, si l'armée prussienne eût marché rapidement sur Châlons et sur Reims, elle y aurait trouvé au moins l'abondance.

Le roi néanmoins, toujours dans la crainte que l'ennemi ne vînt à lui échapper, entendait qu'on ne le perdît pas de vue, et qu'on se tînt prêt à livrer bataille. Les ordres furent donnés en conséquence, et l'armée passa au bivouac une grande partie de la nuit du 19 au 20 septembre.

Ici vient se placer le souvenir d'un témoin oculaire, du célèbre Goethe, qui était à l'armée à la suite du duc de Weymar. « Dans le cercle des » personnes, dit-il, qui entouraient les feux du » bivouac, et dont la figure était éclairée par la » lueur des flammes, je vis un homme qui avait » l'air âgé et que je crus reconnaître. En m'ap- » prochant de lui, sa surprise fut grande de me » voir moi-même au milieu d'une armée à la

» veille d'une bataille. C'était le marquis de
» Bombelles ¹, que j'avais vu à Venise, où deux
» ans auparavant j'avais suivi la duchesse Amé-
» lie; il y résidait comme ministre de France, et
» s'était empressé de rendre agréable à la prin-
» cesse le séjour de cette métropole de l'Adriati-
» que. Notre étonnement réciproque, le plaisir
» de nous revoir et de nous rappeler de doux sou-
» venirs répandirent une sorte de contentement
» sur la situation grave où nous nous trouvions.
» Je lui parlai de son beau palais sur le canal à Ve-
» nise, et de ce moment enchanteur où, y arri-
» vant en gondole, il nous reçut d'une manière si
» honorable et si amicale; enfin je lui rappelai
» les fêtes qu'il nous donna. Mais combien je
» fus déçu, croyant le distraire et le flatter par
» ces joyeuses réminiscences! Se repliant dans sa
» douleur, il s'écria : « Ne parlons plus de ces cho-
» ses; ce temps est à présent bien éloigné de
» moi; même alors, tout en fêtant mes nobles
» hôtes, ma joie n'était qu'apparente; j'avais le
» cœur navré; je prévoyais les suites des orages
» de ma patrie, et j'admirais votre insouciance:
» elle était telle que vous n'aviez pas même

¹ Le même qui se fit ordonner prêtre en Allemagne, en 1804, après la mort de sa femme, et qui, de retour en France en 1814, fut nommé premier aumônier de madame la duchesse de Berri. Il est mort en 1822.

» l'idée que de pareils dangers pussent se tourner
» contre vous-mêmes. Quant à moi, je me pré-
» parais en silence au changement de ma situa-
» tion; en effet, il me fallut bientôt après quit-
» ter et un poste honorable et Venise, qui m'é-
» tait devenue si chère, pour commencer une car-
» rière d'aventures qui enfin m'a conduit ici.....»

Le baron de Breteuil l'avait envoyé au quartier-général prussien pour l'y précéder et préparer l'adoption de ses plans; il était lui-même en route pour Verdun, à l'effet d'y veiller de plus près aux intérêts du roi de France. Il était loin de s'attendre que, sous très-peu de jours, toutes ses espérances s'évanouiraient devant les nécessités de la guerre et les caprices de la fortune.

A trois heures du matin, le 20 septembre, l'armée entière se remit en marche sur deux colonnes. L'avant-garde, commandée par le prince de Hohenlohe, s'étant trouvée bientôt en présence de celle du général Kellermann, le roi, en personne, mit en mouvement plusieurs régimens avec l'artillerie à cheval. A sept heures le brouillard étant tombé, on aperçut plus distinctement les dispositions des Français. Le roi réitéra ses ordres pour la bataille, et fit avancer sa colonne d'attaque sur les hauteurs de Valmy. Elles étaient occupées par l'armée de Keller-

mann, à qui Dumouriez faisait passer des renforts, et qui forma aussitôt sa ligne. Cependant, au lieu d'engager l'action immédiatement, selon l'intention du roi, et en tournant la gauche de l'ennemi, ce qui alors eût été facile, le duc de Brunswick se mit à manœuvrer pour s'emparer des hauteurs de Gizaucourt et de la Lune, disant au roi qu'il fallait gagner sur l'ennemi la grande route de Sainte-Menehould à Châlons. Arrivé sur les hauteurs, il y déploya ses forces et fit porter sur son front cinquante-huit bouches à feu. De nombreuses batteries étaient aussi en avant de la ligne française ¹. L'artillerie tonna bientôt de part et d'autre, et tout le front des deux armées parut en feu. Deux obus, partis des batteries prussiennes, ayant fait sauter des caissons près du moulin de Valmy, causèrent dans l'armée française quelque désordre; la première ligne même fléchit, et ce commencement de confusion rendait le moment propice pour l'attaque. Il était dix heures. Le roi, à cheval, bravant la canonnade, fait redoubler le feu, ordonne lui-même à son infanterie de se former sur trois colonnes soutenues par la cavalerie, et de marcher pour emporter les hauteurs couronnées par l'armée française. A mesure que les colonnes s'avancent, le feu de l'artillerie

¹ Quarante pièces de canon.

prussienne diminue, et tout annonce un choc entre les deux armées, le général Kellermann ayant de son côté formé la sienne en colonnes à la vue des Prussiens, qui marchaient avec aplomb et fermeté. Mais survient le généralissime, qui modère cet élan guerrier, qu'il fallait combiner, dit-il, avec le mouvement du général Clairfait, destiné à l'attaque du flanc droit de l'ennemi, et qui n'était point encore arrivé sur le terrain. Le duc de Brunswick se porte, accompagné de son état-major, sur les hauteurs de la Lune; et là, examinant avec son télescope la position des Français avec une grande attention, il se retourne et dit tout haut à ceux qui l'entourent : *Nous ne nous battons point ici*. Revenant près du roi, il lui représente combien il serait téméraire d'assaillir les hauteurs occupées par une armée dont la bonne contenance laisse peu de chances favorables, et aussitôt donnant de nouveaux ordres, les colonnes d'attaque se replient et rentrent dans leur première position. A la vue de ce mouvement rétrograde, les cris de *vive la nation!* se font entendre sur toute la ligne française pendant plusieurs minutes et à l'étonnement des Prussiens. Ce *hourra* national paraît un signe d'enthousiasme si évident, qu'il achève de confirmer le duc de Brunswick dans l'opinion que la ba-

taille serait douteuse. Le roi frémissait ; son mécontentement était visible. Cependant le feu de l'artillerie se soutint de part et d'autre, jusque vers quatre heures du soir. Alors, sur l'avis que le général Clairfait arrivait et allait donner à son tour, le roi, revenant à sa première idée, fit former de nouveau ses colonnes, marchant dans le même ordre pour tenter une nouvelle attaque. Ce mouvement était déjà prononcé quand le duc persuada au roi que l'armée ayant gagné les hauteurs de Gizaucourt et de la Lune, et se trouvant ainsi à cheval sur la route de Châlons, l'ennemi serait forcé de quitter sa position, et de laisser bien plus de chances de succès pour une bataille générale. Les colonnes s'arrêtant de nouveau, l'ordre fut donné de se replier et de cesser le feu. Les Prussiens restèrent la nuit dans leur position au bivouac, découragés et mécontents.

Dans la nuit même le général Kellermann, craignant d'être tourné par sa droite, repassa la petite rivière d'Auve et en couvrit le front de son armée. Par cette conversion, sa droite s'appuyant au camp de Dumouriez, il assura ses communications, et déroba ainsi à l'armée prussienne une grande partie des avantages de sa position sur les hauteurs de la Lune.

Telle fut la journée de Valmy. On a vu avec

quelle obstination, dans ce simulacre de bataille, le duc de Brunswick s'en tint tout le jour à un simple développement de ses forces. On regarde comme à peu près sûr qu'il aurait pu remporter une grande victoire s'il eût attaqué les Français de front ou en flanc au commencement de la canonnade et avant qu'ils ne fussent soutenus. Qu'on observe que le champ de bataille choisi par Kellermann était à une lieue du camp de Dumouriez, qui ne parut que vers midi au point d'attaque et rejoignit aussitôt son propre camp.

Mais si la canonnade de Valmy fut insignifiante en elle-même, n'ayant occasioné qu'une perte d'environ sept à huit cents hommes à chacune des deux armées, elle n'en amena pas moins un changement très-important dans leur état moral, et il fut tout à l'avantage de la France. Elle releva la confiance de ses soldats en même temps qu'elle détruisit celle des Prussiens, dont le demi-tour à droite au moment décisif de l'attaque fut présenté comme une défaite par les généraux de l'armée française. Quel stimulant pour une nation belliqueuse menacée dans son indépendance, et qui accourait alors de toutes parts à la défense de son territoire !

L'embarras d'expliquer la manœuvre de l'armée prussienne se fit remarquer dans la rela-

tion officielle rédigée au quartier-général du roi de Prusse ¹ et publiée ensuite à Berlin. Le dernier paragraphe était conçu en ces termes : « L'armée prussienne montra, le 20 septembre, ce que peut la discipline militaire unie » à la valeur. Ses mouvemens se firent avec » le même ordre, la même tranquillité qu'aux » manœuvres en temps de paix, et durant trois » heures tout resta tranquillement en ligne sous » le feu le plus vif, sans qu'un seul homme pensât » seulement à quitter son rang. Du premier gé- » néral jusqu'au dernier soldat tous brûlèrent » du désir le plus ardent d'être menés à l'en- » nemi, *et nous eussions remporté le triomphe » le plus glorieux, si des motifs prépondérans » n'eussent retenu le roi de se déterminer à livrer » bataille. »*

Ces motifs étaient tirés de la crise politique qui avait amené la négociation secrète pratiquée d'un camp à l'autre. Ce n'était pas sans raison que Dumouriez, si pénétrant, s'était obstiné à tenir dans les défilés de l'Argonne, où il se prévalut avec habileté de la disposition d'esprit de son adversaire. Il savait combien cette guerre répugnait au duc de Brunswick, et combien le cabinet et les généraux, d'accord avec le

¹ Datée de Hans, le 24 septembre.

duc, épiaient soit l'occasion, soit le prétexte de transformer en promenade militaire une invasion qui contrariait leurs préjugés nationaux et leurs penchans; Dumouriez n'ignorait pas que le roi de Prusse seul agissait franchement par l'effet de ses inclinations, de sa manière de voir et de ses engagemens politiques. Or, il jugea qu'il fallait frapper vivement l'esprit de ce prince, pour le détourner d'une entreprise dans laquelle, selon son expression, l'armée prussienne s'était mal *enfournée*. Cette entreprise d'ailleurs n'avait-elle pas contre elle d'une part la sourde opposition formée dans le camp prussien, et de l'autre la résistance d'une nation qui se déclarait fortement pour le maintien de son indépendance?

Voilà les données qui inspirèrent à Dumouriez tant de confiance et de présomption; voilà les sentimens qu'il sut faire passer dans l'âme, non-seulement de ses généraux, mais du conseil exécutif provisoire. Rien n'égalait l'ardeur et l'activité de ce nouveau pouvoir; toutes les levées, tous les moyens de défense, il les dirigeait sur Châlons. Dumouriez ouvrant avec le conseil une correspondance militaire active, écrivait en même temps des lettres confidentielles à Danton qui dominait le conseil par son énergie et son audace.

Cet homme, ce chef de démagogues, au plus fort de la crise, avait cru tout sauver par la terreur et l'effroi. La prise de Longwy ayant fait dans Paris une sensation profonde, on s'y était cru perdu à la nouvelle que Verdun allait aussi tomber au pouvoir des Prussiens. On ne doutait même plus que le duc de Brunswick ne vînt exercer les menaces contenues dans ses manifestes. Mais Danton, relevant les courages, s'était opposé avec vigueur au projet d'abandonner Paris, et de se retirer derrière la Loire en y emmenant le roi et toutes les autorités. Mais ici commencent les atrocités : Danton conspirant avec les nouveaux pouvoirs de la commune qui venait de renverser le trône, souille Paris des massacres de septembre, scènes épouvantables, au moyen desquelles lui et ses complices prétendent conjurer les dangers de la patrie. « Montrons, disent-ils, la massue du peuple suspendue sur les têtes royales des prisonniers du Temple, et prête à les frapper si le roi de Prusse ose poursuivre sa marche sur Paris ; montrons aux rois, par l'égorgement des prêtres et des nobles, de quoi la vengeance populaire est capable ! »

Ces moyens terribles ne furent pas sans effet. Dumouriez, tout en les détestant, sut en tirer parti après la concentration de ses forces, lors-

que, n'ayant plus aucune inquiétude, il vit le duc de Brunswick disposé à mettre de côté les voies souterraines pour arriver à une négociation patente. Danton averti venait de lui dépêcher l'adjutant-général Westermann, sa créature, et le héros du 10 août. Il lui envoya peu de jours après Fabre-d'Églantine, son intime confident, sous prétexte de le réconcilier avec Kellermann, mais dans le fait pour régler la marche à suivre dans la négociation prussienne sur la base d'une prompte évacuation du territoire. Fabre était aussi chargé de le prévenir qu'il allait recevoir l'arrêté du conseil exécutif qui remplissait ses vœux, en lui subordonnant Kellermann, du moins pendant tout le temps que l'armée de ce général serait jointe à la sienne.

De son côté, le duc de Brunswick obtint du roi que le secrétaire du cabinet, Lombard, irait s'aboucher préalablement avec Dumouriez dont on voulait sonder les dispositions secrètes. Par un arrangement concerté d'avance, Lombard feignit de tomber dans une patrouille française avec quelques voitures d'équipages du commissariat des guerres et des vivres. Il eut la nuit même, avec Dumouriez, une conférence où les points essentiels de la négociation furent discutés sans qu'on pût s'entendre, car c'était sur la base de la délivrance préalable de Louis XVI et

du rétablissement de la monarchie constitutionnelle que Lombard était autorisé à entrer en pourparlers. Dumouriez, s'attachant à lui retracer l'état d'effervescence et d'anarchie où se trouvait la France, par suite de l'invasion, lui démontra l'impossibilité absolue d'en venir immédiatement à un résultat qu'il désirait lui-même au fond de son cœur, mais qu'il ne lui serait possible d'atteindre qu'après avoir délivré le sol français, et acquis assez de popularité et de prépondérance pour sauver les jours du roi et pour mettre un terme aux déchiremens de l'intérieur; à cet égard il engagerait volontiers sa parole, mais le préalable consistait pour lui dans l'évacuation immédiate, et s'il ne pouvait y arriver par un arrangement, il déclarait qu'il ruinerait l'armée prussienne, ayant déjà sous sa main quatre-vingt mille hommes qui bientôt seraient portés à cent mille, avec lesquels il pourrait défier toutes les forces de la coalition et assurer à jamais l'indépendance de sa patrie. Dumouriez insista fortement sur la prompte retraite des Prussiens, comme indispensable pour préserver les jours du roi et de la famille royale, dont le sort n'avait été aggravé, dit-il, que par l'effet du progrès des armées étrangères dans l'intérieur de la France. Lombard l'engagea inutilement à une entrevue avec le duc de Brunswick.

Dumouriez lui objecta qu'il ne pourrait s'y prêter sans se compromettre, et qu'en revenant à la charge sur ce point, il laissait voir qu'on n'avait au quartier-général du roi de Prusse aucune idée de ce qui se passait en France. « Dites au duc de Brunswick, ajouta Dumouriez, qu'à la séance du 4 septembre, un député¹, en parlant des suggestions de la malveillance, a accrédité le bruit qu'on n'avait suspendu Louis XVI que pour placer le duc de Brunswick ou le duc d'Yorck sur le trône; que l'assemblée, se levant tout entière par un élan patriotique, a juré *qu'il n'y aurait plus de roi*; qu'elle a aussi accueilli par des acclamations unanimes la déclaration proposée par le député Aubert-Dubayet, portant que l'assemblée ne souffrira jamais qu'aucun étranger donne des lois à la France; que d'un autre côté le parti de Robespierre, qui prend sa force dans les excès de la commune de Paris, vient d'accuser le parti du député Brissot, d'avoir voulu vendre Paris au duc de Brunswick : que lui Dumouriez, d'après toutes ces accusations et ces défiances, se garderait bien de s'aboucher avec le duc; qu'il serait bien plus convenable qu'on lui envoyât du quartier-général prussien un parlementaire, sous prétexte de régler l'échange des prisonniers. »

¹ Chabot.

Le lendemain 22 septembre, Lombard y fut renvoyé accompagné par l'adjudant-général Westermann, chargé de proposer au roi de Prusse, au nom de Dumouriez, l'échange du secrétaire Lombard contre le sieur George de Varennes, ex - constituant, conduit par les Prussiens comme otage dans les prisons de Verdun. Cette proposition masqua la conférence, qui eut lieu entre Westermann et le général-major Heymann en présence du duc de Brunswick, après que Lombard eut fait son rapport au roi. Le duc fut d'avis de traiter : il espérait amener par des négociations un changement dans les événemens. Le roi autorisa l'envoi des parlementaires, en désignant Heymann et le colonel Manstein son premier aide-de-camp. Ils furent chargés d'entamer avec Dumouriez, sous prétexte d'un cartel d'échange général, une négociation secrète dont la liberté de Louis XVI, la cessation des désordres en France, le rétablissement de la royauté et la paix générale seraient l'objet. Le même jour Heymann ayant fait demander au général Kellermann un sauf-conduit pour lui et le colonel Manstein, il lui fut envoyé sur-le-champ. Les parlementaires arrivèrent le soir même à Dampierre, où les généraux Dumouriez et Kellermann se trouvaient réunis.

Après les premiers complimens, le colonel

Manstein dit à Dumouriez qu'on lui rendait toute justice dans l'armée prussienne; qu'on n'ignorait pas le grand pouvoir qu'il avait sur son armée, et qu'on était persuadé qu'il dépendait de lui de mettre fin à guerre; que, loin d'être gêné dans ses démarches, il aurait tous les secours qu'il pourrait désirer, s'il voulait faire cesser les désordres en France; qu'il serait le maître de la paix et qu'il rendrait le service le plus signalé, non-seulement à sa patrie, mais à toute l'Europe. Dumouriez répondit que la France n'avait pas déclaré la guerre au roi de Prusse; que rien n'était plus aisé que d'avoir la paix, l'armée prussienne n'ayant qu'à se retirer aux frontières et rester neutre comme les autres souverains de l'empire; que les impériaux livrés à eux-mêmes chercheraient alors à s'accommoder; qu'ainsi la paix dépendait entièrement du roi de Prusse; qu'à l'égard de ce qui se passait en France, tout en désapprouvant certaines choses, ce n'était pas à lui à y remédier; qu'il lui serait même impossible d'y travailler tant qu'il aurait à donner tous ses soins pour repousser une armée formidable. Il conclut qu'il fallait se borner à dresser le cartel d'échange. Après le dîner, la conversation devenant plus expansive, Manstein engagea sans détour Dumouriez à se déclarer pour le roi en

faisant cause commune avec les puissances. Dumouriez repoussa avec dignité cette proposition, ajoutant qu'il désirait témoigner au roi de Prusse son respect et revoir le colonel Mantein pour cultiver son amitié, mais pourvu qu'on s'abstînt désormais à lui faire de semblables ouvertures ; que du reste, si on en venait à des propositions raisonnables, peut-être serait-il possible de s'entendre. On convint que les deux parlementaires iraient le surlendemain dîner chez Dumouriez à Sainte-Menehould. Ils proposèrent une suspension d'armes qui fut établie dès le soir même sur le front des deux armées.

Les Prussiens avaient pris position le même jour sur la côte de l'Hyron ; Clairfait s'établit sur la hauteur de Valmy, et le prince de Hohenlohe avec l'avant-garde sur les hauteurs de Gizaucourt et de la Lune, gardant la route de Châlons. L'armée combinée faisait ainsi face en arrière, tournant le dos à Paris. Quoique dans une position également hasardée, l'armée française avait cependant un avantage : elle communiquait avec Bar et Vitry, en recevait des vivres et pouvait se jeter au besoin sur Sedan ou sur Metz. Le conseil exécutif, et surtout le ministre de la guerre¹, n'étaient pas sans crainte à l'égard

¹ M. Servan.

d'une armée sur qui seule reposait le salut de la France. Le ministre insistait pour qu'elle se retirât derrière la Marne, où elle eût couvert à la fois Châlons, Meaux et Reims déjà menacés par les troupes légères allemandes. Mais Dumouriez tenait à son plan ; il ne voulut point quitter son camp de Sainte - Menehould : déjà il y avait concentré toutes ses forces. Rassuré par la connaissance du caractère et des dispositions du général qui lui était opposé, il regardait le sort de la campagne comme pouvant être plutôt décidé par l'influence des négociations que par la chance des combats.

Dans ce changement de scène, néanmoins on s'agitait au quartier-général de Frédéric-Guillaume : le parti prussien poussait aux négociations et aux moyens termes, et le parti russe, émigré et autrichien, sans aucune confiance dans les négociations, ne cessait d'insister auprès du roi pour marcher en avant et combattre. Frédéric-Guillaume manifestant lui-même le désir de pénétrer encore plus avant, les princes français firent proposer de marcher sur Châlons sans plus de délai. Le duc de Brunswick s'y opposa fortement dans le conseil. « Déjà, dit-il, les » armées alliées se trouvent trop éloignées de » Verdun, dont la communication devient tous » les jours plus difficile; elle le serait bien da-

» avantage par le mouvement qu'on propose, et
» qui nous éloignerait trop de notre base d'opé-
» rations. Dans une marche aussi hasardée le
» général Dumouriez ne manquerait pas de nous
» attaquer sur nos derrières et de nous couper
» entièrement de nos magasins. Qu'on observe
» aussi le mauvais état où se trouvent l'armée
» prussienne et autrichienne; la première est
» réduite à trente-quatre mille combattans, et
» celle du général Clairfait à dix-sept mille; enfin
» celle du prince de Hohenlohe - Kirchberg et
» des Hessois, à treize mille; en tout soixante-
» dix mille hommes contre soixante-seize mille
» à la disposition du général français. Si nous
» nous déterminions à combattre, avant de mar-
» cher sur Châlons, rien de plus incertain que
» la victoire : elle n'empêcherait même pas Du-
» mouriez de se retirer sur Vitry, où il serait
» bientôt renforcé par de nouvelles troupes.
» Nous, au contraire, affaiblis par des combats
» sanglans, par les maladies et par les détache-
» mens nombreux qui assurent nos subsistances,
» nous ne pourrions plus rien entreprendre.
» Exposés à voir ces détachemens battus en dé-
» tail, nous nous consumerions faute de res-
» sources dans un pays stérile et dévasté. Si mal-
» heureusement nous étions battus, notre défaite
» nous exposerait à être taillés en pièces dans

» les défilés de Grandpré, n'ayant plus d'autre
» retraite que derrière Longwy et Luxembourg,
» si on nous y laissait arriver. Selon moi, le seul
» parti raisonnable serait de nous retirer par
» Grandpré avant le moment où la saison étant
» plus avancée, les chemins deviendront plus
» mauvais et les maladies plus destructives. Dans
» cecas nos armées toujours maîtresses des défilés
» et rapprochées de nos magasins, pourraient
» assiéger tranquillement sur leurs derrières,
» soit Scdan, soit Montmedi, et prendre avec
» sûreté des quartiers d'hiver en France. Mais
» ces opérations doivent être combinées avec la
» diversion du duc de Saxe-Teschen en Flandre.
» Je conclus donc à ce qu'il ne soit pris aucun
» parti hasardé et à ce que nous attendions,
» avant de rien décider, où nous menera une
» négociation qui peut nous être favorable.» Le
duc eut pour lui le cabinet et la majorité du
conseil.

Le lendemain, les deux parlementaires, porteurs de ses propositions, vinrent dîner chez Dumouriez. Ils avaient ordre de traiter tout d'abord du cartel d'échange. Dumouriez ne voulant point y comprendre les émigrés, le projet de cartel fut restreint aux troupes prussiennes, hessoises et autrichiennes. Il entama ensuite de lui-même une discussion politique où,

soutenant que le roi de Prusse avait engagé une guerre contre son propre intérêt, il assurait que les Français ne combattaient ce monarque qu'avec répugnance. Manstein, de son côté, déclara que le roi son maître ne désirait pas la continuation de la guerre et encore moins de s'immiscer dans la constitution ni dans le gouvernement de la France; et pour établir combien les désirs du roi étaient modérés, il remit en son nom les propositions suivantes : que Louis XVI serait délivré de prison; qu'on lui rendrait son autorité telle qu'il l'avait avant le 10 août; que l'armée combinée quitterait immédiatement le territoire français; qu'on remettrait les places qu'elle occupait au nom du roi; que les articles préliminaires de paix seraient signés d'après ces bases, et la paix générale et définitive à la suite d'un congrès où seraient appelés et entendus les plénipotentiaires français.

Pour toute réponse, Dumouriez remit à Manstein le bulletin officiel qu'il venait de recevoir à l'instant de Paris, contenant le décret de la convention nationale qui abolissait la royauté et changeait la monarchie en république. Le colonel en parut consterné; Dumouriez lui-même ne dissimula point qu'il regrettait infiniment que les choses fussent poussées à une telle extrémité, d'autant plus qu'il n'y voyait aucun remède.

Il éluda de nouveau la proposition de se rendre en personne au camp prussien ; les deux parlementaires en reprirent la route tristement après qu'il eut été convenu que le colonel Thouvenot, premier aide-de-camp de Dumouriez, irait le lendemain au quartier-général de Hans conférer avec le duc de Brunswick.

Le même jour, le major Massenbach, simulant une mission militaire, s'était rendu de son côté au quartier-général de Kellermann. Il trouva ce général environné des fils du duc d'Orléans, qui venait de prendre le nom de Philippe *Egalité*; des généraux Arthur Dillon, Labarolière, Schœnberg et autres. La conversation roula sur la journée de Valmy et sur la situation politique de la France. Après le dîner, Massenbach s'entretenant avec Dillon, ce général lui témoigna aussi le regret que le roi de Prusse se fût laissé entraîner dans cette guerre; il l'invita à dire au roi et au duc de Brunswick que le parti républicain ayant triomphé, le roi de France et la famille royale, dans les fers, ne pourraient être sauvés que si la coalition consentait à reconnaître la république et à faire immédiatement la paix. Il ajouta, mais à voix basse, que la paix anéantirait la république en faisant naître dans son sein des partis qui tôt ou tard ramèneraient le roi sur le trône; que si, au contraire, on s'achar-

nait à la guerre, la monarchie française et toute la noblesse étaient perdues; que lui-même regardait sa mort comme certaine¹; qu'il ne fallait pas songer au retour des princes ni des émigrés, méprisés et haïs de toute la nation. Jetant autour de lui un coup d'œil inquiet, et voyant qu'on parlait avec vivacité dans la salle et sans l'observer, il ouvrit la fenêtre, et se penchant au-dehors : « Voyez, dit-il à Massenbach, la belle contrée ! » Le major l'ayant compris se pencha de même, et alors Dillon lui dit à l'oreille : « Avertissez le roi » qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en » Allemagne, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de » troupes allemandes sur le Rhin, et que par là on » espère hâter la retraite des armées étrangères². » Ceci était de la plus haute importance, et Massenbach se hâta d'aller rendre compte au duc de Brunswick de ce qu'il avait vu et entendu. Le duc l'envoya au roi, qui accueillit peu son rapport. Manstein étant venu confirmer le détronement de Louis XVI et la formation d'une république, le roi en avait témoigné beaucoup d'humeur et vou-

¹ Arthur Dillon s'était d'abord déclaré contre la révolution du 10 août, et avait semblé vouloir suivre l'impulsion du général La Fayette. Revenant ensuite sur ses pas et adhérant à la révolution, il ne put toutefois obtenir la confiance des républicains, qui, après l'avoir rappelé des armées, le firent monter plus tard sur l'échafaud.

² En effet, l'invasion de Custine à Worms, Spire et Mayence était imminente.

lait même rompre la négociation. Ce ne fut pas sans peine que le duc , aidé de Lucchesini, obtint du roi qu'on recevrait l'aide-camp de Dumouriez avec lequel on espérait s'entendre. Enfin on calma le roi.

De son côté, Dumouriez impatient d'éloigner les Prussiens pour attaquer les Pays-Bas, car tel était son plan favori, avait jugé que dans l'état des choses la négociation, réduite à une convention purement militaire, ne devait porter que sur deux points essentiels : l'abandon des émigrés et la prompte évacuation du territoire. Il donna des instructions en conséquence au colonel Thouvenot, son confident intime, qu'il chargea d'aller stipuler en son nom la convention secrète, sauf à la ratifier dès que le conseil exécutif lui aurait envoyé l'autorisation qu'il sollicitait. Thouvenot se rendit le lendemain au quartier-général prussien et conféra d'abord tête à tête avec le duc de Brunswick déjà décidé aux plus grands sacrifices pour obtenir sa libre retraite et sauver Louis XVI, s'il était possible. Le duc rejeta donc sur les princes français et sur les émigrés tout le fardeau de la guerre et des intentions politiques qui avaient dirigé le roi dans son invasion, et il n'insista nullement pour faire comprendre les émigrés dans le cartel d'échange. « Mais, monsieur,

» dit-il à Thouvenot, vous avouez que nos na-
» tions ne sont pas faites pour être ennemies; n'y
» aurait-il pas quelques moyens de nous ac-
» commodier à l'amiable? Nous sommes dans
» votre pays désolé par les malheurs inévitables
» de la guerre. Nous savons que nous n'avons
» pas le droit d'empêcher une nation de se don-
» ner des lois, de tracer son régime intérieur;
» nous ne le voulons pas : le sort du roi seul
» nous occupe. Nous savons qu'il est traité avec
» la dernière barbarie par la commune de Paris,
» et ceci affecte particulièrement sa majesté le
» roi de Prusse, car il est de l'humanité des sou-
» verains, autant qu'il importe à leur honneur,
» de s'opposer à de tels excès. Que deviendra ce
» malheureux roi? Qu'on nous donne sur lui des
» assurances; qu'on lui assigne une place dans
» le nouvel ordre de choses; qu'on lui confère par
» exemple le titre de stathouder ou tout autre
» titre équivalent, et sa majesté le roi de Prusse,
» dont l'âme bonne et généreuse compatit aux
» maux de la guerre, rentrera dans ses états et
» deviendra votre allié. — Je n'entrevois, mon-
» sieur le duc, répondit Thouvenot, qu'un seul
» moyen possible d'arrangement : celui de trai-
» ter directement avec la convention nationale
» ou ses délégués. La convention est la représen-
» tation de la nation entière. » Alors parut Luc-

chesini, annonçant qu'il était sans mission, mais qu'il désirait comme bon citoyen voir les deux nations rentrer dans l'état de tranquillité dont elles avaient également besoin l'une et l'autre. Un résumé de l'entretien lui ayant été fait sur-le-champ pour l'amener au point où en était la discussion, il trouva excessivement difficile d'ouvrir avec la convention nationale les préliminaires d'un accommodement sans la reconnaître, et il demanda s'il n'y aurait pas moyen de traiter avec l'armée. « L'armée, dit Thouvenot, » ne traite pas de politique ; encore une fois ces » sortes d'affaires ne peuvent être portées qu'à » la nation elle-même ou à ses délégués. »

On aborda finalement la véritable discussion : Thouvenot insista au nom de Dumouriez pour que le roi de Prusse prît l'engagement de se séparer de la coalition et de ne plus combattre. Le duc de Brunswick assura que sa majesté prussienne tenait tellement au point d'honneur qu'il serait difficile de l'amener à rompre ses alliances. Lucchesini observa néanmoins que si on avait égard aux demandes formées en faveur du roi de France, et si on voulait borner les opérations des armées françaises à l'invasion des Pays-Bas, en s'interdisant de porter les armes dans l'empire, peut-être le roi se séparerait de la coalition ; mais qu'il exigerait des garanties. Alors Thou-

venot déclara qu'il fallait se restreindre pour le moment à une convention militaire secrète sur la base de l'évacuation immédiate du territoire, dans le délai de vingt jours, au plus tard. Dumouriez s'engageait à ne point inquiéter la retraite jusqu'à la Meuse; et au-delà il en serait de même, sauf la remise successive des places de Verdun et de Longwy. On tomba d'accord. Mais de même que Dumouriez, pour engager définitivement sa parole, attendait un courrier de Paris, le duc de Brunswick déclara qu'il lui restait encore à prendre les ordres du roi à ce sujet. De part et d'autre on se sépara plein d'espérance que l'arrangement recevrait sa conclusion, tant les deux généraux en chef paraissaient le désirer.

Mais le monarque prussien n'était pas dans des dispositions aussi favorables. Dumouriez ne l'ignorait pas : il renvoya Westermann à Paris avec un extrait de la dernière conférence et une lettre particulière pour Danton. Il le chargea en même temps de se rendre au conseil général de la commune pour demander des renseignemens sur Louis XVI, et sur les égards qu'on avait pour sa personne, ne lui dissimulant pas que ces informations demandées par le roi de Prusse étaient nécessaires au succès de la négociation entamée. A l'arrivée de Westermann dans la capitale, le procu-

reur de la commune, Manuel, qui venait d'être nommé à la convention, intervint et demanda qu'il fût délivré un certificat de chaque arrêté pris par le conseil général au sujet de Louis XVI pour l'envoyer au roi de Prusse. Les démarches de Manuel dans cette circonstance et ses entretiens avec le roi au Temple, de concert avec Pétion et le député Kersaint, donnèrent lieu au bruit qu'ils étaient parvenus à déterminer Louis XVI à écrire au roi de Prusse pour l'engager à ordonner la retraite. Cette lettre n'a jamais existé; c'est un fait que nous pouvons présenter aujourd'hui comme avéré. Mais il n'en est pas moins certain que Dumouriez travaillait sincèrement, quoique sans espoir de succès, à préserver Louis XVI. Quant à son zèle pour la délivrance du territoire il n'eut pas de bornes. Il fit un mémoire dans lequel rejetant tous les torts de la guerre sur la maison d'Autriche, il cherchait à persuader le roi de Prusse qu'il y allait de son intérêt à se détacher d'une alliance qui n'était ni naturelle ni avantageuse. Dumouriez alla plus loin : tirant parti des lumières qu'il devait aux conversations de son confident Thouvenot avec le duc de Brunswick et avec Lucchesini, il s'exprima en ces termes sur le même sujet : « Le roi, dit-on, » ne peut abandonner ses alliés : sont-ils dignes » de lui?... Il ne peut pas, dit-on, rompre son al-

» liance : sur quoi est-elle fondée ? sur des perfidies
» et des projets d'envahissement. » Dumouriez
appelait la fidélité qu'apportait le roi de Prusse à
tenir ses engagements politiques, *l'illusion du*
point d'honneur ; il faisait des vœux pour que
cette illusion ne pût l'emporter sur les motifs
qui, d'après ses raisonnemens, devaient décider
le roi à rompre ses alliances pour en contracter
d'autres d'une nature tout-à-fait opposée. « Si
» le roi de Prusse, disait-il, consent à traiter
» avec la nation française, il se fera un allié gé-
» néreux, puissant et invariable.... » Dumouriez
envoya cet écrit au colonel Manstein, en le
prieant, pour l'intérêt des deux nations, de le
faire lire au roi. Manstein le promit, en préve-
nant toutefois Dumouriez que son mémoire
ne ferait aucun impression sur l'esprit de Fré-
deric-Guillaume.

En effet, ce prince voyant la négociation se-
crète s'évanouir sans espoir d'aucun arrange-
ment raisonnable ; voyant la royauté abolie en
France et la république proclamée, ne voulut
pas différer plus long-temps de prendre un
parti ; en conséquence il convoqua pour le
26 septembre, à Hans, son quartier-général,
un grand conseil de guerre, où furent ap-
pelés les principaux généraux de l'armée com-
binée ainsi que les ministres de Vienne et de

Russie. Son intention était de livrer bataille et de pénétrer plus avant dans l'intérieur de la France : il y était excité par l'arrivée d'un nombreux convoi qui venait de tirer l'armée prussienne de sa détresse, et plus encore par le parti des princes et des émigrés qui se défiaient singulièrement des négociations. « On ne conçoit » rien, disaient les émigrés, aux conférences » du roi de Prusse avec Dumouriez, à moins que » l'on n'ait le projet de *sauver les jours du roi* » *de France et de nous sacrifier...* Alors, adieu la » noblesse, le clergé et les propriétés. »

Le conseil s'étant assemblé, le roi mit en délibération si on livrerait bataille : le duc de Brunswick, le général Kalkreuth et les autres généraux prussiens reproduisirent tous leurs argumens sur le mauvais état de l'armée, sur les difficultés de la faire subsister, sur les obstacles que la saison pluvieuse apportait à tout mouvement prompt et à toute entreprise hasardée ; enfin sur l'imprudence et le danger d'exposer au sort toujours incertain d'une bataille, une armée si fort affaiblie par les maladies, et dont les communications avec Verdun et Trèves, seuls points dont elle pût tirer ses vivres, étaient sérieusement menacées.

Ces objections furent combattues d'abord par le parti des princes français, que représentaient

au conseil le maréchal de Broglie et le maréchal de Castres. Ils y mirent toute l'énergie que leur inspirait la position de leur parti et de la famille royale. Les deux maréchaux ne formaient aucun doute sur le succès d'une bataille générale, qu'il fallait, d'après leur avis, livrer sur-le-champ, pour marcher ensuite sur Châlons, où d'immenses approvisionnement mettraient dans l'abondance l'armée prussienne : là elle n'aurait plus à s'affaiblir par les nombreux détachemens destinés à couvrir des communications désormais inutiles. Le général autrichien Clairfait appuya cette opinion, et la motiva par des considérations politiques. Le roi de Prusse y inclina si ouvertement, qu'à la levée de la conférence il fixa le jour de la bataille au surlendemain 29 septembre. A l'issue du conseil, le duc de Brunswick en donna lui-même l'assurance au marquis d'Autichamp. « Voilà donc » un point arrêté, lui dit-il; le combat est pour » le 29.» La nouvelle en ayant été portée aussitôt aux princes français, répandit dans leur camp la joie la plus vive.

Mais le parti négociateur redoubla d'efforts voulant faire évanouir la résolution du conseil. On connaissait l'extrême désir qu'avait Dumouriez de se porter à la conquête des Pays-Bas, et on jugea qu'il serait facile de l'amener, par la crainte du

renouvellement des hostilités, à conclure l'arrangement qui devait assurer la retraite de l'armée. Cette combinaison avait encore un autre avantage : celui de masquer les vrais motifs de la négociation secrète. En conséquence, le duc de Brunswick fit parvenir à Dumouriez, le lendemain, par un de ses aides-de-camp, un nouveau manifeste ¹, par lequel, rappelant ses précédentes déclarations du mois de juillet, qui avaient si violemment irrité les Français, il improuvait avec la plus vive indignation l'emprisonnement du roi et de sa famille, et les décrets par lesquels la convention avait aboli la royauté; le duc déclarait à la nation française que l'empereur et le roi de Prusse, invariablement attachés au principe de ne point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, persistaient néanmoins à exiger que le roi et sa famille fussent rendus à la liberté, que la dignité royale fût rétablie sans délai dans la personne de Louis XVI et de ses successeurs, et qu'il fût pourvu à ce que cette dignité se trouvât désormais à l'abri des *avaries* auxquelles elle avait été exposée. Cette double proposition était la condition *sine quâ non* de la suspension des hostilités.

Dumouriez fit sur-le-champ dénoncer l'ar-

¹ Daté de ce même jour 28 septembre.

mistice, et donna ainsi lieu de croire que toute négociation était rompue; mais, bientôt instruit du fond des choses par une lettre d'Heymann, il fit dire au duc qu'il regrettait d'autant plus d'avoir reçu son manifeste, qu'il venait d'être suffisamment autorisé à ne pas inquiéter la retraite de l'armée prussienne, aux termes de la convention secrète dont les bases avaient déjà été provisoirement consenties avec le colonel Thouvenot.

Voici ce qui s'était passé dans le conseil à Paris. On y avait délibéré pendant plusieurs séances sur les ouvertures faites au nom du roi de Prusse. Danton, pénétré des vues de Dumouriez, avait exposé qu'en adhérant à la retraite des Prussiens, qu'il serait peut-être possible d'écraser dans le labyrinthe où ils s'étaient enfoncés, on atteindrait sans compromettre en rien le sort de l'armée le but principal de la guerre, celui d'enlever aux royalistes du dehors et du dedans leur point d'appui, et que par là on ruinerait leurs espérances de guerre civile; que l'armée des émigrés, étant dès-lors sans ressources, ne pourrait plus se soutenir, et qu'on la verrait nécessairement se dissoudre, ce qui mettrait au comble le découragement des aristocrates; que cette retraite d'ailleurs était calculée sur le caractère national; qu'une fuite précipitée du territoire

français, dans un trajet de quarante lieues, effectuée par les émigrés et par leurs auxiliaires qui avaient fait sonner si haut leurs prétentions et leurs moyens de force, était à elle seule une immense victoire; qu'elle porterait le sentiment d'une déroute générale chez les ennemis de la révolution, et celui de la confiance dans le corps colossal de la milice nationale qui allait s'élan- cer sur le territoire étranger, et y prendre ses quartiers d'hiver; qu'il ne s'agissait pas d'un traité diplomatique incompatible avec la nouvelle existence de la France, mais d'autoriser une convention secrète entre les généraux des deux armées par un arrêté dont il donna lui-même le projet, et qui fut adopté unanimement.

Cet arrêté que venait de recevoir Dumouriez par un courrier extraordinaire était conçu en ces termes : « Les généraux des armées du Nord et du » Centre ayant fait connaître au conseil qu'il leur a » été fait des ouvertures de la part du roi de Prusse, » qui annoncent quelques dispositions à entrer » en négociation, le conseil, après avoir délibéré » sur cette communication, arrête qu'il sera » répondu que la république française ne peut » entendre à aucune proposition *avant que les » troupes prussiennes aient entièrement évacué » le territoire français.*

» Paris, 25 septembre 1792, l'an premier de la république. »

Dumouriez reçut en même temps une lettre de Danton, qui, au nom du conseil, interprétant la condition préalable de l'ouverture des négociations avec la Prusse, observait qu'avant tout la république avait besoin de mettre hors de son territoire les armées étrangères; que le premier devoir du pouvoir exécutif devait être d'affranchir la terre de la liberté; qu'ainsi il était d'une sage politique de chercher à éloigner l'armée prussienne sans s'obstiner à prétendre la détruire, surtout quand il s'agissait d'une puissance qui, n'étant pas l'ennemie naturelle de la France, se présentait comme disposée à entamer une négociation pacifique. Danton ajoutait que sur trois commissaires de la convention ¹ qui allaient se mettre en route pour le quartier-général des deux armées réunies, il en était deux, Sillery et Carra, plus particulièrement munis d'instructions à l'effet de s'entendre avec lui sur le mode le plus convenable pour arriver à l'exécution de la convention militaire qu'il jugerait à propos de conclure.

De son côté le duc de Brunswick, à la suite de la dernière communication de Dumouriez, provoqua un conseil du cabinet le 29, dont il avait préparé les ressorts la veille. Là il fit rendre

¹ Prieur de la Marne, Carra et Sillery.

compte au roi 1^o de l'état de la négociation secrète d'après laquelle il ne restait plus d'autres moyens d'assurer la retraite de l'armée, et de sauver les jours de Louis XVI que dans l'entière évacuation du territoire français; 2^o de l'arrivée d'un courrier porteur de dépêches importantes d'Angleterre et de Hollande, qui répondaient négativement à la proposition faite à ces deux cabinets, au nom du roi, d'entrer immédiatement dans la coalition; 3^o de la confirmation de l'avis donné par le général Dillon au major Massenbach, sur la marche immédiate vers le Bas-Rhin d'un corps d'armée réuni à Landau sous les ordres du général Custine chargé de faire une invasion en Allemagne, et de couper la retraite à l'armée prussienne. Le duc de Brunswick, pesant ces différentes circonstances et aussi la position hasardée et difficile de l'armée, conjura le roi d'abandonner toute idée de pénétrer en France plus avant, et de livrer une bataille qui serait au moins inutile si elle n'était pas dangereuse; il le supplia instamment d'ordonner la retraite pendant qu'il en était temps encore. Le roi cédant aux instances du généralissime et à l'avis de son cabinet, révoqua l'ordre qu'il avait donné le 27, et la retraite fut résolue.

Le 30 les commissaires tirés du sein de la con-

vention étant arrivés au camp de Dumouriez, firent prêter aux troupes le nouveau serment à la république. Le jour même ils ratifièrent l'arrangement secret conclu entre les généraux en chef des deux armées. Le duc de Brunswick s'était engagé à ne pas livrer bataille, et à se retirer jusqu'à la Meuse, à condition de ne pas être inquiété.

Rien ne transpirait dans les deux camps, qui étaient restés douze jours en présence; et au moment où l'armée combinée s'attendait à recevoir le signal de marcher au combat, elle reçut l'ordre inattendu de rétrograder. Le soir même les Prussiens commencèrent leur retraite. Ils ne firent ce premier jour qu'une lieue, mais dans le plus bel ordre. Le lendemain, premier octobre, le duc de Brunswick continua le mouvement rétrograde sur Grandpré par Autry, et suivit ainsi, en sens contraire, la même route qui l'avait conduit au camp de la Lune.

Dumouriez s'était borné à faire des dispositions pour serrer de près seulement les Prussiens tant à la gauche qu'à la droite de l'Aisne, sans les perdre de vue. Sur l'ordre qu'il en avait donné, l'armée de Kellermann s'était portée à Suippe. Cette position gênait le mouvement rétrograde de l'armée combinée, d'autant plus, qu'en se portant en avant par une marche à Fontaine, Kellermann

l'aurait prévenue au passage de l'Aisne et à Autry. En effet, n'ayant pas le secret de la retraite, Kellermann fit occuper le poste de Fontaine par son avant-garde, aux ordres du général Valence. Il se disposait à s'y porter lui-même avec son armée, quand il reçut, des commissaires de la convention, l'ordre de ne point sortir de son camp, puis celui de rappeler à lui son avant-garde. Mais voyant la retraite des alliés se prononcer, et craignant une méprise, il se remit en marche; il reçut aussitôt un second ordre qui lui enjoignait de retourner sur ses pas reprendre le camp de Suipe et d'y rester jusqu'à nouvel avis. Ainsi le duc de Brunswick dépassa tranquillement Autry et mit la rivière d'Aisne entre les deux armées.

Les lieutenans de Dumouriez n'en poursuivaient qu'avec plus de chaleur les émigrés à l'égard desquels ils avaient carte blanche. Les princes n'avaient d'abord pu croire que le duc de Brunswick fût en pleine retraite. Mandés par Frédéric-Guillaume, qu'avait aigri l'issue de cette triste expédition, ils essayèrent de la part du monarque prussien de vifs reproches au sujet des fausses espérances dont on l'avait bercé et qui avaient servi de base au plan de campagne. Les princes rentrèrent dans leur camp avec toutes les marques d'une affliction profonde. « La postérité,

» s'écria MONSIEUR¹, s'étonnera quand elle lira
» dans l'histoire qu'un grand roi, accompagné
» des plus fameux généraux et des meilleures
» troupes de l'Europe, a abandonné son plan à
» la vue d'un général sans nom, chef d'une ar-
» mée indisciplinée. » Qu'on juge de la conster-
nation et de la douleur des émigrés !

S'étant mis en retraite précipitamment, les princes furent à la veille d'être enveloppés dans le château de Sci par le corps d'armée de Dillon. Leur colonne d'équipages fut même pillée en partie avant d'avoir pu gagner la Neuville.

Kellermann ne reçut l'ordre d'aller occuper les hauteurs de Fontaine que lorsque l'armée du roi de Prusse eut gagné les défilés de Grandpré; elle avait alors sur lui deux marches, environ quinze lieues, d'avance. La retraite du duc de Brunswick était ainsi doublement assurée; rien n'y mettait plus obstacle, et Dumouriez de son côté était certain qu'elle s'effectuait. Le 4 seulement le général Kellermann put commencer à harceler l'armée prussienne. Mais le duc de Brunswick réglait ses mouvemens avec tant d'ordre et de prudence, qu'il eût été difficile d'attaquer une partie de son armée sans en avoir bientôt la totalité sur les bras. Le roi de Prusse, dans cette pénible conjoncture se faisait person-

¹ Depuis Louis XVIII.

nellement remarquer; il apportait à surveiller la retraite autant d'activité qu'il avait montré de courage à la canonnade de Valmi.

Le 6 octobre toute l'armée prussienne se trouva réunie sous les murs de Verdun. Le même jour Dumouriez mande le général Kellermann à Autry, et là il lui déclare: 1^o son intention de se porter en Flandres pour secourir Lille et attaquer ensuite les Pays-Bas; 2^o que désormais, réuni au général Dillon, il sera chargé lui-même de reprendre Verdun et Longwy et d'achever de chasser les coalisés du territoire français. Il lui insinue en même temps qu'il faut moins s'attacher à combattre les Prussiens qu'à les décider par de nouveaux pourparlers à remettre le plus promptement possible ces deux places, et à se retirer ensuite au-delà des frontières. Plein lui-même de ses projets, il se rend en toute hâte à Paris, dirigeant vers Lille la plus grande partie de ses forces. A peine laisse-t-il sous les ordres de Kellermann trente mille hommes, force peu capable de faire éprouver de grandes pertes aux Prussiens.

Le corps d'armée aux ordres du général Dillon vient aussitôt se déployer devant leurs positions en deçà de la Meuse. Les généraux français d'avant-garde y établissent des batteries, et mettant leurs tirailleurs en mouvement, font replier les

avant-postes hessois. Étonné de cette agression, le général Kalkreuth fait demander aux généraux français une conférence. Elle s'ouvrit en plain champ, le 8 octobre, au-dessous du coteau de Saint-Barthélemi, à une demi-lieue de Verdun, entre les généraux Labarolière et Galbaud d'une part, le général Kalkreuth, le duc de Brunswick et un officier-général hessois de l'autre. L'occupation de quelques positions respectives, tel fut le prétexte mis en avant par les généraux prussiens; ils abordèrent enfin la question politique et celle de la reddition de Verdun qui était, au fond, le véritable objet de la conférence. Les deux généraux français y déployèrent une telle fierté que le duc de Brunswick s'écria: « Nation étonnante! à peine s'est-elle » déclarée république qu'elle en prend déjà le » langage..... Je suis fâché, ajouta le duc, que » Dumouriez, au sujet de mon dernier manifeste, » ait pris la mouche pour quelques paroles in- » signifiantes qui s'y trouvent; ces expressions » se jettent dans le peuple; mais les personnes » instruites savent les apprécier. » Le général Galbaud ayant parlé des droits du peuple français devenu libre, et de la souveraineté nationale: « Je ne conteste nullement à votre na- » tion, répondit le duc, le droit de régler son » gouvernement; mais a-t-elle choisi la forme

» qui convient le mieux à son caractère ? Voilà
» ce dont on doute généralement en Europe ; et
» certes, quand je suis venu en France, je n'a-
» vais d'autre but que de concourir à rétablir
» l'ordre. — La meilleur preuve que puisse
» donner le duc de Brunswick, répliqua le gé-
» néral Labarolière, de ses heureuses disposi-
» tions à notre égard, est d'évacuer le territoire
» français avant que nos armées, qui se grossis-
» sent journellement, ne l'y forcent..... Si vous
» voulez traiter pour la reddition de Verdun, je
» ne doute pas que la nation n'accorde aux
» Prussiens toutes les facilités qui peuvent se
» concilier avec ses intérêts et la vengeance
» qu'elle doit tirer de la violation de son terri-
» toire. »

Le duc se réserva de prendre les ordres du roi à ce sujet, et finit par demander une suspension d'hostilités entre les vedettes pour vingt-quatre heures. En quittant les deux généraux français : « Continuez l'un et l'autre à bien servir votre patrie, leur dit-il, et croyez que, malgré la teneur des manifestes, on ne peut s'empêcher d'estimer ceux qui travaillent avec loyauté à assurer l'indépendance de leur pays. » Pendant la conférence, les soldats des deux partis buvaient et fumaient ensemble.

Le général Galbaud s'était ménagé aussi une

conversation avec l'officier-général hessois, qui lui dit en substance, que le landgrave serait très-disposé à s'accommoder avec les Français; qu'il ne prenait aucun intérêt aux émigrés, et que d'ailleurs il n'était entré que malgré lui dans la coalition.

Deux jours après, le landgrave écrivit la lettre suivante, datée de Luxembourg ¹, au duc de Brunswick : « L'invasion française ² paraissant » s'étendre de plus en plus, exige absolument » le retour de mon corps de troupes de la » France au bas-comté de Catzenellenbogen, pour » la défense de Reinfelds. Que Votre Altesse, » daigne me les envoyer au plus tôt; leur état ac- » tuel, après avoir perdu tant de chevaux et eu » tant de fatigues, leur défend de prendre part » à d'autres opérations militaires; ce serait à » Reinfelds où ce corps pourrait avoir ses quar- » tiers d'hiver et se remettre, en couvrant par » là le Rhin et toute cette contrée. Je ne puis » passer par Coblentz, je vais par Maestricht et » Cologne ³. *Signé GUILLAUME.* »

Cette lettre révélait l'effet moral que produisait sur les membres de la confédération allemande la retraite des Prussiens.

¹ Le 10 octobre 1792.

² Celle du général Custine.

³ Pour retourner à Cassel.

Le 10 octobre, le duc de Brunswick fit couper les ponts sur la Meuse, à Dun, Villone et Consenvoi. Pendant la nuit, les Autrichiens et les Hessois décampèrent sans bruit, traversant la Meuse à Verdun, et allant occuper les hauteurs voisines. Le 11, dans la matinée, le général de Courbières, gouverneur pour le roi de Prusse, reçut du général Dillon la sommation de rendre la place. Il demanda une suspension d'hostilités, tandis que le général Kalkreuth faisait proposer au général Dillon une conférence. On convint qu'elle se tiendrait au village de Glorieux, qui serait déclaré neutre. Ces préliminaires remplis, le général Dillon et le maréchal-de-camp Galbaud se rendirent au rendez-vous indiqué. Ils y trouvèrent le général Kalkreuth, qui s'annonça comme n'ayant aucune mission particulière, mais comme disposé à coopérer à une sincère reconciliation entre la nation française et son souverain. « Vous connaissez, dit Arthur Dillon, la sommation que j'ai faite; il me faut une réponse prompte. Il est plus que temps que les armées étrangères évacuent notre territoire; cette condition est un préalable rigoureux à tout accommodement; elle est le résultat d'une délibération du conseil exécutif de la république, sanctionnée par la Convention natio-

» nale. » Kalkreuth observa de nouveau qu'il n'avait aucune mission; mais je sais, dit-il, le roi très-disposé à écouter toute proposition honorable. Arthur Dillon, après s'être élevé contre l'alliance de Frédéric-Guillaume avec l'Autriche, témoigna le désir de voir la Prusse se réunir avec la France contre leur ennemi naturel. « Je n'ai pas été consulté sur la guerre présente, » répondit Kalkreuth; mais la Prusse a suivi » l'impulsion donnée à l'Europe entière, par la » crainte de voir se propager des opinions qui » ne conviennent point aux princes. Quant à la » sommation que vous avez faite, elle serait susceptible de bien des observations: vous dictez » des lois, et cependant vous n'avez gagné aucune bataille; nos armées combinées sont » aussi fortes que les vôtres. Vous aurez Verdun; mais si nous nous obstinions à le garder, » vous ne pourriez y entrer qu'après une victoire. J'espère que notre conduite, en vous » rendant la place, vous prouvera le désir du » roi de s'arranger avec la France. — Le roi de » Prusse, répondit Arthur Dillon, pourrait donner en ce moment une preuve convaincante » de ses dispositions pour la nation française; » ce serait de séparer entièrement ses armées » de celles de ses alliés, et de cesser de protéger » et de couvrir leur retraite. — Mais vous sa-

» vez, dit Kalkreuth, que quand des voyageurs
» se sont promis de faire route ensemble, l'hon-
» neur veut qu'ils l'achèvent conjointement;
» ce n'est pourtant pas une raison pour qu'ils
» recommencent une nouvelle route. »

Au milieu de cette conversation, un aide-de-camp apporta, au nom du roi, le consentement de livrer le lendemain la porte de secours de la citadelle de Verdun, à condition d'avoir trois jours pour évacuer entièrement la place, et faire transporter les malades sur des voitures du pays. C'était le résultat d'un autre pour-parler entre le colonel Manstein, le général en chef Kellermann et les commissaires de la convention. Manstein ayant proposé de remettre Verdun et Longwy si on n'inquiétait pas trop la retraite des Prussiens, les Français y consentirent, tant pour éviter de faire le siège de ces deux places, que pour accélérer l'évacuation du territoire.

La capitulation rédigée militairement, fut signée au nom du roi de Prusse par le général de Courbières, et au nom de la *nation française* par le lieutenant-général Valence, qui remplaçait le général Dillon mandé à Paris.

Le même jour, le général Valence entra dans la citadelle avec le général Galbaud, et le lendemain, 13 octobre, l'armée confédérée s'ébranla

sur trois colonnes, les Prussiens, les Autrichiens et les Hessois se dirigeant vers Luxembourg par des routes différentes. Dans leur lettre à la convention sur la remise de Verdun, les commissaires Carra, Prieur et Sillery s'exprimèrent en ces termes : « En arrivant à la citadelle de Verdun, nous avons vu un moment le général Kalkreuth, et sans entrer avec lui dans une conférence politique, il nous a été facile de remarquer que le roi de Prusse pouvait regretter l'inutile et fatigant voyage qu'il venait de faire. »

Le 14, l'armée française traversa la ville de Verdun et se remit à la poursuite des Prussiens. Les troupes légères tuaient ou prenaient quelques hommes isolés, mais leurs plus grands exploits consistaient à piller les équipages. Jamais les Français ne purent entamer les Prussiens, qui ne fuyaient pas, et dont tous les mouvemens s'exécutaient avec le plus grand ordre.

Le duc de Brunswick, après avoir fait halte à Etain, alla occuper une excellente position sur les hauteurs de Rouvroi. Le 17, Kellermann s'étant avancé à Vaudoncourt, se vit tenu en échec par l'inattaquable position de Rouvroi. Le 18, il y eut une conférence entre les deux généraux où l'on convint de délivrer aux Français, le 22 octobre, une porte de

Longwy, aux mêmes conditions qui avaient réglé la capitulation de Verdun.

Dans la nuit du 19 au 20, l'armée prussienne abandonna les hauteurs de Rouvroi pour venir camper derrière Longwy. Pendant ces mouvemens, le prince de Hohenlohe-Kirchberg et les Hessois filèrent sur Luxembourg, les Autrichiens pour s'y réunir au comte d'Erbach, et les Hessois pour, de là, regagner Coblenz. Clairfait se sépara aussi entièrement des Prussiens le 21, et se dirigea par la route d'Arlon vers les Pays-Bas.

Le 22, le général en chef Kellermann prit possession des portes de Longwy, et le lendemain deux bataillons autrichiens qui y étaient en garnison l'évacuèrent. Ainsi sortirent du territoire français les troupes coalisées, après y avoir séjourné deux mois et demi sans avantage comme sans gloire. Voyons comment le ministre de la guerre Servan expliqua l'issue de cette campagne à la convention nationale¹ : « Du 15 au » 25 août, dit-il, les coalisés devaient entrer » dans Paris, comme leur imprudente présomp- » tion en laissait depuis quelque temps transpi- » rer la nouvelle. Tout était préparé pour aplanir » les difficultés, et l'on avait, pour ainsi dire,

¹ Lettre du 23 septembre.

» jalonné leur route. En effet, Luckner n'avait
» à Metz que dix-sept mille hommes. La Fayette
» tramait dans son camp de Sedan à la tête de
» dix-huit mille hommes, dont aucun ne pouvait
» savoir la vérité; Dumouriez formait de vastes,
» mais inutiles projets, obligé de diviser ses for-
» ces entre Pont-sur-Sambre, Maubeuge et
» Maulde; Biron était sur les bords du Rhin;
» mais malgré son ardente envie de servir la
» chose publique, il ne voyait que des trahisons
» à craindre et un peuple séduit par le fanatisme
» et la cabale; en vain Custine s'était jeté dans
» Landau; Ferrières était à Porentruy, Kellermann
» à Wissembourg : les ennemis étaient partout.
» Et tandis que le roi de Prusse devait marcher
» tranquillement et sans obstacles sur Paris, les
» Hessois et les émigrés devaient passer le Rhin,
» les Autrichiens pénétrer dans les départemens
» du nord, les Piémontais dans ceux du midi,
» et l'aristocratie lever ouvertement le masque
» dans toutes les parties de l'intérieur : une seule
» nuit vit disparaître tous ces projets ¹. »

L'armée prussienne ayant campé à Merle près de Luxembourg, et la disposition de l'arrêté du conseil exécutif se trouvant remplie, le duc de Brunswick fit proposer au général Kellermann une entrevue pour le 24, au château de Dan-

¹ Le 10 août.

brouge, entre Luxembourg et Longwy, en le prévenant qu'il serait question de propositions de paix : c'était la cinquième entrevue autorisée par les commissaires de la convention. Kellermann s'y rendit, et trouva réunis le duc de Brunswick, le prince héréditaire de Hohenlohe, le prince de Reuss, ambassadeur de l'empereur, et le marquis de Lucchesini. Le duc prenant la parole : « Général, dit-il, nous » vous avons prié de venir à ce rendez-vous » pour parler de paix ; » et en même temps il l'engage à en poser lui-même les bases. « Cela ne » sera pas difficile, répond Kellermann qui avait » ses instructions : reconnaissez la république » française le plus authentiquement possible, et » ne vous mêlez jamais directement ni indirecte- » ment du roi ni des émigrés ; les autres difficul- » tés pourront facilement s'aplanir. » Il demande alors au duc de vouloir bien s'expliquer à son tour. « Eh bien ! répond le duc, nous nous en » retournerons chacun chez nous comme des » gens de nocés. » Kellermann se tournant vers l'ambassadeur impérial lui demande alors qui paiera les frais de nocés. « Quant à moi, ajoute- » t-il, je pense que l'empereur, ayant été l'a- » gresseur, les Pays-Bas doivent être donnés à » la France en dédommagement. » A cet mots le prince de Reuss, ayant montré de l'humeur, le

duc feignit de ne pas le remarquer, et dit à Kellermann : « Général, rendez compte à la convention » nationale que nous sommes tous disposés à la » paix; et pour vous le prouver la convention n'a » qu'à nommer des plénipotentiaires et désigner » un lieu pour les conférences, nous nous y ren- » drons. En attendant nous nous tiendrons soit » à Luxembourg, soit dans les Pays-Bas, où l'on » pourra nous avertir. »

Ces propositions étaient-elles sincères de la part du duc de Brunswick? L'extrême désir que témoignaient généralement les Prussiens d'abandonner l'Autriche et de se retirer de la coalition ne saurait être révoqué en doute; parmi les généraux les plus marquans et même dans les hommes qui tenaient les ressorts du cabinet, ces dispositions étaient visibles. Le roi se trouvait alors sous l'influence de Lucchesini, qui, depuis le déclin de la campagne, s'était érigé tout à coup en diplomate du premier ordre; d'Haugwitz, subitement élevé à la place de ministre du cabinet, et enfin du secrétaire privé Lombard. Ce triumvirat était parvenu à dominer les conseils par de mystérieuses combinaisons, auxquelles n'avait pas été étrangère la comtesse de Lichtenau, accourue aux eaux de Spa pour se rapprocher de son royal amant.

Du reste, plus timoré que l'élite de sa na-

tion, Frédéric-Guillaume tenait, en politique ; au *point d'honneur* que Dumouriez qualifiait d'illusion ; il y tenait avec plus de pertinacité encore qu'à cette expédition contre Paris, qui venait de s'évanouir malgré sa volonté et ses efforts, et dont le non-succès lui causait un chagrin mortel. Mais le parti négociateur n'avait cessé de mettre en avant les motifs les plus insidieux pour justifier ses démarches et ses ouvertures. Il avait bercé le roi de l'espérance de sauver par là Louis XVI et de relever peut-être son trône. Quoique le cabinet n'eût pas réussi sous le rapport politique dans ses pourparlers avec Dumouriez, il n'était pas encore rebuté. A l'instigation du général-major Heymann, qui avait figuré dans toutes ces intrigues, on avait approuvé que cet officier-général s'adressât, pour renouer la négociation, au général Biron, qui commandait l'armée française d'Alsace, et avec qui Heymann s'était trouvé jadis, comme on l'a vu, dans des relations intimes. Il écrivit à Biron, pour lui demander à entrer avec lui en négociations directes. Biron fit passer sa lettre au ministre Servan, au moment où il quittait le département de la guerre. Servan remit le paquet au ministre des affaires étrangères Lebrun. Le conseil exécutif consulta chargea Servan lui-même de suivre la négociation. Mais cette résolution ayant été communiquée à

Dumouriez comme ayant décidé, par son habileté, la retraite des Prussiens, Dumouriez, en passant à Paris, fit changer la détermination du conseil : sur son avis on autorisa Biron à recevoir les propositions du cabinet prussien.

Dès le 25 septembre, le ministre des affaires étrangères avait communiqué à la convention les premières ouvertures faites au nom du roi de Prusse, et la réponse du conseil exécutif portant que la république ne voulait entendre à aucunes propositions avant l'évacuation du territoire français. L'assemblée avait couvert cette communication d'applaudissemens unanimes. Le même jour, le ministre Lebrun était venu rendre compte de l'état général des relations des puissances étrangères avec la France. « Avant le 10 août, dit Lebrun, la nation » avait perdu toute sa considération au de- » hors. Les mêmes causes qui donnaient aux » armées combinées tant de sécurité et de con- » fiance, aux émigrés tant de présomption et » de jactance, aux aristocrates de l'intérieur » tant d'insolence et d'audace, ces causes agis- » saient aussi dans le reste de l'Europe, et nous » perdaient dans l'opinion des peuples. La jour- » née du 10 août, en déconcertant, au dedans, » tous les projets de nos ennemis, a dérangé » aussi leurs fausses spéculations au dehors. Les

» peuples ont conçu de nouvelles espérances et
» la terreur des rois s'est réveillée. En pronon-
» çant ces derniers mots, je viens, Messieurs, de
» vous révéler les mystères de la diplomatie ac-
» tuelle.» Ici le ministre présenta, comme mo-
tifs rassurans, l'inquiète jalousie de tous les po-
tentats, leur ambition, leurs rivalités, leurs
défiances réciproques, l'incohérence de leur
politique, et enfin les chances de tant d'événe-
mens inattendus et à la veille d'éclorre. « La
» prudence, ajouta le ministre, ne permet pas
» de divulguer une foule de faits particuliers
» qui vous feraient juger toute l'étendue de
» nos espérances.» Passant en revue les dispo-
sitions des différens cabinets, il en vint à ca-
ractériser la politique de celui de Berlin, et les
effets de son alliance avec l'Autriche. « Ce qui
» paraît certain, dit-il, c'est que la réunion de
» ces deux maisons rivales a été généralement
» improuvée par les grands hommes d'état de
» la Prusse; c'est qu'elle a achevé de produire à
» cette cour une scission dangereuse pour le roi
» dont les suites sont incalculables; c'est que la
» guerre dans laquelle Frédéric-Guillaume a été
» entraîné a excité dans ses états un méconten-
» tement universel; c'est qu'il existe à Berlin
» une fermentation sourde qui s'accroît tous les
» jours, et dont l'explosion plus ou moins pro-

» chaine sera terrible; c'est que cette guerre a
» achevé d'épuiser les trésors amassés avec tant
» de peine par le grand Frédéric; c'est que le
» recrutement des armées en devient extrême-
» ment difficile, au point qu'on ne peut en ce
» moment, sans exposer la tranquillité de l'in-
» térieur, envoyer au roi un renfort de trente
» mille hommes qu'il a demandé; c'est que déjà
» l'on n'aperçoit plus entre les cabinets ni même
» entre les deux armées principales, cette con-
» fiance intime qui seule pourrait déterminer la
» réussite de leurs projets; c'est qu'enfin l'on a
» des preuves que toutes leurs démarches ne se
» font plus de concert.

» Peut-être, pour bien juger la conduite de la
» Prusse, faudrait-il ne pas l'isoler de ses autres
» alliés plus anciens, plus naturels et plus
» adroits. Peut-être ce qui paraît le plus extra-
» ordinaire dans la politique trouverait-il son
» explication dans les secrètes influences du ca-
» binet de Saint - James et de La Haye. Ces deux
» puissances ont évidemment suivi à notre égard
» le même système, le même plan de conduite.
» Toutes deux ont pris *ad referendum*, et se sont
» dispensées de répondre à la proposition for-
» melle que leur ont faite les cours de Vienne
» et de Berlin d'entrer dans leur ligue; toutes
» deux ont rappelé les ambassadeurs qu'elles

» avaient à Paris, toutes deux ont renouvelé en
» même temps l'assurance de la plus exacte neu-
» tralité, toutefois avec une réserve concernant
» la personne de Louis XVI..... Il y aurait
» de la témérité, ajouta le ministre Lebrun, à
» se rassurer complètement sur les intentions
» réelles de ces deux puissances qui ont pris
» aussi en haine notre révolution. » Achevant de
faire connaître les dispositions des autres cabi-
nets à l'égard de la France, il concluait en ces
termes : « Des négociations importantes ont été
» entamées, et elles promettent une heureuse
» issue; il en est une surtout qui intéresse es-
» sentiellement l'existence politique de la répu-
» blique française. Je m'abstiens d'en dire da-
» vantage; sans doute vous approuverez cette
» réserve, sans laquelle nous risquerions de
» perdre tout le fruit de nos tentatives. Dès que
» vous l'ordonnerez, cependant, je pourrai dé-
» poser ces secrets importants dans le sein d'un
» comité choisi, en attendant qu'il n'y ait plus
» de danger à les révéler au public. »

Ce comité était celui de défense générale qui avait remplacé le comité diplomatique des deux assemblées précédentes. Brissot et l'élite des députés du parti de la Gironde y dominaient; Dumouriez lui-même n'y était pas sans influence. De son quartier-général de Sainte-Menehould,

il avait engagé Danton et Lebrun à suivre par les voies diplomatiques la négociation qu'il venait d'entamer si heureusement par les voies militaires. Lebrun, qui désirait en faire aboutir dans ses mains tous les fils, mit aussitôt en mouvement deux de ses agens secrets. Il se servit d'abord, comme intermédiaire, d'une espèce d'aventurier politique nommé le chevalier de Cologne : il avait fixé sa résidence dans la ville de ce nom, et s'était lié avec M. de Dohm, envoyé prussien près l'électeur de Cologne. Dans les premiers jours d'octobre, au moment même où le roi de Prusse commençait sa retraite, s'ouvrant avec mystère à M. de Dohm, il lui déclara que la convention l'avait choisi pour négocier un rapprochement entre la France et la Prusse, et qu'un agent français, parti depuis peu de Paris avec une mission du ministre des affaires étrangères, venait d'arriver à Cologne et désirait conférer avec lui le plus tôt possible. On convint d'une entrevue pour le jour suivant : l'agent s'y rendit.

Il se faisait appeler Mettra; mais son vrai nom était Méry. Intimement lié avec le chevalier de Cologne, il se tenait ordinairement en observation à Neuwied : il revenait alors de Paris. Mettra assura que le ministère français désirait sérieusement conclure un arrangement avec la Prusse, et

d'abord une suspension d'armes pendant laquelle, pour déférer au vœu le plus ardent manifesté par Frédéric-Guillaume, Louis XVI serait mis en sauve-garde dans une place forte sur les bords du Rhin, et sous la protection de l'armée du monarque prussien, qui se porterait garant du traité à intervenir. Mais cet agent n'avait ni pouvoirs, ni lettres de créance. Il annonçait toutefois que le ministre se proposait d'écrire directement à M. de Dohm. Il parla de certaines relations politiques, ainsi que des vues d'un parti modéré à Paris; et il promit avec assurance de rapporter des pleins pouvoirs. M. de Dohm lui déclara ne pas être autorisé à répondre à ces ouvertures, dont il rendrait compte au roi son maître, et il lui conseilla de se munir de lettres de créance.

Au quartier-général prussien on partagea l'opinion exprimée par M. de Dohm sur ces communications. Il lui fut répondu, vers le milieu d'octobre, d'user de la plus grande circonspection à l'égard de Mettra, mais d'attendre ses propositions ultérieures et de les faire connaître, ainsi que la nature des pouvoirs dont il serait revêtu, de même que les moyens dont le ministère français comptait faire usage pour la délivrance de Louis XVI; « car, disait-on dans » la dépêche officielle, cette délivrance, qui était

» le premier mobile de la guerre, devait être
» aussi la première condition de la paix. »

En attendant que Mettra eût reçu des pouvoirs, parut un autre agent français nommé Mandrillon ¹. Il apportait à l'envoyé prussien une lettre du ministre Lebrun, sous la date du 19 octobre : on y recommandait en termes généraux l'affaire qui amenait le porteur à Cologne; et dans un *post-scriptum* Lebrun avait écrit de sa main ces trois lignes : « Dans l'exposé que
» M. Mandrillon vous fera de son affaire, il ne
» vous dira rien que je ne sache d'avance, et vous
» pouvez y avoir une confiance entière. » Mandrillon assura qu'on ne l'envoyait que pour accélérer la négociation qui devenait chaque jour plus pressante, et il ajouta que les événemens très-défavorables aux armées alliées qui venaient de se passer n'avaient rien changé aux sentimens du ministère français envers la Prusse; qu'on verrait, au contraire, avec plaisir cette puissance insister sur la délivrance du roi et de sa famille, quelle que fut la difficulté d'aborder ce point-là; mais que l'Autriche devait être exclue de la paix et les négociations couvertes du

¹ Auteur du *Spectateur américain*, arrêté depuis comme prévenu d'entretenir des correspondances avec le duc de Brunswick, traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort le 7 janvier 1794, à l'âge de cinquante-un ans.

plus grand mystère jusqu'à ce qu'elles eussent acquis une certaine maturité. L'envoyé prussien répondit qu'il était fondé à croire que le roi son maître exigerait avant tout l'assurance formelle de la délivrance de Louis XVI, et que par conséquent une déclaration sur ce point préalable serait très-favorablement accueillie. L'agent répliqua qu'il lui était absolument interdit de faire à cet égard aucune ouverture avant que les négociations ne fussent commencées; mais il ajouta confidentiellement que ce point-là ne les romprait pas. M. de Dohm s'empessa d'adresser au roi sur le tout un rapport détaillé.

Il reçut bientôt du ministre Lebrun une nouvelle lettre, par laquelle on invitait la Prusse à nommer un plénipotentiaire chargé des propositions d'accommodement; le ministre donnait l'assurance qu'on y répondrait avec franchise et loyauté. « Je conviens avec plaisir, ajoutait Lebrun, que je souhaite beaucoup, monsieur, que le choix tombe sur vous. »

M. de Dohm fit connaître le contenu de cette dépêche à sa cour, quoiqu'il en eût déjà reçu une réponse par laquelle on lui annonçait que S. M. le roi de Prusse n'entendait pas négocier avec la France sans l'Autriche, et que le marquis de Lucchesini était chargé de traiter au

nom des deux cours, si du côté de la France on y était disposé.

Quand survint cette décision du cabinet, Mandrillon était déjà parti pour faire accélérer à Paris l'expédition de ses pouvoirs dans le cas où les négociations seraient entamées. Dans son dernier entretien avec M. de Dohm, le 4 novembre, il voulut lui faire don d'une bague précieuse renfermée dans une lettre confidentielle du ministre Lebrun. Mais l'envoyé prussien s'y refusa; il écrivit à ce ministre qu'il s'en référerait pour le reste à ce que lui manderait son agent Mettra, qui venait de se rendre au quartier-général prussien, où se trouvait le marquis de Lucchesini.

Le comte de Haugwitz étant passé à Cologne peu de temps après, dit positivement à M. de Dohm que le roi était résolu de maintenir fidèlement son alliance avec l'Autriche; que par conséquent il n'y avait rien à espérer des ouvertures faites par Mettra et Mandrillon. Il avoua que si cette alliance n'avait pas été conclue, il ne l'aurait pas conseillée; et que ce n'était pas sans raison qu'à Paris on l'appelait monstrueuse, mais qu'il ne pourrait être question d'un rapprochement avec la France que lorsqu'il s'y introduirait un ordre de choses qui pût offrir quelque solidité.

En effet, par ces ouvertures, le pouvoir exécutif de France et le comité de défense générale, ou plutôt le parti qui avait alors la direction des affaires, espérait détacher la Prusse de l'Autriche, amener la séparation de leurs forces et rendre ainsi plus facile la conquête de la Belgique. Un traité de paix n'était-il pas d'ailleurs impraticable sur la base de la délivrance de Louis XVI, dont le jugement et la condamnation étaient déjà résolus, soit dans les comités, soit même dans la convention? A la toute-puissance législative la convention réunit, à son début, l'exercice de tout le pouvoir d'exécution, la distribution et la surveillance de toutes les autorités. Qu'on ne perde pas de vue les germes de dissensions et de déchiremens qui se développèrent dans son sein dès les premiers momens de son installation. Etait-ce devant une telle assemblée que Frédéric-Guillaume aurait pu passer tout à coup de l'état de guerre à l'état de paix, au risque de s'isoler et de perdre tout le fruit de ses relations politiques avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui seul pouvait lui assurer la possession de Thorn et de Dantzick, si enviée par le cabinet prussien?

Qu'on réfléchisse en outre que la masse de la nation française, depuis la retraite des armées combinées, était dans un état d'exaltation et

d'enthousiasme incompatible avec un traité de paix raisonnable qui eût mis des bornes à son élan et à son prosélytisme armé. L'expédition du général Custine en Allemagne, que venait d'autoriser le conseil exécutif, ne devenait-elle pas aussi un nouvel obstacle à tout rapprochement sincère avec une grande puissance allemande?

Cependant la marche rétrograde des Prussiens faisait une impression profonde en Europe. Toutes les idées, sous le rapport moral et politique, étaient bouleversées par ce brusque changement de scène. Ce n'était plus la France, qui se trouvait envahie : c'était le palatinat du Rhin, l'électorat de Mayence, la Savoie, le comté de Nice et la Belgique; ce n'était plus la révolution qui était vaincue : elle était triomphante sur le Var, sur les bords du Rhin, de l'Escaut et de la Dyle. Les causes de ces résultats inattendus paraissaient d'autant plus mystérieuses qu'on avait préparé la retraite des Prussiens par des négociations dont les vrais motifs étaient restés dans l'ombre. Sans doute parmi ces causes, il y en eut de secrètes. Mais le grand vice politique de cette campagne provenait de la médiocrité des forces qu'on y avait employées. Si l'apparition de cent mille hommes sur la frontière eût pu en 1791 amener peut-être une transaction raisonnable entre le roi de France et la nation, deux

cent mille combattans auraient à peine suffi un an plus tard pour obtenir le même résultat. En effet, la différence était énorme dans les dispositions de la nation et dans la gravité des conjonctures. Pourquoi la cour de Vienne mit-elle à peine soixante mille hommes en mouvement ? Pourquoi garda-t-elle la masse de ses forces dans l'intérieur de la monarchie ? Elle redoutait les projets de Catherine sur la Pologne, et ce fut, dit-on, l'entrée des Russes dans ce royaume qui la retint de faire marcher les troupes qui eussent été nécessaires en Champagne. Comment la Russie et la Prusse, ayant besoin du concours de l'Autriche pour combattre la révolution française, eurent-elles l'idée de l'exclure d'un second partage de la Pologne ? Preuve nouvelle que la résistance de la révolution étant mal appréciée, la première coalition n'eut qu'une base fragile. Lorsque des potentats, qui ont à combattre la crise sociale la plus menaçante, ne savent ni réunir ni combiner leurs forces dans un but commun et déterminé, ils sont incapables de vaincre.

Un autre vice du plan général fut le choix peu réfléchi du commandant en chef des forces de la confédération. En faisant même abstraction des circonstances accessoires, le caractère incertain du duc de Brunswick n'était propre

qu'à s'anéantir devant des opinions armées, et à l'aspect d'une crise aussi terrible que celle de 1792. Nous pouvons affirmer que le souvenir de cette triste et pénible campagne a empoisonné le reste de la vie de ce prince, et que sans cesse il cherchait à en pallier les fautes militaires sans pouvoir alléguer les vrais motifs qui la firent échouer : le plus déterminant tenait à des combinaisons diplomatiques inaperçues. Il est avéré que le duc de Brunswick n'y montra de volonté et de fermeté que pour éluder de ~~marcher en avant et de livrer bataille~~. Or, on sait à présent qu'il n'entraît pas dans la politique du cabinet de Londres que la Prusse et l'Autriche pussent régler, sans le concours de ce cabinet, les destinées de la France. Jamais les hommes d'état d'Angleterre, qui veillent à sa puissance, ne permettront qu'une coalition ou un dominateur disposent des affaires vitales de l'Europe sans leur participation. Telle était déjà la politique de M. Pitt en 1792. Pitt savait que le duc de Brunswick aimait la France, mais qu'il serait porté néanmoins à ménager les intérêts de l'Angleterre. Il jugea finement qu'il ne résisterait point à l'ascendant d'une maison royale puissante avec laquelle il avait déjà d'étroites affinités¹, et qui lui présentait la brillante

¹ Le duc de Brunswick avait épousé la princesse Auguste, sœur de George III, roi d'Angleterre.

perspective du mariage de l'héritier des trois royaumes avec sa propre fille ¹. Telles furent les vraies causes des temporisations au moyen desquelles le duc de Brunswick paralysa l'expédition de Champagne. Voilà le mobile secret le plus puissant qui ait agi sur l'indécision naturelle de ce prince : la postérité en appréciera les motifs et en jugera les effets. Voilà comment des circonstances personnelles ont presque toujours maîtrisé le monde. Voilà enfin, car il faut le dire, ce qui donna lieu à tant de fables absurdes, aussi injurieuses au monarque prussien qu'à ses généraux. Elles attaquaient leur honneur en faisant supposer qu'on ne s'était décidé au quartier-général prussien à un mouvement rétrograde que par des calculs sordides et honteux.

Admettra-t-on que l'appât de quelques millions aura pu engager le duc de Brunswick à compromettre son honneur, sa réputation et sa gloire ? Cette supposition serait sans aucune vérité comme sans vraisemblance. Dira-t-on que, frappé du danger de sa marche sur Paris, et de la nécessité de sa retraite, Frédéric-Guillaume aura secrètement stipulé le remboursement des frais de cette campagne, à la condition d'évacuer

¹ De la princesse Caroline avec le prince de Galles; aujourd'hui George IV; mariage qui eut lieu au commencement de 1794.

entièrement le territoire français? Dans cette dernière hypothèse, comment, depuis plus de trente ans, les traces d'une telle convention ne seraient-elles pas tombées dans le domaine de l'histoire? On peut au contraire affirmer que les archives secrètes des deux pays ne présentent aucune révélation à ce sujet.

L'opinion contemporaine a donc pu errer jusqu'ici sur les véritables causes des revers de la Prusse dans son expédition de 1792. L'esprit général a pu d'autant plus s'en ressentir, que les émigrés, au désespoir, propagèrent en-deçà et au-delà du Rhin des suppositions injurieuses au gouvernement prussien. Les murmures, les plaintes les invectives éclatèrent sans mesure dans les rangs des émigrés contre les souverains, leurs ministres et les généraux de la coalition. Ils leur imputèrent une retraite qui fut présentée comme un excès d'ignominie. Mais l'histoire ne formera pas ses jugemens sur l'opinion vulgaire des émigrés : en vain leurs chefs, dans cette espèce de déroute, cherchèrent à calmer l'irritation des esprits : les plus éclairés se montrèrent les plus raisonnables. Voyons par exemple comment le maréchal de Castries, témoin oculaire, s'exprimait à cette époque sur la retraite des armées coalisées : « Nous voilà à peu près au même point » où nous étions il y a un an, mandait-il à la fin

» d'octobre ¹; notre situation est même pire....
 » La campagne a été sans succès et elle devait
 » être telle. J'avais prévu une partie de ce qui est
 » arrivé. Les deux puissances confédérées ont
 » méprisé mes avis et ceux des émigrés les plus
 » capables d'en donner de bons; elles n'ont paru
 » agir que pour elles-mêmes. Cependant, comme
 » la gloire et même l'intérêt de l'Autriche et de
 » la Prusse se trouvent plus que jamais compro-
 » mises, ce qu'elles n'auraient plus voulu faire
 » pour nous elles le feront pour elles-mêmes....
 » La Prusse vacille en ce moment; elle est mé-
 » contente et voudrait entrer en négociation;
 » mais elle sera entraînée par l'ascendant et la
 » force des circonstances, d'autant plus que le
 » point de ralliement, le centre vers lequel
 » pourraient aboutir les négociations (la royauté)
 » n'existe plus. Le printemps prochain verra
 » renaître une guerre terrible..... »

¹ Lettre interceptée adressée à Malet-Dupan.

FIN DU PREMIER VOLUME.



ERRATA.

Page 133, avant-dernière ligne du premier paragraphe, achevèrent de *la* disposer, lisez de le disposer.

P. 388, l. 22, *villes* des frères Moraves, lisez ville.